

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana



TOME 3

CADRE A MOYEN TERME

ANNEXE AU PROJET DE LOI
N°034/2018 DU 24 OCTOBRE 2018

PORTANT
LOI DE FINANCES POUR 2019



AVANT – PROPOS

Le Budget est l'instrument à la disposition de l'Etat pour mettre en œuvre sa politique de développement. L'orientation vers le budget public de programme depuis 2005 implique une appréhension de la planification budgétaire sur plusieurs années. Cette approche pluriannuelle du budget est au cœur de la modernisation et de l'amélioration de la Gestion des Finances Publiques. L'objectif est d'offrir une meilleure visibilité et un meilleur suivi à moyen terme des ressources et des charges de l'Etat. Par la même occasion, l'Etat pourra disposer d'une meilleure cohérence et d'une plus grande marge de manœuvre dans la réalisation de sa politique de développement. La finalité est d'améliorer la qualité et l'efficacité des actions publiques.

Des outils ont été mis en place pour maîtriser la gestion macro-budgétaire pluriannuelle. Il s'agit des cadres à moyen terme qui ont été mis en place : le CMBMT, le CBMT et le CDMT. L'application du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans la programmation pluriannuelle budgétaire depuis 2016 apporte plus de précisions sur les prévisions des chiffres. Une amélioration constante des procédures et des outils y afférents est ainsi nécessaire pour donner plus de raisons à la réforme fraîchement entreprise. Grâce à une meilleure appropriation du concept, les résultats attendus sont entre autres une bonne traduction budgétaire des stratégies nationales, une meilleure allocation des ressources budgétaires et une promotion de la transparence budgétaire.

Le Gouvernement malagasy bénéficie de l'appui de ses partenaires dans l'implémentation de ces innovations au niveau de la gestion pluriannuelle.

Le Tome 3 annexé à ce Projet de Loi de Finances 2019 s'articulera-t-il autour des trois documents suivants :

- le Cadre Macro-Budgétaire à Moyen Terme (CMBMT) 2019 - 2021 qui présente de manière pluriannuelle les grands équilibres des finances publiques par des prévisions agrégées des recettes (recettes fiscales, douanières et autres) et des dépenses (par nature de dépenses) ;
- le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2019 - 2021, qui définit de manière consolidée les dépenses pluriannuelles avec une ventilation ministérielle ;
- le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2019 - 2021, qui décrit les dépenses pluriannuelles par action et par nature au niveau ministériel.

CADRE MACRO-BUDGETAIRE A MOYEN TERME
2019 - 2021

I. CMBMT 2019 – 2021

Le Cadre Macro Budgétaire à Moyen terme sur 2019-2021 doit tenir compte des contraintes macroéconomiques de l'année 2019, tout en respectant en toute circonstance aux règles de programmation budgétaire. Dans ce cas, la prévision des agrégats macro-budgétaires à moyen terme sur ces trois années reflète la politique publique intrinsèque aux objectifs visés.

Le CMBMT doit tenir compte de l'allure glissante du cadre à moyen terme sur les agrégats principaux tels que les dépenses publiques totales, les ressources totales (fiscales, non fiscales et extérieures), les arriérés, ou le déficit budgétaire. La prise en compte des efforts de développement antérieur dans tous les paramètres de Finances Publiques de 2019-2021 doit être automatique.

Le recours aux instruments de programmation pluriannuelle a donné plus de précision et de qualité sur les prévisions budgétaires. Des retombées positives et des améliorations en termes de stabilité des ressources et de contrôle des charges sont à escompter.

Le contexte macroéconomique de l'élaboration du CMBMT 2019-2021 avec ses hypothèses sont présentés brièvement ci-dessous.

I. 1 CONTEXTE ECONOMIQUE

1.1.1 *Environnement économique mondial*

Selon les projections, la croissance mondiale devrait atteindre 3,9 % en 2018 et 2019. Cela correspond aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale en avril 2018, mais l'expansion devient moins égale, et les risques entourant les perspectives augmentent. Le rythme de croissance semble avoir culminé pour certains grands pays, et la croissance est devenue moins synchronisée d'un pays à l'autre. Aux États-Unis, la dynamique à court terme s'affermi conformément aux prévisions, et le dollar s'est apprécié d'environ 5 % en juillet 2018. Les projections de la croissance ont été révisées à la baisse pour la zone euro, pour le Japon et le Royaume-Uni, car l'activité a été inférieure aux prévisions de début 2018. Parmi les pays émergents et les pays en développement, les perspectives de croissance deviennent aussi plus inégales, sur fond de montée des prix du pétrole, de hausse des rendements aux États-Unis, des changements d'état d'esprit à la suite de l'escalade des tensions commerciales, ainsi que de l'incertitude entourant la situation politique et l'action des pouvoirs publics au niveau national.

Dans la région Afrique subsaharienne, les contextes politiques constituent toujours le principal facteur de ralentissement. La croissance économique est généralement plus résiliente aux chocs mais les troubles politiques et géopolitiques pèsent lourd sur le climat des affaires. Il peut être cité la situation de l'Afrique du Sud et de ses pays voisins

Concernant les conditions financières des pays avancés, la Réserve fédérale américaine continue de normaliser progressivement sa politique monétaire. Cette dernière a relevé la fourchette cible du taux des fonds fédéraux de 25 points de base en juin, tout en indiquant qu'elle procéderait à deux relèvements supplémentaires en 2018 et à trois en 2019. La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé la réduction de ses achats mensuels d'actifs de 30 Milliards d'euros à 15 Milliards d'euros en octobre, et qu'elle prévoyait de mettre fin à ce programme le 31 décembre 2018. De plus, cette dernière maintiendrait ses taux directeurs à leurs niveaux actuels au moins jusqu'à la fin de l'été 2019. Ce cadrage prospectif est un peu plus accommodant que prévu par les marchés.

De nombreux pays émergents et pays en développement doivent renforcer leur résilience grâce à un dosage approprié de mesures budgétaires, monétaires, de change et prudentielles visant à réduire la vulnérabilité au durcissement des conditions financières mondiales, aux brusques variations des taux de change et aux inversions des flux de capitaux. Face à la hausse de la volatilité sur les marchés, il est pertinent de freiner une croissance excessive du crédit si besoin est, de veiller à la bonne santé des bilans bancaires, de limiter les asymétries d'échéances et de monnaies, ainsi que de maintenir le bon ordre sur les marchés.

1.1.2 Performances économiques en 2018 et stratégies en 2019

Les perspectives sont généralement optimistes pour l'économie malagasy avec une croissance estimée à 4,3 % en 2017 et à 5% en 2018. De nombreux facteurs contribuent à la croissance : une demande accrue de services de transport, un secteur bancaire rentable et un net accroissement des biens et services produits dans les zones franches économiques, contribuent à de solides recettes d'exportation et à l'accumulation de réserves. Malgré cette performance macroéconomique robuste, les couches pauvres ont été confrontées à des conditions climatiques défavorables qui ont entraîné une contraction au niveau du secteur agricole. La production locale de riz a chuté et les prix ont monté en flèche. Ces événements ont entraîné une accélération de l'inflation en 2017, érodant directement le pouvoir d'achat de nombreux ménages. L'inflation a atteint le niveau de 7,7 % fin 2017. Néanmoins, les pressions inflationnistes ont commencé à s'atténuer au premier trimestre 2018, notamment du fait de l'amélioration de l'offre de riz local. Ces perspectives macroéconomiques positives, conditionnées par la poursuite des réformes engagées dans le domaine économique et fiscal et un environnement politique stable, offrent des opportunités pour réduire la pauvreté. Cette croissance importante, doit être inclusive pour avoir un impact sur la réduction de la pauvreté, et doit reposer sur des institutions publiques solides

Le taux de pression fiscale est estimé pour l'année 2019 à 12,2% (contre 12,1% en 2018) ; une légère augmentation est due à la poursuite des nouvelles mesures de réforme de la Direction générale des Impôts entamées depuis quelques années et tendant vers la dématérialisation. Une nouvelle plateforme de télé déclaration généralisée des impôts et taxes (IS, IR, IRSA et TVA) est désormais opérationnelle dont le lancement officiel a été fait le 16 juillet 2018.

La prévision des investissements publics devrait atteindre le 8,3% du PIB en 2019 tandis que ce taux avoisine le 7,3% du PIB sur la Loi de Finances Rectificative 2018. Le déficit base caisse prévisionnel est de -3,1% du PIB en 2019 contre -3,2% dans la Loi de Finances rectificative 2018.

La stratégie de financement du déficit est axée vers le maintien de son niveau plus profond à -4,9% à l'horizon de 2038. Bien que le déficit budgétaire affiche une tendance à la hausse pour les prochaines années, Madagascar conserve un niveau de risque de surendettement modéré. Le maintien de ce niveau de risque de surendettement nécessite une bonne gestion de la dette, une augmentation des recettes intérieures et des recettes d'exportations, ainsi qu'une amélioration de la performance macroéconomique.

En tenant en considération les priorités qui ont été indiquées dans le PND ainsi que les réformes cités dans le cadre du programme FEC, la poursuite des efforts sur le cadrage des dépenses liés au secteur infrastructure et le secteur social sera maintenu en 2019. Des réformes continuent d'être menées dans la gestion des investissements publics. La différenciation des processus dans la préparation du budget d'investissement et dans la programmation du budget de fonctionnement est désormais effective. La sélection des projets à inscrire dans les Lois de Finances repose sur des critères de qualification par

rapport à la Politique Nationale et par rapport aux impacts sociaux économiques, et suivant un circuit institutionnel bien défini.

1.1.3 Objectifs des politiques publiques

Les grandes Orientations de la Politique Publique pour 2019 sont axées sur la Préservation de l'espace budgétaire à travers l'augmentation des recettes publiques et la maîtrise des dépenses publiques. Il s'agit de renforcer les soutiens de l'Etat aux secteurs de production pour la réalisation d'une Croissance inclusive et durable. De plus, les actions tendent à poursuivre les actions pour la maîtrise des dépenses liées au personnel de l'Etat et à maîtriser la vulnérabilité macroéconomique afin de renforcer la résilience face aux chocs divers. Les initiatives de réforme relative aux investissements publics devraient promouvoir les investissements dans tous les secteurs du pays;

La poursuite des objectifs ODD et conséquemment du PND, et le respect des engagements par rapport à la FEC (2016-2019) induisent des programmes bien définis à savoir : l'amélioration de l'Etat de Droit et l'instauration d'une justice équitable, la tenue des élections libres et transparentes, le renforcement du système sécuritaire du territoire terrestre et maritime; et la poursuite des actions de la lutte contre la corruption.

L'Etat doit assurer le développement des infrastructures stratégiques et multiplicatrices de croissance (routes nationales, ponts, ports et aéroport, etc.), la priorisation des allocations aux secteurs sociaux pour le développement et la valorisation du capital humain.

I.2 HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU CMBMT 2019-2021

1.2.1 En matière de recettes

Conformément aux engagements du programme FEC, la hausse annuelle du taux de pression fiscale devrait être de 0,5 point de pourcentage pour atteindre un taux moyen de 16,2% en 2038. La prévision pour 2019 correspond à une augmentation prudente de 0,1 point. Cette augmentation devrait apporter des recettes totales atteignant 7227,4 Milliards Ariary dans le Budget de l'Etat. Conjointement, l'élargissement de l'assiette fiscale est basé sur la formalisation et la fiscalisation du secteur informel, et l'annulation des exonérations fiscale. En 2019 les recettes d'impôt devraient contribuer à une augmentation de 14,5% par rapport à la situation des impôts de 2018 soit une hausse de 374 Milliards Ariary. Pour ce qui est des recettes douanières, le processus de dématérialisation des procédures douanières est engagé. En 2019, l'augmentation des recettes douanières est évaluée à un taux plus optimiste de 12,8% contre seulement 1,8% en 2018. La procédure relative au recouvrement des arriérés de droits et taxes douaniers sera accélérée. Le suivi des régimes suspensifs sera renforcé et des objectifs quantitatifs et qualitatifs seront fixés pour les services des douanes. Une recette douanière de 2590 Milliards Ariary est attendue en 2019. L'optimisation du recouvrement de recettes non fiscales (RNF) est primordiale pour augmenter les marges de manœuvres budgétaires dans la concrétisation des objectifs de développements. Un comité de suivi des RNF a été institué pour coordonner et standardiser les méthodes de recouvrement. Un revenu national environnant 102,2 Milliards d'Ariary est escompté à travers les RNF en 2019 soit 0,2% du PIB et une augmentation nominale de 12,1 Milliards Ariary par rapport à l'année 2018.

1.2.2 En matière de dépenses

En principale, les dépenses publiques doivent répondre aux besoins essentiels de développement, aux priorités de l'Administration ainsi qu'aux impératifs macroéconomiques à court, à moyen terme

et/ou à long terme. En 2019, les dépenses totales sont évaluées à 8 796,1 Milliards d'Ariary soit une hausse de 18.8% par rapport à l'année 2018 et représentant 19,3% du PIB. Les dépenses sociales, représenteront 1.2% du PIB soient 555 Milliards d'Ariary, avec une hausse de 27,4%. Conformément aux engagements du programme FEC les dépenses sociales doivent atteindre le ratio de 1,2% du PIB. Le Budget devrait croître en moyenne par année de 10.0% à partir de 2018 jusqu'en 2038, soit un ratio par rapport au PIB moyen de 18.9%. Un niveau de déficit primaire moyen de 4.0% est ciblé jusqu'en 2038 malgré les éventuels chocs qui pourraient se présenter. L'Etat prévient également à financer les déséquilibres du système de pensions et les transferts de subvention à la JIRAMA qui seront de 579 Milliards en 2019. Cette situation est afin de prévenir les risques socio-économiques qui pourraient dégager des risques budgétaires et entraîner le déséquilibre des actifs et des passifs financiers de l'Administration.

Dans le cadre de la réforme budgétaire, sont jugées prioritaires pour les dépenses de la rubrique indemnité en 2019 le paiement des arriérés des années précédentes (vacation, IRSA, primes, indemnités spéciales), et le fonctionnement des nouvelles structures déconcentrés des Ministères,. Les dépenses de personnel en Solde et en indemnité sont maîtrisées à 5,7% du PIB avec un montant total de 2617,2 Milliards Ariary soit une augmentation de 11,3%. La maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment en biens et service reste fortement liée à l'évolution de l'inflation et des besoins incompressibles.

Les dépenses en capital présentent une nette augmentation en 2019 avec un raffermissement de 27,1% au niveau des financements internes et de 29% pour les financements externes.

CADRAGE MACRO-BUDGETAIRE 2019 - 2021

	2018 LFR	Var°	2019	Var°	2020	Var°	2021	Var°
PIB NOMINAL	40 636,0		45 570,0		51 134,0		56 864,0	
Taux de croissance du PIB réel	5,0%		5,2%		5,3%		5,1%	
Taux d'inflation fin de période	7,7%		6,8%		6,5%		5,4%	
Taux de pression fiscale net	12,0%		12,2%		12,8%		13,2%	
RECETTES								
Recettes fiscales nettes	4 876,3	1,3%	5 544,6	13,7%	6 563,3	18,4%	7 512,4	14,5%
Impôt	2 580,0	1,0%	2 954,6	14,5%	3 645,1	23,4%	4 271,2	17,2%
Douanes	2 296,3	1,8%	2 590,0	12,8%	2 918,3	12,7%	3 241,2	11,1%
Recettes non fiscales	90,1	0,0%	102,2	13,4%	114,0	11,5%	126,0	10,5%
Dons	1 363,2	12,7%	1 580,6	15,9%	1 452,4	-8,1%	1 425,5	-1,9%
Dons courants	507,2	39,6%	595,6	17,4%	611,8	2,7%	660,8	0,0%
Dons en capital	856,0	1,1%	985,0	15,1%	840,6	-14,7%	764,8	-9,0%
Recettes totales	6 329,6	3,6%	7 227,4	14,2%	8 129,8	12,5%	9 064,0	11,5%
DEPENSES								
Dépenses du personnel	2 350,3	3,4%	2 617,2	11,4%	2 792,0	6,7%	3 069,0	9,9%
Solde	2 164,3	3,7%	2 407,2	11,2%	2 557,0	6,2%	2 804,0	9,7%
Indemnités	186,0	0,0%	210,0	12,9%	235,0	11,9%	265,0	12,8%
Fonctionnement (hors opérations d'ord	1 450,2	11,5%	1 593,0	9,8%	1 631,0	2,4%	1 858,0	13,9%
Biens et Services	379,2	0,0%	452,0	19,2%	579,0	28,1%	684,0	18,1%
Transferts (hors arriérés)	1 071,0	16,3%	1 141,0	6,5%	1 052,0	-7,8%	1 174,0	11,6%
Intérêts	378,1	-3,5%	416,7	10,2%	483,0	15,9%	547,0	13,3%
AONT	281,6	404,5%	387,9	37,7%	110,0	-71,6%	122,0	10,9%
Dépenses en capital	2 945,5	-10,4%	3 781,3	28,4%	4 864,9	28,7%	4 926,5	1,3%
Financement interne	993,5	2,7%	1 263,1	27,1%	1 743,0	38%	2 104,0	20,7%
Financement externe (yc AEP)	1 952,0	-15,8%	2 518,2	29,0%	3 121,9	24,0%	2 822,5	-9,6%
Dépenses totales	7 405,7	1,3%	8 796,1	18,8%	9 880,9	12,3%	10 522,5	6,5%
Variation des arriérés	-224,6	0,0%	144,5	-164,3%	-48,0	-133,2%	-30,0	-37,5%

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME
2019 - 2021

II. CBMT 2019 – 2021

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme est un outil de cadrage adopté dans plusieurs pays du monde. Ce dernier permet d'améliorer les prévisions budgétaires pour avoir une meilleure cohérence entre les budgets de chaque année et accroître les impacts socio-économiques des dépenses publiques.

Il s'agit d'une traduction budgétaire de la Stratégie Nationale de Développement. Le PND s'achèvera en 2019, toutefois le CBMT traduit les tendances des grandeurs macro-budgétaires .

En somme, le CBMT permet de mieux planifier les recettes de l'Etat et d'effectuer une allocation intersectorielle et interministérielle rationnelle.

Parallèlement, la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion des Investissements Publics permet de monter, de sélectionner et de réaliser des projets d'investissement propices à la croissance économique.

II.1 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE DE FINANCES PUBLIQUES.

II.1.1 Les impôts

En matière de recettes fiscales, la tendance à la hausse du taux de pression fiscale est maintenue sur la période 2019-2021 en passant de 12,2% à 13,2%, soit une hausse de 0,5 point par an. Ces taux équivalent à 5 544,6 Milliards d'Ariary en 2019 et 7 512,4 Milliards en 2021.

Les recettes d'impôts passeront de 2 954,6 Milliards d'Ariary en 2019 à 4 271,2 Milliards d'Ariary en 2021, soit une augmentation moyenne de 20,3%. La mobilisation des impôts repose sur une politique à moyen terme adaptée à l'environnement des investissements mais à la fois accessible aux contribuables / citoyens.

Les grandes lignes de cette politique sont entre autres :

- La simplification et la dématérialisation du système fiscal ;
- L'élargissement de l'assiette fiscale ;
- L'identification et le recensement des contribuables ;
- La promotion de l'administration fiscale de proximité ;
- La lutte contre les fraudes fiscales, etc.

Des mesures d'incitation fiscale ou d'objectif social seront aussi à prévoir pour stimuler l'économie du pays.

2.1.2 Les recettes douanières

Les prévisions en matière de recettes douanières sont autant prometteuses que celles des impôts. Elles contribuent à l'atteinte des objectifs de taux de pression fiscale avec une hausse moyenne annuelle escomptée à 11,9% sur la période de 2019-2021. En effet, les recettes douanières se chiffrent respectivement à 2 590 Milliards d'Ariary, à 2 918,3 Milliards d'Ariary et à 3 241,2 Milliards d'Ariary en 2019, 2020 et 2021.

La période 2019 à 2021 sera focalisée sur la modernisation de la Douane . Les actions à entreprendre seront donc axées sur :

- La lutte contre les fraudes et développement des contrôles des frontières ;

- L'informatisation et la dématérialisation ;
- L'optique de dédouanement structurée ;
- La politique douanière comme soutien des entreprises ;
- La restructuration de la gestion des ressources humaines au sein de la Direction Générale des Douanes, etc.

2.1.3 Le cadrage budgétaire à Moyen Terme

La planification à moyen terme du Budget permet d'élaborer des prévisions fiables sur la base d'actions coordonnées pour qu'il y ait une meilleure soutenabilité dans les Finances publiques. Le défi du cadrage à moyen terme est de rester stable et être apte à faire face aux différentes conjonctures surtout politiques. Les principaux facteurs déterminants des cadrages (CMBMT, CBMT et CDMT sectoriels) sont l'environnement macroéconomique, les perspectives de performances budgétaires et l'optimisation des besoins des Institutions et Ministères. Le cadrage budgétaire de 2019 à 2021 tient compte de ces paramètres.

La démarche d'élaboration du CBMT repose sur un long processus regroupant plusieurs activités en amont et en aval, dont la détermination des objectifs et de la politique, le montage du cadrage macroéconomique, la transcription budgétaire des politiques sectorielles et des priorités gouvernementales, ainsi que l'arbitrage avec les besoins et les attentes des parties prenantes (l'administration, les Sociétés Civiles, les citoyens, etc.). Aussi, est-il possible d'avoir une allocation optimale des ressources dont dispose l'Etat.

II.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE DE CHOIX D'ALLOCATION DE RESSOURCES

II.2.1 Les perspectives d'évolution des grandes rubriques

2.2.1.1 Dépenses de solde

Les efforts d'assainissement de la gestion de la fonction publique et des pensionnés sont renforcés en matière de gestion financière du Personnel de l'Etat.

Une hausse de 11.2% par rapport à 2018 est enregistré en 2019, pour réduire le poids des dépenses sociales à 5,9% par rapport au PIB. En outre, les prévisions pour 2020 et 2021 affichent une diminution progressive de ce poids à 5,0% en 2020 pour atteindre 4,9% en 2021.

2.2.1.2 Indemnités

Pour 2019 la rubrique indemnité augmentera de 12,9% par rapport à 2018 afin de renforcer les effectifs des agents de l'Etat, de faire face aux besoins en matière de ressources humaines auprès de chaque Institutions / Ministère et de redéployer si possible et si nécessaire les agents payés dans la rubrique investissement (23171) vers la rubrique indemnité. La moyenne annuelle de cet accroissement sera de 12,5% pour l'horizon 2019-2021.

2.2.1.3 Biens et Services

Pour assurer le bon fonctionnement de l'Administration, elle se doit de doter ses démembrés des fournitures et équipements nécessaires. Outre l'Administration centrale, les services déconcentrés devront profiter de l'accroissement moyen annuel de 24,3% des dépenses allouées à cette rubrique pour la période 2019-2021. Une meilleure fourniture des services publics et une meilleure satisfaction des usagers sont ainsi escomptées.

2.2.1.4 - *Transferts et subventions*

Afin de respecter les engagements de Madagascar envers ses Partenaires Techniques et Financiers, Madagascar a cessé d'octroyer des subventions à la compagnie aérienne AIRMAD et a réduit, et continue de réduire les subventions accordées à la JIRAMA. A ce titre, la JIRAMA bénéficiera de 255 Milliards d'Ariary de transfert pour 2019 si ce montant était de 309 Milliards en 2018. La baisse continue pour n'accorder que 110 Milliards et 50 Milliards de subventions respectivement pour 2020 et 2021.

Une baisse progressive des dépenses en transfert par rapport au Budget Général sera enregistrée. Elles représenteront 23,1% du Budget en 2019 et seulement 17,4% en 2021.

2.2.1.5 *Projets d'Investissements Publics*

A travers les Investissements Publics, l'Etat agit comme un catalyseur du développement économique et social. Il se doit ainsi d'assurer une allocation optimale des ressources pour les meilleurs résultats possibles. C'est pourquoi en 2018, l'Etat a commencé à mettre en œuvre la Stratégie de Gestion des Investissements Publics (GIP) pour la préparation des budgets à compter de 2019.

La stratégie GIP se traduit par un processus de sélection objective et rationnelle des projets à financer par l'Etat. Ainsi, tous les projets des Institutions / Ministères pour 2019 ont fait l'objet i) d'une mise en conformité par rapport à la Stratégie Nationale de Développement auprès du Ministère de l'Economie et du Plan, ii) d'une évaluation socio-économique effectuée par le Ministère des finances et du Budget et l'OCSIF. Les projets sont examinés en fonction de leur potentialité en matière de retombées économiques et sociales. Les projets sélectionnés mais non budgétisés alimenteront un panier de projets pouvant être financés pour les prochains exercices. Cette pratique sera améliorée et maintenue pour les années 2020-2021.

Par ailleurs, les dépenses en capitales enregistrent en gros des hausses de 25,7% en 2019, 29,2% en 2020 et 2,6% en 2021.

S'agissant particulièrement des investissements sur financement interne, ils accusent des accroissements respectifs de 27,2% ; 38,0% et de 20,7% pour 2019, 2020 et 2021. Leur poids moyen annuel atteint 45,5% du total du Budget Général hors solde et hors financement externe.

II.2.2 Les axes d'intervention au niveau des secteurs prioritaires

Le cadrage des dépenses pour les années 2019-2021 représente une vision stable à moyen terme pour permettre au pays de continuer dans la création de richesses et de lutter contre la pauvreté, mais également afin d'honorer les engagements envers nos Partenaires Techniques et Financiers. Depuis l'année 2018, la priorisation des domaines ci-après se confirme.

2.2.2.1 *Priorisation du développement social*

Le développement social reste au centre des activités gouvernementales comme étant la base du développement du pays à moyen terme. A cet effet, les priorités se basent entre autres sur i) le financement des services de la santé notamment en termes de fonctionnement des établissements publics sanitaires et de la facilitation de l'accès aux soins de base, ii)

l'amélioration du système éducatif tant en matière d'infrastructures que de superstructures et iii) le renforcement de la résilience de la population vulnérable en faisant référence aux volets sécurité alimentaire, sécurité sociale et aux questions d'hygiène et d'assainissement.

L'horizon 2019-2021 est alors marqué par une valorisation maintenue du secteur social : en matière de protection de l'enfant, de préservation de la sécurité nutritionnelle, de protection des Droits de l'Homme, de continuité de la réforme du secteur de l'éducation soit en matière de développement du secteur de la santé à travers le Plan de Développement du Secteur de la Santé (PDSS).

En 2019, les dépenses sociales représenteront 16,3% du Budget hors solde et hors PIP externe. Ce taux sera en moyenne 21,1% de 2019 à 2021. La Mise en œuvre de la PSE et du PDSS représenteront respectivement 15,0% et 4,1% en 2019 et en moyenne 17,3% et 5,1% sur la période 2019-2021.

2.2.2.2 Renforcement de la stratégie pour la sécurité

Les efforts en matière de lutte contre l'insécurité seront maintenus avec une allocation budgétaire croissante pour les trois prochaines années. Notamment, le budget alloué à ce secteur accuse une augmentation moyenne de près de 14 Milliards d'Ariary par an pour représenter respectivement 5,3%, 5,2% et 4,7% de l'enveloppe globale pour 2019, 2020 et 2021.

2.2.2.3 Mise en place de la Bonne Gouvernance

La bonne gouvernance est une condition de réussite pour toutes activités menées par l'Etat. Elle est requise pour mieux dépenser et pour que les impacts des dépenses publiques se fassent sentir par leurs réels bénéficiaires, les citoyens. De ce fait, la lutte contre la corruption mérite d'être appuyée pour renforcer l'Etat de droit et la Démocratie à Madagascar.

La promotion de la transparence soit en matière de gestion publique soit en matière budgétaire est également essentielle. L'effort est maintenu dans la gestion budgétaire pour encourager la participation aux processus d'élaboration et d'exécution du budget, ainsi qu'à la vulgarisation des documents y afférents.

2.2.2.4 Construction et valorisation des Infrastructures structurantes

De nombreux infrastructures structurantes et infrastructures de développement (barrages hydroélectrique et hydroagricoles, routes, etc.) ont été achevés en 2018. Ils feront l'objet de suivi, d'entretien et d'amélioration. Quant à l'horizon 2019-2021, la période sera encore marquée par l'implantation continue d'infrastructures pour répondre aux multiples besoins de l'économie et surtout pour assurer une meilleure couverture nationale. Ainsi, les prévisions d'allocation budgétaire pour ce secteur s'accroîtront en moyenne de 9,5% par an et représentent 8,9% ; 8,7% et 7,8% du budget général hors solde et hors financement externe de 2019 à 2021.

Telles sont les orientations stratégiques qui ont permises de monter le CBMT 2019-2021. Il est ainsi présenté ci-après, le tableau récapitulatif des allocations ministérielles par grande rubrique, hors opérations d'ordre, pour les années 2019 à 2021.

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2019-2021

	PLFI 2019										P 2020						P 2021							
	IND	BS	TR	TOT. FONCT	PIP EXT	PIP INT	TOT. PIP	TOTAL	IND	BS	TR	TOT. FONCT	PIP EXT	PIP INT	TOT. PIP	TOTAL	IND	BS	TR	TOT. FONCT	PIP EXT	PIP INT	TOT. PIP	TOTAL
01-PRESIDENCE	20 296 000	24 596 000	22 328 847	67 220 847	76 186 000	23 750 000	99 936 000	167 156 847	21 615 000	26 195 000	23 669 000	71 479 000	36 275 000	24 326 000	60 601 000	132 080 000	22 912 000	27 767 000	25 089 000	75 768 000	21 570 000	25 542 000	47 112 000	122 880 000
02-SENAT	16 238 000	16 542 000	843 000	33 623 000		200 000	200 000	33 823 000	17 293 000	17 617 000	894 000	35 804 000		210 000	210 000	36 014 000	18 331 000	18 674 000	948 000	37 953 000		221 000	221 000	38 174 000
03-AN	31 507 000	25 800 000	700 000	58 007 000		1 924 550	1 924 550	59 931 550	33 555 000	27 477 000	742 000	61 774 000		2 021 000	2 021 000	63 795 000	35 568 000	29 126 000	787 000	65 481 000		2 122 000	2 122 000	67 603 000
04-HCC	4 381 000	4 461 000	112 000	8 954 000		1 000 000	1 000 000	9 954 000	4 666 000	4 751 000	119 000	9 536 000		1 050 000	1 050 000	10 586 000	4 946 000		126 000	10 108 000		1 103 000	1 103 000	11 211 000
05-PRIMATURE	15 302 214	11 203 903	19 096 000	45 602 117	128 768 000	14 315 000	143 083 000	188 685 117	16 297 000	11 932 000	20 242 000	48 471 000	154 112 000	15 031 000	169 143 000	217 614 000	17 275 000	12 648 000	21 457 000	51 380 000	172 588 000	15 783 000	188 371 000	239 751 000
06-CFM	4 677 000	3 029 000	41 000	7 747 000		1 604 000	1 604 000	9 351 000	4 981 000	3 226 000	43 000	8 250 000		1 684 000	1 684 000	9 934 000	5 280 000	3 420 000	46 000	8 746 000		1 768 000	1 768 000	10 514 000
07-CENI	9 175 000	2 382 890	321 000	11 878 890		32 474 000	32 474 000	44 352 890	9 771 000	2 538 000	340 000	12 649 000		33 599 000	33 599 000	46 248 000	10 357 000	2 690 000	360 000	13 407 000		35 279 000	35 279 000	48 686 000
11-MAE	4 208 000	8 600 000	13 322 000	26 130 000		6 499 000	6 499 000	32 629 000	4 482 000	9 159 000	14 121 000	27 762 000		6 299 000	6 299 000	34 061 000	4 751 000	9 709 000	14 968 000		6 614 000	6 614 000	36 042 000	
12-MDN	19 318 000	25 624 000	1 448 000	46 390 000		25 336 000	25 336 000	71 726 000	20 574 000	27 290 000	1 535 000	49 399 000		26 603 000	26 603 000	76 002 000	21 808 000	28 927 000	1 627 000	52 362 000		27 933 000	27 933 000	80 295 000
13-SEG	4 421 000	22 063 571	1 089 000	27 573 571		38 345 000	38 345 000	65 918 571	4 708 000	23 498 000	1 154 000	29 360 000		40 262 000	40 262 000	69 622 000	4 990 000	24 908 000	1 223 000	31 121 000		42 275 000	42 275 000	73 396 000
14-MID	1 301 000	14 836 000	86 161 000	102 298 000	16 253 000	62 573 000	78 826 000	181 124 000	1 386 000	15 800 000	91 331 000	108 517 000	8 360 000	65 702 000	74 062 000	182 579 000	1 469 000	16 748 000	96 811 000	115 028 000	5 963 000	68 987 000	74 950 000	189 978 000
15-MSP	448 000	9 459 367	1 588 000	11 495 367		29 770 000	29 770 000	41 265 367	477 000	10 074 000	1 683 000	12 234 000		31 259 000	31 259 000	43 493 000	506 000	10 678 000	1 784 000	12 968 000		32 822 000	32 822 000	45 790 000
16- JUSTICE	7 733 680	24 739 800	6 230 000	38 703 480	6 856 000	16 423 430	23 279 430	61 982 910	8 236 000	26 348 000	6 604 000	41 188 000	3 609 000	17 245 000	20 854 000	62 042 000	8 730 000	27 929 000	7 000 000	43 659 000	3 746 000	18 107 000	21 853 000	65 512 000
21-MFB	30 006 356	85 184 149	785 930 153	901 120 658	85 955 000	234 266 050	320 221 050	1 221 341 708	43 306 000	163 619 000	570 490 000	777 415 000	142 514 000	467 933 000	610 447 000	1 387 862 000	61 803 000	211 418 000	642 719 000	915 940 000	125 083 000	588 169 000	713 252 000	1 629 192 000
25-MEP	803 000	2 717 120	1 523 000	5 043 120	6 102 000	8 007 800	14 109 800	19 152 920	855 000	2 894 000	1 614 000	5 363 000	2 375 000	31 259 000	31 259 000	43 493 000	506 000	10 678 000	1 784 000	5 685 000	150 000	8 828 000	9 978 000	14 663 000
32-MPPRAETLS	1 612 000	4 352 849	3 285 000	9 249 849		5 095 000	5 095 000	14 344 849	1 717 000	4 636 000	3 482 000	9 835 000		5 350 000	5 350 000	15 185 000	1 820 000	4 914 000	3 691 000	10 425 000		5 618 000	5 618 000	16 043 000
34-MIDSP	1 288 000	3 300 380	189 000	4 770 380		3 328 000	3 328 000	8 098 380	1 372 000	3 515 000	193 000	5 080 000		3 494 000	3 494 000	8 574 000	1 454 000	3 726 000	205 000	5 385 000		3 669 000	3 669 000	9 054 000
35-TOURISME	658 200	3 458 240	1 999 000	6 115 440	1 859 000	5 000 000	6 859 000	12 974 440	701 000	3 683 000	2 119 000	6 503 000	1 931 000	5 250 000	7 181 000	13 684 000	743 000	3 904 000	2 246 000	6 893 000	2 004 000	5 513 000	7 517 000	14 410 000
36-MCC	1 300 000	3 302 000	17 967 000	22 569 000	8 487 000	2 917 000	11 404 000	33 973 000	1 385 000	3 517 000	19 045 000	23 947 000	4 396 000	3 063 000	7 459 000	31 406 000	1 468 000	3 728 000	20 188 000	25 384 000	3 742 000	3 216 000	6 958 000	32 342 000
37-MCRI	1 721 000	5 574 000	835 000	8 130 000		6 920 000	6 920 000	15 050 000	1 833 000	5 936 000	885 000	8 654 000		7 266 000	7 266 000	15 920 000	1 943 000	6 292 000	938 000	9 173 000		7 629 000	7 629 000	16 802 000
41-MINAE	2 513 000	10 390 770	8 037 000	20 940 770	392 080 000	71 356 000	463 436 000	484 376 770	2 676 000	11 066 000	8 519 000	22 261 000	576 319 000	72 695 000	649 014 000	671 275 000	2 837 000	11 730 000	9 030 000	23 597 000	502 013 000	76 330 000	578 343 000	601 940 000
43-MRHP	759 000	3 100 000	7 879 000	11 738 000	46 935 000	9 183 000	56 118 000	67 856 000	808 000	3 302 000	8 352 000	12 462 000	48 027 000	9 642 000	57 669 000	70 131 000	856 000	3 500 000	8 853 000	13 209 000	47 452 000	10 124 000	57 576 000	70 785 000
44-MEEF	1 020 000	2 161 000	958 000	4 139 000		60 667 000	13 793 000	74 460 000	78 599 000	1 086 000	2 301 000	1 015 000	4 402 000	14 483 000	70 154 000	74 556 000	1 151 000	2 439 000	1 076 000	4 666 000	46 671 000	15 207 000	61 878 000	66 544 000
51-MEH	1 142 000	3 052 190	370 000	4 564 190	122 967 000	14 657 000	137 624 000	142 188 190	1 216 000	3 251 000	392 000	4 859 000	368 644 000	15 390 000	384 034 000	388 893 000	1 289 000	3 446 000	416 000	5 151 000	317 130 000	16 160 000	333 290 000	338 441 000
52-MEAH	826 000	2 518 230	4 219 000	7 563 230	48 056 000	80 898 000	128 954 000	136 517 230	880 000	3 282 000	4 472 000	8 634 000	29 443 000	141 697 000	171 140 000	179 774 000	933 000	4 292 000	4 740 000	9 965 000	23 023 000	186 395 000	209 418 000	219 383 000
53-MMP	1 647 000	3 603 760	1 079 000	6 329 760	2 000 000	4 878 000	6 878 000	13 207 760	1 754 000	3 838 000	1 144 000	6 736 000		5 122 000	5 122 000	11 858 000	1 859 000	4 068 000	1 213 000	7 140 000		5 378 000	5 378 000	12 518 000
61-MTPI	825 000	1 922 925	6 112 000	8 859 925	703 635 000	162 650 000	866 285 000	875 144 925	879 000	2 048 000	6 479 000	9 406 000	893 933 000	170 783 000	1 064 716 000	1 074 122 000	932 000	2 171 000	6 868 000	9 971 000	786 091 000	179 322 000	965 413 000	975 384 000
62-MATSF	2 686 000	3 120 695	5 317 000	11 123 695	193 490 000	43 318 170	236 808 170	247 931 865	2 861 000	3 324 000	5 636 000	11 821 000	170 832 000	45 484 000	216 316 000	228 137 000	3 033 000	3 523 000	5 974 000	12 530 000	178 552 000	47 758 000	226 310 000	238 840 000
63-MTM	1 000 000	5 027 260	11 891 000	17 918 260	33 281 000	31 782 000	65 063 000	82 981 260	1 065 000	5 354 000	12 604 000	19 023 000	62 131 000	33 371 000	95 502 000	114 525 000	1 129 000	5 675 000	13 360 000	20 164 000	170 498 000	35 040 000	205 538 000	225 702 000
66-MPTDN	138 000	765 050	23 000	926 050		77 924 000	83 222 000	84 148 050	147 000	815 000	24 000	986 000	94 580 000	5 563 000	100 143 000	101 129 000	156 000	864 000	25 000	1 045 000		5 841 000	5 841 000	6 886 000
71-MINSAN	2 209 550	34 348 000	32 169 000	68 726 550	213 635 000	74 113 000	287 748 000	356 474 550	2 353 000	45 183 000	34 099 000	81 635 000	193 944 000	110 972 000	304 916 000	386 551 000	2 494 000	59 090 000	36 145 000	97 729 000	205 394 000	153 406 000	358 800 000	456 529 000
75-MJS	1 907 000	1 354 820	7 833 000	11 094 820	3 581 000	8 360 000	11 941 000	23 035 820	2 031 000	1 443 000	8 303 000	11 777 000	300 000	8 778 000	9 078 000	20 855 000	2 153 000	1 530 000	8 801 000	12 484 000	300 000	9 217 000	5 117 000	22 001 000
76-MPPSPF	1 032 000	5 820 800	3 000 000	9 852 800	25 241 000	14 000 000	39 241 000	49 093 800	1 099 000	7 586 000	3 180 000	11 865 000	7 745 000	19 182 000	26 927 000	38 792 000	1 165 000	9 921 000	3 371 000	14 457 000	9 853 000	25 858 000	35 711 000	50 168 000
81-MEN	10 008 000	56 420 000	87 386 000	153 814 000	82 367 000	160 185 000	242 552 000	396 366 000	10 659 000	74 218 000	92 629 000	177 506 000	62 463 000	272 500 000	334 963 000	512 469 000	11 299 000	97 061 000	98 187 000	206 547 000	58 043 000	378 861 000	436 904 000	643 451 000
83-METFP</																								

CADRE DES DEPENSES A MOYEN TERME
2018 - 2020

III. CDMT 2019 – 2021

L'amélioration de la gestion des Finances Publiques initiée depuis l'adoption de la LOLF, de la programmation pluriannuelle et la prise de la Stratégie de Gestion des Investissements Publics exige des nouvelles méthodes de travail. Ainsi, la programmation budgétaire doit assurer la coordination et la mise en œuvre des différentes politiques publiques au regard des contraintes macroéconomiques définies par le CMBMT. La déclinaison desdites politiques dans la loi de finances suit les lignes de référence établies par le cadrage à moyen terme.

Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) est un agencement de l'évolution des dépenses des Institutions et des Ministères sur une période de trois années. Contrairement au Budget des Moyens, le CDMT permet d'associer le budget non seulement avec les politiques ou stratégies sectorielles mais aussi avec les perspectives de performance. Autrement dit, le CDMT est un document qui présente à la fois la stratégie à moyen terme suivie par une Institution ou un Ministère ainsi que son budget, toujours dans une perspective de moyen terme. Il en évalue la performance attendue à travers une répartition fine de l'enveloppement de l'Institution ou du Ministère.

La construction du CDMT requiert nombreuses étapes interdépendantes et successives en partant de la stratégie nationale de développement (PND) :

- La définition de la Stratégie Nationale de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques ;
- L'élaboration du Plan d'Action Sectoriel Prioritaire (PASP)¹ ;
- Analyse du découpage en Programme ;
- Montage du cadre logique ;
- Découpage en Action ;
- Mesure de la performance ;
- Budgétisation ;
- Finalisation et validation du CDMT initial ;
- Restitution du CDMT initial.

Le présent document regroupe les CDMT 2019 - 2021 de tous les Institutions et Ministères dont la structure est la suivante :

- 1- Introduction
- 2- Objectifs et stratégies
- 3- Revue des programmes
- 4- CDMT par programme
- 5- Conclusion

¹ Que ce soit pour les Institutions ou les Ministères qui disposent déjà d'une politique sectorielle ou non, le PASP est un document qui donne la vision de l'Institution/du Ministère, le plan d'action y afférent en cohérence avec la capacité financière de l'Etat.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

01 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1. INTRODUCTION

« Présidence de la République, une Institution forte au service des citoyens » telle est la vision de cette première Institution du pays. Ainsi la Présidence de la République mène des actions à dimensions transversales. Elle est le garant de l'unité nationale tout en préservant le rôle du leadership dans l'atteinte de l'objectif du développement inclusif et durable de Madagascar.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère
 - Veille au respect de la souveraineté nationale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et à la sauvegarde de l'unité nationale ;
 - Diriger la politique de développement du pays ;
 - Assurer la sécurité nationale des biens et des personnes et assurer lutte contre la Corruption
- Grandes orientations :
- Assurer la stratégie nationale de lutte contre la Corruption
 - Renforcer l'interopérabilité des forces de l'ordre ;
 - Assurer l'apaisement social tout en promettant le développement économique du pays.
- Stratégie :
- Se servir de référence pour mener à bien l'Administration publique dans son ensemble toujours au bénéfice des usagers ainsi que la population en générale.
 - Créer un environnement de confiance indéfectible aux yeux des citoyens et de servir d'exemple en matière de bonne gouvernance et de redevabilité sociale.
 - Les organismes rattachés à la Présidence devraient également refléter cette image afin de contribuer à l'atteinte des objectifs communs notamment le développement inclusif et durable tout en assurant la sécurité de la population.
 - Assurer le leadership de plus haut niveau du pays dans la lutte contre le VIH/SIDA

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
001 - Administration Et Coordination	001-2 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DES SERVICES DE LA PRÉSIDENTE	001-2-1 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DES RÉFORMES Y AFFÉRENTES	001-2-1-1 - LA CONTRIBUTION À LA SÉCURISATION DU TERRITOIRE NATIONAL EST APPORTÉE	001-2-1-1-R1 - Nombre des atteintes à la sécurité nationale déjouées	NOMBRE	2	2	2	2
				001-2-1-1-R2 - Nombre de bâtiments construits et réhabilités auprès QG et antennes	NOMBRE	0	3	-	-
				001-2-1-1-R3 - Nombre de moyens matériels acquis au niveau du QG et des antennes	NOMBRE	0	9	-	-

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		001-2-2 - ASSURER DE FAÇON PERMANENTE LA SÉCURITÉ DES HAUTES PERSONNALITÉS, DES INFRASTRUCTURES ET DU PATRIMOINE DE LA PRÉSIDENTIE	001-2-2-1 - LA SÉCURISATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DE SON ENTOURAGE EST ASSURÉE	001-2-2-1-R1 - NOMBRE D'INCIDENTS LIÉS À LA SÉCURITÉ	NOMBRE	0	0	0	0
			001-2-2-2 - LA SÉCURISATION ET L'ENTRETIEN DES BIENS DE LA PRÉSIDENTIE SONT ASSURÉS	001-2-2-2-R1 - Nombre des biens immobiliers (Sites présidentiels) de la Présidence sécurisés et entretenus	NOMBRE	6	6	2	2
			001-2-2-3 - Formations et recyclages organisés	001-2-2-3-R1 - Nombre d'agents formés/recyclés	NOMBRE	0	900	200	200
		001-2-3 - ASSURER LA COORDINATION ET LE SUIVI DES ACTIVITÉS ET PROJETS RELEVANT DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE	001-2-3-1 - LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES SONT RENDUES TRANSPARENTES ET L'EXÉCUTION DES TÂCHES ACCÉLÉRÉE	001-2-3-1-R1 - Nombre de bureaux mis en réseau 001-2-3-1-R2 - Nombre des procédures dématérialisées 001-2-3-1-R3 - Sites interconnectés	NOMBRE	80	110	0	0
			001-2-3-2 - L'ANIMATION, LA COORDINATION ET LA SUPERVISION DES ACTIVITÉS ET PROJETS DES SERVICES RELEVANT DE LA PRÉSIDENTIE SONT ASSURÉES EFFICACEMENT	001-2-3-2-R1 - NOMBRE DES RÉUNIONS DE COORDINATION EFFECTUÉES	NOMBRE	4	4	4	4
			001-2-3-3 - LE BUDGET ALLOUÉ À LA PRÉSIDENTIE EST UTILISÉ À BON ESCIENT	001-2-3-3-R1 - TAUX D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES	%	98	98	98	98
			001-2-3-4 - Les dossiers de demande de distinctions honorifiques et de proposition de liste de bénéficiaires à soumettre à l'approbation du Président de la République sont instruits	001-2-3-4-R1 - Nombre des dossiers instruits	NOMBRE	0	35419	35736	35800
			001-2-3-5 - Sécurité des Palais assurée	001-2-3-5-R1 - Murs et clôtures construits sur la tracée de la limite du domaine des sites présidentiels d'avaloha construits	M	0	3800	-	-
			001-2-3-6 - Divers matériels acquis	001-2-3-6-R1 - Nombre des divers matériels et mobiliers acquis pour assurer le bon fonctionnement et la continuité des services administratifs	NOMBRE	0	14	-	-
			001-2-3-7 - Les distinctions honorifiques, toutes les grades confondus sont décernés aux bénéficiaires	001-2-3-7-R1 - Nombre de distinctions honorifiques décernées	NOMBRE	0	27000	28500	30000

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
			001-2-4-1 - L'Intranet au niveau central et le Data center de l'Etat étendus	001-2-4-1-R1 - Nombre des ministères et institutions inter-connectés	NOMBRE	36	0	0	0	
			001-2-4-2 - Capacités des agents de l'ANRE renforcées	001-2-4-2-R1 - Taux de visibilité de l'ANRE 001-2-4-2-R2 - Nombre de Personnel ANRE formés	% NOMBRE	100 0	100 6	0 8	0 25	
			001-2-4-3 - Salle de formation équipée en matériel de Visio conférence pour recevoir des cours à distance	001-2-4-3-R1 - Taux d'opérationnalité du Matériel visioconférence	%	0	0	0	100	
		001-2-4 - REORIENTER LES ACTIVITES DE L'ANRE POUR DEVENIR LE PRINCIPAL FAI ET MVNO POUR L'ETAT	001-2-4-4 - Salle de formation équipée en Système de sonorisation, Matériels de vidéo projection et équipement réseau et matériels informatiques pour recevoir des cours à distance	001-2-4-4-R1 - Taux d'opérationnalité du Système de sonorisation pour formation 001-2-4-4-R2 - Taux d'opérationnalité des Matériels de vidéo projection 001-2-4-4-R3 - Taux de Matériels techniques pour la salle de formation installés	% % %	0 0 0	0 0 0	0 41 0	20 41 0	
			001-2-4-5 - Agents de l'ANRE à jour et aptes à vulgariser les Technologies et les normes en matière de TIC	001-2-4-5-R1 - Nombre de Bundles Support de Cours achetés	NOMBRE	0	2	4	4	
			001-2-4-6 - Infrastructure à clés publiques : partie logicielle et équipement acquise	001-2-4-6-R1 - Processus d'acquisition de package de Logiciels de PKI terminé	%	0	9	18	18	
			001-2-4-7 - 'Infrastructure à clés publiques : partie opérationnalisation effectuée	001-2-4-7-R1 - Taux d'opérationnalité Infrastructure PKI opérationnel	%	0	0	13	13	
			001-2-4-8 - 'Agence apte à acquérir les équipes de développement et de formation	001-2-4-8-R1 - Taux des Equipements techniques de développemnt acquis	%	0	0	100	100	
Projets d'Investissement Public concernés 193 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES (SGP-DSP-DGCIS)										

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
138 - Appui à la gouvernance et à l'Etat de droit	138-1 - RENFORCER L'AUTORITÉ DE L'ETAT, LA BONNE GOUVERNANCE ET L'ETAT DE DROIT	138-1-1 - RENFORCER LES SYSTÈMES JUDICIAIRE, ANTI-CORRUPTION, ANTI-BLANCHIMENT ET ANTI-FINANCEMENT DU TERRORISME	138-1-1-1 - LE DISPOSITIF NATIONAL DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME EST CONFORME AUX NORMES REQUISES	138-1-1-1-R1 - POURCENTAGE DES CRITÈRES CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DU GAFI	%	40	60	80	80
			138-1-1-2 - LE SYSTÈME JUDICIAIRE EST RENFORCÉ	138-1-1-2-R1 - NOMBRE DE DOLÉANCES REÇUES PAR LE CSM (INDICATEUR DE RÉSULTAT TRADUISANT DES GAINS EN RÉDUCTION)	NOMBRE	38	33	29	29
			138-1-1-3 - LE SYSTÈME DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EST RENFORCÉ	138-1-1-3-R1 - RANG/175 PAYS	RANG	40	50	60	60
				138-1-1-3-R2 - Dossiers jugés par les PAC(et/ou Juridictions) (1)	NOMBRE	0	275	360	490
				138-1-1-3-R3 - Pourcentage (Taux en %) des dossiers jugés par les PAC(et/ou Juridictions) par rapport aux dossiers de corruption dénoncés, traités et transmis par le BIANCO aux juridictions: (Augmentation de 10% par année pour atteindre 60% en 2020)	%	0	50	60	70
				138-1-1-3-R4 - Dossiers de corruption dénoncés, traités et transmis par le BIANCO aux juridictions (2)	NOMBRE	0	550	600	700
			138-1-1-4 - LES PRINCIPES DE GOUVERNANCE PUBLIQUE DANS LES INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS SONT PROMUS	138-1-1-4-R1 - Document référentiel sur la Gouvernance Publique	NOMBRE	8	10	12	12
138-1-1-4-R2 - Nombre de personnels bénéficiaires de formation	NOMBRE	0		5	-	-			
138-1-1-4-R3 - Nombre de thématiques sur les principes de Gouvernance développés	NOMBRE	0		12	-	-			
138-1-1-4-R4 - Nombre des secteurs prioritaires actifs dans la lutte contre la corruption et la promotion de la Gouvernance	NOMBRE	0		6	-	-			
138-1-1-4-R5 - Taux de textes mis en conformité identifiés	%	0		50	-	-			
138-1-1-4-R6 - Nombre de séances d'informations tenues	NOMBRE	0		7	-	-			
138-1-1-5 - Les mesures de renforcement de l'efficacité du SAMIFIN sont mises en œuvre	138-1-1-5-R1 - Taux d'absorption des DOS traitées et transmises aux autorités compétentes	%	0	58	61	-			

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
			138-1-2-1 - LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES A POSTERIORI DE LA GESTION DES FINANCES ET DES RESSOURCES PUBLIQUES, DU PATRIMOINE PUBLIC ET DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION SONT AMÉLIORÉES	138-1-2-1-R1 - Pourcentage de rapports de vérification ayant fait l'objet de suivi des recommandations	%	30	40	50	50	
			138-1-2-2 - LES LIAISONS ENTRE LES ENTITÉS ÉTATIQUES CHARGÉES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA DÉFENSE NATIONALE SONT SÉCURISÉES ET INTERCONNECTÉES PAR UN SYSTÈME COMMUN	138-1-2-2-R1 - Pourcentage des entités étatiques connectées et sécurisées	%	100	100	100	100	
		138-1-2 - AMÉLIORER LA FONCTION DE COORDINATION ET DE CONTRÔLE DE LA GESTION DES RESSOURCES PUBLIQUES	138-1-2-3 - LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF, FINANCIER ET LES MATÉRIELS TECHNIQUES DES UNITÉS MILITAIRES SONT CONTRÔLÉS ET SUIVIS	138-1-2-3-R1 - NOMBRE DE MISSIONS	NOMBRE	28	42	84	84	
				138-1-2-3-R2 - NOMBRE DE PV DE RÉCEPTION	NOMBRE	28	42	84	84	
				138-1-2-3-R3 - NOMBRE DE RAPPORT D'ACTIVITÉS	NOMBRE	28	42	84	84	
				138-1-2-4 - LES CONTRÔLES DES ACTIVITÉS DES GRANDES FORMATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE (GN) ET LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LES TRAFICS ILLICITES DE TOUT GENRE SONT INTENSIFIÉS	138-1-2-4-R1 - NOMBRE D'INSPECTION EFFECTUÉE	NOMBRE	12	16	22	22
				138-1-2-5 - Les systèmes d'informations sur les finances publiques et le fonctionnement des services publics sont contrôlés par l'IGE	138-1-2-5-R1 - Nombre de systèmes d'informations concernant les finances publiques, les ressources et patrimoines publics auxquelles l'IGE peut se connecter	NOMBRE	0	2	5	5
				138-1-2-6 - IGE doté en véhicules d'inspections	138-1-2-6-R1 - Nombre de véhicules acquis	NOMBRE	0	7	14	29
				138-1-2-7 - Le système commun est fonctionnel, constamment amélioré et maîtrisé par les agents de l'Etat	138-1-2-7-R1 - Pourcentage de réalisation du système commun	%	0	785	100	100

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		138-1-3 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE RENDU AUX USAGERS	138-1-3-1 - LES RÉFORMES INITIÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET (DGI, DGD), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (MEN), MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION (MID), MINISTÈRE AUPRÈS DE LA PRÉSIDENTE EN CHARGE DES MINES ET DES PÉTROLES (MPMP)	138-1-3-1-R1 - Taux des réformes réalisés/ prévus	%	20	40	40	40
			138-1-3-2 - LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS ESPÉRÉS APPROPRIÉE PAR LES AGENTS DE L'ÉTAT	138-1-3-2-R1 - CONTRAT DE PERFORMANCE	NOMBRE	4	4	4	4
			138-1-3-3 - LA DÉFENSE DES USAGERS CONTRE LES DYSFONCTIONNEMENTS DE L'ADMINISTRATION EST ASSURÉE	138-1-3-3-R1 - NOMBRE DES DOSSIERS TRAITÉS	NOMBRE	240	264	278	300
			138-1-3-4 - Le Système d'Administration Fiscale Intégrée (SAFI) opérationnel	138-1-3-4-R1 - Taux d'opérationnalisation du Système d'Administration Fiscale Intégrée (SAFI)	%	0	60	80	100
			138-1-3-5 - Les transactions douanières suspectes découvertes	138-1-3-5-R1 - Taux de confirmation de transactions douanières suspectes (en cas d'inspection physique)	%	0	>12,5	>15 (Non cumulé)	>15 (Non cumulé)
			138-1-3-6 - L'évaluation des contrats/programmes des performance effectué	138-1-3-6-R1 - Nombre de bureaux de perception dont les contrats/programmes de performance ont fait l'objet d'une évaluation externe'	NOMBRE	0	4	8	>8
			138-1-3-7 - Le FEFFI mis en place et PEC opérationnel dans les écoles primaires des Régions de Analamanga, Alaotra Mangoro et Sofia	138-1-3-7-R1 - Proportion des écoles ciblées par la composante dotée d'un FEFFI opérationnel planifiant et mettant en œuvre un PEC	%	0	60	75	>75
		138-1-4 - Assurer la coordination des investissements et de leurs financements	138-1-4-1 - Les investissements sont coordonnés et leurs financements contribuent au décollage économique du pays	138-1-4-1-R1 - Nombre des institutions/Ministères dont les investissements sont contrôlés	NOMBRE	36	0	0	0
			138-1-4-2 - Les investissements prioritaires programmés sont effectivement exécutés	138-1-4-2-R1 - Volume d'investissement décaissé par an	USD	0	700000000	750000000	800000000
Projets d'Investissement Public concernés									
079 - PROGRAMME D'APPUI À LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC									
182 - PROJET D'APPUI À LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE (PAGI)									
191 - RENFORCEMENT DU BIANCO									
195 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES (DGIGE-IGAM-IGGN-OTME-CSM)									
200 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SÉCURISÉ ET MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES DU SAMIFIN									
202 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES DU BIANCO NOTAMMENT POUR SON OPÉRATIONNALISATION									
203 - RENFORCEMENT DU COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTÉGRITÉ (CSI)									
204 - PROJET D'APPUI À LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC 2 (PAPSP 2)									
620 - Appui au développement social et économique	620-1 - CONTRIBUTION À UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	620-1-1 - PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL	620-1-1-1 - Stabilité au niveau des communes et Fokontany améliorées	620-1-1-1-R1 - Pourcentage des activités/projets ayant atteint les résultats escomptés	%	0	55	100	-

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
			620-1-3-1 - LES BESOINS EN RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL DE RIPOSTE AU SIDA COUVERTS	620-1-3-1-R1 - MONTANT DES RESSOURCES ALLOUÉES À LA RÉPONSE NATIONALE AU SIDA	USD	>613.583 USD	>613.583 USD	>613.583 USD	>613.583 USD
			620-1-3-2 - LES POPULATIONS CLÉS LES PLUS EXPOSÉES AU VIH ET LES PERSONNES AYANT DES RAPPORTS SEXUELS OCCASIONNELS ADOPTENT DES COMPORTEMENTS ET PRATIQUES SEXUELLES À MOINDRE RISQUE	620-1-3-2-R1 - POURCENTAGE DES POPULATIONS CLÉS LES PLUS EXPOSÉES AU VIH AYANT UTILISÉ UN PRÉSERVATIF AU COURS DE LEUR DERNIER RAPPORT SEXUEL/ANAL	%	0	PS=90%	0	0
		620-1-3 - RÉDUIRE D'AU MOINS 50% LE NOMBRE DE NOUVELLES INFECTIONS À VIH DANS LES SOUS	620-1-3-3 - LES ADULTES ET ENFANTS VIVANT AVEC LE VIH BÉNÉFICIENT D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE, PSYCHOLOGIQUE, SOCIALE ET JURIDIQUE DE QUALITÉ	620-1-3-3-R1 - POURCENTAGE DE PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH (ADULTES ET ENFANTS) QUI ONT BÉNÉFICIÉ DES SERVICES DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE, SOCIAL ET JURIDIQUE PARI MI CELLES QUI SONT SUIVIES	%	0.85	0.87	0.9	0.9
			620-1-3-4 - LES ADULTES DE 15-49 ANS ONT DES ATTITUDES DE NON-DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH	620-1-3-4-R1 - POURCENTAGE DES ADULTES DE 15-49 ANS QUI EXPRIMENT LES 4 ATTITUDES DE TOLÉRANCE VIS-À-VIS DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH 620-1-3-4-R2 - POURCENTAGE DES ADULTES DE 15-49 ANS QUI EXPRIMENT LES 4 ATTITUDES DE TOLÉRANCE VIS-À-VIS DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH	% %	Hommes : 50% Femmes : 50%	Hommes : >50% Femmes : >50%	Hommes : >50% Femmes : >50%	Hommes : >50% Femmes : >50%
			620-1-4-1 - LE CLIMAT DES AFFAIRES EST AMÉLIORÉ	620-1-4-1-R1 - Classement Doing business	RANG	-	<130	-	-
		620-1-4 - DÉVELOPPER LE SECTEUR PRIVÉ ET LE SECTEUR RELAIS	620-1-4-2 - LE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ EST DÉVELOPPÉ	620-1-4-2-R1 - Nombre de contrats PPP établis	NOMBRE	0	1	2	-
			620-1-4-3 - LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS NOTAMMENT LE TEXTILE ONT AUGMENTÉ	620-1-4-3-R1 - Volume d'exportation AGOA (en DTS)	DTS	>500.000.000	>500.000.000	>500.000.000	>500.000.000
			620-1-5-1 - Documents de politique de défense et de stratégie de sécurité nationale élaborés	620-1-5-1-R1 - Nombre de documents cadres relatifs au renforcement de sécurité national validés	NOMBRE	7	2	0	0
			620-1-5-2 - Insécurité sur l'ensemble du territoire réduite	620-1-5-2-R1 - Taux d'insécurité par zone et par secteur d'intervention réduit	%	0	10	15	30
			620-1-5-3 - Salle de crise pour la gestion de la sécurité nationale mise en place	620-1-5-3-R1 - Taux cumulé de l'opérationnalisation de la salle de crise	%	0	50	75	100
		620-1-5 - PILOTAGE DE LA REFORME RELATIVE A LA R.S.S	620-1-5-4 - Pilotage de la RSS appuyé	620-1-5-4-R1 - Nombre de personnel du SPDSN performant en matière de pilotage de la RSS 620-1-5-4-R2 - Nombre de documents stratégiques validés et appliqués par les secteurs sécuritaires	NOMBRE NOMBRE	0 0	1 2	7 0	20 0
			620-1-5-5 - Les capacités technologiques et industrielles relatives à la défense et la sécurité nationale développées	620-1-5-5-R1 - Nombre de départements ou services dotés d'outils et de matériels de sécurité adéquats	NOMBRE	0	2	4	4
			620-1-5-6 - SPDSN opérationnel	620-1-5-6-R1 - Taux de réalisations des objectifs liés à la gestion administrative et financière	%	0	100	100	100
			620-1-5-7 - Capacités du SPDSN renforcées	620-1-5-7-R1 - Nombre de succursales mis en réseau 620-1-5-7-R2 - Nombre de Personnel du SPDSN performant dans la gestion de la sécurité nationale	NOMBRE NOMBRE	0 0	0 1	7 21	- -

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		620-1-6 - PRESERVER LA PAIX SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE	620-1-6-1 - Insécurité sur l'ensemble du territoire réduite	620-1-6-1-R1 - Taux d'insécurité par zone et par secteur d'intervention réduit	%	5	10	20	20
			620-1-6-2 - Les capacités technologiques et industrielles relatives à la défense et la sécurité nationale développées	620-1-6-2-R1 - Nombre de départements ou services dotés d'outils et de matériels de sécurité adéquats	NOMBRE	22	22	22	22
			620-1-6-3 - SPDSN opérationnel	620-1-6-3-R1 - Taux de réalisations des objectifs liés à la gestion administrative et financière	%	100	100	100	100
			620-1-6-4 - Participation des populations défavorisées à la vie sociale et au progrès collectif	620-1-6-4-R1 - Taux de populations bénéficiaires	%	50	100	-	-

Projets d'Investissement Public concernés

031 - COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA
078 - PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (PAPI)
188 - RENFORCEMENT DES CAPACITES ET POTENTIALITES LOCALES
196 - SERVICE CIVIQUE AU SERVICE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DURABLE ,PHASE II
197 - MISE EN PLACE D'UNE SALLE DE CRISE POUR LA GESTION DE LA SECURITE NATIONALE
199 - APPUI AU PILOTAGE DE LA RSS (REFORME DU SECTEUR SECURITAIRE)
201 - RENFORCEMENT DE CAPACITES DU SECRETARIAT PERMANENT A LA DEFENSE ET A LA SECURITE NATIONALE

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
001 - Administration Et Coordination	9 229	40 286	0	7 903	57 418	11 294	45 179	0	3 388	59 861	12 004	47 602	0	1 619	61 225	13 161	51 045	0	5 108	69 314
138 - Appui à la gouvernance et à l'Etat de droit	0	14 392	28 669	8 848	51 909	0	19 225	40 637	14 446	74 309	0	20 945	28 530	14 687	64 162	0	21 675	14 570	6 386	42 631
501 - Santé-Planning familial et lutte contre le VIH/SIDA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
620 - Appui au développement social et économique	0	2 617	15 977	4 377	22 972	0	2 817	35 549	5 915	44 281	0	2 932	7 745	8 019	18 696	0	3 048	7 000	14 048	24 096
801 - Solidarité nationale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	9 229	57 295	44 646	21 128	132 298	11 294	67 221	76 186	23 750	178 450	12 004	71 479	36 275	24 326	144 084	13 161	75 768	21 570	25 542	136 041

5. CONCLUSION

La présidence se doit d'être forte pour instaurer une image dégageant le respect de l'autorité vue sa qualité de Première Institution du Pays. Elle doit servir de référence au bénéfice de l'Administration publique dans son ensemble ainsi que pour les usagers du service publics.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

02 - SENAT

1. INTRODUCTION

Le Sénat est l'une des Institutions de la République, les missions des Sénateurs et Assistants parlementaires prennent des ampleurs considérables dans le développement économique et social de Madagascar.

La Chambre haute nécessite des salles de réunion dans l'accomplissement de sa mission. mais depuis sa restauration en 2001, aucune extension ni une nouvelle construction n'a été effectuée. Faute d'infrastructure adéquate, le local à usage de bureau et les salles de réunion sont insuffisants.

De ce fait, se conformant à la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan National de développement (PND), le Sénat prévoit cette année un projet de construction, afin d'assurer son indépendance, sa dignité et surtout d'alléger les dépenses de l'Etat liées à la location pour qu'il puisse remplir en toute liberté ses fonctions (article 50 de la Constitution) et dont la préoccupation est de servir les intérêts de la Nation qu'il représente et de mettre à la disposition des Sénateurs et le personnel un cadre de travail permettant l'atteinte des objectifs fixés.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère : 020 - SENAT

- Grandes Orientations :

o Promouvoir la bonne gouvernance, l'éthique et l'efficacité au niveau de l'Administration du Sénat.

o Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance du Sénat.

- Stratégies :

o Les actions du Sénat ont pour but de donner une image digne et prestigieuse de la chambre haute et de ses membres. Assurément, suivi de ses motivations et du personnel administratif en leur offrant une infrastructure adéquate et un cadre de travail agréable.

o Le SENAT privilégie les relations interinstitutionnelles : le renouvellement du parc informatique avec une équipe compétente et performante permet l'amélioration du réseau de communication entre les Institutions tant au niveau national qu'international.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
002 - Administration Et Coordination	002-1 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION DU SENAT	002-1-1 - ASSURER UNE BONNE COORDINATION DES ACTIVITÉS DU SENAT	002-1-1-1 - GESTION TRANSPARENTE ET EFFICIENTE DES ACTIVITÉS DU SENAT	002-1-1-1-R1 - NOMBRE DE RAPPORTS ET COMPTE RENDU	NOMBRE	7	8	10	10
		002-1-2 - ASSURER UNE ASSURER LA BONNE GESTION DES MOYENS MATÉRIELS, FINANCIERS ET HUMAINS BONNE COORDINATION DES ACTIVITÉS DU SENAT	002-1-2-1 - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DÉCENT	002-1-2-1-R1 - NOMBRE DE LOCAUX RÉPONDANT AUX NORMES	NOMBRE	30	40	50	50
			002-1-2-2 - AGENTS EFFICACES, COMPÉTENTS ET MOTIVÉS	002-1-2-2-R1 - DURÉE MOYENNE DU TRAITEMENT DES DOSSIERS	Jour	28	28	28	28
		002-1-3 - ASSURER LA BONNE GESTION DES MOYENS MATÉRIELS, FINANCIERS ET HUMAINS							
Projets d'Investissement Public concernés									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
002 - REHABILITATION ET EQUIPEMENT IMMEUBLE SENAT									
119 - Gestion opérationnelle des missions des parlementaires du Sénat	119-1 - PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE ET LA BONNE GOUVERNANCE DU SÉNAT	119-1-1 - RENFORCER LES RÔLES : LÉGISLATIF, DU CONSEIL AU GOUVERNEMENT ET DU CONTRÔLE SUR L'EXÉCUTIF DU SÉNAT ET ÉVALUATION	119-1-1-1 - POUVOIR LÉGISLATIF OPÉRATIONNEL ET EFFICACE	119-1-1-1-R1 - TAUX D'ASSIDUITÉ DES SÉNATEURS AUX TRAVAUX PARLEMENTAIRES	Pourcentage	85	80	95	95
		119-1-2 - RENFORCER LA STABILITÉ INSTITUTIONNELLE	119-1-2-1 - APAISEMENT POLITIQUE	119-1-2-1-R1 - DIMINUTION DE TAUX DES MANIFESTATIONS	POURCENTAGE	15	15	10	15
		119-1-3 - RENFORCER LA CULTURE DE REDEVABILITÉ, DE TRANSPARENCE ET LE RÔLE DES SÉNATEURS DANS LE PROCESSUS DE LA DÉCENTRALISATION	119-1-3-1 - SÉNATEURS REDEVABLES ET RESPONSABLES	119-1-3-1-R1 - POURCENTAGE DE COMPTE-RENDU PÉRIODIQUE POUR CHAQUE MISSION DES SÉNATEURS	Pourcentage	85	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018				LFI 2019				Prév 2020				Prév 2021							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
002 - Administration Et Coordination	0	12 306	0	2 317	14 623	0	17 091	0	200	17 291	0	18 465	0	210	18 675	0	19 598	0	221	19 820
119 - Gestion opérationnelle des missions des parlementaires du Sénat	0	10 530	0	0	10 530	0	16 532	0	0	16 532	0	17 339	0	0	17 339	0	18 354	0	0	18 354
TOTAL	0	22 836	0	2 317	25 153	0	33 623	0	200	33 823	0	35 804	0	210	36 014	0	37 953	0	221	38 174

5. CONCLUSION

Le Sénat, sous l'égide de son Président, s'engage à être une Institution miroir et modèle qui se distingue par la bonne gouvernance et l'excellence. La réalisation de ces actions du Sénat permet d'instaurer plus de confiance entre les citoyens, le pouvoir exécutif et celui de législatif.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

03 - ASSEMBLEE NATIONALE

1. INTRODUCTION

L'Assemblée Nationale est une des Institutions de la République à fonction législative. Elle partage cette fonction législative avec le Sénat. L'Assemblée nationale est composée de 151 membres élus pour cinq ans qui portent le titre de « Députés ». Leur mandat est national et incompatible avec l'exercice de tout autre mandat public électif et de tout emploi public excepté l'enseignement.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère : Les trois missions principales de l'Assemblée nationale sont : voter les lois, contrôler les activités du gouvernement et représenter le peuple

- Grandes Orientations : L'Assemblée Nationale a pour attributions d'examiner et de voter des projets de ou des propositions de lois, de contrôler l'action gouvernementale et d'évaluer les politiques publiques.

- Stratégies : L'Assemblée Nationale dispose de deux (02) programmes :

- 003-Administration et Coordination : Assure et améliore le fonctionnement de l'Administration et financé par un budget de fonctionnement et un budget d'investissement.
- 101-Gouvernance Responsable : Renforce l'Etat de droit et affirme la démocratie au niveau international et financé par un budget de fonctionnement

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
003 - Administration et Coordination	003-1 - RENDRE L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE PLUS PERFORMANTE EN VUE D'ACCROITRE SON EFFICACITE	003-1-1 - RENFORCER L' ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE EN VUE D'ACCROITRE SON EFFICACITE	003-1-1-1 - RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE ENVUE D'ACCROITRE SON EFFICACITE	003-1-1-1-R1 - Taux de satisfaction des usagers 003-1-1-1-R2 - Délai de traitement des dossiers	% NB DE JOUR	75 0	0 10	0 10	0 10
		003-1-1 - RENFORCER L' ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE EN VUE D'ACCROITRE SON EFFICACITE	003-1-1-1 - RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE ENVUE D'ACCROITRE SON EFFICACITE	003-1-1-1-R1 - Taux de satisfaction des usagers 003-1-1-1-R2 - Délai de traitement des dossiers	% NB DE JOUR	75 0	0 10	0 10	0 10

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		003-1-1 - RENFORCER L' ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE EN VUE D'ACCROÏTRE SON EFFICACITÉ	003-1-1-1 - RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE ENVUE D'ACCROITRE SON EFFICACITE	003-1-1-1-R1 - Taux de satisfaction des usagers 003-1-1-1-R2 - Délai de traitement des dossiers	% NB DE JOUR	75 0	0 10	0 10	0 10
		003-1-1 - RENFORCER L' ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE EN VUE D'ACCROÏTRE SON EFFICACITÉ	003-1-1-1 - RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE ENVUE D'ACCROITRE SON EFFICACITE	003-1-1-1-R1 - Taux de satisfaction des usagers 003-1-1-1-R2 - Délai de traitement des dossiers	% NB DE JOUR	75 0	0 10	0 10	0 10
		003-1-1 - RENFORCER L' ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE EN VUE D'ACCROÏTRE SON EFFICACITÉ	003-1-1-1 - RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE ENVUE D'ACCROITRE SON EFFICACITE	003-1-1-1-R1 - Taux de satisfaction des usagers 003-1-1-1-R2 - Délai de traitement des dossiers	% NB DE JOUR	75 0	0 10	0 10	0 10

Projets d'Investissement Public concernés

002 - REHABILITATION/EXTENSION ET EQUIPEMENT ASSEMBLEE NATIONALE

101 - Gouvernance Responsable	101-1 - RENFORCER L'ETAT DE DROIT ET AFFIRMER LA DÉMOCRATIE AU NIVEAU INTERNATIONAL	101-1-1 - PARTICIPER À DES RÉUNIONS INTERNATIONALES	101-1-1-1 - Capacités des parlementaires renforcées, et paiement des salaires et avantages des Députés assuré.	101-1-1-1-R1 - Délai de traitement des dossiers 101-1-1-1-R2 - Pourcentage des Députés capables de légiférer 101-1-1-1-R3 - Taux d'exécution budgétaire 101-1-1-1-R4 - Nombre de lois votées	% % % Nombre	99,70 90 0 0	0 0 99,6 49	0 0 99,75 49	0 0 99,8 50
			101-1-1-1 - Capacités des parlementaires renforcées, et paiement des salaires et avantages des Députés assuré.	101-1-1-1-R1 - Délai de traitement des dossiers 101-1-1-1-R2 - Pourcentage des Députés capables de légiférer 101-1-1-1-R3 - Taux d'exécution budgétaire 101-1-1-1-R4 - Nombre de lois votées	% % % Nombre	99,70 90 0 0	0 0 99,6 49	0 0 99,75 49	0 0 99,8 50
			101-1-1-1 - Capacités des parlementaires renforcées, et paiement des salaires et avantages des Députés assuré.	101-1-1-1-R1 - Délai de traitement des dossiers 101-1-1-1-R2 - Pourcentage des Députés capables de légiférer 101-1-1-1-R3 - Taux d'exécution budgétaire 101-1-1-1-R4 - Nombre de lois votées	% % % Nombre	99,70 90 0 0	0 0 99,6 49	0 0 99,75 49	0 0 99,8 50
			101-1-2-1 - Renforcement des relations entre les élus et les citoyens	101-1-2-1-R1 - % DE LA POPULATION SATISFAITE DES RELATIONS AVEC LES ÉLUS 101-1-2-1-R2 - Nombre de tournées parlementaires 101-1-2-1-R3 - Nombre de contrôles parlementaires	% Nombre Nombre	55 0 0	0 1520 10	0 1525 10	0 1530 10
		101-1-3 - SOUTENIR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PARLEMENTAIRES ET ASSURER LE PAIEMENT DES SALAIRES ET AVANTAGES DES DÉPUTÉS	101-1-3-1 - Raffermissement des relations internationales	101-1-3-1-R1 - Nombre d'adhésions à des organismes internationaux 101-1-3-1-R2 - Nombre de participations à des réunions internationales	NOMBRE Nombre	5 0	0 48	0 50	0 50
			101-1-3-1 - Raffermissement des relations internationales	101-1-3-1-R1 - Nombre d'adhésions à des organismes internationaux 101-1-3-1-R2 - Nombre de participations à des réunions internationales	NOMBRE Nombre	5 0	0 48	0 50	0 50
		101-1-3 - SOUTENIR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PARLEMENTAIRES ET ASSURER LE PAIEMENT DES SALAIRES ET AVANTAGES DES DÉPUTÉS	101-1-3-1 - Raffermissement des relations internationales	101-1-3-1-R1 - Nombre d'adhésions à des organismes internationaux 101-1-3-1-R2 - Nombre de participations à des réunions internationales	NOMBRE Nombre	5 0	0 48	0 50	0 50

Projets d'Investissement Public concernés

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
003 - Administration et Coordination	0	25 352	0	1 420	26 772	0	26 804	0	1 925	28 729	0	30 112	0	2 021	32 133	0	33 352	0	2 122	35 474
101 - Gouvernance Responsable	0	23 781	0	0	23 781	0	31 203	0	0	31 203	0	31 662	0	0	31 662	0	32 129	0	0	32 129
TOTAL	0	49 133	0	1 420	50 553	0	58 007	0	1 925	59 932	0	61 774	0	2 021	63 795	0	65 481	0	2 122	67 603

5. CONCLUSION

Améliorer la qualité des services, des conditions de travail des Députés et du Personnel ; Augmenter la performance de l'Administration ; Renforcer l'Etat de droit ; Renforcer les relations entre les élus et les citoyens ; Effectuer des tournées parlementaires dans toute l'île pour compte rendu et audition sur terrain et contrôler l'exécution des politiques publiques et/ou la mise en œuvre du projet de développement ;

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

04 - HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE

1. INTRODUCTION

Depuis l'adoption de la LOLF en 2004, Madagascar s'est engagé dans l'amélioration de la gestion des finances publiques en incluant la culture de performance au sein du secteur public. Le passage du budget de moyen vers le budget de programme, l'instauration de la culture de résultats figurent parmi les éléments clés de cette amélioration.

A l'instar des autres Institutions et Ministères, dans le cadre du CDMT et face aux défis actuels, la Haute Cour Constitutionnelle s'engage à trouver les moyens de mieux évaluer l'ensemble de ses besoins, de mieux mesurer les résultats obtenus, de renforcer la transparence, d'instaurer plus de responsabilité dans la mise en œuvre et d'établir des budgets raisonnables via l'élaboration de stratégies et de priorités. De ce fait, l'Institution s'engage également de s'assurer que les ressources mobilisées (humaines, financières et matérielles) sont en adéquation avec les attentes, et que le processus mis en place permettra bien de transformer ces ressources en résultats.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

2.1.Mission du Ministère :

La Haute Cour Constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Elle est le juge de la constitutionnalité de la Loi, elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques, elle constitue l'un des éléments essentiels à l'avènement de l'Etat de droit et à l'effectivité de la démocratie. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des Institutions et de l'activité des pouvoirs publics.

2.2.Grandes Orientations :

- la promotion d'une justice constitutionnelle moderne et indépendante ;
- la consolidation de l'Etat de droit et le renforcement de la démocratie ;
- la préparation et le contrôle de régularité des prochaines échéances électorales ;
- la mise en place du CDMT.

2.3.Stratégies :

- mettre en place une justice constitutionnelle moderne, indépendante, soustraite aux contingences politiques et d'allégeance ;
- mettre à la disposition des différentes structures des moyens suffisants et adaptés permettant à la Cour d'accomplir convenablement et en toute indépendance les missions qui lui sont dévolues ;
- disposer une culture de performance au sein de son administration et de renforcer les actions de contrôle et de suivi évaluation ;
- actualiser régulièrement les connaissances techniques et juridiques des juges leur permettant de disposer de compétences renforcées dans la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie et dans la protection des droits et libertés fondamentaux ;
- réunir les conditions nécessaires aux attentes des élections fiables, crédibles, transparentes et acceptées par tous, de perfectionner le processus électoral face aux exigences de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- renforcer les capacités des cadres et du personnel leur permettant de fournir de manière efficace et effective l'appui technique nécessaire aux juges constitutionnels dans l'exercice de leur mandat ;
- instaurer un climat de confiance envers les citoyens fondé sur la publication du droit, la publication des informations électorales et d'autres informations utiles.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
004 - Administration et Coordination	004-1 - PROMOUVOIR UNE JUSTICE CONSTITUTIONNELLE MODERNE ET INDÉPENDANTE	004-1-1 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT OPTIMAL DE L' INSTITUTION ET PRÉSERVER SON INDÉPENDANCE	004-1-1-A - JUSTICE CONSTITUTIONNELLE AMÉLIORÉE						
			004-1-1-B - Coordination des activités assurée et améliorée	004-1-1-B-R1 - Nombre de réunions de staff	NOMBRE	0	30	30	30
			004-1-1-C - Système de contrôle et de suivi-évaluation renforcé	004-1-1-C-R1 - Nombre de contrôles de services effectués 004-1-1-C-R2 - Nombre de Directions ayant fait des rapports d'activités	NOMBRE NOMBRE	0 0	4 5	4 5	4 5
			004-1-1-1 - BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	004-1-1-1-R1 - Nombre de réalisations physiques (acquisition, construction)	NOMBRE	28	32	32	32
			004-1-1-2 - EFFICACITÉ DE L'INSTITUTION AMÉLIORÉE, PRODUCTIVITÉ RENFORCÉE	004-1-1-2-R1 - Pourcentage des directions ayant fait les rapports d'activités	%	50	75	80	80
			004-1-1-3 - ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'INSTITUTION						
			004-1-1-4 - CAPACITÉS D' ANALYSE DU PERSONNEL DE CONTRÔLE ACCRUES	004-1-1-4-R1 - Taux de problème de fonctionnement de l'administration résolus	%	60	70	80	80
			004-1-1-5 - PROFESSIONNALISME DES AGENTS	004-1-1-5-R1 - Nombre des agents ayant suivi de formation	NOMBRE	12	18	20	20
			004-1-1-6 - QUALITÉ DE SERVICE AMÉLIORÉE	004-1-1-6-R1 - Délai moyen de traitement de dossiers	JOUR	15	14	14	14
			004-1-1-7 - TRANSPARENCE DES ACTIONS DE L'INSTITUTION						
004-1-1-8 - EFFECTIVITÉ DE L'AUTONOMIE DE L'INSTITUTION	004-1-1-8-R1 - Nombre de délibérations à caractère administratif et financier adoptées	NOMBRE	4	4	4	4			
004-1-1-9 - TRANSPARENCE DANS LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF 2018	LF 2019	Prév 2020	Prév 2021
			004-1-1-A - JUSTICE CONSTITUTIONNELLE AMÉLIORÉE						
			004-1-1-B - Coordination des activités assurée et améliorée	004-1-1-B-R1 - Nombre de réunions de staff	NOMBRE	0	30	30	30
			004-1-1-C - Système de contrôle et de suivi-évaluation renforcé	004-1-1-C-R1 - Nombre de contrôles de services effectués 004-1-1-C-R2 - Nombre de Directions ayant fait des rapports d'activités	NOMBRE NOMBRE	0 0	4 5	4 5	4 5
			004-1-1-1 - BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	004-1-1-1-R1 - Nombre de réalisations physiques (acquisition, construction)	NOMBRE	28	32	32	32
			004-1-1-2 - EFFICACITÉ DE L'INSTITUTION AMÉLIORÉE, PRODUCTIVITÉ RENFORCÉE	004-1-1-2-R1 - Pourcentage des directions ayant fait les rapports d'activités	%	50	75	80	80
		004-1-1 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT OPTIMAL DE L'INSTITUTION ET PRÉSERVER SON INDÉPENDANCE	004-1-1-3 - ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'INSTITUTION						
			004-1-1-4 - CAPACITÉS D'ANALYSE DU PERSONNEL DE CONTRÔLE ACCRUES	004-1-1-4-R1 - Taux de problème de fonctionnement de l'administration résolus	%	60	70	80	80
			004-1-1-5 - PROFESSIONNALISME DES AGENTS	004-1-1-5-R1 - Nombre des agents ayant suivi de formation	NOMBRE	12	18	20	20
			004-1-1-6 - QUALITÉ DE SERVICE AMÉLIORÉE	004-1-1-6-R1 - Délai moyen de traitement de dossiers	JOUR	15	14	14	14
			004-1-1-7 - TRANSPARENCE DES ACTIONS DE L'INSTITUTION						
			004-1-1-8 - EFFECTIVITÉ DE L'AUTONOMIE DE L'INSTITUTION	004-1-1-8-R1 - Nombre de délibérations à caractère administratif et financier adoptées	NOMBRE	4	4	4	4
			004-1-1-9 - TRANSPARENCE DANS LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS						
			004-1-1-A - JUSTICE CONSTITUTIONNELLE AMÉLIORÉE						
			004-1-1-B - Coordination des activités assurée et améliorée	004-1-1-B-R1 - Nombre de réunions de staff	NOMBRE	0	30	30	30
			004-1-1-C - Système de contrôle et de suivi-évaluation renforcé	004-1-1-C-R1 - Nombre de contrôles de services effectués 004-1-1-C-R2 - Nombre de Directions ayant fait des rapports d'activités	NOMBRE NOMBRE	0 0	4 5	4 5	4 5
			004-1-1-1 - BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	004-1-1-1-R1 - Nombre de réalisations physiques (acquisition, construction)	NOMBRE	28	32	32	32
			004-1-1-2 - EFFICACITÉ DE L'INSTITUTION AMÉLIORÉE, PRODUCTIVITÉ RENFORCÉE	004-1-1-2-R1 - Pourcentage des directions ayant fait les rapports d'activités	%	50	75	80	80
		004-1-1 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT OPTIMAL DE L'INSTITUTION ET PRÉSERVER SON INDÉPENDANCE	004-1-1-3 - ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'INSTITUTION						
			004-1-1-4 - CAPACITÉS D'ANALYSE DU PERSONNEL DE CONTRÔLE ACCRUES	004-1-1-4-R1 - Taux de problème de fonctionnement de l'administration résolus	%	60	70	80	80
			004-1-1-5 - PROFESSIONNALISME DES AGENTS	004-1-1-5-R1 - Nombre des agents ayant suivi de formation	NOMBRE	12	18	20	20
			004-1-1-6 - QUALITÉ DE SERVICE AMÉLIORÉE	004-1-1-6-R1 - Délai moyen de traitement de dossiers	JOUR	15	14	14	14
			004-1-1-7 - TRANSPARENCE DES ACTIONS DE L'INSTITUTION						
			004-1-1-8 - EFFECTIVITÉ DE L'AUTONOMIE DE L'INSTITUTION	004-1-1-8-R1 - Nombre de délibérations à caractère administratif et financier adoptées	NOMBRE	4	4	4	4
			004-1-1-9 - TRANSPARENCE DANS LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS						

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
			004-1-1-A - JUSTICE CONSTITUTIONNELLE AMÉLIORÉE						
			004-1-1-B - Coordination des activités assurée et améliorée	004-1-1-B-R1 - Nombre de réunions de staff	NOMBRE	0	30	30	30
			004-1-1-C - Système de contrôle et de suivi-évaluation renforcé	004-1-1-C-R1 - Nombre de contrôles de services effectués 004-1-1-C-R2 - Nombre de Directions ayant fait des rapports d'activités	NOMBRE NOMBRE	0 0	4 5	4 5	4 5
			004-1-1-1 - BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	004-1-1-1-R1 - Nombre de réalisations physiques (acquisition, construction)	NOMBRE	28	32	32	32
			004-1-1-2 - EFFICACITÉ DE L'INSTITUTION AMÉLIORÉE, PRODUCTIVITÉ RENFORCÉE	004-1-1-2-R1 - Pourcentage des directions ayant fait les rapports d'activités	%	50	75	80	80
			004-1-1-3 - ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'INSTITUTION						
		004-1-1 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT OPTIMAL DE L'INSTITUTION ET PRÉSERVER SON INDÉPENDANCE	004-1-1-4 - CAPACITÉS D'ANALYSE DU PERSONNEL DE CONTRÔLE ACCRUES	004-1-1-4-R1 - Taux de problème de fonctionnement de l'administration résolus	%	60	70	80	80
			004-1-1-5 - PROFESSIONNALISME DES AGENTS	004-1-1-5-R1 - Nombre des agents ayant suivi de formation	NOMBRE	12	18	20	20
			004-1-1-6 - QUALITÉ DE SERVICE AMÉLIORÉE	004-1-1-6-R1 - Délai moyen de traitement de dossiers	JOUR	15	14	14	14
			004-1-1-7 - TRANSPARENCE DES ACTIONS DE L'INSTITUTION						
			004-1-1-8 - EFFECTIVITÉ DE L'AUTONOMIE DE L'INSTITUTION	004-1-1-8-R1 - Nombre de délibérations à caractère administratif et financier adoptées	NOMBRE	4	4	4	4
			004-1-1-9 - TRANSPARENCE DANS LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS						
			004-1-2-1 - Sensation de sécurité au sein de la HCC	004-1-2-1-R1 - Indice lié à la sécurité de 0 à 100	TAUX	0	100	100	100
			004-1-2-2 - Dispositifs de sécurité mis en place	004-1-2-2-R1 - Nombre de dispositifs de sécurité mis en place	NOMBRE	0	3	3	3
		004-1-2 - Assurer la sécurité des hautes personnalités, des infrastructures et du patrimoine de la HCC	004-1-2-3 - Professionnalisme renforcé des agents de sécurité leur permettant d'être en phase avec la conjoncture politico-juridique et à l'évolution de la technologie	004-1-2-3-R1 - Pourcentage des agents de sécurité ayant suivi de formation	%	0	40	50	60
			004-1-2-1 - Sensation de sécurité au sein de la HCC	004-1-2-1-R1 - Indice lié à la sécurité de 0 à 100	TAUX	0	100	100	100
			004-1-2-2 - Dispositifs de sécurité mis en place	004-1-2-2-R1 - Nombre de dispositifs de sécurité mis en place	NOMBRE	0	3	3	3
		004-1-2 - Assurer la sécurité des hautes personnalités, des infrastructures et du patrimoine de la HCC	004-1-2-3 - Professionnalisme renforcé des agents de sécurité leur permettant d'être en phase avec la conjoncture politico-juridique et à l'évolution de la technologie	004-1-2-3-R1 - Pourcentage des agents de sécurité ayant suivi de formation	%	0	40	50	60
			004-1-2-1 - Sensation de sécurité au sein de la HCC	004-1-2-1-R1 - Indice lié à la sécurité de 0 à 100	TAUX	0	100	100	100
			004-1-2-2 - Dispositifs de sécurité mis en place	004-1-2-2-R1 - Nombre de dispositifs de sécurité mis en place	NOMBRE	0	3	3	3
		004-1-2 - Assurer la sécurité des hautes personnalités, des infrastructures et du patrimoine de la HCC	004-1-2-3 - Professionnalisme renforcé des agents de sécurité leur permettant d'être en phase avec la conjoncture politico-juridique et à l'évolution de la technologie	004-1-2-3-R1 - Pourcentage des agents de sécurité ayant suivi de formation	%	0	40	50	60

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
			004-1-3-A - Professionnalisme des <u>acteurs budgétaires</u>	004-1-3-A-R1 - Taux de réalisation des formations des acteurs budgétaires	%	0	65	72	80	
			004-1-3-B - Efficacité de l'organe de commande publique	004-1-3-B-R1 - Taux de réalisation des marchés publics	%	0	95	100	100	
			004-1-3-1 - Besoins en matériels et en infrastructures satisfaits, <u>condition de travail décente</u>	004-1-3-1-R1 - Taux de satisfaction des besoins en matériels et en infrastructures	%	0	75	78	80	
		004-1-3 - Gérer les ressources de l'Institution selon les règles de la bonne gouvernance	004-1-3-2 - Patrimoine bien géré	004-1-3-2-R1 - Dossiers de reddition des comptes matières de l'année N-2 approuvés	LOGIQUE	null	oui	oui	oui	
				004-1-3-2-R2 - Nombre d'applications informatiques de gestion des consommables et de matériels développées	NOMBRE	0	2	2	2	
				004-1-3-2-R3 - Nombre de manuels de procédures de gestion des <u>consommables et de matériels élaborés</u>	NOMBRE	0	2	2	2	
				004-1-3-3 - Gestion des ressources humaines <u>automatisée</u>	004-1-3-3-R1 - Disponibilité d'outil informatique de gestion des ressources humaines	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
				004-1-3-4 - Capacités techniques et opérationnelles <u>des agents améliorées</u>	004-1-3-4-R1 - Taux de réalisation des activités de formation	%	0	50	60	70
				004-1-3-5 - Dossiers du personnel en souffrance <u>réduits</u>	004-1-3-5-R1 - Taux de dossiers du personnel traités	%	0	75	100	100
				004-1-3-6 - Réduction des fautes disciplinaires <u>commises par les agents</u>	004-1-3-6-R1 - Nombre de fautes disciplinaires commises par les agents	NOMBRE	0	12	6	3
				004-1-3-7 - Environnement de travail favorable au <u>dialogue</u>	004-1-3-7-R1 - Structure de dialogue mise en place et opérationnelle	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
				004-1-3-8 - Personnel en <u>bonne santé et dynamique</u>	004-1-3-8-R1 - Nombre d'activités physiques et sportives organisées	NOMBRE	0	25	30	30
				004-1-3-9 - Utilisation des ressources financières <u>optimisée</u>	004-1-3-9-R1 - Taux d'exécution du budget	%	0	96	98	98

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
			004-1-3-A - Professionnalisme des acteurs budgétaires	004-1-3-A-R1 - Taux de réalisation des formations des acteurs budgétaires	%	0	65	72	80	
			004-1-3-B - Efficacité de l'organe de commande publique	004-1-3-B-R1 - Taux de réalisation des marchés publics	%	0	95	100	100	
			004-1-3-1 - Besoins en matériels et en infrastructures satisfaits, condition de travail décente	004-1-3-1-R1 - Taux de satisfaction des besoins en matériels et en infrastructures	%	0	75	78	80	
		004-1-3 - Gérer les ressources de l'Institution selon les règles de la bonne gouvernance	004-1-3-2 - Patrimoine bien géré	004-1-3-2-R1 - Dossiers de reddition des comptes matières de l'année N-2 approuvés	LOGIQUE	null	oui	oui	oui	
				004-1-3-2-R2 - Nombre d'applications informatiques de gestion des consommables et de matériels développées	NOMBRE	0	2	2	2	
				004-1-3-2-R3 - Nombre de manuels de procédures de gestion des consommables et de matériels élaborés	NOMBRE	0	2	2	2	
				004-1-3-3 - Gestion des ressources humaines automatisée	004-1-3-3-R1 - Disponibilité d'outil informatique de gestion des ressources humaines	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
				004-1-3-4 - Capacités techniques et opérationnelles des agents améliorées	004-1-3-4-R1 - Taux de réalisation des activités de formation	%	0	50	60	70
				004-1-3-5 - Dossiers du personnel en souffrance réduits	004-1-3-5-R1 - Taux de dossiers du personnel traités	%	0	75	100	100
				004-1-3-6 - Réduction des fautes disciplinaires commises par les agents	004-1-3-6-R1 - Nombre de fautes disciplinaires commises par les agents	NOMBRE	0	12	6	3
				004-1-3-7 - Environnement de travail favorable au dialogue	004-1-3-7-R1 - Structure de dialogue mise en place et opérationnelle	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
				004-1-3-8 - Personnel en bonne santé et dynamique	004-1-3-8-R1 - Nombre d'activités physiques et sportives organisées	NOMBRE	0	25	30	30
				004-1-3-9 - Utilisation des ressources financières optimisée	004-1-3-9-R1 - Taux d'exécution du budget	%	0	96	98	98

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
			004-1-3-A - Professionnalisme des acteurs budgétaires	004-1-3-A-R1 - Taux de réalisation des formations des acteurs budgétaires	%	0	65	72	80
			004-1-3-B - Efficacité de l'organe de commande publique	004-1-3-B-R1 - Taux de réalisation des marchés publics	%	0	95	100	100
			004-1-3-1 - Besoins en matériels et en infrastructures satisfaits, condition de travail décente	004-1-3-1-R1 - Taux de satisfaction des besoins en matériels et en infrastructures	%	0	75	78	80
		004-1-3 - Gérer les ressources de l'Institution selon les règles de la bonne gouvernance	004-1-3-2 - Patrimoine bien géré	004-1-3-2-R1 - Dossiers de reddition des comptes matières de l'année N-2 approuvés	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
				004-1-3-2-R2 - Nombre d'applications informatiques de gestion des consommables et de matériels développées	NOMBRE	0	2	2	2
				004-1-3-2-R3 - Nombre de manuels de procédures de gestion des consommables et de matériels élaborés	NOMBRE	0	2	2	2
			004-1-3-3 - Gestion des ressources humaines automatisée	004-1-3-3-R1 - Disponibilité d'outil informatique de gestion des ressources humaines	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
			004-1-3-4 - Capacités techniques et opérationnelles des agents améliorées	004-1-3-4-R1 - Taux de réalisation des activités de formation	%	0	50	60	70
			004-1-3-5 - Dossiers du personnel en souffrance réduits	004-1-3-5-R1 - Taux de dossiers du personnel traités	%	0	75	100	100
			004-1-3-6 - Réduction des fautes disciplinaires commises par les agents	004-1-3-6-R1 - Nombre de fautes disciplinaires commises par les agents	NOMBRE	0	12	6	3
			004-1-3-7 - Environnement de travail favorable au dialogue	004-1-3-7-R1 - Structure de dialogue mise en place et opérationnelle	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
			004-1-3-8 - Personnel en bonne santé et dynamique	004-1-3-8-R1 - Nombre d'activités physiques et sportives organisées	NOMBRE	0	25	30	30
			004-1-3-9 - Utilisation des ressources financières optimisée	004-1-3-9-R1 - Taux d'exécution du budget	%	0	96	98	98

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
			004-1-3-A - Professionnalisme des acteurs budgétaires	004-1-3-A-R1 - Taux de réalisation des formations des acteurs budgétaires	%	0	65	72	80	
			004-1-3-B - Efficacité de l'organe de commande publique	004-1-3-B-R1 - Taux de réalisation des marchés publics	%	0	95	100	100	
			004-1-3-1 - Besoins en matériels et en infrastructures satisfaits, condition de travail décente	004-1-3-1-R1 - Taux de satisfaction des besoins en matériels et en infrastructures	%	0	75	78	80	
		004-1-3 - Gérer les ressources de l'Institution selon les règles de la bonne gouvernance	004-1-3-2 - Patrimoine bien géré	004-1-3-2-R1 - Dossiers de reddition des comptes matières de l'année N-2 approuvés	LOGIQUE	null	oui	oui	oui	
				004-1-3-2-R2 - Nombre d'applications informatiques de gestion des consommables et de matériels développées	NOMBRE	0	2	2	2	2
				004-1-3-2-R3 - Nombre de manuels de procédures de gestion des consommables et de matériels élaborés	NOMBRE	0	2	2	2	2
			004-1-3-3 - Gestion des ressources humaines automatisée	004-1-3-3-R1 - Disponibilité d'outil informatique de gestion des ressources humaines	LOGIQUE	null	oui	oui	oui	
			004-1-3-4 - Capacités techniques et opérationnelles des agents améliorées	004-1-3-4-R1 - Taux de réalisation des activités de formation	%	0	50	60	70	
			004-1-3-5 - Dossiers du personnel en souffrance réduits	004-1-3-5-R1 - Taux de dossiers du personnel traités	%	0	75	100	100	
			004-1-3-6 - Réduction des fautes disciplinaires commises par les agents	004-1-3-6-R1 - Nombre de fautes disciplinaires commises par les agents	NOMBRE	0	12	6	3	
			004-1-3-7 - Environnement de travail favorable au dialogue	004-1-3-7-R1 - Structure de dialogue mise en place et opérationnelle	LOGIQUE	null	oui	oui	oui	
			004-1-3-8 - Personnel en bonne santé et dynamique	004-1-3-8-R1 - Nombre d'activités physiques et sportives organisées	NOMBRE	0	25	30	30	
			004-1-3-9 - Utilisation des ressources financières optimisée	004-1-3-9-R1 - Taux d'exécution du budget	%	0	96	98	98	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
			004-1-3-A - Professionnalisme des acteurs budgétaires	004-1-3-A-R1 - Taux de réalisation des formations des acteurs budgétaires	%	0	65	72	80
			004-1-3-B - Efficacité de l'organe de commande publique	004-1-3-B-R1 - Taux de réalisation des marchés publics	%	0	95	100	100
			004-1-3-1 - Besoins en matériels et en infrastructures satisfaits, condition de travail décente	004-1-3-1-R1 - Taux de satisfaction des besoins en matériels et en infrastructures	%	0	75	78	80
		004-1-3 - Gérer les ressources de l'Institution selon les règles de la bonne gouvernance	004-1-3-2 - Patrimoine bien géré	004-1-3-2-R1 - Dossiers de reddition des comptes matières de l'année N-2 approuvés	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
				004-1-3-2-R2 - Nombre d'applications informatiques de gestion des consommables et de matériels développées	NOMBRE	0	2	2	2
				004-1-3-2-R3 - Nombre de manuels de procédures de gestion des consommables et de matériels élaborés	NOMBRE	0	2	2	2
			004-1-3-3 - Gestion des ressources humaines automatisée	004-1-3-3-R1 - Disponibilité d'outil informatique de gestion des ressources humaines	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
			004-1-3-4 - Capacités techniques et opérationnelles des agents améliorées	004-1-3-4-R1 - Taux de réalisation des activités de formation	%	0	50	60	70
			004-1-3-5 - Dossiers du personnel en souffrance réduits	004-1-3-5-R1 - Taux de dossiers du personnel traités	%	0	75	100	100
			004-1-3-6 - Réduction des fautes disciplinaires commises par les agents	004-1-3-6-R1 - Nombre de fautes disciplinaires commises par les agents	NOMBRE	0	12	6	3
			004-1-3-7 - Environnement de travail favorable au dialogue	004-1-3-7-R1 - Structure de dialogue mise en place et opérationnelle	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
			004-1-3-8 - Personnel en bonne santé et dynamique	004-1-3-8-R1 - Nombre d'activités physiques et sportives organisées	NOMBRE	0	25	30	30
			004-1-3-9 - Utilisation des ressources financières optimisée	004-1-3-9-R1 - Taux d'exécution du budget	%	0	96	98	98

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
			004-1-3-A - Professionnalisme des <u>acteurs budgétaires</u>	004-1-3-A-R1 - Taux de réalisation des formations des acteurs budgétaires	%	0	65	72	80	
			004-1-3-B - Efficacité de l'organe de commande publique	004-1-3-B-R1 - Taux de réalisation des marchés publics	%	0	95	100	100	
			004-1-3-1 - Besoins en matériels et en infrastructures satisfaits, <u>condition de travail décente</u>	004-1-3-1-R1 - Taux de satisfaction des besoins en matériels et en infrastructures	%	0	75	78	80	
		004-1-3 - Gérer les ressources de l'Institution selon les règles de la bonne gouvernance	004-1-3-2 - Patrimoine bien géré	004-1-3-2-R1 - Dossiers de reddition des comptes matières de l'année N-2 approuvés	LOGIQUE	null	oui	oui	oui	
				004-1-3-2-R2 - Nombre d'applications informatiques de gestion des consommables et de matériels développées	NOMBRE	0	2	2	2	
				004-1-3-2-R3 - Nombre de manuels de procédures de gestion des <u>consommables et de matériels élaborés</u>	NOMBRE	0	2	2	2	
				004-1-3-3 - Gestion des ressources humaines <u>automatisée</u>	004-1-3-3-R1 - Disponibilité d'outil informatique de gestion des ressources humaines	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
				004-1-3-4 - Capacités techniques et opérationnelles <u>des agents améliorées</u>	004-1-3-4-R1 - Taux de réalisation des activités de formation	%	0	50	60	70
				004-1-3-5 - Dossiers du personnel en souffrance <u>réduits</u>	004-1-3-5-R1 - Taux de dossiers du personnel traités	%	0	75	100	100
				004-1-3-6 - Réduction des fautes disciplinaires <u>commises par les agents</u>	004-1-3-6-R1 - Nombre de fautes disciplinaires commises par les agents	NOMBRE	0	12	6	3
				004-1-3-7 - Environnement de travail favorable au <u>dialogue</u>	004-1-3-7-R1 - Structure de dialogue mise en place et opérationnelle	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
				004-1-3-8 - Personnel en <u>bonne santé et dynamique</u>	004-1-3-8-R1 - Nombre d'activités physiques et sportives organisées	NOMBRE	0	25	30	30
				004-1-3-9 - Utilisation des ressources financières <u>optimisée</u>	004-1-3-9-R1 - Taux d'exécution du budget	%	0	96	98	98

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
			004-1-3-A - Professionnalisme des acteurs budgétaires	004-1-3-A-R1 - Taux de réalisation des formations des acteurs budgétaires	%	0	65	72	80	
			004-1-3-B - Efficacité de l'organe de commande publique	004-1-3-B-R1 - Taux de réalisation des marchés publics	%	0	95	100	100	
			004-1-3-1 - Besoins en matériels et en infrastructures satisfaits, condition de travail décente	004-1-3-1-R1 - Taux de satisfaction des besoins en matériels et en infrastructures	%	0	75	78	80	
		004-1-3 - Gérer les ressources de l'Institution selon les règles de la bonne gouvernance	004-1-3-2 - Patrimoine bien géré	004-1-3-2-R1 - Dossiers de reddition des comptes matières de l'année N-2 approuvés	LOGIQUE	null	oui	oui	oui	
				004-1-3-2-R2 - Nombre d'applications informatiques de gestion des consommables et de matériels développées	NOMBRE	0	2	2	2	2
				004-1-3-2-R3 - Nombre de manuels de procédures de gestion des consommables et de matériels élaborés	NOMBRE	0	2	2	2	2
			004-1-3-3 - Gestion des ressources humaines automatisée	004-1-3-3-R1 - Disponibilité d'outil informatique de gestion des ressources humaines	LOGIQUE	null	oui	oui	oui	
			004-1-3-4 - Capacités techniques et opérationnelles des agents améliorées	004-1-3-4-R1 - Taux de réalisation des activités de formation	%	0	50	60	70	
			004-1-3-5 - Dossiers du personnel en souffrance réduits	004-1-3-5-R1 - Taux de dossiers du personnel traités	%	0	75	100	100	
			004-1-3-6 - Réduction des fautes disciplinaires commises par les agents	004-1-3-6-R1 - Nombre de fautes disciplinaires commises par les agents	NOMBRE	0	12	6	3	
			004-1-3-7 - Environnement de travail favorable au dialogue	004-1-3-7-R1 - Structure de dialogue mise en place et opérationnelle	LOGIQUE	null	oui	oui	oui	
			004-1-3-8 - Personnel en bonne santé et dynamique	004-1-3-8-R1 - Nombre d'activités physiques et sportives organisées	NOMBRE	0	25	30	30	
			004-1-3-9 - Utilisation des ressources financières optimisée	004-1-3-9-R1 - Taux d'exécution du budget	%	0	96	98	98	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
			004-1-3-A - Professionnalisme des acteurs budgétaires	004-1-3-A-R1 - Taux de réalisation des formations des acteurs budgétaires	%	0	65	72	80	
			004-1-3-B - Efficacité de l'organe de commande publique	004-1-3-B-R1 - Taux de réalisation des marchés publics	%	0	95	100	100	
			004-1-3-1 - Besoins en matériels et en infrastructures satisfaits, condition de travail décente	004-1-3-1-R1 - Taux de satisfaction des besoins en matériels et en infrastructures	%	0	75	78	80	
		004-1-3 - Gérer les ressources de l'Institution selon les règles de la bonne gouvernance	004-1-3-2 - Patrimoine bien géré	004-1-3-2-R1 - Dossiers de reddition des comptes matières de l'année N-2 approuvés	LOGIQUE	null	oui	oui	oui	
				004-1-3-2-R2 - Nombre d'applications informatiques de gestion des consommables et de matériels développées	NOMBRE	0	2	2	2	
				004-1-3-2-R3 - Nombre de manuels de procédures de gestion des consommables et de matériels élaborés	NOMBRE	0	2	2	2	
				004-1-3-3 - Gestion des ressources humaines automatisée	004-1-3-3-R1 - Disponibilité d'outil informatique de gestion des ressources humaines	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
				004-1-3-4 - Capacités techniques et opérationnelles des agents améliorées	004-1-3-4-R1 - Taux de réalisation des activités de formation	%	0	50	60	70
				004-1-3-5 - Dossiers du personnel en souffrance réduits	004-1-3-5-R1 - Taux de dossiers du personnel traités	%	0	75	100	100
				004-1-3-6 - Réduction des fautes disciplinaires commises par les agents	004-1-3-6-R1 - Nombre de fautes disciplinaires commises par les agents	NOMBRE	0	12	6	3
				004-1-3-7 - Environnement de travail favorable au dialogue	004-1-3-7-R1 - Structure de dialogue mise en place et opérationnelle	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
				004-1-3-8 - Personnel en bonne santé et dynamique	004-1-3-8-R1 - Nombre d'activités physiques et sportives organisées	NOMBRE	0	25	30	30
			004-1-3-9 - Utilisation des ressources financières optimisée	004-1-3-9-R1 - Taux d'exécution du budget	%	0	96	98	98	

Projets d'Investissement Public concernés

004 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES DE LA HCC

102 - Gouvernance responsable	102-1 - CONSOLIDER OU RENFORCER L'ETAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE	102-1-1 - AVOIR DES ÉLECTIONS FIAIBLES, CRÉDIBLES ET TRANSPARENTES	102-1-1-1 - CITOYENS MIEUX INFORMÉS	102-1-1-1-R1 - Pourcentage des décisions, arrêts et avis mis en ligne	%	97	98	98	98
				102-1-1-1-R2 - Resultat	NOMBRE	0	0	0	0
			102-1-1-2 - PROFESSIONNALISME DU PERSONNEL INFORMATIQUE	102-1-1-2-R1 - Nombre de techniciens informatiques et d'utilisateurs formés	NOMBRE	12	12	12	12
			102-1-1-3 - Capacités électorales de la HCC améliorées ou renforcées	102-1-1-3-R1 - Taux de réalisation des besoins en logistique électorale	%	0	75	90	100
				102-1-1-3-R2 - Nombre de sessions, d'ateliers ou séminaires d'appropriation des cadres légaux et réglementaires des élections organisés	NOMBRE	0	3	3	1
				102-1-1-3-R3 - Disponibilité d'outil informatique de gestion du contentieux et de traitement des résultats	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
			102-1-1-3-R4 - Disponibilité du manuel de procédure sur le contentieux électoral	LOGIQUE	null	oui	oui	oui	
			102-1-1-4 - Transparence des actions de l'Institution en matière électorale	102-1-1-4-R1 - Nombre de Régions bénéficiant des séances de sensibilisation et d'information	NOMBRE	0	12	18	22
				102-1-1-4-R2 - Disponibilité sur site web de toutes les informations électorales	LOGIQUE	null	oui	oui	oui
			102-1-1-5 - Personnel électoral répondant aux attentes d'élection fiable, crédible et transparente	102-1-1-5-R1 - Nombre des acteurs du processus électoral formés	NOMBRE	0	36	36	36

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		102-1-1 - AVOIR DES ÉLECTIONS FIALES, CRÉDIBLES ET TRANSPARENTES	102-1-1-1 - CITOYENS MIEUX INFORMÉS	102-1-1-1-R1 - Pourcentage des décisions, arrêts et avis mis en ligne 102-1-1-1-R2 - Resultat	% NOMBRE	97 0	98 0	98 0	98 0
			102-1-1-2 - PROFESSIONNALISME DU PERSONNEL INFORMATIQUE	102-1-1-2-R1 - Nombre de techniciens informatiques et d'utilisateurs formés	NOMBRE	12	12	12	12
			102-1-1-3 - Capacités électorales de la HCC améliorées ou renforcées	102-1-1-3-R1 - Taux de réalisation des besoins en logistique électorale 102-1-1-3-R2 - Nombre de sessions, d'ateliers ou séminaires d'appropriation des cadres légaux et réglementaires des élections organisés 102-1-1-3-R3 - Disponibilité d'outil informatique de gestion du contentieux et de traitement des résultats 102-1-1-3-R4 - Disponibilité du manuel de procédure sur le contentieux électoral	% NOMBRE LOGIQUE LOGIQUE	0 0 null null	75 3 oui oui	90 3 oui oui	100 1 oui oui
			102-1-1-4 - Transparence des actions de l'Institution en matière électorale	102-1-1-4-R1 - Nombre de Régions bénéficiant des séances de sensibilisation et d'information 102-1-1-4-R2 - Disponibilité sur site web de toutes les informations électorales	NOMBRE LOGIQUE	0 null	12 oui	18 oui	22 oui
			102-1-1-5 - Personnel électoral répondant aux attentes d'élection fiable, crédible et transparente	102-1-1-5-R1 - Nombre des acteurs du processus électoral formés	NOMBRE	0	36	36	36
			102-1-1 - AVOIR DES ÉLECTIONS FIALES, CRÉDIBLES ET TRANSPARENTES	102-1-1-1 - CITOYENS MIEUX INFORMÉS	102-1-1-1-R1 - Pourcentage des décisions, arrêts et avis mis en ligne 102-1-1-1-R2 - Resultat	% NOMBRE	97 0	98 0	98 0
		102-1-1-2 - PROFESSIONNALISME DU PERSONNEL INFORMATIQUE		102-1-1-2-R1 - Nombre de techniciens informatiques et d'utilisateurs formés	NOMBRE	12	12	12	12
		102-1-1-3 - Capacités électorales de la HCC améliorées ou renforcées		102-1-1-3-R1 - Taux de réalisation des besoins en logistique électorale 102-1-1-3-R2 - Nombre de sessions, d'ateliers ou séminaires d'appropriation des cadres légaux et réglementaires des élections organisés 102-1-1-3-R3 - Disponibilité d'outil informatique de gestion du contentieux et de traitement des résultats 102-1-1-3-R4 - Disponibilité du manuel de procédure sur le contentieux électoral	% NOMBRE LOGIQUE LOGIQUE	0 0 null null	75 3 oui oui	90 3 oui oui	100 1 oui oui
		102-1-1-4 - Transparence des actions de l'Institution en matière électorale		102-1-1-4-R1 - Nombre de Régions bénéficiant des séances de sensibilisation et d'information 102-1-1-4-R2 - Disponibilité sur site web de toutes les informations électorales	NOMBRE LOGIQUE	0 null	12 oui	18 oui	22 oui
		102-1-1-5 - Personnel électoral répondant aux attentes d'élection fiable, crédible et transparente		102-1-1-5-R1 - Nombre des acteurs du processus électoral formés	NOMBRE	0	36	36	36

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
		102-1-1 - AVOIR DES ÉLECTIONS FIALES, CRÉDIBLES ET TRANSPARENTES	102-1-1-1 - CITOYENS MIEUX INFORMÉS	102-1-1-1-R1 - Pourcentage des décisions, arrêts et avis mis en ligne 102-1-1-1-R2 - Resultat	% NOMBRE	97 0	98 0	98 0	98 0	
			102-1-1-2 - PROFESSIONNALISME DU PERSONNEL INFORMATIQUE	102-1-1-2-R1 - Nombre de techniciens informatiques et d'utilisateurs formés	NOMBRE	12	12	12	12	
			102-1-1-3 - Capacités électorales de la HCC améliorées ou renforcées	102-1-1-3-R1 - Taux de réalisation des besoins en logistique électorale 102-1-1-3-R2 - Nombre de sessions, d'ateliers ou séminaires d'appropriation des cadres légaux et réglementaires des élections organisés 102-1-1-3-R3 - Disponibilité d'outil informatique de gestion du contentieux et de traitement des résultats 102-1-1-3-R4 - Disponibilité du manuel de procédure sur le contentieux électoral	% NOMBRE LOGIQUE LOGIQUE	0 0 null null	75 3 oui oui	90 3 oui oui	100 1 oui oui	
			102-1-1-4 - Transparence des actions de l'Institution en matière électorale	102-1-1-4-R1 - Nombre de Régions bénéficiant des séances de sensibilisation et d'information 102-1-1-4-R2 - Disponibilité sur site web de toutes les informations électorales	NOMBRE LOGIQUE	0 null	12 oui	18 oui	22 oui	
			102-1-1-5 - Personnel électoral répondant aux attentes d'élection fiable, crédible et transparente	102-1-1-5-R1 - Nombre des acteurs du processus électoral formés	NOMBRE	0	36	36	36	
			102-1-1 - AVOIR DES ÉLECTIONS FIALES, CRÉDIBLES ET TRANSPARENTES	102-1-1-1 - CITOYENS MIEUX INFORMÉS	102-1-1-1-R1 - Pourcentage des décisions, arrêts et avis mis en ligne 102-1-1-1-R2 - Resultat	% NOMBRE	97 0	98 0	98 0	98 0
				102-1-1-2 - PROFESSIONNALISME DU PERSONNEL INFORMATIQUE	102-1-1-2-R1 - Nombre de techniciens informatiques et d'utilisateurs formés	NOMBRE	12	12	12	12
				102-1-1-3 - Capacités électorales de la HCC améliorées ou renforcées	102-1-1-3-R1 - Taux de réalisation des besoins en logistique électorale 102-1-1-3-R2 - Nombre de sessions, d'ateliers ou séminaires d'appropriation des cadres légaux et réglementaires des élections organisés 102-1-1-3-R3 - Disponibilité d'outil informatique de gestion du contentieux et de traitement des résultats 102-1-1-3-R4 - Disponibilité du manuel de procédure sur le contentieux électoral	% NOMBRE LOGIQUE LOGIQUE	0 0 null null	75 3 oui oui	90 3 oui oui	100 1 oui oui
				102-1-1-4 - Transparence des actions de l'Institution en matière électorale	102-1-1-4-R1 - Nombre de Régions bénéficiant des séances de sensibilisation et d'information 102-1-1-4-R2 - Disponibilité sur site web de toutes les informations électorales	NOMBRE LOGIQUE	0 null	12 oui	18 oui	22 oui
				102-1-1-5 - Personnel électoral répondant aux attentes d'élection fiable, crédible et transparente	102-1-1-5-R1 - Nombre des acteurs du processus électoral formés	NOMBRE	0	36	36	36

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		102-1-2 - PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA CONSTITUTION PAR LES ORGANES ÉTATIQUES	102-1-2-1 - CONFIANCE DES CITOYENS ENVERS L'INSTITUTION RÉTABLIE						
			102-1-2-2 - PROCESSUS ÉLECTORAL AMÉLIORÉ	102-1-2-2-R1 - Nombre d'applications de gestion de résultats et de de contentieux électoral développées	NOMBRE	2	2	0	0
			102-1-2-3 - PROFESSIONNALISME DES ACTEURS DU PROCESSUS ÉLECTORAL	102-1-2-3-R1 - Nombre d'acteurs du processus électoral formés	NOMBRE	32	32	32	32
			102-1-2-4 - SYSTÈME D'INFORMATION DOCUMENTAIRE DE L'INSTITUTION MIS EN PLACE						
			102-1-2-5 - Respect de la Constitution garanti	102-1-2-5-R1 - Nombre de décisions prises, d'arrêts rendus et d'avis émis	NOMBRE	0	38	38	38
			102-1-2-6 - Professionnalisme des juges, des cadres et du personnel du Greffe	102-1-2-6-R1 - Nombre de formations, de voyages d'étude et/ou d'échanges d'expériences tant à l'intérieur qu'à l'extérieur	NOMBRE	0	3	3	3
		102-1-2 - PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA CONSTITUTION PAR LES ORGANES ÉTATIQUES	102-1-2-1 - CONFIANCE DES CITOYENS ENVERS L'INSTITUTION RÉTABLIE						
			102-1-2-2 - PROCESSUS ÉLECTORAL AMÉLIORÉ	102-1-2-2-R1 - Nombre d'applications de gestion de résultats et de de contentieux électoral développées	NOMBRE	2	2	0	0
			102-1-2-3 - PROFESSIONNALISME DES ACTEURS DU PROCESSUS ÉLECTORAL	102-1-2-3-R1 - Nombre d'acteurs du processus électoral formés	NOMBRE	32	32	32	32
			102-1-2-4 - SYSTÈME D'INFORMATION DOCUMENTAIRE DE L'INSTITUTION MIS EN PLACE						
			102-1-2-5 - Respect de la Constitution garanti	102-1-2-5-R1 - Nombre de décisions prises, d'arrêts rendus et d'avis émis	NOMBRE	0	38	38	38
			102-1-2-6 - Professionnalisme des juges, des cadres et du personnel du Greffe	102-1-2-6-R1 - Nombre de formations, de voyages d'étude et/ou d'échanges d'expériences tant à l'intérieur qu'à l'extérieur	NOMBRE	0	3	3	3
		102-1-3 - ETABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE ENVERS L'INSTITUTION	102-1-3-1 - Etat de droit respecter	102-1-3-1-R1 - Nombre de décisions prises, d'arrêts rendus et d'avis émis	NOMBRE	32	32	32	32
			102-1-3-2 - Qualité des décisions améliorée	102-1-3-2-R1 - Nombre de formations ou d'échanges d'expériences effectués tant au niveau national qu'international	NOMBRE	4	3	3	3
			102-1-3-3 - Citoyens mieux informés	102-1-3-3-R1 - Taux de décisions mises en lignes	%	0	100	100	100
				102-1-3-3-R2 - Nombre de visiteurs du site web	NOMBRE	0	1000	1500	2000
				102-1-3-3-R3 - Nombre de personnes ayant accédé au centre de documentation	NOMBRE	0	100	150	190
			102-1-3-4 - Personnel informatique professionnel et compétent	102-1-3-4-R1 - Nombre de techniciens et des utilisateurs informatiques formés	NOMBRE	0	12	17	22

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		102-1-3 - ETABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE ENVERS L'INSTITUTION	102-1-3-1 - Etat de droit respecter	102-1-3-1-R1 - Nombre de décisions prises, d'arrêts rendus et d'avis émis	NOMBRE	32	32	32	32
			102-1-3-2 - Qualité des décisions améliorée	102-1-3-2-R1 - Nombre de formations ou d'échanges d'expériences effectués tant au niveau national qu'international	NOMBRE	4	3	3	3
			102-1-3-3 - Citoyens mieux informés	102-1-3-3-R1 - Taux de décisions mises en lignes	%	0	100	100	100
				102-1-3-3-R2 - Nombre de visiteurs du site web	NOMBRE	0	1000	1500	2000
		102-1-3-3-R3 - Nombre de personnes ayant accédé au centre de documentation		NOMBRE	0	100	150	190	
		102-1-3-4 - Personnel informatique professionnel et compétent	102-1-3-4-R1 - Nombre de techniciens et des utilisateurs informatiques formés	NOMBRE	0	12	17	22	
		102-1-3 - ETABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE ENVERS L'INSTITUTION	102-1-3-1 - Etat de droit respecter	102-1-3-1-R1 - Nombre de décisions prises, d'arrêts rendus et d'avis émis	NOMBRE	32	32	32	32
			102-1-3-2 - Qualité des décisions améliorée	102-1-3-2-R1 - Nombre de formations ou d'échanges d'expériences effectués tant au niveau national qu'international	NOMBRE	4	3	3	3
			102-1-3-3 - Citoyens mieux informés	102-1-3-3-R1 - Taux de décisions mises en lignes	%	0	100	100	100
				102-1-3-3-R2 - Nombre de visiteurs du site web	NOMBRE	0	1000	1500	2000
		102-1-3-3-R3 - Nombre de personnes ayant accédé au centre de documentation		NOMBRE	0	100	150	190	
		102-1-3-4 - Personnel informatique professionnel et compétent	102-1-3-4-R1 - Nombre de techniciens et des utilisateurs informatiques formés	NOMBRE	0	12	17	22	
102-1-3 - ETABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE ENVERS L'INSTITUTION	102-1-3-1 - Etat de droit respecter	102-1-3-1-R1 - Nombre de décisions prises, d'arrêts rendus et d'avis émis	NOMBRE	32	32	32	32		
	102-1-3-2 - Qualité des décisions améliorée	102-1-3-2-R1 - Nombre de formations ou d'échanges d'expériences effectués tant au niveau national qu'international	NOMBRE	4	3	3	3		
	102-1-3-3 - Citoyens mieux informés	102-1-3-3-R1 - Taux de décisions mises en lignes	%	0	100	100	100		
		102-1-3-3-R2 - Nombre de visiteurs du site web	NOMBRE	0	1000	1500	2000		
102-1-3-3-R3 - Nombre de personnes ayant accédé au centre de documentation		NOMBRE	0	100	150	190			
102-1-3-4 - Personnel informatique professionnel et compétent	102-1-3-4-R1 - Nombre de techniciens et des utilisateurs informatiques formés	NOMBRE	0	12	17	22			

Projets d'Investissement Public concernés

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018				LFI 2019				Prév 2020				Prév 2021							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
TOTAL	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null

PROGAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
004 - Administration et Coordination	0	4 717	0	1 170	5 887	0	5 614	0	1 000	6 614	0	6 119	0	1 050	7 169	0	6 525	0	1 103	7 628
102 - Gouvernance responsable	0	1 409	0	0	1 409	0	3 340	0	0	3 340	0	3 417	0	0	3 417	0	3 583	0	0	3 583
TOTAL	0	6 126	0	1 170	7 296	0	8 954	0	1 000	9 954	0	9 536	0	1 050	10 586	0	10 108	0	1 103	11 211

5. CONCLUSION

- la valorisation de la justice constitutionnelle que l'on doit passer pour l'instauration de l'Etat de droit et la constitution d'un Etat démocratique ;
- l'assurance du fonctionnement optimal de l'Institution et la préservation de son indépendance ;
- l'amélioration significative du dispositif de fonctionnement des services d'appui pour une exécution diligente des missions de l'Institution ;
- la mise en place progressive et l'opérationnalisation des nouvelles structures prévues par le nouvel organigramme
- la préparation minutieuse et le traitement des contentieux et résultats des prochaines élections ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication, l'établissement d'un climat de confiance des citoyens envers l'Institution par la prévision de la transparence de l'information et la publication de ses activités.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

05 - PRIMATURE

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND-PMO et suite à l'obtention des crédits par des accords multilatéraux (Facilité Elargi de Crédit ou F.E.C), la Primature s'est consacrée dans l'optique de la relance économique à Madagascar.

Toutefois, la préparation de la programmation Budgétaire de notre institution pour la Loi de Finance 2018 s'est conformée au Cadre des Dépenses à Moyen Terme ou CDMT 2018-2020, afin d'améliorer l'architecture budgétaire, ensuite d'assurer et de renforcer le lien entre le budget et les objectifs de la politique Publique aux fins d'une gestion du budget par objectifs (GBO) et enfin pour que l'utilisation de l'enveloppe en matière de projet d'investissement public soit efficiente et cohérente par rapport à la mission « PRIMATURE ».

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

L'utilisation efficiente et cohérente de l'enveloppe allouée dans le fonctionnement général de la Primature et en matière de projet d'Investissement Public constitue un paramètre obligatoire dans l'atteinte des résultats escomptés.

En outre, avec la participation et la collaboration des acteurs, des évaluations des besoins par rapport aux grandes orientations de chaque SOA ont été faites. Par conséquent, nous avons pu élaborer quelques grandes orientations à savoir :

- Mettre en œuvre la gestion accès sur le résultat et orientée vers la performance.
- Elaborer et opérationnaliser les Plans stratégiques en matière de sécurité et défense ;
- Gérer efficacement les ressources (humain, matériels) ;
- Piloter, mettre en œuvre et coordonner les actions du Gouvernement ;
- Révision de la structure programmatique ;
- Assurer la cohérence entre diverses actions et éviter tout éparpillement des efforts pour atteindre l'objectif global ;
- Soutenir les sites économiques qui possèdent des potentiels économiques ;
- Améliorer les conditions de travail au sein de la Primature ;
- Améliorer la stratégie de communication ;

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
005 - Administration et Coordination	005-1 - ASSURER LES CONDITIONS FAVORABLES AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA PRIMATURE	005-1-1 - AMÉLIORER LES STRATÉGIES DE COMMUNICATION ET LA TÉLÉCOMMUNICATION AU SEIN DE LA PRIMATURE	005-1-1-1 - L'IMAGE DU PREMIER MINISTRE PROTÉGÉE	005-1-1-1-R1 - Taux de critiques à l'Encontre du Premier Ministre par rapport aux articles de presses axées sur la vie de la Nation	%	15	10	7	7
			005-1-1-2 - DÉLAI DE TRAITEMENT DES DOSSIERS RÉDUIT, ÉCONOMIE DE COÛT ET D'ÉNERGIE	005-1-1-2-R1 - Doléances réduites (gain en réduction)	NOMBRE	10	6	0	0
		005-1-2 - ASSURER UNE GESTION EFFICACE DES RESSOURCES	005-1-2-1 - ADMINISTRATION DE LA PRIMATURE PERFORMANT	005-1-2-1-R1 - Administration performant (Oui-Non)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
		005-1-3 - ASSURER LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES TEXTES ET LA DÉFENSE DE L'INTERÊT DE L'ÉTAT	005-1-3-1 - TEXTES EN VIGUEUR ET INTERÊT DE L'ÉTAT PROTÉGÉ	005-1-3-1-R1 - Textes en vigueur et intérêt de l'Etat protégé (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	
		005-1-4 - ASSURER LA SÉCURITÉ DU PREMIER MINISTRE, ET DU DOMAINE DE MAHAZOARIVO EN TANT QUE PALAIS D'ÉTAT (DS)	005-1-4-1 - DOMAINE DE MAHAZOARIVO EN TANT QUE PALAIS D'ÉTAT (DS) SÉCURISÉE	005-1-4-1-R1 - DOMAINE DE MAHAZOARIVO EN TANT QUE PALAIS D'ÉTAT (DS) SÉCURISÉE(OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	
			005-1-4-2 - SÉCURITÉ DU PREMIER MINISTRE ASSURÉE	005-1-4-2-R1 - Intégrité physique et morale du PM assurées(oui-non)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	
Projets d'Investissement Public concernés										
123 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES										
	005-2 - HARMONISER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS RELATIVES À LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS	005-2-1 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE TRAFICS ILLICITES	005-2-1-1 - LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE TRAFICS ILLICITES SONT EFFECTIVES	005-2-1-1-R1 - Actions de lutte contre toutes formes de trafics illicites effectives (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	
Projets d'Investissement Public concernés										
123 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES										
	005-3 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR MADAGASCAR	005-3-1 - AMELIORER LE SECTEUR SOCIAL DES POPULATIONS DÉFAVORISÉES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF	005-3-1-1 - LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES VULNÉRABLES POUR UNE AUTONOMIE FINANCIÈRE AMÉLIORÉES	005-3-1-1-R1 - Conditions de vie des personnes vulnérables pour une autonomie financière améliorées(OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	
		005-3-2 - SOUTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES FACE AUX RISQUES ET AUX ALÉAS CLIMATIQUES	005-3-2-1 - RÉSILIENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET INFRASTRUCTURES CLÉES RENFORCÉE	005-3-2-1-R1 - Ratio des nombres de personnes touchées par des aléas avant et après le projet	RATIO	2	3	6	6	
Projets d'Investissement Public concernés										
123 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES										
139 - Pilotage et coordination, appui, mise en œuvre, suivi et contrôle des actions gouvernementales	139-1 - HARMONISER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS RELATIVES À LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS	139-1-1 - PILOTAGE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT	139-1-1-1 - ADMINISTRATION PUBLIQUE EFFICIENTE ET EFFICACE	139-1-1-1-R1 - Indice de performance	1	1	1	1	1	
			139-1-2 - ASSURER LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES TEXTES ET LA DÉFENSE DE L'INTERÊT DE L'ÉTAT	139-1-2-1 - TEXTES EN VIGUEUR ET INTERÊT DE L'ÉTAT PROTÉGÉ	139-1-2-1-R1 - Textes en vigueur et intérêt de l'Etat protégé (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
			139-1-3 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE TRAFICS ILLICITES	139-1-3-1 - LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE TRAFICS ILLICITES SONT EFFECTIVES	139-1-3-1-R1 - Actions de lutte contre toutes formes de trafics illicites effectives (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
			139-1-4 - HARMONISER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE NATIONALE	139-1-4-1 - PLANS STRATEGIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DÉFENSE ÉLABORÉS ET OPÉRATIONNELS	139-1-4-1-R1 - Nombre de documents de stratégie nationale de sécurité élaboré et validé	NOMBRE	2	2	2	2
Projets d'Investissement Public concernés										
107 - MAÎTRISE ET RENFORCEMENT DE LA STRATÉGIE D'APPROCHE POUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE DANS LES REGIONS 111 - CENTRE DE FUSION D'INFORMATIONS MARITIMES A MADAGASCAR (CFM/IFC) 113 - MÉCANISME DE COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE 125 - MISE EN PLACE D'UN CENTRE OPERATIONNEL POUR VEILLE INFORMATIONNELLE 187 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE D'INFORMATIONS ET DES DONNÉES MARITIMES 188 - MODERNISATION DU SYSTÈME D'EXPLOITATION DES TEXTES ADMINISTRATIFS AU NIVEAU DU GOUVERNEMENT 190 - RÉINGÉNIÉRIE DES PROCESSUS ET PÉRENNISATION DE LA PERFORMANCE DE LA DLC, POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS FONDAMENTAUX DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS 192 - LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS 193 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES EN MATIÈRE D'ORIENTATION, DE COORDINATION, DE COOPÉRATION INTERNATIONALE, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI & ÉVALUATION DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE 194 - APPUI À LA STRUCTURE NATIONALE D'ORIENTATION DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME (SNOLT)										
	139-2 - ASSURER LES CONDITIONS FAVORABLES AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA PRIMATURE	139-2-1 - ASSURER LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES TEXTES ET LA DÉFENSE DE L'INTERÊT DE L'ÉTAT	139-2-1-1 - TEXTES EN VIGUEUR ET INTERÊT DE L'ÉTAT PROTÉGÉ	139-2-1-1-R1 - Textes en vigueur et intérêt de l'Etat protégé (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	
Projets d'Investissement Public concernés										
107 - MAÎTRISE ET RENFORCEMENT DE LA STRATÉGIE D'APPROCHE POUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE DANS LES REGIONS 111 - CENTRE DE FUSION D'INFORMATIONS MARITIMES A MADAGASCAR (CFM/IFC) 113 - MÉCANISME DE COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE										

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF 2018	LF 2019	Prév 2020	Prév 2021
125 - MISE EN PLACE D'UN CENTRE OPERATIONNEL POUR VEILLE INFORMATIONNELLE 187 - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTEGRE D'ECHANGE ET DE PARTAGE D'INFORMATIONS ET DES DONNEES MARITIMES 188 - MODERNISATION DU SYSTEME D'EXPLOITATION DES TEXTES ADMINISTRATIFS AU NIVEAU DU GOUVERNEMENT 190 - REINGENIERIE DES PROCESSUS ET PERENNISATION DE LA PERFORMANCE DE LA DLC, POUR LA DEFENSE DES INTERETS FONDAMENTAUX DE L'ETAT ET DES SERVICES PUBLICS 192 - LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS 193 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE D'ORIENTATION, DE COORDINATION, DE COOPERATION INTERNATIONALE, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI & ÉVALUATION DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE 194 - APPUI À LA STRUCTURE NATIONALE D'ORIENTATION DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME (SNOLT)									
827 - Appui au développement	827-1 - ASSURER LES CONDITIONS FAVORABLES AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA PRIMATURE	827-1-1 - AMÉLIORER LES STRATÉGIES DE COMMUNICATION ET LA TÉLÉCOMMUNICATION AU SEIN DE LA PRIMATURE	827-1-1-1 - DÉLAI DE TRAITEMENT DES DOSSIERS RÉDUIT, ÉCONOMIE DE COÛT ET D'ÉNERGIE	827-1-1-1-R1 - Doléances reduites (gain en réduction)	NOMBRE	10	6	0	0
		827-1-2 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE TRAFICS ILLICITES	827-1-2-1 - LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE TRAFICS ILLICITES SONT EFFECTIVES	827-1-2-1-R1 - Actions de lutte contre toutes formes de trafics illicites effectives (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
		827-1-3 - ASSURER LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES TEXTES ET LA DÉFENSE DE L'INTERÊT DE L'ETAT	827-1-3-1 - TEXTES EN VIGUEUR ET INTERÊT DE L'ETAT PROTEGÉ	827-1-3-1-R1 - Textes en vigueur et intérêt de l'Etat protégé (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
		827-1-4 - PILOTAGE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT	827-1-4-1 - ADMINISTRATION PUBLIQUE EFFICIENTE ET EFFICACE	827-1-4-1-R1 - Indice de performance	1	1	1	1	1
Projets d'Investissement Public concernés									
070 - PROJET RETARD DE CROISSANCE 105 - FILETS SOCIAUX DE SECURITES(FSS) 116 - PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT 118 - PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET SECURISATION FONCIERE (MRI) 120 - OFFICE NATIONAL DE NUTRITION 122 - SOUTH RESILIENCY 126 - AMELIORER LE SYSTEME D'ALERTE PRECOCE AFIN DE RENFORCER LA RESILIENCE COMMUNAUTAIRE FACE AUX CYCLONES INONDATIONS 127 - RENFORCEMENT LES ACTIONS SECTORIELLES DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES 128 - PROGRAMME PILOTE RESILIENCE CLIMATIQUE 184 - PROJET DE NUTRITION COMMUNAUTAIRE INTEGRE 185 - PROJET D'APPUI AU PILOTAGE ET DE SUIVI DE DEVELOPPEMENT RURAL 189 - PREVENTION DE LA VULNERABILITE NUTRITIONNELLE 191 - RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DEVELOPPEMENT DE LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES ET MARINES A MADAGASCAR 195 - PROGRAMME DE FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHE EN AFRIQUE									
	827-2 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR MADAGASCAR	827-2-1 - SOUTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES FACE AUX RISQUES ET AUX ALÉAS CLIMATIQUES	827-2-1-1 - RÉSILIENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET INFRASTRUCTURES CLÉES RENFORCÉE	827-2-1-1-R1 - Ratio des nombres de personnes touchées par des aléas avant et après le projet	RATIO	2	3	6	6
		827-2-2 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET DES AIDES AU DEVELOPPEMENT	827-2-2-1 - LES INTERVENTIONS EN MILIEU RURAL AINSI QUE LES ACTEURS AU DEVELOPPEMENT RURAL SONT COORDONNÉS ET HARMONISÉS SUIVANT LE CADRE DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT RURAL (PND, PMO, PSAEP, ...)	827-2-2-1-R1 - Interventions en milieu rural ainsi que les acteurs au développement rural sont coordonnés et harmonisés (Oui-Non)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
			827-2-2-2 - UN DISPOSITIF DE COORDINATION ET UN DOCUMENT DE POLITIQUE GÉNÉRALE RÉGISSANT LA GESTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EST DISPONIBLE ET APPROPRIÉ PAR TOUS LES ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT.	827-2-2-2-R1 - Disponibilité d'un document de politique de coopération au développement (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
			827-2-3 - AMÉLIORER LE SECTEUR SOCIAL DES POPULATIONS DÉFAVORISÉES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF	827-2-3-1 - LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES VULNÉRABLES POUR UNE AUTONOMIE FINANCIÈRE AMÉLIORÉES	827-2-3-1-R1 - Conditions de vie des personnes vulnérables pour une autonomie financière améliorées(OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
		827-2-4 - RENFORCER LES CAPACITÉS ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES (CAPACITY DEVELOPMENT) À TRAVERS L'ACCÈS À DES FORMATIONS ET À DES CONNAISSANCES DE HAUT NIVEAU	827-2-4-1 - INFORMATIONS ET CONNAISSANCES DÉTERMINANTES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	827-2-4-1-R1 - Taux d'impact socio-économique	%	75	80	85	85	
Projets d'Investissement Public concernés										
070 - PROJET RETARD DE CROISSANCE 105 - FILETS SOCIAUX DE SECURITES(FSS) 116 - PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT 118 - PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET SECURISATION FONCIERE (MRI) 120 - OFFICE NATIONAL DE NUTRITION 122 - SOUTH RESILIENCY 126 - AMELIORER LE SYSTEME D'ALERTE PRECOCE AFIN DE RENFORCER LA RESILIENCE COMMUNAUTAIRE FACE AUX CYCLONES INONDATIONS 127 - RENFORCEMENT LES ACTIONS SECTORIELLES DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES 128 - PROGRAMME PILOTE RESILIENCE CLIMATIQUE 184 - PROJET DE NUTRITION COMMUNAUTAIRE INTEGRE 185 - PROJET D'APPUI AU PILOTAGE ET DE SUIVI DE DEVELOPPEMENT RURAL 189 - PREVENTION DE LA VULNERABILITE NUTRITIONNELLE 191 - RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DEVELOPPEMENT DE LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES ET MARINES A MADAGASCAR 195 - PROGRAMME DE FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHE EN AFRIQUE										

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
005 - Administration et Coordination	9 953	10 965	0	3 665	24 584	10 174	16 390	0	2 984	29 548	10 804	17 589	0	15 031	43 424	11 845	18 758	0	15 783	46 386
139 - Pilotage et coordination, appui, mise en œuvre, suivi et contrôle des actions gouvernementales	0	13 687	0	530	14 217	0	17 183	0	2 072	19 255	0	19 433	0	0	19 433	0	19 969	0	0	19 969
402 - Développement rural	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
403 - Nutrition et Sécurité Alimentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
827 - Appui au développement	0	11 330	104 923	8 862	125 116	0	12 029	128 768	9 259	150 056	0	11 449	154 112	0	165 561	0	12 653	172 588	0	185 241
TOTAL	9 953	35 983	104 923	13 058	163 916	10 174	45 602	128 768	14 315	198 859	10 804	48 471	154 112	15 031	228 418	11 845	51 380	172 588	15 783	251 596

5. CONCLUSION

Somme toute, le document budgétaire présenté par la Primature permet d'apprécier l'effectivité de la mise en œuvre de la nouvelle approche budgétaire pluriannuelle. Ainsi, la progression en matières d'efficience du budget et de développement est attendue et à voir pour les années à venir.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

06 - CONSEIL DU FAMPIHAVANANA MALAGASY

1. INTRODUCTION

Depuis l'indépendance, Madagascar connaît des crises récurrentes économiques, sociales et politiques, de plus en plus fréquentes se manifestant par des bouleversements sociopolitiques et militaires répétés, dégénérés en affrontements armés ayant frôlé la guerre civile. Ces mouvements populaires ont abouti à chaque fois, à des alternances non démocratiques :

- ¿ six coups d'Etat enregistrés, conduisant à un changement de régime non démocratique, et dont l'un s'est soldé en 1975 par l'assassinat du Chef d'Etat,
- ¿ quatre Constitutions adoptées et promulguées depuis cinquante-sept années d'indépendance,
- ¿ chaque alternance non démocratique s'est traduite par un déficit de légitimité des Institutions et par la fragilisation de l'Etat.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

2.1. MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

La Loi n° 2016-037 du 15 décembre 2016 a apporté quelques modifications au niveau des missions et modalités de fonctionnement assignées au CFM.

En effet, suivant l'article 5.1 de cette même Loi, le CFM a pour attributions principales :

- l'établissement de la vérité sur les violences et les allégations de violation des droits de l'homme en relation avec des faits liés aux évènements politiques de 2002 jusqu'à la fin de la Transition, en permettant aux personnes victimes des violations des droits de l'homme ainsi que celles qui en sont responsables de s'exprimer;
- l'investigation et l'établissement de la réalité des faits liés aux évènements politiques de 2002 jusqu'à la fin de la Transition aux fins de bénéficier des mesures de l'amnistie, en échange d'un processus de collaboration à la manifestation de la vérité;
- l'établissement de la vérité sur les situations tragiques majeures, ayant laissé des séquelles sur la cohésion sociale;
- la compréhension des mesures et des garanties de non-renouvellement des violations des droits de l'Homme;
- la lutte contre la culture de l'impunité et des pratiques de la Justice des vainqueurs, dans le respect de la légalité;
- la réconciliation des grandes composantes de la Nation dont les acteurs politiques, les acteurs socio-économiques et culturels y compris la considération de l'approche genre et de l'approche communautaire;
- la prévention et la résolution des conflits pouvant porter atteinte à l'unité nationale et à la paix sociale sur la base du concept " Vérité- Réconciliation" afin d'établir les saines fondations pour l'avenir de Madagascar;
- la participation en tant que de besoin, à l'élaboration de tous autres instruments juridiques pour la promotion de la démocratie et le développement de Madagascar dans le monde moderne;
- la coopération avec les organismes nationaux et internationaux pour toutes les activités rentrant dans les attributions du Conseil du Fampihavanana Malagasy aux fins de consolider la concorde nationale et la paix.

2.2. Grandes Orientations

o Promouvoir une population réconciliée, une société paisible et une nation développée.

2.3. Stratégies

o Acceptation du CFM par tous par l'appropriation de la Loi y afférente ;

o Instauration, préalablement à la relance du processus de la réconciliation nationale, d'un climat sociopolitique serein et apaisé;

o Consolidation de l'Etat de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance afin d'éradiquer toutes sources de crise avant, pendant et après les élections présidentielle et régionales;

- o Recherche de la vérité sur les faits historiques, socioculturels, politiques et économiques qui ont engendré les crises successives à Madagascar;
- o Etablissement d'un cadre institutionnel de dialogue et de concertation consensuel et inclusif malgache-malagasy;
- o Redynamisation des mécanismes et dispositifs juridico-politiques nécessaires à la mise en œuvre du processus de l'Amnistie;
- o Création et opérationnalisation des mécanismes et dispositifs pour la guérison des blessures individuelles et collectives entre 2002 et la fin de la Transition;
- o Mise en place des infrastructures de paix ;
- o Organisation des assises régionales et nationales ;
- o Edification des saines bases de la refondation pour l'avenir de Madagascar.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
057 - Administration et Coordination	057-1 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE	057-1-1 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ORIENTÉE VERS L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ	057-1-1-1 - RESSOURCES FINANCIERES UTILISEES A BON ESCIENT	057-1-1-1-R1 - Taux d'exécution budgétaire	POURCENTAGE	95	97	97	97	
Projets d'Investissement Public concernés										
002 - PROJET DE REHABILITATION DES BATIMENTS DU CONSEIL FAMPHAVANANA MALAGASY										
823 - Réconciliation Nationale	823-1 - PROMOUVOIR UNE POPULATION RÉCONCILIÉE, UNE SOCIÉTÉ PAISIBLE ET UNE NATION DÉVELOPPÉE	823-1-1 - PROMOUVOIR LA REFONDATION DE LA NATION ET DE LA REPUBLIQUE	823-1-1-1 - PROCESSUS POUR LA PAIX DURABLE OPERATIONNALISÉ	823-1-1-1-R1 - Nombre d'initiatives de réconciliation et de paix déployées	NOMBRE	6	7	9	9	
			823-1-1-2 - STABILITÉ SOCIALE RESTAURÉE ET CONSOLIDÉE	823-1-1-2-R1 - Nombre de forums organisés	NOMBRE	2	22	22	1	
		823-1-2 - RÉPARER ET/OU INDEMNISER LES VICTIMES DES CONFLITS POLITIQUES	823-1-2-1 - DOSSIERS PARVENUS AU CFM TRAITÉS	823-1-2-1-R1 - Nombre de dossiers traités	NOMBRE	50	50	50	50	
			823-1-2-2 - VICTIMES IDENTIFIÉES	823-1-2-2-R1 - Nombre de textes élaborés	NOMBRE	1	0	0	0	
				823-1-2-2-R2 - Victimes identifiés	NOMBRE	0	1500	1000	500	
			823-1-2-3 - VICTIMES RÉPARÉES ET/OU INDEMNISÉES	823-1-2-3-R1 - Nombre de victimes identifiées	NOMBRE	1500	1000	500	500	
		823-1-3 - ERADICHER ET PRÉVENIR LES CRISES RÉCURRENTES	823-1-2-4 - INSTRUMENT JURIDICO-POLITIQUE ELABORÉ	823-1-2-4-R1 - Nombre de textes	NOMBRE	0	1	0	0	
				823-1-3-1 - RESPECT MUTUEL DE LA CULTURE, TRADITION ET RELIGION, CONSOLIDÉ	823-1-3-1-R1 - Nombre d'initiatives entreprises	NOMBRE	6	6	10	10
			823-1-3-2 - ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU RESPECT DE LA DÉMOCRATIE, INSTAURÉ	823-1-3-2 - INSTRUMENTS JURIDICO-POLITIQUES ELABORÉS	823-1-3-2-R1 - Nombre d'initiatives de réconciliation et de paix déployées	NOMBRE	6	6	7	10
				823-1-3-3 - INSTRUMENTS JURIDICO-POLITIQUES ELABORÉS	823-1-3-3-R1 - Nombre de "Dinam-piarahamonina" mis en conformité	NOMBRE	0	0	0	0
823-1-3-4 - DINAM-PIARAHAMONINA EN CONFORMITÉ AVEC LES LOIS ET TEXTES EN VIGUEUR	823-1-3-4-R1 - Nombre d'initiatives entreprises			NOMBRE	6	6	10	10		
823-1-3-5 - RESPECT DE L'ETAT DE DROIT ET DE LA DÉMOCRATIE, RENFORCÉ	823-1-3-5-R1 - Nombre d'initiatives entreprises			NOMBRE	0	6	6	6		

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		823-1-4 - PROCEDER A LA GESTION EFFICACE DES RESSOURCES HUMAINES	823-1-4-1 - RESSOURCES HUMAINES BIEN GERÉES	823-1-4-1-R1 - Pourcentage de personnel assidu et compétant	POURCENTAGE	20	50	80	80
		823-1-5 - FINALISER LE PROCESSUS DE L'AMNISTIE CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DE 2002 À LA FIN DE LA TRANSITION	823-1-5-1 - RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT ET DE LA DÉMOCRATIE RENFORCÉ	823-1-5-1-R1 - Nombre d'initiatives entreprises	NOMBRE	6	6	6	6
			823-1-5-2 - DOSSIERS PARVENUS AU CFM, TRAITÉS	823-1-5-2-R1 - Nombre d'initiatives entreprises	NOMBRE	0	28	38	22
Projets d'Investissement Public concernés									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018				LFI 2019				Prév 2020				Prév 2021							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
057 - Administration et Coordination	0	5 606	0	300	5 906	0	6 441	0	1 604	8 045	0	6 877	0	1 684	8 561	0	7 334	0	1 768	9 102
823 - Réconciliation Nationale	0	817	0	400	1 217	0	1 306	0	0	1 306	0	1 373	0	0	1 373	0	1 412	0	0	1 412
TOTAL	0	6 423	0	700	7 123	0	7 747	0	1 604	9 351	0	8 250	0	1 684	9 934	0	8 746	0	1 768	10 514

5. CONCLUSION

Promouvoir à Madagascar :

«Une population réconciliée, une société paisible et une nation développée» (Malagasy mihavana, Vahoaka milamina, Firenena mandroso).

Pour ce faire, l'Etat s'engage, par le biais du CFM, à la mise en œuvre de la réconciliation nationale selon les concepts de la justice transitionnelle:

- Vérité, Justice, Pardon, Amnistie et Réconciliation,
- Réparation et/ou Indemnisation des victimes,
- Refondation de la Nation et de la République.

Aussi, la reconnaissance du CFM s'avère t-elle primordiale.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

07 - COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

1. INTRODUCTION

Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) étant la structure constitutionnellement en charge de la gestion de toutes les opérations électorales à Madagascar, dans le cadre du programme de mise en œuvre du processus électoral, l'une de ses priorités majeures se rapporte à l'amélioration de ses capacités d'organisation des prochains scrutins.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

L'organisation et la gestion des élections crédibles et acceptées par tous, sources de la stabilité institutionnelle et politique garant du développement durable du pays, constituent la noble mission de la CENI. Cette mission a conduit cette dernière à mettre en œuvre un Plan de Travail Pluriannuel (PTP) de six (06) ans qui est en cohérence avec l'axe stratégique N°1 du Plan National de Développement (PND) : « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale ».

- Grandes Orientations

¿ Indépendance, opérationnalité et professionnalisme de la CENI, renforcement des capacités des parties prenantes aux élections

¿ Droit de vote pour tous les citoyens ayant droit

¿ Mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation et la stratégie globale de communication institutionnelle de la CENI

- Stratégies

La stratégie de la CENI en tant qu'Organe de Gestion des Elections se base sur l'examen des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
060 - Administration et Coordination	060-1 - ASSURER L'INDEPENDANCE, L'OPERATIONNALITE ET LE PROFESSIONNALISME DE LA CENI ET RENFORCER LES CAPACITES DES PARTIES PRENANTES AUX ELECTIONS	060-1-1 - ASSURER L'OPERATIONNALITE DE LA CENI	060-1-1-1 - LES STRUCTURES TECHNIQUES ET LES DEMEMBREMENTS DE LA CENI SONT MIS EN PLACE, FORMES ET OPERATIONNELS	060-1-1-1-R1 - Pourcentage des actes réglementaires de mise en place des démembrements (nomination, prise de service, prestation de serment, rapport d'effectivité)	%	100	100	100	100
		060-1-3 - ASSURER L'INDEPENDANCE DE LA CENI	060-1-3-1 - ADEQUATION : STATUT- MISSION - REGLES (ADMINISTRATIF ET FINANCIER) - MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	060-1-3-1-R1 - Adoption du Décret fixant les modalités d'exécution budgétaire et de gestion financière de la CENI	NOMBRE	0	0	0	0
			060-1-3-2 - PROCESSUS ELECTORAL (AVANT-PENDANT-APRÈS SCRUTIN) SÉCURISÉ AU NIVEAU DE LA CENI ET DE SES DÉMEMBREMENTS	060-1-3-2-R1 - Adoption du Décret fixant les modalités d'exécution budgétaire et de gestion financière de la CENI	NOMBRE	0	0	0	0

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		060-1-4 - RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARTIES PRENANTES AUX ÉLECTIONS	060-1-4-1 - PARTICIPATION ACTIVE DES PARTIES PRENANTES AUX ÉLECTIONS DANS LES CADRES DE CONCERTATION ORGANISÉS PAR LA CENI	060-1-4-1-R1 - Opérationnalité des cadres de concertation avec les parties prenantes (Nombre de réunions, Taux de participation des parties prenantes, Effectivité des concertations)	%	90	100	100	100
			060-1-4-2 - LES PARTIES PRENANTES AUX ÉLECTIONS SONT INFORMÉES ET EN CONNAISSANCE DE TOUTES LES ACTIVITÉS DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL	060-1-4-2-R1 - Opérationnalité des cadres de concertation avec les parties prenantes (Nombre de réunions, Taux de participation des parties prenantes, Effectivité des concertations)	%	90	100	100	100
		060-1-5 - ASSURER LE PROFESSIONNALISME DE LA CENI	060-1-5-1 - PARTICIPATION ACTIVE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL AU SEIN DU PROJET SACEM	060-1-5-1-R1 - Disponibilité des documents de planification stratégique (PTA,PTP) pour toutes les activités de la CENI durant son mandat	NOMBRE	2	2	2	2
			060-1-5-2 - LA CENI ORGANISE LES ÉLECTIONS DE MANIÈRE PROFESSIONNELLE ET CONFORMES AUX NORMES INTERNATIONALES JUSQU'EN 2021	060-1-5-2-R1 - Disponibilité des documents de planification stratégique (PTA,PTP) pour toutes les activités de la CENI durant son mandat	NOMBRE	2	2	2	2
			060-1-5-3 - RECONNAISSANCE NATIONALE ET INTERNATIONALE DES ÉLECTIONS ORGANISÉES PAR LA CENI	060-1-5-3-R1 - Disponibilité des documents de planification stratégique (PTA,PTP) pour toutes les activités de la CENI durant son mandat	NOMBRE	2	2	2	2

Projets d'Investissement Public concernés

126 - Mise en Oeuvre du Processus Electoral	126-1 - GARANTIR LE DROIT DE VOTE POUR TOUS LES CITOYENS AYANT DROIT	126-1-1 - FACILITER L'ACCÈS AUX CONDITIONS PRÉALABLES DES DROITS ÉLECTORAUX	126-1-1-1 - LES CITOYENS EN ÂGE DE VOTER ET AYANT DROIT (18 ANS RÉVOLUS) SONT INSCRITS DANS LA LISTE ÉLECTORALE EN 2020	126-1-1-1-R1 - Pourcentage des nouveaux titulaires de CNI inscrits dans la liste électorale	%	90	97	100	100
		126-1-2 - FACILITER L'ACCÈS À LA PROCÉDURE CONTENTIEUSE EN MATIÈRE ÉLECTORALE	126-1-2-1 - Procédure contentieuse plus allégée et accessible à tous	126-1-2-1-R1 - Pourcentage de mesures d'allègement prises (manuels de procédures, modèles de requête, textes révisés, structures, etc...)	%	100	100	100	100
		126-1-3 - METTRE EN COHÉRENCE TOUTES LES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES ET COMBLER LES VIDES JURIDIQUES	126-1-3-1 - PROPOSITION D'AMÉLIORATION DES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES LIÉES À LA GESTION DU PROCESSUS ÉLECTORAL REMIS AU GOUVERNEMENT	126-1-3-1-R1 - Pourcentage de textes législatifs et réglementaires relatifs au processus électoral étoffés et en cohérence	%	90	95	100	100
		126-1-4 - ASSURER UNE LECTURE COMMUNE DES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES	126-1-4-1 - LES PARTIES PRENANTES AUX ÉLECTIONS PRENNENT CONNAISSANCE DU CADRE JURIDIQUE RÉGISSANT L'ENSEMBLE DU PROCESSUS ÉLECTORAL	126-1-4-1-R1 - Pourcentage des textes législatifs et réglementaires relatifs au processus électoral adoptés et appliqués	%	90	95	100	100
			126-1-4-2 - LES PARTIES PRENANTES AUX ÉLECTIONS SONT INFORMÉES ET EN CONNAISSANCE DES OUTILS JURIDIQUES RÉGISSANT LES OPÉRATIONS ÉLECTORALES	126-1-4-2-R1 - Pourcentage des textes législatifs et réglementaires relatifs au processus électoral adoptés et appliqués	%	90	95	100	100
		126-1-5 - ACCROÎTRE L'EXACTITUDE DE LA LISTE ÉLECTORALE	126-1-5-1 - AVOIR UN TAUX D'EXHAUSTIVITÉ DE 92% DANS LA LISTE ÉLECTORALE EN 2020 (NORME INTERNATIONALE = 90%)	126-1-5-1-R1 - Taux d'exhaustivité de la liste électorale	%	90	92	95	95
		126-1-6 - AMÉLIORER L'EXHAUSTIVITÉ DE LA LISTE ÉLECTORALE	126-1-6-1 - AVOIR UN TAUX D'INSCRIPTION DE 95% SUR LA LISTE ÉLECTORALE EN 2020 (NORME INTERNATIONALE = 90%)	126-1-6-1-R1 - Taux d'inscription sur la liste électorale	%	90	92	95	95

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		126-1-7 - GÉRER LA LOGISTIQUE ÉLECTORALE DE MANIÈRE EFFICACE	126-1-7-1 - TOUS LES BUREAUX DE VOTE MIS EN PLACE SONT OPÉRATIONNELS	126-1-7-1-R1 - Pourcentage de bureaux de vote servis à temps des matériels sensibles et fournitures électoraux	%	100	100	100	100
		126-1-8 - AMÉLIORER L'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE	126-1-8-1 - Avoir un taux d'inscription de 95% sur la liste électorale en 2020 (norme internationale = 90%)	126-1-8-1-R1 - Nombre d'électeurs inscrits annuellement	NOMBRE	10 000 000	10 600 000	11 200 000	11 200 000
		126-1-9 - ASSURER L'ENCADREMENT JURIDIQUE EFFICACE ET PERTINENT POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES, LÉGISLATIVES ET COMMUNALES	126-1-9-1 - ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES, LÉGISLATIVES ET COMMUNALES RÉALISÉES DANS LES MEILLEURES CONDITIONS JURIDIQUES	126-1-9-1-R1 - Nombre des intervenants outillés et utilisant les recueils de textes régissant les élections	NOMBRE	86000	null	43000	43000
			126-1-9-2 - TOUS LES BUREAUX DE VOTE MIS EN PLACE SONT OPÉRATIONNELS	126-1-9-2-R1 - Nombre des intervenants outillés et utilisant les recueils de textes régissant les élections	NOMBRE	86000	null	43000	43000
Projets d'Investissement Public concernés									
002 - GESTION DES OPERATIONS ELECTORALES									
003 - APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL									
825 - Education Electorale et Communication	825-1 - METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE NATIONALE D'ÉDUCATION CIVIQUE ÉLECTORALE ET DE SENSIBILISATION ET LA STRATÉGIE GLOBALE DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DE LA CENI	126-1-A - ORGANISER DES ÉLECTIONS DANS UN CLIMAT D'APAISEMENT	126-1-A-1 - CODES D'ÉTHIQUE ET DE BONNE CONDUITE SIGNÉS PAR LES PARTIES PRENANTES AUX ÉLECTIONS	126-1-A-1-R1 - Nombre d'ateliers d'appropriation des dispositions légales et réglementaires pour une lecture commune effectués	NOMBRE	6	22	null	null
			126-1-A-2 - GESTION DES CONFLITS ET DES CONTENTIEUX MAÎTRISÉE PAR LES DÉMEMBREMENTS	126-1-A-2-R1 - Nombre d'ateliers d'appropriation des dispositions légales et réglementaires pour une lecture commune effectués	NOMBRE	6	22	null	null
		825-1-1 - RENFORCER LA CRÉDIBILITÉ DE LA CENI	825-1-1-1 - Cohésion et professionnalisme des membres du personnel de la CENI	825-1-1-1-R1 - Nombre de conventions de partenariat conclues avec les acteurs du processus électoral pour la mise en œuvre des activités de la CENI	NOMBRE	40	52	119	119
		825-1-2 - PROMOUVOIR L'ACCÈS À L'INFORMATION ÉLECTORALE	825-1-2-1 - LE PUBLIC EST INFORMÉ, ÉDUQUÉ ET SENSIBILISÉ BIEN HEBDOMADAIREMENT SUR LEURS DROITS ET DEVOIRS CITOYENS SUR LEURS DROITS ET DEVOIRS CITOYENS	825-1-2-1-R1 - Nombre de diffusions de l'émission « Olom-pirena aho »	%	72	72	72	72
		825-1-4 - PROMOUVOIR L'ÉMERGENCE D'UNE CONSCIENCE POLITIQUE CITOYENNE EN VUE D'UN TAUX ÉLEVÉ DE PARTICIPATION AU PROCESSUS ÉLECTORAL	825-1-4-1 - AVOIR UN TAUX D'INSCRIPTION DE 95% SUR LA LISTE ÉLECTORALE EN 2020	825-1-4-1-R1 - Taux d'inscription sur la liste électorale	%	93	94	95	95
		825-1-5 - SUSCITER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES ET DES INTELLECTUELS DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL	825-1-5-1 - ATTEINDRE 50% DE JEUNES, NOTAMMENT LES INTELLECTUELS, DANS LA LISTE ÉLECTORALE EN 2020	825-1-5-1-R1 - Pourcentage de jeunes dans la liste électorale	%	40	45	50	50
		825-1-6 - PROMOUVOIR LA PARTICIPATION FÉMININE DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL	825-1-6-1 - ATTEINDRE 52% DE FEMMES DANS LA LISTE ÉLECTORALE EN 2020	825-1-6-1-R1 - Pourcentage de femmes dans la liste électorale	%	50	51	52	52
Projets d'Investissement Public concernés									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
060 - Administration et Coordination	0	7 878	0	0	7 878	0	8 895	0	0	8 895	0	9 473	0	0	9 473	0	10 041	0	0	10 041
126 - Mise en Oeuvre du Processus Electoral	0	2 694	0	41 395	44 089	0	2 832	0	32 474	35 306	0	3 013	0	33 599	36 612	0	3 194	0	35 279	38 473
825 - Education Electorale et Communication	0	97	0	0	97	0	152	0	0	152	0	163	0	0	163	0	172	0	0	172
TOTAL	0	10 669	0	41 395	52 064	0	11 879	0	32 474	44 353	0	12 649	0	33 599	46 248	0	13 407	0	35 279	48 686

5. CONCLUSION

« Gouvernance électorale crédible et démocratique » par la mise en œuvre des activités inscrites dans les documents de planification stratégique (PTP, PTA). Les axes stratégiques du PTP de la CENI répondent aux aspirations de cette vision.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

11 - MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

1. INTRODUCTION

Le Ministère des Affaires étrangères, aussi bien le Département central que les Représentations extérieures (REPEX) malagasy, met en œuvre la politique étrangère définie par le Président de la République de Madagascar. Depuis 2017, dans l'optique de capitaliser les acquis des Sommets de la Francophonie et du COMESA et marquer le retour effectif de Madagascar dans le concert des Nations, le Ministère s'est engagé dans un chantier ambitieux de réformes répondant aux enjeux internationaux du 21ème siècle et aux défis de développement durable de Madagascar.

En effet, l'émergence de nouveaux acteurs internationaux ainsi que la multiplication de mécanismes de coopération au niveau international requièrent le déploiement d'une diplomatie active, offensive et axée sur les résultats.

L'action extérieure est le prolongement des politiques nationales et sectorielles définies par le Gouvernement et les différents Départements ministériels. Sa mise en œuvre incombe au Ministère des Affaires étrangères, de par la transversalité de sa mission, en partenariat avec les pays et organisations internationales partenaires. Pour ce faire, ledit Ministère est directement impliqué dans la mise en œuvre de La diplomatie active au service du développement de Madagascar.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission : Affaires étrangères

Le Ministère des Affaires étrangères est chargé de la promotion d'un partenariat international durable de qualité pour le développement socio-économique de Madagascar. A cet égard, il est chargé de la mise en œuvre et de la coordination de l'action extérieure de la République de Madagascar, de la conduite des négociations internationales. Il est de même impliqué dans le choix des moyens diplomatiques appropriés aussi bien pour la réalisation de la Politique de l'Etat, en l'occurrence le Plan National de Développement (PND), que pour l'exécution et la coordination des stratégies de coopération au service du développement dans les domaines politique, économique, technique, et socio-culturel.

Suite à la fusion du Ministère des Affaires étrangères et du Secrétariat d'Etat du Ministère des Affaires étrangères de la Coopération au Développement; la diplomatie économique constitue également une mission principale du Département ministériel.

Objectifs :

Les objectifs globaux dans ce cadre consistent à :

- ¿ Instaurer une Administration des Affaires étrangères moderne respectant la bonne gouvernance.
- ¿ Optimiser la coopération internationale pour le développement durable de Madagascar.
- ¿ Promouvoir la coopération économique internationale à travers la diplomatie pour le développement.

Stratégies :

Afin de réaliser la mission qui lui est dévolue, le Ministère des Affaires a axé ses stratégies d'intervention sur les points qui suivent :

- ¿ Le renforcement de la présence et de la défense des intérêts de Madagascar dans les instances internationales par le biais de la participation aux événements et actions internationaux ayant des retombées sur le développement de Madagascar.
- ¿ L'amélioration de l'attractivité de Madagascar par la promotion de l'image de marque du pays, le développement d'une diplomatie économique et culturelle ; notamment à travers la mise en place de vitrines de Madagascar.
- ¿ La prospection des marchés et de partenariat économique mutuellement avantageux.
- ¿ La mobilisation de la Diaspora pour le développement socio-économique de Madagascar, avec comme préalable l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'engagement de la diaspora malagasy.
- ¿ L'amélioration de la coordination des actions extérieures de l'Etat afin de réduire les effets néfastes des diplomaties parallèles, conformément aux

dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

¿ Le renforcement des partenariats internationaux notamment à travers le développement de la coopération bilatérale, l'optimisation de l'appartenance aux organisations de coopération régionale, continentale et multilatérales.

¿ La réforme de l'appareil diplomatique malagasy, notamment à travers la dématérialisation de la fourniture de services publics et du fonctionnement du Ministère.

¿ La réhabilitation, la valorisation et la sécurisation du patrimoine immobilier et mobilier du Ministère, aussi bien le Département central que les REPEX.

¿ La professionnalisation des ressources humaines et de l'outil diplomatique malagasy.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
006 - Administration et Coordination	006-1 - INSTAURER UN CADRE PROPICE POUR UNE ADMINISTRATION RESPECTANT LA BONNE GOUVERNANCE	006-1-1 - OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES	006-1-1-1 - DOCUMENTS RELATIFS AUX COMPTABILITÉS MATIÈRE DU MAE MIS À JOUR SYSTÉMATIQUEMENT	006-1-1-1-R1 - Obtention de quitus	NOMBRE	1	1	1	1
		006-1-2 - RATIONNALISER LA GESTION DES MOYENS FINANCIERS	006-1-2-1 - UN BUDGET PROGRAMME ÉTABLI ET APPLIQUÉ	006-1-2-1-R1 - Taux d'exécution budgétaire	%	90	95	95	95
		006-1-3 - RATIONALISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES BASE D'UNE DIPLOMATIE DYNAMIQUE ET COMPÉTITIVE	006-1-3-1 - GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL EFFICACE ET EFFICIENTE	006-1-3-1-R1 - Nombres de dossiers traités	NOMBRE	200	200	200	200
		006-1-4 - ASSURER LE PILOTAGE STRATÉGIQUE	006-1-4-1 - ADMINISTRATION REDEVABLE ET EFFICIENTE	006-1-4-1-R1 - Taux de satisfaction des usagers	%	80	80	90	90
Projets d'Investissement Public concernés									
015 - RENFORCEMENT DE CAPACITÉS MATÉRIELS ET HUMAINES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES									
017 - RENFORCEMENT ET AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE DE MADAGASCAR DANS L'ORGANISATION DES ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX									
062 - Administration Et Coordination	062-1 - Établir une administration respectant la bonne gouvernance	062-1-1 - Mener le pilotage stratégique de l'administration	062-1-1-1 - Administration efficace et efficiente	062-1-1-1-R1 - Ratio efficacité et efficience sur activités effectuées	Pourcentage	50	75	100	100
		062-1-2 - Gérer rationnellement les ressources et moyens	062-1-2-1 - Standard de gestion appliqué et ressources et moyens bien gérés	062-1-2-1-R1 - Ratio standard de gestion appliqué sur activités effectuées	Pourcentage	50	75	100	100
Projets d'Investissement Public concernés									
001 - PROJET DU SECD									
601 - Diplomatie et Coopération	601-1 - OPTIMISER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MADAGASCAR	601-1-1 - RENFORCER LA PLACE ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE MADAGASCAR AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES	601-1-1-1 - COOPÉRATION INTERNATIONALE DE MADAGASCAR OPTIMISÉE ET ORIENTÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	601-1-1-1-R1 - Nombre de personnes immatriculées aux REPEX	NOMBRE	500	500	1000	1000
		601-1-2 - COORDONNER L'ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT	601-1-2-1 - ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT HARMONISÉE	601-1-2-1-R1 - Pourcentage des actions coordonnées	%	90	100	100	100
		601-1-3 - ASSEOIR UNE DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE ACTIVE	601-1-3-1 - DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE ACTIVE ET HARMONISÉE	601-1-3-1-R1 - Nombre de visites de haut niveau reçues ou effectuées	NOMBRE	10	15	20	20
Projets d'Investissement Public concernés									
012 - CONSTRUCTION, ACQUISITION, RÉHABILITATION, AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES															
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021										
016 - MISE EN PLACE DES VITRINES DE MADAGASCAR DANS TOUS LES REPEX																			
617 - Coopération internationale et développement économique	617-1 - Renforcer la coopération économique internationale à travers la diplomatie	617-1-1 - Optimiser les accords de partenariat économique	617-1-1-1 - Partenariat gagnant-gagnant	617-1-1-1-R1 - Ratio objectifs atteints sur les objectifs planifiés	Pourcentage	50	75	100	100										
Projets d'Investissement Public concernés																			

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018				LFI 2019				Prév 2020				Prév 2021							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
006 - Administration et Coordination	43 460	9 526	0	1 680	54 666	47 558	16 167	0	2 600	66 325	50 519	17 278	0	2 729	70 526	55 397	18 325	0	2 859	76 581
062 - Administration Et Coordination	457	1 900	0	1 682	4 039	0	532	0	500	1 032	0	569	0	0	569	0	601	0	0	601
601 - Diplomatie et Coopération	0	7 232	0	2 102	9 334	0	9 270	0	3 399	12 669	0	9 787	0	3 570	13 357	0	10 366	0	3 755	14 121
617 - Coopération internationale et développement économique	0	107	0	0	107	0	161	0	0	161	0	128	0	0	128	0	136	0	0	136
TOTAL	43 916	18 765	0	5 464	68 145	47 558	26 130	0	6 499	80 187	50 519	27 762	0	6 299	84 580	55 397	29 428	0	6 614	91 439

5. CONCLUSION

Bref, au cours de l'année 2018, le MAE va orienter ses actions sur celles qui ont des retombées économiques palpables tout en soignant l'image du pays et en honorant ses engagements internationaux.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

12 - MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

1. INTRODUCTION

Dans le moyen terme à venir, toutes les actions du Ministère de la Défense Nationale sont particulièrement cadrées par les défis sécuritaires et de défense décrits par le Plan National de Développement et son Programme de Mise en Œuvre d'une part, mais aussi par ceux relatifs au plan de Réforme du Secteur de la Sécurité.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

Dans ce sens, la mission du MDN consiste à répondre à ses plans directeurs à travers la conception et le pilotage de la mise en œuvre d'une politique de sécurité et de défense conformes aux réalités intérieures et aux partenariats extérieurs.

- Grandes Orientations

¿ Cerner toutes les formes de menaces qui se présentent sur la Nation et établir les formes de réponses y adéquates.

¿ Gérer les d'accords de partenariats en termes de sécurité et de défense en faveur de l'intérêt national.

¿ Elaborer un schéma prospectif d'un système de sécurité et de défense réactif et adapté au contexte

- Stratégies

¿ Ajuster le format de défense et de sécurité en termes de ressources humaines

¿ Actualiser ou mettre en place les infrastructures de défense et de sécurité adaptées aux réalités des menaces

¿ Mettre à la disposition des Forces Armées les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de leur métier

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
007 - Administration et Coordination	007-1 - ENTRETEENIR UNE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE ET ADMINISTRATIVE EN ADÉQUATION AVEC LES ENJEUX DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE	007-1-1 - COORDONNER LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES EN COHÉRENCE AVEC LES EXIGENCES DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE	007-1-1-1 - RESSOURCES DÉFINIES CONFORMÉMENT AUX ENJEUX DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE	007-1-1-1-R1 - Taux de conformité des ressources définies aux enjeux de sécurité et de défense	%	60	65	70	72
				007-1-1-1-R2 - Taux d'adéquation de l'emploi des ressources face aux enjeux de sécurité et de défense	%	0	60	65	70
Projets d'Investissement Public concernés									
008 - Administration et Coordination	008-1 - GERER RATIONNELLEMENT LES RESSOURCES POUR SOUTENIR LES FORCES ARMEES	008-1-1 - MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DEDIEES A L'OPERATIONALITE DES FORCES ARMEES	008-1-1-1 - INFRASTRUCTURES MODERNISEES ET ADAPTEES AUX EXIGENCES DES FORCES ARMEES	008-1-1-1-R1 - Taux de normalisation des infrastructures militaires	Pourcentage	40	55	65	70
				008-1-1-1-R2 - Taux d'avancement des travaux de normalisation des infrastructures militaires	Pourcentage	0	40	55	65
		008-1-2 - RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES OPERATIONNELLES	008-1-2-1 - CAPACITE TECHNIQUE ET OPERATIONNELLE RENFORCEE	008-1-2-1-R1 - Taux d'opérabilité technique	Pourcentage	80	85	90	95
				008-1-2-1-R2 - Taux d'interopérabilité techniques des forces	Pourcentage	0	80	90	100

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		008-1-3 - MUTUALISER L'EMPLOI, LE SOUTIEN ET L'APPUI TECHNIQUE DES FORCES	008-1-3-1 - EMPLOI, SOUTIEN ET APPUI TECHNIQUE DES FORCES COORDONNEES	008-1-3-1-R1 - Taux d'interopérabilité des forces	Pourcentage	60	70	80	85
		008-1-4 - ORGANISER LA GESTION DES RESSOURCES	008-1-4-1 - RESSOURCES ADAPTEES AU SOUTIEN ET A L'OPERATIONNALITE DES FORCES	008-1-4-1-R1 - Taux de satisfaction des besoins en soutien opérationnel	Pourcentage	75	75	80	85
Projets d'Investissement Public concernés									
067 - INTERCONNEXION DES COMPOSANTES TACTIQUE ET STRATEGIQUE DE L'ARMEE MALAGASY 069 - REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE L'ARMEE MALAGASY 077 - CREATION ET RELOCALISATION DE BASE MILITAIRE 078 - APPUI A LA NORMALISATION DE LA GESTION DE L'EFFECTIF DE L'ARMEE MALAGASY									
103 - Pilotage de la politique de défense	103-1 - ADAPTER EN PERMANENCE LE DISPOSITIF DE SECURITE ET DE DEFENSE AU CONTEXTE	103-1-1 - METTRE EN ŒUVRE LES CAPACITÉS MILITAIRES NÉCESSAIRES POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATION	103-1-1-1 - DISPOSITIFS DE SOUTIEN COHÉRENTS AVEC LA POLITIQUE DE SECURITE ET DE DEFENSE	103-1-1-1-R1 - Taux de cohérence des dispositifs de soutien par rapport aux enjeux de sécurité et de défense	%	60	65	70	72
			103-1-1-2 - EMPLOI DES FORCES ARMÉES JUGÉ COHÉRENT ET LÉGITIME FACE AUX ENJEUX ET MENACES	103-1-1-2-R1 - Taux de cohérence et de la légitimité apporté aux emplois des Forces Armées	%	60	65	70	75
			103-1-2 - RENFORCER LE LIEN ENTRE LES FORCES ARMÉES ET LA SOCIÉTÉ	103-1-2-1 - CULTURE ET ESPRIT DE DÉFENSE SAUVEGARDÉE	103-1-2-1-R1 - Taux d'imprégnation de la culture et de l'esprit de défense auprès de la Société 103-1-2-1-R2 - Appréciation qualitative du lien Armée-Nation sur une base 100	% %	50 0	55 50	60 55
Projets d'Investissement Public concernés									
068 - REVALORISATION DE L'USINE MILITAIRE DE MORAMANGA 070 - APPUI AU CENTRE HOSPITALIER DE SOAVINANDRIANA 071 - REFORMES DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES UN APPUI MULTIDISCIPLINAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT MULTISE 072 - APPUI A LA LOGISTIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE DE DEFENSE ET DE SECURITE 073 - EXTENSION DE L'HOPITAL MILITAIRE D'ANTSIRANANA 080 - CONCEPTION ET MISE EN PLACE DE PLATEFORMES DE TELECOMMUNICATION ET INFORMATIQUE ADAPTEES AU SECTEUR DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE									
104 - Armée de Terre	104-1 - ASSURER LA DEFENSE OPERATIONNELLE TERRESTRE	104-1-1 - DEVELOPPER LES ACQUIS MILITAIRES (SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE, SAVOIR-VIVRE)	104-1-1-1 - CONNAISSANCES MILITAIRES ACQUISES ET MAITRISEES	104-1-1-1-R1 - Nombre de stages effectués par spécialités	NOMBRE	4	4	6	6
		104-1-2 - APPUYER LA SECURISATION DU TERRITOIRE NATIONAL (INTERVENTIONS)	104-1-2-1 - TERRITOIRE NATIONAL SECURISE	104-1-2-1-R1 - Taux d'insécurité sur l'ensemble du territoire national 104-1-2-1-R3 - Taux de régression de l'insécurité sur l'ensemble du territoire national	Pourcentage Pourcentage	65 0	70 65	75 85	80 100
		104-1-3 - ENTRAINER LES FORCES TERRESTRES (TOUS CORPS - MCO)	104-1-3-1 - FORCES TERRESTRES ENTRAINEES ET APTES AU COMBAT	104-1-3-1-R1 - Nombre d'activités d'entraînement effectué par chaque régiment	NOMBRE	20	25	30	35
Projets d'Investissement Public concernés									
074 - EQUIPEMENT LOGISTIQUE ET TECHNIQUE DES FORCES ARMEES MALAGASY 079 - APPUI A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET AUX METIERS DES JEUNES MALAGASY									
105 - Armée de l'Air	105-1 - RENFORCER L'OPERATIONNALITE ET L'EFFICACITE DE LA DEFENSE AERIENNE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL	105-1-1 - RENDRE EFFECTIVE LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DE SECURISATION DANS LES ESPACES TERRESTRE, AÉRIEN ET MARITIME	105-1-1-1 - CAPACITÉ DE RÉPONSE SÉCURITAIRE POUR LA SURVEILLANCE DES ESPACES TERRESTRE, AÉRIEN ET MARITIME ASSURÉE DE MANIÈRE EFFECTIVE ET EFFICACE	105-1-1-1-R1 - Taux de réponse sécuritaire effective et efficace dans le cadre de la surveillance des espaces terrestre, aérien et maritime 105-1-1-1-R2 - Taux de couverture sécuritaire effective et efficace dans le cadre de la surveillance des espaces terrestre, aérien et maritime	Pourcentage Pourcentage	20 0	40 20	60 40	65 60
			105-1-1-2 - CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DE SECURITE ET DE PROTECTION CIVILE RÉÉVALUÉE DE MANIÈRE PERMANENTE POUR RÉPONDRE À L'ATTENTE DE LA POPULATION	105-1-1-2-R1 - Nombre d'opérations de sécurité et de protection civile effectuées par l'Armée de l'Air au profit de la population	Heures	6	6	6	6

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		105-1-2 - OPTIMALISER ET MUTUALISER TOUS LES MOYENS PAR LA FORMATION/ PLANIFICATION DANS LA GESTION DES RESSOURCES (HUMAINES, MATÉRIELLES...) ET L'APPUI TECHNIQUE	105-1-2-1 - FORMATION ADAPTÉE ET RESSOURCES HUMAINES GÉRÉES RATIONNELLEMENT	105-1-2-1-R1 - Nombre PN et PNNT formés et affectés	NOMBRE	30	44	60	65
Projets d'Investissement Public concernés									
075 - RELEVÉS OPERATIONNELLES DES MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE L'ARMÉE DE L'AIR									
106 - Marine Nationale	106-1 - RESTAURER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT MALAGASY EN MER	106-1-1 - PROTÉGER L'ESPACE MARITIME MALAGASY	106-1-1-1 - ESPACE MARITIME PROTÉGÉ	106-1-1-1-R1 - NOMBRE DE JOURS DE MER (*)	NOMBRE	477	525	578	600
				106-1-1-1-R2 - NOMBRE DE JOURS DE PATROUILLE EN MER	NOMBRE	477	525	578	600
		106-1-2 - PARTICIPER À L'ACTION DE L'ÉTAT MALAGASY EN MER : MIN PÊCHE, MEEF, OLEP, DOUANES, CFIM	106-1-2-1 - INFRACTIONS EN MER, ACCIDENTS EN MER ET ZONES ENCLAVÉES RÉDUITS (AEM)	106-1-2-1-R1 - TAUX DES INFRACTIONS, DES ACCIDENTS EN MER ET DES ZONES ENCLAVÉES RÉDUITS	Taux	12	14	16	18
				106-1-2-1-R2 - TAUX DES INFRACTIONS (AEM) /DES ACCIDENTS EN MER /DES ZONES ENCLAVÉES RÉDUITS	TAUX	12	14	16	18
Projets d'Investissement Public concernés									
081 - RENFORCER LA SÉCURITÉ ET DE LA SÛRETÉ MARITIMES DANS L'ESPACE MARITIME MALAGASY									

4. PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PÉRIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
007 - Administration et Coordination	179 682	7 074	0	0	186 755	206 592	4 882	0	0	211 473	219 449	8 131	0	0	227 580	240 643	8 615	0	0	249 258
008 - Administration et Coordination	0	13 412	0	5 802	19 215	0	13 914	0	7 685	21 599	0	14 444	0	8 193	22 637	0	15 571	0	8 253	23 824
103 - Pilotage de la politique de défense	0	9 001	0	11 840	20 841	0	11 732	0	12 953	24 685	0	9 699	0	13 410	23 109	0	10 092	0	14 280	24 372
104 - Armée de Terre	0	11 533	0	2 346	13 880	0	13 438	0	2 968	16 407	0	14 563	0	3 000	17 563	0	15 352	0	3 154	18 506
105 - Armée de l'Air	0	1 203	0	580	1 783	0	1 243	0	864	2 107	0	1 298	0	1 000	2 298	0	1 367	0	1 123	2 490
106 - Marine Nationale	0	1 143	0	545	1 688	0	1 181	0	866	2 047	0	1 264	0	1 000	2 264	0	1 365	0	1 123	2 488
TOTAL	179 682	43 366	0	21 114	244 162	206 592	46 390	0	25 336	278 318	219 449	49 399	0	26 603	295 451	240 643	52 362	0	27 933	320 938

5. CONCLUSION

Le rétablissement d'un système de sécurité et de défense adapté aux réalités de Madagascar est un chantier de grande envergure. Des politiques et des stratégies sont élaborées et mises en œuvres dans ce sens, tandis que d'autres demeurent à l'étude. Toutefois, l'effectivité de tout cela reste tributaire des dotations budgétaires correspondantes.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

13 - SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

1. INTRODUCTION

Madagascar vient de sortir d'une longue crise qui a duré presque cinq ans. Cette crise a énormément affecté les secteurs économique et social. Elle a particulièrement fragilisé toutes les institutions publiques dont celle de la justice et de la sécurité. La situation sécuritaire qui prévaut actuellement présente un réel défi pour le gouvernement actuel. La recrudescence des criminalités est manifeste surtout en milieu rural. Des pertes de vie humaines sont enregistrées du côté de la population, des malfaiteurs mais surtout du côté des forces de l'ordre. La valeur des biens dérobés est inestimable et sape le moral des citoyens et compromet sa confiance envers l'Etat en général. Les différentes vindictes populaires qui se manifestent à travers la Grande Ile démontrent ce doute et cette méfiance de la population envers l'Administration. La circulation des biens et des personnes est fortement compromise et l'environnement de production est miné par cette insécurité ambiante presque généralisée. La population ne peut plus travailler et circuler convenablement. Ce qui se répercute sur le développement économique du pays. Pour que l'Etat de droit soit pleinement rétabli les citoyens ont besoin de garantie que les Institutions étatiques et en particulier celles de la justice et de la sécurité, sont là pour les servir.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

2.1. Missions du Ministère :

Les principales missions de la gendarmerie nationale consistent à préserver l'intégrité du pays en cas d'agression extérieure et à assurer la sécurité intérieure en effectuant les diverses missions de police pour maintenir l'ordre et la tranquillité publics.

Etant partie intégrante des forces armées, la Gendarmerie Nationale assure une mission de défense du territoire qui consiste à :

- Participer activement à la défense nationale
- Assurer la sécurité et l'intégrité du territoire en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression.
- Garantir vie de la population en développant la capacité matérielle, intellectuelle et morale de résistance

En tant que force de police, la Gendarmerie Nationale a l'obligation d'assurer l'ordre public, la sécurité, la tranquillité publique et la paix sociale. La mission de police est caractérisée par l'exercice de :

- La police administrative
- La police judiciaire
- La police militaire

Dans d'autres domaines, la Gendarmerie Nationale apporte son concours aux autorités administratives, judiciaires et militaires et aux différents ministères et grandes administrations sur application de la réglementation, exécution d'enquête, recherche et diffusion des renseignements (Douanes, Bianco, Pêches, Mines, Eaux et Forêts) la Gendarmerie Nationale.

2.2. Grandes Orientations :

POLICE ADMINISTRATIVE

Elle a pour objet d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois et règlements.

- Surveillance continue préventive.
- Renseignement des autorités.
- Secours à la population.

Sécurisation des grands axes routiers

- Viabilité des grands axes
- Sécurité routière pour la réduction des accidents
- Sécurisation en général

Surveillance côtière et fluviale

- Exportation et importation clandestine
- Violation espace maritime
- Secours à la population

- Lutte contre les Délinquances Halieutiques
- Sécurisation des Zones Touristiques

POLICE JUDICIAIRE

- Recherche des infractions à la loi pénale
- Constatations des crimes, délits et contravention
- Rassemblement des preuves.
- Recherches des auteurs.
- Arrestation et déferrement des délinquants à la justice
- Renforcement lutte contre vol de bœufs, acte de banditisme, stupéfiants et diverses criminalités dont le blanchiment.

POLICE MILITAIRE

- Répression infractions prévues par le Code de Justice au Service National
- Recherche des déserteurs et insoumis.

2.3. Stratégies :

- Coordination et contrôle pertinents
- Sécurité de proximité et couverture spatiale efficace
- Amélioration des équipements
- Professionnalisme dans l'exécution des missions

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
009 - Administration et Coordination	009-1 - PROMOUVOIR/INSTAURER UNE ADMINISTRATION EFFICACE ET EFFICIENTE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE	009-1-1 - ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION	009-1-1-1 - STRATÉGIES ET DIRECTIVES PÉRIODIQUES DE L'ÉCHELON STRATÉGIQUE ÉLABORÉES	009-1-1-1-R1 - Nombre Stratégies et Directives élaborées	Unité	2	2	2	2
			009-1-1-2 - SYSTÈME DE GESTION DES RESSOURCES DE LA GENDARMERIE AMÉLIORÉ (MODERNISÉ)	009-1-1-2-R1 - Nombre des systèmes d'informations opérationnels (bases des données et applications en hausse)	Unité	4	7	10	11

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
		009-1-2 - REGAGNER LA CONFIANCE DE LA POPULATION	009-1-2-1 - TRAITEMENT DES PLAINTES CONTRE LE PERSONNEL EN HAUSSE 009-1-2-2 - STRUCTURE OPERATIONNELLE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU SEIN DE LA GENDARMERIE ELARGIE	009-1-2-1-R1 - Taux de traitement des plaintes contre personnels 009-1-2-2-R1 - Nombre de textes de création et de mise en place des différentes structures	% Unité	65 2	75 2	85 1	100 1	
Projets d'Investissement Public concernés										
108 - Intervention spéciale et/ou mixte	108-1 - RETABLIR ET MAINTENIR L'ORDRE PUBLIC ET LA SECURITE PUBLIQUE LE DEVELOPPEMENT	108-1-1 - MAITRISES L'ORDRE PUBLIC EN MILIEUX RURAL ET URBAIN	108-1-1-1 - FOYERS DE TROUBLE A L'ORDRE PUBLIC MAITRISES	108-1-1-1-R1 - Pourcentage des interventions réussies	%	60	70	80	100	
		108-1-2 - RENFORCER LE DISPOSITIF OPERATIONNEL DES UNITES DANS LES ZONES D'INSECURITE ACCRUE	108-1-2-1 - SECURITE RETROUVEE	108-1-2-1-R1 - Pourcentage des opérations réussies	%	70	75	80	100	
Projets d'Investissement Public concernés 067 - RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES MATERIELS FIGN 068 - RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES MATERIELS FORCES SPECIALISEES										
121 - SECURITE ET ORDRE PUBLICS	121-1 - INSTAURER UN CLIMAT DE SECURITE PERENNE FAVORABLE AUX DEVELOPPEMENTS	121-1-1 - RENDRE EFFECTIVE ET PERMANENTE LA POLICE DE PROXIMITE	121-1-1-1 - SURVEILLANCE REPRESSIVE EFFICACE	121-1-1-1-R1 - Nombre d'individus arrêtés	NOMBRE	40000	50000	60000	60000	
			121-1-1-2 - SURVEILLANCE PREVENTIVE ASSURÉE	121-1-1-2-R1 - Taux de couverture spatiale	%	20	25	30	30	
		121-1-2 - LUTTER CONTRE LE TERRORISME ET LES CRIMINALITÉS TRANSNATIONALES ORGANISÉES	121-1-2-1 - MADAGASCAR ÉPARGNÉ DES ACTES DE TERRORISME	121-1-2-1-R1 - Nombre d'actes terroristes subis	NOMBRE	null	null	null	null	
			121-1-2-2 - RESSOURCES NATURELLES NATIONALES PROTÉGÉES	121-1-2-2-R1 - Nombre de trafiquants arrêtés	NOMBRE	50	60	70	80	
Projets d'Investissement Public concernés 076 - RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERIEURE										
124 - Normalisation des équipements et infrastructures	124-1 - AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL FACE AUX EXIGENCES DE SES MISSIONS	124-1-1 - NORMALISER ET RENDRE SUFFISANTS LES INFRASTRUCTURES ET MOYENS MATÉRIELS MIS À LA DISPOSITION DU PERSONNEL	124-1-1-1 - CAPACITÉ D'ACCUEIL, ÉQUIPEMENTS ET MOBILITÉ DES ÉLÉMENTS DE LA GENDARMERIE AMÉLIORÉE	124-1-1-1-R1 - TAUX D'INFRASTRUCTURE ET D'ÉQUIPEMENT AMÉLIORÉS	%	25	50	75	100	
		124-1-2 - ÉQUIPER LE PERSONNEL DE MOYENS MATÉRIELS STRATÉGIQUES ET SPÉCIFIQUES	124-1-2-1 - DIMINUTION DES PERTES EN VIE HUMAINE ET BLESSURES EN SERVICE COMMANDÉ	124-1-2-1-R1 - NOMBRE DE GENDARMES TUÉS OU BLESSÉS EN OPÉRATION	NOMBRE	12	5	3	0	
Projets d'Investissement Public concernés 074 - RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE NAUTIQUE ET COTIERE 077 - AMELIORATION DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE 078 - RENFORCEMENT DES MATERIELS STRATEGIQUES ET SPECIFIQUES DE LA GENDARMERIE NATIONALE										
125 - Formation	125-1 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA GENDARMERIE NATIONALE	125-1-1 - AUGMENTER LE RATIO GENDARMERIE / POPULATION	125-1-1-1 - ELÈVES GENDARMES RECRUTÉS ANNUELLEMENT RECEVANT LA FORMATION REQUISE	125-1-1-1-R1 - NOMBRE ÉLÈVES-GENDARMES SORTIES/NOMBRE RECRUTÉS	UNITAIRE	1100/1200	1150/1200	1200/1200	1200/1200	
			125-1-2-1 - STAGES ET FORMATIONS ORGANISÉS RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA GENDARMERIE	125-1-2-1-R1 - NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX DIFFÉRENTS STAGES	UNITAIRE	2012	2280	2347	2419	
		125-1-2 - AMÉLIORER LE PROFESSIONNALISME DU PERSONNEL	125-1-2-2 - PERSONNEL DE LA GENDARMERIE FORMÉ CONTINUELLEMENT	125-1-2-2-R1 - TAUX DE PARTICIPATION DU PERSONNEL DE LA GENDARMERIE À LA FORMATION SUR TERRAIN	%	50	60	70	80	
Projets d'Investissement Public concernés 079 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELS ET HUMAINES DES ECOLES DE FORMATION DE LA GENDARMERIE NATIONALE										

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
009 - Administration et Coordination	189 337	9 367	0	0	198 705	217 821	10 789	0	0	228 610	231 372	11 592	0	0	242 964	253 724	12 253	0	0	265 977
108 - Intervention spéciale et/ou mixte	0	7 435	0	410	7 845	0	8 088	0	476	8 564	0	8 536	0	497	9 034	0	9 022	0	588	9 610
121 - SECURITE ET ORDRE PUBLICS	0	5 985	0	4 225	10 209	0	6 490	0	7 611	14 101	0	6 900	0	8 251	15 151	0	7 363	0	8 889	16 251
124 - Normalisation des équipements et infrastructures	0	590	0	26 824	27 414	0	634	0	29 699	30 333	0	679	0	30 928	31 607	0	720	0	32 126	32 846
125 - Formation	0	1 469	0	496	1 965	0	1 573	0	559	2 132	0	1 653	0	585	2 238	0	1 764	0	672	2 436
TOTAL	189 337	24 846	0	31 955	246 138	217 821	27 574	0	38 345	283 740	231 372	29 360	0	40 262	300 994	253 724	31 121	0	42 275	327 120

5. CONCLUSION

Une Gendarmerie reconnue par tous comme gardienne des valeurs républicaines, et qui tire son efficacité de son professionnalisme.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

14 - MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

1. INTRODUCTION

La Quatrième République entre dans la phase de consolidation des acquis et le renforcement des institutions de la République et des institutions locales afin de permettre la réalisation d'une politique publique adéquate, de la bonne gouvernance, tout en favorisant la relance de l'économie nationale. A cet effet, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation estime nécessaire de s'investir et de renforcer davantage ses actions dans les domaines ci-après :

- le renforcement de la restauration de l'autorité de l'Etat et de la bonne gouvernance,
- la mise en œuvre de la politique de décentralisation au profit du développement local,
- la réforme de l'administration du territoire,
- l'ordre et la sécurité publics,
- la consolidation des institutions locales à travers la promotion de la démocratie, et
- la réduction des risques et des catastrophes,

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation continue d'assurer les missions permanentes de souveraineté confiées par l'Etat.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a intégré dans le CDMT 2018-2020 la fusion de ses deux missions « Administration du Territoire » et « Décentralisation » en une seule et unique mission « Administration du Territoire et Décentralisation ».

- Grandes Orientations

Les grandes orientations du Ministère sont focalisées sur le renforcement de la restauration de l'autorité de l'Etat, la réforme de l'administration, la promotion du développement local par l'effectivité de la décentralisation, de la bonne gouvernance, de la sécurité et de la démocratie.

- Stratégies

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a axé ses stratégies sur les neuf points suivants :

- 1- Le renforcement de l'autorité de l'Etat et de la bonne Gouvernance
- La mise en œuvre de la politique de décentralisation au profit du développement local
- 2- La réforme de l'Administration du Territoire et modernisation des services publics rendus aux usagers
- 3- La promotion de la démocratie
- 4- Le renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'Administration du territoire
- 5- La préservation de l'ordre public et de la sécurité publics
- 6- La gestion rationnelle de la migration

- 7- Le rétablissement du fonctionnement du système de l'état civil
- 8- La prévention et la réduction des risques et des catastrophes

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
063 - Administration et Coordination	063-1 - REDRESSEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE TANT DÉCENTRÉE QUE DÉCENTRALISÉE	063-1-1 - CONTRIBUER A L'AMÉLIORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES CADRES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DES CTD.	063-1-1-1 - ENVIRONNEMENT ÉCOLOGIQUE AMÉLIORÉ AU NIVEAU DES CTD	063-1-1-1-R1 - Pourcentage de réalisation	%	25	25	50	50
		063-1-2 - ASSURER LA BONNE MARCHE DU PROCESUS ÉLECTORAL	063-1-2-1 - ELECTION RESPECTANT LES VALEURS DÉMOCRATIQUES	063-1-2-1-R1 - Pourcentage de réalisation	%	25	25	50	50
		063-1-3 - METTRE AUX NORMES LE SYSTÈME INFORMATIQUE ET LE SYSTÈME DE COMMUNICATION DU MINISTÈRE	063-1-3-1 - SYSTÈME INFORMATIQUE DU MID OPTIMISÉE ET AUX NORMES	063-1-3-1-R1 - Pourcentage de l'optimisation et de normalisation	%	25	25	50	50
			063-1-3-2 - FAIRE CONNAITRE LES ACTIVITÉS DU MID ET VALORISER SON IMAGE	063-1-3-2-R1 - Pourcentage de réalisation	%	25	25	50	50
		063-1-4 - ASSURER UNE ADMINISTRATION OPTIMALE DES RESSOURCES	063-1-4-1 - GESTION DES MARCHÉS PUBLICS OPTIMISÉE	063-1-4-1-R1 - Pourcentage des marchés publics gérées	%	25	25	50	100
			063-1-4-2 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES OPTIMISÉE	063-1-4-2-R1 - Pourcentage des ressources humaines gérées	%	25	25	50	50
			063-1-4-3 - GESTION DU PATRIMOINE FONCIER, IMMOBILIER ET MATÉRIEL DU MINISTÈRE OPTIMISÉE	063-1-4-3-R1 - Pourcentage du patrimoine géré	%	20	20	50	50
		063-1-4-4 - GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE OPTIMISÉE	063-1-4-4-R1 - Pourcentage des ressources financières gérées	%	25	25	50	50	
Projets d'Investissement Public concernés									
011 - DEVELOPPEMENT CAPACITES CHEFS CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES TERRITORIALES 067 - DEVELOPPEMENT ET OPERATIONNALISATION DU SIGCNI ET SIGREH 080 - AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DANS LES DOMAINES CIBLES 099 - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DES DEPOTS LEGAUX									
133 - Administration Territoriale	133-1 - AMÉLIORER L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	133-1-1 - RENFORCER LA PRÉVENTION, LE MAINTIEN DE L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ PUBLICS	133-1-1-1 - ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS RENFORCÉS	133-1-1-1-R1 - Taux d'insécurité réduit	%	40	40	60	60
		133-1-2 - RENFORCER LE SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	133-1-2-1 - SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE RENFORCÉ	133-1-2-1-R1 - Taux de dysfonctionnements	%	90	90	100	100
		133-1-3 - AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET DES CTD	133-1-3-1 - CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET CTD PERFORMANTES	133-1-3-1-R1 - Nombre de structures territoriales bénéficiaires	NOMBRE	800	800	900	900
		133-1-4 - FAIRE DE L'ÉTAT-CIVIL UN PUISSANT INSTRUMENT MODERNE AU SERVICE DES POPULATIONS, DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT	133-1-4-1 - L'ÉTAT-CIVIL EST DEVENU UN PUISSANT INSTRUMENT MODERNE AU SERVICE DES POPULATIONS, DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT	133-1-4-1-R1 - Taux d'enregistrement des faits d'état-civil	Taux (%)	30	30	30	30
		133-1-5 - RENFORCER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET LA BONNE GOUVERNANCE	133-1-5-1 - AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET BONNE GOUVERNANCE RENFORCÉES	133-1-5-1-R1 - ndice de gouvernance locale	%	0	0	0	0
		133-1-6 - FAVORISER LA GESTION RATIONNELLE DE LA MIGRATION	133-1-6-1 - MIGRATION BIEN GÉRÉE ET CONTRÔLÉE	133-1-6-1-R1 - Taux d'étrangers enregistrés et contrôlés	%	40	40	65	65
Projets d'Investissement Public concernés									
075 - APPUI AUX DEVELOPPEMENTS REGIONAUX/DISTRICTS 091 - PROJET D'AMELIORATION DES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL ET D'ETABLISSEMENT DES STATISTIQUES VITALES 092 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CHEFS D'ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIFS									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
134 - Décentralisation et Développement Local	134-1 - METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LA DÉCENTRALISATION AU PROFIT DU DÉVELOPPEMENT LOCAL	134-1-1 - AMÉLIORER L'ACCÈS DE LA POPULATION AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE	134-1-1-1 - SOUS-PROJETS D'INVESTISSEMENTS DES CTD EN INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX RÉALISÉS	134-1-1-1-R1 - % de sous-projets réalisés	%	80	80	85	85
		134-1-2 - COORDONNER LES APPUIS AUX CTD	134-1-2-1 - APPUIS AUX CTD COORDONNÉS	134-1-2-1-R1 - nombre d'Appuis mis en œuvre	NOMBRE	1726	1726	1726	1726
		134-1-3 - RENFORCER LA CAPACITÉ DES RESPONSABLES DE CTD EN GOUVERNANCE, EN DÉVELOPPEMENT LOCAL, EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EN URBANISME.	134-1-3-1 - CAPACITÉS DES RESPONSABLES DES CTD RENFORCÉES	134-1-3-1-R1 - Nombre des responsables des CTD formé par an	NOMBRE	2500	2500	2500	2500
		134-1-4 - CONCERTE ET AGIR DANS LE PROCESSUS DE LA DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL.	134-1-4-1 - CADRE DE CONCERTATION SONT DYNAMISÉS AUTOUR D'UNE VISION PARTAGÉE SUR LA DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL	134-1-4-1-R1 - Nombre de cadre de concertation constitué tant au niveau central que local réalisé	NOMBRE	400	400	600	600
		134-1-5 - METTRE EN COHERENCE AVEC LA SNDL LES APPUIS AU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL.	134-1-5-1 - PROGRAMME D'APPUIS AU DÉVELOPPEMENT LOCAL MIS EN COHÉRENCE	134-1-5-1-R1 - Nombre d'empiètements thématiques et géographiques des appuis réduit	NOMBRE	1726	1726	1726	1726
Projets d'Investissement Public concernés									
060 - RENFORCEMENT DE CAPACITE DES CTD 073 - Programme d'appui au développement communal inclusif et de décentralisation 077 - PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT A LA DECENTRALISATION ET A LA RESILIENCE COMMUNAUTAIRE 083 - OPERATIONNALISATION DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL, MISE EN PLACES DES CENTRES D'OBSERVATIONS REGIONAUX E 084 - Projet de développement communal inclusif et intégré 094 - MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION RATIONNELLE DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES 095 - MISE EN PLACE DES MECANISMES DE LA BONNE GOUVERNANCE AU NIVEAU DES COMMUNES NOUVELLEMENT CREEES A MADAGASCAR 096 - APPUI AUX PPP, INTER COLLECTIVITES ET COOPERATIONS DECENTRALISEES POUR LES OPCI ET ASSOCIATIONS DES COMMUNES 100 - FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL 101 - COORDINATION DES APPUIS AU DEVELOPPEMENT LOCAL 102 - MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS ANTI-CORRUPTION AU NIVEAU DES NOUVELLES COMMUNES À MADAGASCAR 103 - MISE EN PLACE D'UNE UNITE D'APPUI DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES AUX CTD AU NIVEAU DES DISTRICTS 105 - Renforcement de capacités des responsables des Collectivités territoriales Décentralisées en matière de mobilisation des ressources propres, dans les zones non intervenues par les PTF									
135 - Réformes Administratives	135-1 - REFORMER L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS DES CTD	135-1-1 - PILOTER LES ACTIONS DE REFORMES AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	135-1-1-1 - ACTIONS DE RÉFORME DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE PILOTÉES	135-1-1-1-R1 - Taux de réalisation des actions de réforme de l'Administration du Territoire	%	50	50	50	50
		135-1-2 - RENFORCER LA COORDINATION DES ACTIONS DE RÉFORME DU MID	135-1-2-1 - SYNERGIE DES ACTIONS DE RÉFORME RENFORCÉE	135-1-2-1-R1 - Taux de réalisation des réformes adoptées	%	30	30	40	40
		135-1-3 - MODERNISER LES SERVICES PUBLICS OFFERTS PAR LES CTD	135-1-3-1 - SERVICES PUBLICS OFFERTS PAR LES CTD MODERNISÉS	135-1-3-1-R1 - Taux de satisfaction des usagers (par rapport à la qualité de service offert)	%	25	25	30	30
Projets d'Investissement Public concernés									
072 - MISE EN PLACE DE COMMUNES PILOTES 076 - MESURE DE LA PERFORMANCE ET TRANSPARENCE FINANCIERE DES COLLECTIVITES A MADAGASCAR 082 - PROGRAMME DE REFORMES DE L'ADMINISTRATION ET MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE DES COLLECTIVITES TE 097 - AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES FISCALES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES 098 - EVALUATION DES DEPENSES PUBLIQUES DANS LES COLLECTIVITES 104 - VULGARISATION ET APPROPRIATION DES REFORMES ADMINISTRATIVES PAR LES RESPONSABLES CENTRAUX ET TERRITORIAUX DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
216 - Gestion des Risques et des Catastrophes	216-1 - ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DE MADAGASCAR, DE SES INSTITUTIONS NATIONALES ET DE SES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FACE AUX CATASTROPHES D'ICI 2020, EN VUE DE Doter les populations des conditions de vie acceptables et sécurisées	216-1-1 - AMÉLIORER LES OUTILS TECHNIQUES DE PRÉPARATION	216-1-1-A - DES OUTILS SONT DÉVELOPPÉS POUR LA PLANIFICATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE MONITORING EN MATIÈRE DE LA PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX URGENCES	216-1-1-A-R1 - Nombre d'outils techniques de planification, de mise en oeuvre et de monitoring développés	NOMBRE	5	5	10	10
			216-1-1-B - LES OUTILS TECHNIQUES DE LA PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE SONT ADAPTÉS ET OPÉRATIONNELS	216-1-1-B-R1 - Nombre d'outils techniques de préparation opérationnels	NOMBRE	10	10	15	15
			216-1-1-C - LE CADRE POLITIQUE DE LA RRC ET DE LA GRC EST RENFORCÉ PAR LA CLARIFICATION AUTANT QUE POSSIBLE DE TOUTES LES CLAUSES	216-1-1-C-R1 - Pourcentage de clauses clarifiées	%	25	25	40	40
			216-1-1-D - BESOINS NATIONAUX EN LOGISTIQUE ET COMMUNICATION ÉVALUÉS AFIN DE GARANTIR UNE RÉPONSE EFFICACE AUX DÉSASTRES	216-1-1-D-R1 - Montant des besoins	ARIARY	200000	200000	250000	250000
			216-1-1-1 - L'INTÉGRATION DE LA GRC DANS LES POLITIQUES, PLANS, PROGRAMMES SECTORIELS EST AMÉLIORÉE	216-1-1-1-R1 - Nombre de politiques, plans ou programmes intégrant la GRC	NOMBRE	15	15	20	20
			216-1-1-2 - UNE BANQUE DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS EST OPÉRATIONNELLE AFIN DE CENTRALISER LES INFORMATIONS	216-1-1-2-R1 - Banque de données et d'informations opérationnel	BOOLEEN (O/N)	0	0	1	1
			216-1-1-3 - LES CAPACITÉS TECHNIQUES, MATÉRIELLES, FINANCIÈRES DES ACTEURS SONT RENFORCÉES CONTRIBUANT À L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA GRC	216-1-1-3-R1 - Temps d'intervention dans le domaine de la GRC	Heure	24	24	12	12
			216-1-1-4 - LE CADRE JURIDIQUE DE LA RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DES CATASTROPHES EST RENFORCÉ	216-1-1-4-R1 - Nombre de textes relatifs à la réduction et la gestion des risques des catastrophes	NOMBRE	5	5	10	10
			216-1-1-5 - LES SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE SONT OPÉRATIONNELS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE	216-1-1-5-R1 - Nombre de communautés munis de système d'alerte précoce opérationnel	NOMBRE	25	25	50	50
			216-1-1-6 - LES PLATEFORMES SECTORIELLES (CLUSTERS) ET LOCALES SONT OPÉRATIONNELLES	216-1-1-6-R1 - Nombre de plateformes sectorielles (clusters) et locales sont opérationnelles	NOMBRE	50	50	100	100
216-1-1-7 - DES RESSOURCES FINANCIÈRES SONT MOBILISÉES POUR CONTRIBUER EFFECTIVEMENT AUX FINANCEMENTS ADÉQUATS DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA GRC	216-1-1-7-R1 - Montant des ressources financières mobilisées	ARIARY	2000	2000	2500	2500			
216-1-1-8 - LES CAPACITÉS DES ACTEURS SONT RENFORCÉES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION ET DE RÉPONSE	216-1-1-8-R1 - Temps de préparation et de réponse	HEURE	12	12	10	10			
216-1-1-9 - LES CENTRES OPÉRATIONNELS SONT	216-1-1-9-R1 - Nombre de centres opérationnels renforcés	NOMBRE	5	5	10	10			

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES															
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021										
216 - Gestion des Risques et des Catastrophes	216-1 - ACCROITRE LA RESILIENCE DE MADAGASCAR, DE SES INSTITUTIONS NATIONALES ET DE SES COLLECTIVITES TERRITORIALES FACE AUX CATASTROPHES D'ICI 2020, EN VUE DE Doter les populations des conditions de vie acceptables et sécurisées	216-1-1 - AMÉLIORER LES OUTILS TECHNIQUES DE PRÉPARATION	RENFORCÉS AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL																
			216-1-2 - IDENTIFIER ET ÉVALUER LES RISQUES MAJEURS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET INTÉGRER LA RRC ET LA GRC DANS LES POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TANT NATIONALE QUE SECTORIELLES	216-1-2-1 - UN SYSTÈME NATIONAL D'ALERTE PRÉCOCE MULTIRISQUE EST RENFORCÉ ET RELAYÉ PAR LES SAP COMMUNAUTAIRES	216-1-2-1-R1 - Nombre de SAP communautaires opérationnels	NOMBRE	10	10	15	15									
			216-1-2-2 - LES RISQUES TANT AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL SONT IDENTIFIÉS ET ÉVALUÉS, ET LEUR PROFIL CONTRIBUE DE FAÇON ADEQUATE À LA PRISE DE DÉCISION DES ACTEURS	216-1-2-2-R1 - Base de données sur les risques disponible	BOOLEEN (O/N)	1	1	1	1										
Projets d'Investissement Public concernés																			
070 - REHABILITATION ET AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES REGIONALES DU BNGRC																			
071 - RENOVATION ET MISE EN ?UVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES																			
085 - PROJET D'AMELIORATION DE L'EFFICIENCE EN MATIERE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE																			
087 - REALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES MAJEURS A L'ECHELLE NATIONALE ET REGIONALE																			
088 - INSTALLATION DES CENTRES NATIONAUX DE GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES																			

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
010 - Administration et Coordination	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
063 - Administration et Coordination	32 442	2 665	0	2 359	37 467	32 712	4 500	4 435	3 883	45 531	34 745	4 946	4 850	4 412	48 953	38 098	5 219	5 963	5 433	54 712
109 - Administration Territoriale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
113 - Développement des Collectivités Décentralisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
133 - Administration Territoriale	0	10 853	0	38 719	49 572	0	10 443	0	37 005	47 448	0	10 858	0	38 901	49 758	0	11 048	0	39 926	50 974
134 - Décentralisation et Développement Local	0	77 525	30 622	19 652	127 799	0	76 570	11 323	9 865	97 758	0	82 072	3 510	10 447	96 029	0	87 728	0	11 678	99 407
135 - Réformes Administratives	0	546	0	1 200	1 746	0	677	0	3 270	3 947	0	743	0	2 786	3 529	0	933	0	2 791	3 724
202 - Gestion des Risques et des Catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
216 - Gestion des Risques et des Catastrophes	0	3 101	11 305	12 957	27 363	0	10 108	495	8 550	19 153	0	9 897	0	9 157	19 054	0	10 100	0	9 159	19 259
TOTAL	32 442	94 690	41 927	74 887	243 946	32 712	102 298	16 253	62 573	213 836	34 745	108 517	8 360	65 702	217 324	38 098	115 028	5 963	68 987	228 076

5. CONCLUSION

En coordination avec le changement de la structure organisationnelle intégré dans le CDMT 2018-2020, un changement d'organigramme est envisagé afin d'atteindre au mieux les objectifs fixés.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

15 - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. INTRODUCTION

Le Ministère de la Sécurité Publique ne dispose pas encore de politique sectorielle. Néanmoins, la Police Nationale assume les missions à elle dévolues en tenant compte de quelques documents de référence (la Politique Nationale de Développement, le Programme de Mise en Œuvre de la PND, la Politique Générale de l'Etat, RSS, la Lettre de Politique Générale pour la Réforme du Secteur de la Sécurité, le Décret 2014-295 du 14 Mai 2014, fixant les attributions du Ministre de la Sécurité Publique et l'organisation générale de son ministère), qui ont toujours servi de base à l'élaboration de son Programme de Travail annuel.

Malgré l'effort déployé par le Ministère de la Sécurité Publique, à travers les services de police déployés sur toute l'étendue du territoire nationale, on reçoit toujours un retour négatif, par rapport à la généralisation du sentiment d'insécurité, de la part de la population urbaine et rurale.

Il faut mettre en exergue également, la faiblesse du département par rapport à sa mission de surveillance du territoire qui est une porte ouverte à divers trafics, comme le trafic des ressources naturelles et la traite des êtres humains

Le Ministère de la Sécurité Publique ne dispose pas encore de politique sectorielle. Néanmoins, la Police Nationale assume les missions à elle dévolues en tenant compte de quelques documents de référence (la Politique Nationale de Développement, le Programme de Mise en Œuvre de la PND, la Politique Générale de l'Etat, RSS, la Lettre de Politique Générale pour la Réforme du Secteur de la Sécurité, le Décret 2014-295 du 14 Mai 2014, fixant les attributions du Ministre de la Sécurité Publique et l'organisation générale de son ministère), qui ont toujours servi de base à l'élaboration de son Programme de Travail annuel.

Malgré l'effort déployé par le Ministère de la Sécurité Publique, à travers les services de police déployés sur toute l'étendue du territoire nationale, on reçoit toujours un retour négatif, par rapport à la généralisation du sentiment d'insécurité, de la part de la population urbaine et rurale.

Il faut mettre en exergue également, la faiblesse du département par rapport à sa mission de surveillance du territoire qui est une porte ouverte à divers trafics, comme le trafic des ressources naturelles et la traite des êtres humains

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

¿ assure le contrôle hiérarchique et fonctionnel de l'administration de la Police Nationale et veille à la conformité de ses activités aux Lois et Règlements ainsi qu'aux directives arrêtées par le Gouvernement ;

¿ informe le Gouvernement dans les domaines politique, social, culturel et économique, nationaux et Internationaux ;

¿ exécute les missions de police administrative et de police judiciaire et économique, particulièrement en matière de lutte contre la corruption et contre la grande délinquance financière ;

¿ assure à la surveillance du territoire et des frontières par le contrôle de l'immigration et de l'émigration ainsi que celui de la circulation transfrontière des personnes et des biens prohibés ou réglementés ;

¿ exerce le contrôle de l'armement et de tous les matériels, engins et substances pouvant constituer une menace ou présentant un danger pour l'ordre et la sécurité publique ;

¿ assure le contrôle des entreprises et organismes privés exerçant des activités touchant à la sécurité publique ;

¿ participe à la lutte contre la criminalité Internationale sous toutes ses formes, en relation avec les institutions ou organismes régionaux et/ou internationaux ;

¿ collabore avec les autres départements ministériels, les organismes et groupements sociaux à l'éducation des citoyens pour le respect des Lois et Règlements, au civisme, à la prévention de la délinquance, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la défense et à la protection civile.

Grandes Orientations

- ¿ respect de la Constitution et de la protection des Institutions de la République ;
- ¿ garantie du libre exercice des libertés constitutionnelles collectives et individuelles ;
- ¿ respect et de l'application des Lois et Règlements ;
- ¿ sauvegarde de la souveraineté nationale et de l'intégrité du territoire ;
- ¿ protection des personnes et des biens ;
- ¿ maintien de l'ordre intérieur et de la protection des intérêts nationaux en général ;
- ¿ relations internationales en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière de droit commun sous toutes ses formes ;
- ¿ bon fonctionnement de l'ensemble de son Département avec le souci constant de l'efficacité et de l'efficience au profit de l'intérêt général.

Stratégies

- ¿ Réhabiliter l'administration de la Police Nationale ;
- ¿ Garantir la protection des personnes et des biens ;
- ¿ Intensifier la collecte des renseignements et la surveillance du territoire national ;
- ¿ Renforcer la capacité professionnelle, opérationnelle des fonctionnaires de police et la structure organisationnelle du ministère.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
036 - Administration et Coordination	036-1 - REHABILITER L'ADMINISTRATION DE LA POLICE NATIONALE	036-1-1 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE	036-1-1-1 - LE SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE SUIVI-ÉVALUATION EST RENFORCÉ	036-1-1-1-R1 - Transparence et efficience dans la gestion des affaires administratives et financières	%	100	100	100	100
		036-1-2 - RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	036-1-2-1 - LE CADRE D'ÉTHIQUE, DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA REDEVABILITÉ SOCIALE EST RENFORCÉ	036-1-2-1-R1 - Taux de réduction du nombre des Policiers impliqués aux affaires de corruption et similaires	%	5	5	10	15
		036-1-3 - ASSURER LA GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES DE LA POLICE NATIONALE	036-1-3-1 - LES RESSOURCES DE LA POLICE NATIONALE SONT RENFORCÉES	036-1-3-1-R1 - Taux de réalisation des projets des infrastructures et d'acquisition des matériels roulant, des mobiliers, des équipements et du projet de recrutement	%	100	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés									
070 - RENFORCEMENT DE CAPACITE HUMAINE, MATERIELLE ET LOGISTIQUE									
120 - Sécurité publique	120-1 - GARANTIR LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS	120-1-1 - RENFORCER LA CAPACITÉ DE PRISE EN CHARGE JUDICIAIRE DE LA POLICE NATIONALE	120-1-1-1 - LE TRAITEMENT DES AFFAIRES À CARACTÈRES JUDICIAIRE ET ÉCONOMIQUE EST AMÉLIORÉ	120-1-1-1-R1 - Taux d'éluclidation des affaires traitées	%	35	45	55	55
		120-1-2 - RENFORCER LA CAPACITÉ PRÉVENTIVE DE LA POLICE NATIONALE	120-1-2-1 - LA CAPACITÉ PRÉVENTIVE DE LA POLICE NATIONALE EST RENFORCÉE	120-1-2-1-R1 - Réduction du taux de criminalité	%	1,66	1,63	1,60	1,60
Projets d'Investissement Public concernés									
066 - DOTATION EN MOYENS ET EQUIPEMENTS DES SERVICES DE POLICES									
067 - RENFORCEMENT DE LA SECURITE PUBLIQUE									
068 - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES									
136 - Surveillance du territoire et renseignements généraux	136-1 - INTENSIFIER LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS ET LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE NATIONAL	136-1-1 - RENFORCER LA STRUCTURE DE RENSEIGNEMENTS DE LA POLICE NATIONALE POUR INFORMER LES INSTANCES ÉTATIQUES	136-1-1-1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE LA POLICE NATIONALE SONT PERTINENTS ET FIABLES	136-1-1-1-R1 - Nombre des renseignements exploités, recoupés et communiqués par la Police Nationale	NOMBRE	8500	10000	10250	10450

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
		136-1-2 - RENFORCER LA SUREVEILLANCE DU TERRITOIRE NATIONAL	136-1-2-1 - LA SURETÉ PORTUAIRE ET AÉROPORTUAIRE EST RENFORCÉE	136-1-2-1-R1 - Taux d'éluclidation de traitement des infractions à la législation sur l'immigration et émigration	%	100	100	100	100	
			136-1-2-2 - LE CONTRÔLE DES ÉTRANGERS EST INTENSIFIÉ	136-1-2-2-R1 - Taux d'accroissement du nombre des étrangers contrôlés	%	5	12	15	15	
			136-1-2-3 - LA DÉLIVRANCE DES DOCUMENTS DES VOYAGES EST OPTIMISÉE	136-1-2-3-R1 - Taux d'accroissement du nombre des documents de voyage délivrés	%	5	10	15	20	
Projets d'Investissement Public concernés										
137 - Formation et réforme	137-1 - RENFORCER LA CAPACITE PROFESSIONNELLE, OPERATIONNELLE DES FONCTIONNAIRES DE POLICE ET LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MINISTERE	137-1-1 - AMÉLIORER LE PROFESSIONNALISME DES FONCTIONNAIRES DE POLICE	137-1-1-1 - LA FORMATION INITIALE EST AMÉLIORÉE	137-1-1-1-R1 - Nombre des élèves formés	NOMBRE	1250	1250	1250	1250	
			137-1-1-2 - CAPACITE OPÉRATIONNELLE DE LA POLICE NATIONALE AMÉLIORÉE	137-1-1-2-R1 - Taux d'accroissement des policiers bénéficiés de renforcement de capacité professionnelle	NOMBRE	15	60	75	80	
		137-1-2 - REFORMER LE CADRE LÉGAL ET LA STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT DE LA POLICE NATIONALE	137-1-2-1 - LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA POLICE NATIONALE EST RÉFORMÉE	137-1-2-1-R1 - Taux de réalisation de la mise en place des nouvelles structures	%	35	45	40	45	
			137-1-2-2 - LES TEXTES DE FONCTIONNEMENT DE LA POLICE NATIONALE SONT RÉFORMÉS	137-1-2-2-R1 - Nombre des textes de fonctionement mis à jour	NOMBRE	2	6	8	8	
Projets d'Investissement Public concernés										
069 - RENFORCEMENT DE CAPACITE D'ACCUEIL DES ECOLES DE LA POLICE NATIONALE										

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
036 - Administration et Coordination	111 422	5 449	0	7 000	123 870	120 311	5 862	0	9 104	135 277	127 795	6 568	0	9 107	143 470	140 140	6 944	0	10 294	157 378
120 - Sécurité publique	0	1 367	0	15 688	17 055	0	1 415	0	17 385	18 800	0	1 410	0	18 530	19 940	0	1 430	0	18 558	19 988
136 - Surveillance du territoire et renseignements généraux	0	55	0	0	55	0	55	0	0	55	0	55	0	0	55	0	55	0	0	55
137 - Formation et réforme	0	3 675	0	2 120	5 795	0	4 163	0	3 281	7 444	0	4 201	0	3 622	7 823	0	4 539	0	3 971	8 509
TOTAL	111 422	10 546	0	24 808	146 776	120 311	11 495	0	29 770	161 577	127 795	12 234	0	31 259	171 288	140 140	12 968	0	32 822	185 930

5. CONCLUSION

Perspective

La sécurité de Madagascar repose sur la force de sa Police. Elle est une obligation de moyens et non pas des résultats. Généralement, les missions traditionnelles de la Police Nationale sont axées sur la mission de Police Administrative et de Police Judiciaire, ainsi que le rétablissement de l'ordre public.

Aussi, la Police Nationale s'est fixée comme vision à long terme la mise en place d'une Police Nationale républicaine, apte à accomplir ses missions constitutionnelles, moderne, efficace et efficiente, forte, professionnelle, proche de la population, respectueuse des droits humains, intégrée dans une structure réglementée et coordonnée de forces de sécurité intérieure.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

16 - MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1. INTRODUCTION

Des réformes, notamment textuelles, ont été multiples durant ces dernières années, en ce qui concerne le secteur de la Justice. En revanche, les mesures matérielles qui les accompagnent restent nécessaires et cruciales. En effet, nombreuses sont les principales problématiques auxquelles le Département de la Justice doit faire face, mais elles peuvent se résumer à :

- La difficulté d'accès de la population à la Justice ; d'où la nécessité d'étendre la carte judiciaire et pénitentiaire et de réhabiliter les infrastructures existantes : 40 Tribunaux de Première Instance fonctionnels pour 119 districts (situation au fin septembre 2018), 6 Tribunaux Administratifs et 6 Tribunaux Financiers pour toute l'étendue du territoire de Madagascar, infrastructures très vétustes et ne respectant plus les normes ;
- la lenteur dans le traitement des dossiers, faute de moyens adéquats et suffisants ;
- Le manque de vulgarisation du droit ;
- La persistance de la pratique de la corruption dans le système judiciaire et ainsi méfiance des usagers envers la justice ;
- La réticence des opérateurs économiques à investir à Madagascar, du fait de l'insécurité juridique ;
- Normes internationales sur les droits humains en milieu carcéral non encore respectées : sur le volet « alimentation » (malnutrition / sous-nutrition), sur le volet « hygiène et santé », sur le volet « maintenance et infrastructure » (surpopulation carcérale, prisons non réhabilitées).

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

Suivant les dispositions de D22 premier du décret n°2016-352 du 04 mai 2016 fixant les attributions du Garde de Sceaux, Ministre de la Justice, ainsi que l'organisation générale de son Ministère, la mission assignée au Ministère de la Justice est d'« Assurer la primauté du droit, promouvoir l'accès à la justice et veiller à ce que l'administration de la justice soit digne de confiance, intègre et respectueuse des droits humains ».

- Grandes Orientations

En cohérence avec le PND/PMO 2015 à 2019, les grandes orientations d'ici 2019 sont principalement axées sur :

- Le renforcement de la promotion d'une Justice accessible et plus proche des citoyens, entre autres par la mise en fonctionnement de nouveaux tribunaux de première instance, de nouvelles Maisons Centrales des ressorts respectifs des nouveaux Tribunaux et des nouvelles Directions Régionales de l'Administration Pénitentiaire ;
- L'accélération du traitement des dossiers, en renversant le ratio Condamnés/ Prévenus dans les prisons, passant de 40/60 à 60/40 jusqu'en 2019 ;
- La continuation des réformes et vulgarisation juridiques ;
- Le renforcement de la promotion du respect des droits humains et des obligations internationales en matière des droits de l'homme ;
- La continuation de la lutte contre la corruption et de la mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption, par le renforcement des inspections et contrôle, par la mise en place et l'opérationnalisation des pôles anti-corruption et de la Chaîne Spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou de bois d'ébène ;
- Continuation de la mise aux normes des conditions de détention dans tous les domaines : sécurité, santé et hygiène, respect des droits humains en milieu carcéral,

- Stratégies

- Renforcement de l'instauration de la culture de résultats ;
- Renforcement des capacités institutionnelles de toutes les structures existantes ;
- Renforcement des capacités des acteurs de la justice ;

- Mise en application effective des décisions de justice, dont le recouvrement effectif des amendes et des frais et dépens par les services des Frais de Justice Pénale et Assimilés (FJPA) à mettre en place progressivement auprès des juridictions ;
- Redynamisation de la production des camps pénaux ;
- Développement du partenariat avec les principaux bailleurs de fonds et les Organisations non gouvernementales.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES							
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021		
012 - Administration et Coordination	012-1 - OPTIMISER ET MODERNISER L'ORGANISATION ET LA GESTION DES SERVICES DE LA JUSTICE DANS UN SOUCI D'EFFICACITÉ ET D'EFFICIENCE	012-1-1 - DISPOSER DES RESSOURCES HUMAINES MOTIVÉES ET EN NOMBRE SUFFISANT POUR ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DE LA JUSTICE	012-1-1-1 - GESTION DE CARRIÈRE PLUS RATIONNELLE	012-1-1-1-R1 - NOMBRE DE CATÉGORIES DE CORPS DONT LA BASE DES DONNÉES EST DISPONIBLE ET À JOUR	NOMBRE	10	14	14	14		
			012-1-1-2 - EFFECTIF DU PERSONNEL DE LA JUSTICE RENFORCÉ	012-1-1-2-R1 - NOMBRE DE NOUVEAUX PERSONNELS RECRUTÉS PAR VOIE DE CONCOURS	NOMBRE	700	400	400	540		
		012-1-2 - METTRE LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DES RÉFORMES ENGAGÉES AU NIVEAU DE LA JUSTICE	012-1-2-1 - RENDEMENT DE TRAVAIL AMÉLIORÉ GRÂCE À L'INFORMATISATION	012-1-2-1-R1 - POURCENTAGE DES SERVICES DES GREFFES DES JURIDICTIONS ET ÉTABLISSEMENTS UTILISANT L'OUTIL INFORMATIQUE	%	40	50	60	70		
			012-1-2-2 - VISIBILITÉ DES ACTIONS MENÉES PAR LE DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE	012-1-2-2-R1 - POURCENTAGE DES ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS EN ADÉQUATION AVEC LES THÈMES ET LES DOMAINES SPÉCIFIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE FAISANT L'OBJET DE COUVERTURES MÉDIATIQUES	%	80	90	95	95		
		012-1-3 - INSTAURER LA CULTURE DE PERFORMANCE DANS LA GESTION OPÉRATIONNELLE ET PATRIMONIALE DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE	012-1-3-1 - SYSTÈME DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION AMÉLIORÉ	012-1-3-1-R1 - POURCENTAGE DES INDICATEURS D'OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET DE RÉSULTATS DISPONIBLES	%	100	100	100	100		
			012-1-3-2 - BUDGET DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE EXÉCUTÉ CONFORMÉMENT À LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE	012-1-3-1-R2 - Pourcentage des indicateurs de résultats disponibles 012-1-3-2-R1 - TAUX D'EXÉCUTION DU BUDGET	Pourcentage %	0 98	100 98	100 100	100 100		
		012-1-4 - Rendre l'environnement de travail au niveau de la Chancellerie favorable à l'instauration de l'Etat de droit et de la Bonne Gouvernance	012-1-4-1 - Travaux de construction de nouveau bâtiment du Ministère de la Justice achevés	012-1-4-1-R1 - Taux d'avancement des travaux de construction du nouveau bâtiment du Ministère de la Justice	Taux	0	40	70	100		
			012-1-4-2 - Gestion de la logistique du Ministère de la Justice améliorée	012-1-4-2-R1 - Pourcentage des bureaux disposant des matériels et mobiliers respectant les normes minimales au niveau de la Chancellerie	Pourcentage	0	50	70	80		
		Projets d'Investissement Public concernés									
		042 - DELOCALISATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE / CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT									
043 - PROJET JUSTICE											

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
111 - Administration judiciaire	111-1 - ASSURER UNE JUSTICE DILIGENTE, INTÈGRE, RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS ET SÉCURISANT POUR LES INVESTISSEMENTS	111-1-1 - ACCÉLÉRER ET SIMPLIFIER LES PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES DOSSIERS AU NIVEAU DES COURS ET TRIBUNAUX	111-1-1-1 - OUTILS DE TRAVAIL (STANDARDS DE SERVICE) APPLIQUÉS AU NIVEAU DES COURS ET TRIBUNAUX	111-1-1-1-R1 - POURCENTAGE DES JURIDICTIONS RESPECTANT LES STANDARDS DE SERVICE	%	60	0	0	0
				111-1-1-1-R2 - Taux des dossiers jugés au niveau de la Cour de Cassation	Taux	0	65	70	75
				111-1-1-1-R3 - Rapport Condamnés / Prévenus	RAPPORT	0	60/40	65/35	70/30
				111-1-1-1-R4 - Taux des dossiers jugés au niveau des Tribunaux de Première Instance	Taux	0	75	80	85
				111-1-1-1-R5 - Taux des requêtes jugées au niveau des Tribunaux Administratifs	Taux	0	65	70	75
111-1-1-1-R6 - Taux des requêtes jugées au niveau du Conseil d'Etat	Taux	0	70	75	80				
111-1-1-1-R7 - Pourcentage des jugements/arrêts couchés au niveau des Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire et administratif	Pourcentage	0	65	70	75				
111-1-1-1-R8 - Taux des dossiers jugés au niveau des Cours d'Appel	Taux	0	70	75	80				
		111-1-2 - METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT JURIDIQUE STABLE ET SÉCURISANT, FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	111-1-2-1 - TEXTES NATIONAUX RÉFORMÉS ET D'AVANTAGE CONNUS PAR LES CITOYENS	111-1-2-1-R1 - POURCENTAGE DES TEXTES RÉFORMÉS ET/OU DES NOUVEAUX TEXTES ÉLABORÉS SOUMIS AUX INSTANCES D'ADOPTION	%	80	85	90	90
		111-1-3 - RAPPROCHER LES JURIDICTIONS ET LES SERVICES JUDICIAIRES DES CITOYENS	111-1-3-1 - JUSTICE PLUS ACCESSIBLE ET PLUS PROCHÈRE DES CITOYENS	111-1-3-1-R1 - NOMBRE DES TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE OUVERTS ET FONCTIONNELS	NOMBRE CUMULÉ	42	42	43	44
		111-1-4 - RENFORCER LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE EN LA MATIÈRE	111-1-4-1 - OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE MADAGASCAR EN MATIÈRE DES DROITS DE L'HOMME RESPECTÉS	111-1-4-1-R1 - POURCENTAGE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES, TRAITÉS ET/OU PROTOCOLES TOUCHANT LES DROITS DE L'HOMME RATIFIÉS PAR MADAGASCAR 111-1-4-1-R2 - Pourcentage des projets de textes de ratification des conventions internationales, traités et/ou protocoles élaborés et transmis aux instances d'adoption	% Pourcentage	90 0	0 75	0 85	0 90
Projets d'Investissement Public concernés									
038 - APPUI A LA SECURITE JUDICIAIRE ET JURIDIQUE									
039 - RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT									
041 - JUSTICE DE PROXIMITE									
112 - Administration pénitentiaire	112-1 - NORMALISER LES CONDITIONS DE DÉTENTION DANS LES ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	112-1-1 - RENFORCER LA SÉCURISATION DES ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	112-1-1-1 - ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES RÉPONDANT AUX NORMES SÉCURITAIRES	112-1-1-1-R1 - NOMBRE D' ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES MIS AUX NORMES DE SÉCURITÉ	NOMBRE	4	0	0	0
			112-1-1-2 - TAUX D'ÉVASION EN MILIEU CARCÉRAL RÉDUIT	112-1-1-2-R1 - TAUX MAXIMAL D'ÉVASION	%	0,5	0	0	0
			112-1-1-3 - ÉVASION EN MILIEU CARCÉRAL RÉDUITE	112-1-1-3-R1 - TAUX MAXIMAL D'ÉVASION	%	0	0,4	0,3	0,2

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		112-1-2 - AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DÉTENTION EN MILIEU CARCÉRAL	112-1-2-1 - TAUX DE MALNUTRITION SÉVÈRE RÉDUIT	112-1-2-1-R1 - TAUX MAXIMAL DE MALNUTRITION SÉVÈRE	%	1,4	0	0	0
			112-1-2-2 - ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES RÉPONDANT AUX NORMES SANITAIRES	112-1-2-2-R1 - NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES BÉNÉFICIAIRES D'AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE SANTÉ	NOMBRE	4	0	0	0
			112-1-2-3 - SURPOPULATION CARCÉRALE RÉDUITE	112-1-2-3-R1 - TAUX DE SURPOPULATION CARCÉRALE RÉDUITE	POURCENTAGE	0	86	66	52
			112-1-2-4 - GESTION DES GREFFES DES ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES AMÉLIORÉE	112-1-2-4-R1 - POURCENTAGE DES GREFFES RESPECTANT DES TEXTES EN VIGUEUR INHERENTS A LA GESTION ET A LA TENUE DES GREFFES	POURCENTAGE	0	20	40	60
			112-1-2-5 - ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES RESPECTANT LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES DÉTENUES	112-1-2-5-R1 - NOMBRE DES ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES RESPECTANT LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES DÉTENUES	NOMBRE	0	10	18	25
			112-1-2-6 - PERSONNES DÉTENUES ATTEINTES DE MALNUTRITION SÈVÈRE RÉDUITES	112-1-2-6-R1 - TAUX MAXIMAL DE MALNUTRITION SÈVÈRE	%	0	1,4	1,3	1,2
		112-1-3 - METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE PRÉPARATION À LA RÉINSERTION SOCIALE EN MILIEU CARCÉRAL	112-1-3-1 - ACCÈS DES PERSONNES DÉTENUES À DES ACTIVITÉS DE RÉINSERTION SOCIALE	112-1-3-1-R1 - TAUX DES PERSONNES DÉTENUES AYANT ACCÈS AUX ACTIVITÉS DE RÉINSERTION SOCIALE	POURCENTAGE	35	50	60	70
		112-1-4 - PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PROPICE À LA NORMALISATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION AU SEIN DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	112-1-4-1 - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DU PERSONNEL PÉNITENTIAIRE AMÉLIORÉ	112-1-4-1-R1 - NIVEAU D'ATTEINTE DES NORMES DANS L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DU PERSONNEL PÉNITENTIAIRE	%	35	0	0	0
			112-1-4-2 - PERSONNEL PÉNITENTIAIRE DISCIPLINÉ, PLUS PERFORMANT ET INTÈGRE	112-1-4-2-R1 - NOMBRE DE DOSSIERS PARVENUS AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	NOMBRE	30	0	0	0
			112-1-4-3 - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DU PERSONNEL PÉNITENTIAIRE AMÉLIORÉ	112-1-4-3-R1 - NIVEAU D'ATTEINTE DES NORMES MINIMALES SUR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DU PERSONNEL PÉNITENTIAIRE	POURCENTAGE	0	35	40	55
112-1-4-4 - ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE PERFORMANTE	112-1-4-4-R1 - NIVEAU D'ATTEINTE DES INDICATEURS D'OBJECTIFS		POURCENTAGE	0	75	80	85		
Projets d'Investissement Public concernés									
040 - MISE AUX NORMES ET SECURISATION DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES									
127 - Promotion de l'intégrité	127-1 - CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	127-1-1 - RENFORCER LA PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA CRÉDIBILITÉ DE LA JUSTICE	127-1-1-1 - LES RÈGLES ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES DES MAGISTRATS AINSI QUE LES RÈGLES DE CONDUITE DES PERSONNELS DE LA JUSTICE SONT D'AVANTAGE RESPECTÉES	127-1-1-1-R1 - NIVEAU DE RESPECT DES OUTILS ET DISPOSITIFS ANTI-CORRUPTION	%	60	60	70	75
			127-1-1-2 - LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES JUDICIAIRES ET PÉNITENTIAIRE EST AMÉLIORÉ ET AINSI LA CONFIANCE DES USAGERS ET DES INVESTISSEURS EST PROGRESSIVEMENT RESTAURÉE	127-1-1-2-R1 - NIVEAU DE RESPECT DES OUTILS DE TRAVAIL (STANDARDS DE SERVICES, MANUELS DE PROCÉDURE, ...)	%	65	65	70	75

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		127-1-2 - CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	127-1-2-1 - CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE DES PÔLES ANTI-CORRUPTION RENFORCÉE	127-1-2-1-R1 - TAUX DES DOSSIERS JUGÉS AU NIVEAU DES PAC OPÉRATIONNALISÉS	%	60	60	60	70
			127-1-2-2 - CHAÎNE SPÉCIALE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE BOIS DE ROSE ET/OU DE BOIS D'ÉBÈNE MISE EN PLACE ET OPÉRATIONNELLE	127-1-2-2-R1 - TAUX DES DOSSIERS JUGÉS AU NIVEAU DE LA CHAÎNE SPÉCIALE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE BOIS DE ROSE ET/OU DE BOIS D'ÉBÈNE	%	30	40	50	70
Projets d'Investissement Public concernés									
044 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINS POUR UNE MISE EN PLACE EFFECTIVE DES POLES ANTI-CORRUPTION									
132 - Contrôle externe des Finances Publiques	132-1 - PROMOUVOIR LA RÉGULARITÉ, LA PERFORMANCE ET LA TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	132-1-1 - S'ASSURER DE LA RÉGULARITÉ DES COMPTES PUBLICS ET À TRAVERS LES MISSIONS JURIDICTIONNELLES	132-1-1-1 - CONTRÔLE JURIDICTIONNEL SYSTÉMATIQUE ET À JOUR	132-1-1-1-R1 - NOMBRE D'ARRÊTS ET JUGEMENTS DÉFINITIFS SORTIS PAR LES JURIDICTIONS FINANCIÈRES	NOMBRE	79	85	110	124
			132-1-1-2 - CONTRÔLE SYSTÉMATIQUE ET À JOUR DE L'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES	132-1-1-2-R1 - TAUX D'AVANCEMENT ANNUEL DU CONTRÔLE DU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT	%	100	100	100	100
		132-1-2 - CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS (ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLIQUES, COLLECTIVITÉS LOCALES)	132-1-2-1 - CONTRÔLE PLUS ACCRU DE LA GESTION DES SERVICES PUBLICS	132-1-2-1-R1 - NOMBRE D'ORGANISMES PUBLICS AUDITÉS	NOMBRE	5	10	12	14
			132-1-3 - CADRER ET RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS (GOUVERNEMENT, PARLEMENT, POUVOIRS AU NIVEAU DES COLLECTIVITÉS DÉCENTRALISÉES)	132-1-3-1 - COUR DES COMPTES ET TRIBUNAUX FINANCIERS SOLlicitÉS D'AVANTAGE PAR LES POUVOIRS PUBLICS EN MATIÈRE D'ASSISTANCE	132-1-3-1-R1 - NOMBRE D'ACTIVITÉ D'ASSISTANCE AU GOUVERNEMENT, PARLEMENT, POUVOIRS PUBLICS DÉCENTRALISÉS EFFECTUÉE	NOMBRE	3	3	4
		132-1-4 - INFORMER LES CITOYENS SUR LA SITUATION ET LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	132-1-4-1 - COUR DES COMPTES VISIBLE ET RECONNUE PAR LE PUBLIC SUR LA SCÈNE DES FINANCES PUBLIQUES	132-1-4-1-R1 - NOMBRE DE RAPPORTS PUBLICS, THÉMATIQUES ET PARTICULIERS SORTIS	NOMBRE	2	8	9	10
		132-1-5 - PARTICIPER AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES AU NIVEAU DES INSTANCES INTERNATIONALES (INTOSAI, AFROSAI, CREFIAF) ET RENFORCER LA CAPACITÉ DES MEMBRES DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES	132-1-5-1 - CAPACITÉ RENFORCÉE DES MEMBRES DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES	132-1-5-1-R1 - NOMBRE D'ATELIERS, RÉUNIONS, CONFÉRENCES, SYMPOSIUMS, CONGRÈS, COLLOQUES ASSISTÉS	NOMBRE	7	7	8	9
Projets d'Investissement Public concernés									
037 - APPUI INSTITUTIONNEL AUX JURIDICTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
012 - Administration et Coordination	73 732	17 769	1 767	2 545	95 813	112 223	6 838	3 476	4 892	127 429	119 209	7 491	3 609	4 827	135 136	130 724	8 459	3 746	5 227	148 156
TOTAL	73 732	17 769	1 767	2 545	95 813	112 223	6 838	3 476	4 892	127 429	119 209	7 491	3 609	4 827	135 136	130 724	8 459	3 746	5 227	148 156

PROGAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
111 - Administration judiciaire	0	8 938	8 150	1 547	18 635	0	9 252	3 380	2 809	15 441	0	9 630	0	3 174	12 805	0	10 103	0	3 174	13 278
112 - Administration pénitentiaire	0	8 436	0	2 070	10 506	0	14 846	0	7 490	22 336	0	15 422	0	7 955	23 377	0	15 451	0	8 358	23 809
127 - Promotion de l'intégrité	0	2 933	0	0	2 933	0	6 934	0	900	7 834	0	7 947	0	1 018	8 965	0	8 641	0	1 077	9 718
132 - Contrôle externe des Finances Publiques	0	489	0	200	689	0	833	0	332	1 166	0	697	0	271	968	0	1 004	0	271	1 275
TOTAL	73 732	38 564	9 917	6 362	128 575	112 223	38 703	6 856	16 423	174 206	119 209	41 188	3 609	17 245	181 251	130 724	43 659	3 746	18 107	196 236

5. CONCLUSION

Le Ministère de la Justice envisage de renforcer les actions qui contribuent à la réalisation des grands indicateurs du PND en matière de bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

Dans ce cadre, les perspectives d'ici 2019 sont de :

- Mettre en fonctionnement 04 nouveaux tribunaux de première instance et de 04 nouvelles Maisons Centrales des ressorts respectifs des nouveaux Tribunaux ;
- Renverser le rapport Condamnés/ Prévenus dans les prisons, passant de 40/60 à 60/40 jusqu'en 2019;
- Renforcer la mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption, en vue d'atteindre l'indice de perception de la corruption de 25 à 50 entre 2015 et 2019 (évaluation par le Transparency International) ;
- Mettre aux normes des conditions de détention en vue d'atteindre un taux de malnutrition inférieur à 0,6%, un taux d'évasion inférieur à 0,6%, une surpopulation de niveau jugé acceptable par le Comité International de la Croix Rouge qui est actuellement le principal observateur en matière de détention à Madagascar.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

21 - MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

1. INTRODUCTION

Contexte

Le Ministère des Finances et du Budget œuvre pour une bonne gouvernance qui impacte positivement sur la population. Avec l'adoption de la Loi Organique sur les Lois de Finances, en 2004, le Budget adopte une approche orientée vers les résultats. L'introduction de la pluri annualité budgétaire soutient le pilotage des politiques publiques en assurant l'articulation des politiques publiques avec le Budget de l'Etat. A ce titre, le Ministère met à la disposition des acteurs, les outils budgétaires nécessaires, afin de garantir une budgétisation basée sur les politiques publiques.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère :

- Elaborer et mettre en œuvre la politique financière, fiscale et budgétaire de l'Etat comprenant: l'élaboration des projets, le contrôle et l'exécution des Lois de Finances ; les travaux d'assiette, de contrôle et de recouvrement des ressources fiscales et douanières ; la gestion et le contrôle du patrimoine de l'Etat et des collectivités locales ; la gestion de la trésorerie et des dettes intérieure et extérieure de l'Etat ; la coordination de la Politique du Gouvernement en matière de micro finance.
- Partager avec d'autres entités le pilotage de l'économie et la maîtrise des grands équilibres économiques, financiers et monétaires (établissement, suivi et le perfectionnement du tableau de bord ; conduite des travaux et d'analyses susceptibles d'éclairer les choix et décisions du Gouvernement en matière budgétaire et financière);
- Assurer la gestion et le suivi-évaluation des aides extérieures et contribuer à l'harmonisation de la coopération avec les bailleurs de fonds;
- Assurer la tutelle des institutions financières et des établissements publics;
- Contribuer activement au bon déroulement de l'évolution de l'environnement institutionnel Malagasy dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration, de la régulation de l'environnement comptable de l'ensemble des secteurs économiques.

Grandes Orientations :

- Mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
- Assurer la mobilisation des ressources internes (recettes fiscales et non fiscales) ;
- Maitriser les dépenses publiques
- Renforcer du Contrôle des Finances Publiques
- Respecter des engagements avec les partenaires (FEC-FMI, UE, BAD etc.)
- Mettre en œuvre la stratégie d'endettement.

Stratégies :

- Moderniser le socle de base de la gestion des finances publiques pour le mettre en cohérence avec les nouvelles exigences de la gestion des finances publiques ;
- Assurer une meilleure intégration des entités autonomes et des CTD à l'action publique ;

- Optimiser les recettes de l'Etat et des collectivités locales ;
- Rendre efficace, rigoureuse et transparente la budgétisation des politiques publiques ;
- Mieux connaître et mieux gérer les actifs et les passifs ;
- Améliorer l'exécution du budget ;
- Améliorer les comptabilités budgétaires et générales, le reporting et les statistiques ;
- Renforcer les contrôles à posteriori et la contribution de la GFP à la lutte contre la corruption ;
- Mobiliser des compétences, l'éthique et les performances des fonctionnaires afin d'assurer la réalisation effective des objectifs des politiques publiques ;
- Piloter la réforme.

Objectifs globaux :

- Contribuer à piloter la gestion des finances publiques
- Gérer de manière efficace, efficiente et transparente le budget de l'Etat
- Améliorer la mobilisation des recettes fiscales
- Améliorer les recettes douanières
- Assurer une bonne gouvernance financière dans la conduite de la politique financière de l'Etat et dans la gestion financière et comptable des organismes publics
- Renforcer le contrôle des finances publiques
- Renforcer la gouvernance financière et budgétaire du personnel de l'Etat
- Contribuer à lutte contre la pauvreté par les appuis transversaux au développement économique et social

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
013 - Administration et Coordination	013-1 - CONTRIBUER A PILOTER LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	013-1-1 - PILOTER EFFICACEMENT LES RÉFORMES	013-1-1-1 - LES REFORMES SONT EFFECTIVES	013-1-1-1-R1 - POURCENTAGE DES REFORMES MISE EN PLACE	%	100	100	100	100
		013-1-2 - RENFORCER LES NORMES ET LES CONTRÔLES EN MATIÈRE DE FINANCES PUBLIQUES	013-1-2-1 - LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EST AMÉLIORÉE	013-1-2-1-R1 - POURCENTAGE DES NORMES ET PROCÉDURES MISE EN PLACE EN MATIÈRE DE GESTION PUBLIQUES	%	100	100	100	100
		013-1-3 - AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ ET LA COHÉRENCE DES SUPPORTS TECHNIQUES POUR RENDRE EFFICACE, TRANSPARENTE ET RIGOREUSE LA BUDGÉTISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	013-1-3-1 - LES DOCUMENTS ET INFORMATIONS SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES SONT DISPONIBLES ET COHÉRENTS	013-1-3-1-R1 - POURCENTAGE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES FINANCES PUBLIQUES	%	100	100	100	100
		013-1-4 - DEVELOPPER LES COMPÉTENCES, L'ÉTHIQUE ET LES PERFORMANCES DES FONCTIONNAIRES	013-1-4-1 - LES AGENTS SONT MOTIVÉS ET EFFICACES	013-1-4-1-R1 - POURCENTAGE DES AGENTS MOTIVÉS ET EFFICACES	%	100	100	100	100
		013-1-5 - AMÉLIORER LA TRANSPARENCE ET L'EFFICACITÉ DE LA DIN	013-1-5-1 - LES RECETTES DE LA DIN SONT EN HAUSSE	013-1-5-1-R1 - TAUX D'ACCROISSEMENT DES RECETTES DE LA DIN	%	40	55	75	85
Projets d'Investissement Public concernés									
179 - PROJET MOBIL BANKING 183 - FONDS D'ETUDE ET DE RENFORCEMENT DE CAPACITE 202 - GESTION BUDGETAIRE ET CROISSANCE INCLUSIVE (GBCI) 209 - RENFORCEMENT ET MODERNISATION DE L'IMPRIMERIE NATIONALE 218 - RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES, MATERIELLES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES DU PROGRAMME « ADMINISTRATION ET COORDINATION » 232 - PROJET D'INVESTISSEMENT EN INCLUSION FINANCIERE (PASEF II) 234 - PIC 2 - PHASE II									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
114 - Gestion du Budget	114-1 - GÉRER DE MANIÈRE EFFICACE, EFFICIENTE ET TRANSPARENTE LE BUDGET DE L'ETAT	114-1-1 - ASSURER UNE GESTION EFFICACE, TRANSPARENTE ET FLUIDE DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE (PROGRAMMATION, EXÉCUTION, SUIVI ÉVALUATION ET GESTION DU PATRIMOINE)	114-1-1-1 - PROCESSUS PPBSE COHÉRENT ET GESTION RATIONNELLE DU PATRIMOINE	114-1-1-1-R1 - NOMBRE DE NOUVEAUX MINISTÈRES DISPOSANT D'UN CDMT CADRÉ BASE DE DONNÉES EXHAUSTIVE FIABLE SUR LE PATRIMOINE DE L'ETAT	NOMBRE DE CDMT CADRÉS DISPONIBLES BASE DE DONNÉES	39	0	0	0
			114-1-1-2 - PROCESSUS PPBSE COHÉRENT	114-1-1-2-R1 - POURCENTAGE DES MINISTÈRES DISPOSANT D'UN CDMT	%	0	100	100	0
		114-1-2 - RENFORCER LA DÉCONCENTRATION ET LES SERVICES DE PROXIMITÉ	114-1-2-1 - STD ET CTD APPUYÉS EN MATIÈRE DE GESTION BUDGÉTAIRE	114-1-2-1-R1 - NOMBRE DE DRB MIS EN PLACE 114-1-2-1-R2 - NOMBRE DE CTD FORMÉS EN BUDGET PROGRAMME	NOMBRE NOMBRE	4 0	0 500	0 800	0 1000
		114-1-3 - DÉVELOPPER L'EFFICACITÉ DES SERVICES DE LA DGB	114-1-3-1 - SERVICES OPÉRATIONNELS DE LA DGB FONCTIONNELS ET PERFORMANTS	114-1-3-1-R1 - ÉCART ENTRE LES PRÉVISIONS ET LES RÉALISATIONS EN TERMES DE PRODUITS	%	0	20	20	0
Projets d'Investissement Public concernés 187 - PROVISION SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 192 - FANJAKANA HO AN-DAHLOBE 200 - CONSTRUCTION-REHABILITATION BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIRECTION GENERALE DU BUDGET 204 - INTEGRATION DES FONCTIONS DE L'ORDONNATEUR NATIONAL 212 - MISE EN PLACE D'UNE ECOLE DU BUDGET 214 - FONDS DE CONTINGENCE 225 - RINDRA 233 - MECANISME INTEGRE D'APPUI A LA SOCIETE CIVILE A MADAGASCAR - DINIKA II									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
115 - Gestion Fiscale	115-1 - AMÉLIORER LA MOBILISATION DES RECETTES FISCALES	115-1-1 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ET LA MODERNISATION DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION FISCALE	115-1-1-A - LA QUALITÉ DES CONTRÔLES EST ASSURÉE LE NOMBRE DE RÉCLAMATION EST RÉDUITE	115-1-1-A-R1 - APPLICATION OPÉRATIONNELLE	OUI	oui	0	0	0
			115-1-1-B - LE DÉLAI DE TRAITEMENT DES DOLÉANCES EST OPTIMISÉ	115-1-1-B-R1 - LOGICIEL DE SUIVI DES APPELS OPÉRATIONNEL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CALLCENTER DISPONIBLE	OUI	oui	0	0	0
			115-1-1-1 - UN DOCUMENT ANALYTIQUE CHIFFRÉ DES DÉPENSES FISCALES EST DISPONIBLE ET VALIDÉ AVEC UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'ADMINISTRATION PERMETTANT DE MOBILISER LES RECETTES	115-1-1-1-R1 - LE RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES	OUI	oui	0	0	0
			115-1-1-2 - L'INTÉGRITÉ DES AGENTS EST PROMUE	115-1-1-2-R1 - NOMBRE D'UNITÉS OPÉRATIONNELLES, OBJET D'INSPECTION	NOMBRE	ND	0	0	0
			115-1-1-3 - LE NIVEAU DE SATISFACTION DES USAGERS EST ÉVALUÉ	115-1-1-3-R1 - NOMBRE DE BUREAUX DE RECETTES AUPRÈS DESQUELS L'ENQUÊTE DE SATISFACTION EST OPÉRATIONNELLE	NOMBRE	3	0	0	0
			115-1-1-4 - DES OUTILS ET RAPPORTS SERVANT DE TABLEAUX DE BORD POUR LES DÉCISIONS SONT DISPONIBLES	115-1-1-4-R1 - NOMBRE DE TYPES DE TABLEAUX DE BORD , DISPONIBLES(FEC, SGMFP, PTA...)	NOMBRE	5	0	0	0
			115-1-1-5 - LE CAHIER DES CHARGES POUR SAFI EST ÉLABORÉ LES SERVEURS SONT ACQUIS L'APPLICATION EST DÉVELOPPÉ ET UTILISÉE	115-1-1-5-R1 - TAUX DE COUVERTURE APPLICATIVE DES PROCESSUS MÉTIERS	OUI	oui (cocument technique)	oui (SAFI)	0	0
			115-1-1-6 - LA LIAISON NIFONLINE - SALOHY EST EFFECTIVE L'IDENTIFIANT UNIQUE EST ARRÊTÉ	115-1-1-6-R1 - TAUX DE PROGRESSION DES IMMATRICULATIONS	POURCENTAGE	5	0	0	0
			115-1-1-7 - L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES AVEC LES CONTRIBUABLE EST AMÉLIORÉ	115-1-1-7-R1 - PORTAIL DES APPLICATION EN LIGNE	OUI	oui	0	0	0
			115-1-1-8 - LES ENREGISTREMENTS D'ACTES SONT CONFORMES	115-1-1-8-R1 - SIEA VULGARISÉ DANS LES CF	OUI	oui	0	0	0
		115-1-1-9 - LES DÉCLARATIONS FISCALES SONT NORMALISÉES	115-1-1-9-R1 - APPLICATION OPÉRATIONNELLE	OUI	oui	0	0	0	
		115-1-2 - PROMOUVOIR UN CADRE JURIDIQUE STABLE, ACCESSIBLE ET TRANSPARENT RELATIF AUX LOIS ET DISPOSITIONS FISCALES	115-1-2-1 - LA TRANSPARENCE DES TEXTES FISCAUX EST ASSURÉE	115-1-2-1-R1 - DIMINUTION DES DOLÉANCES SUR LES THÈMES AYANT DÉJÀ FAIT L'OBJET DE TEXTE LÉGISLATIF OU RÉGLEMENTAIRE	POURCENTAGE	10	0	0	0
			115-1-2-2 - DES RENFORCEMENTS DE CAPACITÉ SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA FISCALITÉ INTERNATIONALE SONT ASSURÉS	115-1-2-2-R1 - NOMBRE D'INSPECTEURS MAÎTRISANT LE PRIX DE TRANSFERT, LES CONVENTIONS FISCALES, LE PROJET BEPS	NOMBRE	2	0	0	0
			115-1-2-3 - LE DÉLAI DE TRAITEMENT DES DOSSIERS EST AMÉLIORÉ	115-1-2-3-R1 - POURCENTAGE DE DOSSIERS TRAITÉS DANS LES DÉLAIS	POURCENTAGE	0	0	0	0

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		115-1-3 - ASSURER DES SERVICES DE PROXIMITE DE QUALITE AUX USAGERS	115-1-3-1 - LES ARRIERES FISCAUX SONT APURES	115-1-3-1-R1 - TAUX D'APUREMENT DES RESTES A RECQUVRER	POURCENTAGE	20	0	0	0
			115-1-3-2 - LES USAGERS SONT SATISFAITS DES SERVICES RENDUS(DGE)	115-1-3-2-R1 - TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS(DGE)	POURCENTAGE	60	0	0	0
			115-1-3-3 - L'UNITE OPERATIONNELLE NE PRESENTE PAS DE DEFAILLANT	115-1-3-3-R1 - TAUX DE DEFAILLANCE EN TVA ET IRSA	POURCENTAGE	1/0, 2/5, 3/10	0	0	0
		115-1-4 - RENFORCER LA PRESENCE DE L'ADMINISTRATION FISCALE PAR LE BIAIS DU CONTRÔLE FISCAL	115-1-4-1 - LE DELAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE CREDIT DE TVA, PAR CATEGORIE EST RESPECTE : CATEGORIE VERTE (15 JOURS) ; CATEGORIE JAUNE (40 JOURS) ET CATEGORIE ROUGE (60 JOURS)	115-1-4-1-R1 - POURCENTAGE DE DOSSIERS TRAITES DANS LE DELAI	POURCENTAGE	95	0	0	0
			115-1-4-2 - LA QUALITE DES VERIFICATIONS DE LA DGI EST ASSUREE PAR LES ACTEURS CONCERNES	115-1-4-2-R1 - POURCENTAGE DE VERIFICATIONS VALIDEES	POURCENTAGE	75	0	0	0
			115-1-4-3 - LES RESEAUX DE FRAUDEURS FISCAUX SONT DEMANTELES	115-1-4-3-R1 - NOMBRE DE DOSSIERS DE CONTRIBUABLES A RISQUES, OBJETS D'INVESTIGATION SUR PLACE	NOMBRE	40	0	0	0
		115-1-5 - ETABLIR UNE PREVISION DE RECETTES FISCALES PAR RAPPORT AUX AGRÉGATS MACROÉCONOMIQUES , ASSURER LA BONNE GESTION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ALLOUÉE À LA DGI ET RENFORCER LA COMPÉTENCE DES AGENTS	115-1-5-1 - LES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES SONT BIEN GÉRÉES	115-1-5-1-R1 - POURCENTAGE DES CRÉDITS SANS EMPLOIS PAR RAPPORT AUX CRÉDITS OUVERTS	POURCENTAGE	0	0	0	0
			115-1-5-2 - LA PRÉVISION DE RFI EST RÉALISTE ET OBJECTIVE	115-1-5-2-R1 - POURCENTAGE DES BUREAUX DE RECETTES FAISANT DES RÉCLAMMATIONS	POURCENTAGE	10	0	0	0
			115-1-5-3 - LES DONNÉES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES À TEMPS RÉELS	115-1-5-3-R1 - DELAI DE REPONSES	HEURE	<24	0	0	0
			115-1-5-4 - LA COMPÉTENCE DES AGENTS EST ACCRUE	115-1-5-4-R1 - NOMBRE AGENTS FORMÉS PAR THÉMATIQUE	NOMBRE	340	0	0	0
			115-1-5-5 - LES FORMATIONS DISPENSÉES ONT DE RÉELLES FEED BACK	115-1-5-4-R2 - NOMBRE DE FORMATIONS DISPENSÉES	NOMBRE	21	0	0	0
			115-1-5-6 - L'ADHÉSION VOLONTAIRE À L'IMPÔT EST SUSCITÉE	115-1-5-5-R1 - NOMBRE DE FICHES DE SUIVI EXPLOITÉES	NOMBRE	354	0	0	0
			115-1-5-6-R1 - TAUX DE PROGRESSION DES IMMATRICULATIONS	POURCENTAGE	5	0	0	0	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		115-1-6 - AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE FISCALE	115-1-6-A - TEXTES FISCAUX MALGACHE CONFORMES AUX NORMES, REGLES ET PRATIQUES EN MATIERE DE FISCALITE INTERNATIONALE	115-1-6-A-R1 - POURCENTAGE DE DISPOSITIONS FISCALES MODIFIEES	%	0	0,25	0,5	1
			115-1-6-B - DECISIONS RENDUES DANS LE DELAI EN RESPECT DE LA LEGISLATION EN VIGUEUR	115-1-6-B-R1 - TAUX D'APUREMENT DES DOSSIERS	%	0	0,8	0,9	0,9
			115-1-6-C - MEILLEURE COMPREHENSION DES PROCEDURES CONTENTIEUSES	115-1-6-C-R1 - TAUX D'APPUI METHODOLOGIQUE EN MATIERES DE CONTENTIEUX, DE RECOUVREMENTS FORCES ET DE POURSUITES (CAS IST)	%	0	1	1	1
			115-1-6-1 - UN DOCUMENT ANALYTIQUE CHIFFRE DES DEPENSES FISCALES EST DISPONIBLE ET VALIDE	115-1-6-1-R1 - PROPORTION DES MESURES DEROGATOIRES EVALUEES	%	0	30	35	40
			115-1-6-2 - LE SAFI EST OPERATIONNEL	115-1-6-2-R1 - NOMBRE D'UO OU LE SAFI EST OPERATIONNEL EN FIN D'EXERCICE	NOMBRE	0	111	-	-
			115-1-6-3 - LA BASE DE DONNEES DES ACTIFS ET DES INFORMELS EST MISE A JOUR	115-1-6-3-R1 - TAUX DE FORMALISATION DES CONTRIBUABLES RECENSES DANS L'INFORMEL	%	0	60	70	80
			115-1-6-4 - LA COMPETENCE DES AGENTS EST ACCRUE	115-1-6-4-R1 - NOMBRE D'AGENTS FORMES	NOMBRE	0	372	404	436
			115-1-6-5 - L'ADHESION VOLONTAIRE A L'IMPOT EST SUSCITEE	115-1-6-5-R1 - TAUX D'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE CONTRIBUABLES	%	0	0,16	0,17	0,18
			115-1-6-6 - LES BESOINS STANDARDS DE REALISATION DES ACTIVITES DU PROGRAMME SONT SATISFAITS	115-1-6-6-R1 - DOTATION DES MOYENS MATERIELS PAR RAPPORT AUX BESOINS STANDARDS DES SERVICES	%	0	1	1	1
			115-1-6-7 - PREVISIONS DE CHAQUE BUREAU DE RECETTES OPTIMALES	115-1-6-7-R1 - POURCENTAGE DE L'ECART ABSOLU DE PREVISION DE RECETTES	%	0	< 5%	< 5%	< 5%
			115-1-6-8 - TRAITEMENT OPTIMUM DES CORRESPONDANCES	115-1-6-8-R1 - TAUX D'APUREMENT DES CORRESPONDANCES REÇUES	%	0	0,95	0,95	0,95
			115-1-6-9 - UNITES OPERATIONNELLES PERFORMANTES	115-1-6-9-R1 - PROPORTION D'UNITES OPERATIONNELLES AYANT ATTEINT LA NOTE SUPERIEURE OU EGALE AU SEUIL DE PERFORMANCE (600/1000)	%	0	0,85	0,85	0,85
			115-1-7 - MAÎTRISE DE L'ASSIETTE FISCALE	115-1-7-1 - LA POPULATION FISCALE AUGMENTE ET RESPECTE LES OBLIGATIONS FISCALES	115-1-7-1-R1 - TAUX D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE CONTRIBUABLES	%	0	0,16	0,17
		115-1-7-1-R2 - TAUX DE DÉFAILLANCE GLOBALE (SRE)			%	0	7,5	7,5	7,5
		115-1-7-3 - QUALITÉ DU CONTRÔLE FISCAL AVÉRÉE		115-1-7-3-R1 - TAUX DE CONTRÔLE FISCAL AUTORISÉ AVEC NCU	%	0	0,75	0,85	0,99
		115-1-7-4 - LES RÉSEAUX DE FRAUDEURS FISCAUX SONT DÉMANTELÉS		115-1-7-4-R1 - NOMBRE DE DOSSIERS DE CONTRIBUABLES À RISQUES, OBJETS D'INVESTIGATION SUR PLACE	NOMBRE	0	60	80	80
		115-1-7-5 - ARRIÈRES FISCAUX APURÉS		115-1-7-5-R1 - TAUX D'APUREMENT DES RESTES À RECOUVRE	%	0	0,3	0,4	0,5
Projets d'Investissement Public concernés									
226 - RENFORCEMENT DE CAPACITÉ DE L'ADMINISTRATION FISCALE									
116 - Douanes	116-1 - ACCROÎTRE LES RECETTES DOUANIÈRES	116-1-2 - FACILITER ET SÉCURISER LES ÉCHANGES	116-1-2-1 - Echanges facilités et sécurisés	116-1-2-1-R1 - Taux de réalisation des activités inhérentes à la facilitation et sécurisation des échanges	%	100	25	30,56	33,33

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
		116-1-3 - RENFORCER LES SYSTEMES ET PROCEDURES DOUANIERES POUR UNE MOBILISATION OPTIMISEE DES RECETTES	116-1-3-1 - Procédures de dédouanement renforcées	116-1-3-1-R1 - Nombre de bureaux appliquant les procédures de dédouanement dématérialisées	NOMBRE	15	17	19	0	
			116-1-3-2 - Mécanismes de recouvrement et de lutte contre la fraude développés	116-1-3-2-R1 - Taux de réalisation de l'objectif des recettes douanières	%	100	0	0	0	
			116-1-3-3 - MÉCANISMES DE RECOUVREMENT ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DÉVELOPPÉS	116-1-3-3-R1 - TAUX DE RÉALISATION DE L'OBJECTIF DES RECETTES ANNUELLES	%	0	100	100	100	
				116-1-3-3-R2 - TAUX DE RÉALISATION DE L'OBJECTIF DES RECETTES DOUANIÈRES	%	100	0	0	0	
			116-1-4 - OPTIMISER LES SOUTIENS DES SERVICES OPERATIONNELS	116-1-4-1 - Appuis nécessaires pour les services opérationnels de la Direction Générale des Douanes	116-1-4-1-R1 - Mise à disposition des appuis nécessaires	%	100	0	0	0
		116-1-5 - OPTIMISER LES SOUTIENS DES SERVICES OPÉRATIONNELS	116-1-5-1 - APPUIS NÉCESSAIRES POUR LES SERVICES OPÉRATIONNELS DE LA DGD	116-1-5-1-R1 - TAUX DE MISE À DISPOSITION DES APPUIS NÉCESSAIRES	%	0	100	100	100	
Projets d'Investissement Public concernés										
110 - SECURISATION DOUANIERE										
117 - Trésor	117-1 - ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE FINANCIÈRE DANS LA CONDUITE DE LA POLITIQUE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT ET DANS LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES ORGANISMES PUBLICS	117-1-1 - ASSURER LA SÉCURISATION DES FONDS, TITRES ET VALEURS PUBLICS	117-1-1-1 - MOYEN DE RÉGLEMENT DES DÉPENSES PUBLIQUES MODERNISÉS	117-1-1-1-R1 - Part des dépenses dont paiement dématérialisé	%	50	70	85	85	
			117-1-1-2 - SECURISATION DES SITES DE CONSERVATION DES FONDS AMÉLIORÉE	117-1-1-2-R1 - Pourcentage des Postes Comptables Conforme aux normes d'hygiène, de sécurisation et de conservation des fonds publics	%	76,9	61,98	63,64	64,46	
			117-1-1-3 - GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES DES AGENTS AMÉLIORÉE	117-1-1-3-R1 - Pourcentage des Agents du Trésor de corps spécifique	%	36,32	37,08	38,56	39,97	
			117-1-1-4 - ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE PROXIMITÉ AMÉLIORÉE	117-1-1-4-R1 - Niveau d'extension de la couverture des Communes	%	8	73	73	73	
				117-1-1-4-R2 - Niveau d'extension de la couverture des Ministères	%	12	73	73	73	
				117-1-2-1 - RAPATRIEMENT DE DEVISES NÉES DES EXPORTATIONS AMÉLIORÉ	117-1-2-1-R1 - Taux d'amélioration du rapatriement de devises nées des exportations	%	0,5	0	0	0
		117-1-2 - DÉVELOPPER LES SERVICES FINANCIERS		117-1-2-1-R2 - TAUX DE RAPATRIEMENT DE DEVISES NÉES DES EXPORTATIONS	%	0	72	73	74	
				117-1-2-2 - ACCES DE LA POPULATION AUX SERVICES FINANCIERS DE PROXIMITÉ AMÉLIORÉ	117-1-2-2-R1 - Taux de pénétration des ménages	%	35,2	0	0	0
					117-1-2-2-R2 - NOMBRE DE POINTS D'ACCÈS POUR 10 000 ADULTES AU NIVEAU NATIONAL	NOMBRE	0	58	0	0
				117-1-2-3 - TUTELLE DU SECTEUR FINANCIER MISE EN PLACE	117-1-2-3-R1 - Taux d'avancement du processus de mise en place de la tutelle du secteur financier	%	0	30	45	60
				117-1-2-4 - FIABILITÉ ACCRU DU SYSTÈME DE CONTRÔLE MIS EN ŒUVRE AU NIVEAU DES ORGANISMES D'ASSURANCE	117-1-2-4-R1 - Niveau de contrôle de compagnies d'assurance	%	60	60	60	60

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
			117-1-3-1 - GESTION DE LA DETTE AMÉLIORÉE	117-1-3-1-R1 - Niveau d'endettement du Gouvernement Central 117-1-3-1-R2 - Respect des échéances de paiement du service de la dette	Ariary %	Plafond d'endettement LF 2018 100	Plafond d'endettement LF 2019 100	Plafond d'endettement LF 2020 100	Plafond d'endettement LF 2020 100
			117-1-3-2 - APPUI À LA RÉALISATION DE LA MISSION DE LA DGT AMÉLIORÉ	117-1-3-2-R1 - Taux d'exécution budgétaire du servie administratif et financier	%	100	100	100	100
			117-1-3-3 - GOUVERNANCE DANS LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DES FONDS PUBLICS AMÉLIORÉE	117-1-3-3-R1 - Niveau d'extension du champ de contrôle aux Etablissements Publics en Régies 117-1-3-3-R2 - Niveau de prévalence des détournements du réseau comptable direct du Trésor 117-1-3-3-R3 - Taux d'amélioration de la gestion du porte feuille de l'Etat 117-1-3-3-R4 - Taux de recouvrement des recettes non fiscales incombant au Trésor Public 117-1-3-3-R5 - Taux de recouvrement des débits comptables 117-1-3-3-R6 - Taux de régularisation des arriérés de paiement 117-1-3-3-R7 - Taux de suivi des dossiers juridiques et contentieux en matière budgétaire 117-1-3-3-R8 - NIVEAU D'EXTENSION DU CHAMP DE CONTRÔLE AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ET RÉGIES NON ENCORE CONTRÔLÉS	% % % % % % % %	55 3 20 100 2 100 100 0	0 <3 20 100 0 0 100 60	0 <3 20 100 0 100 100 65	0 <3 20 100 0 100 100 70
			117-1-3-4 - GESTION DE LA TRÉSORERIE OPTIMISÉE	117-1-3-4-R1 - Interfaçage du systèmes d'information entre le MFB et la BFM 117-1-3-4-R2 - Intégration du volet comptabilité et trésorerie dans la base centralisée du Trésor 117-1-3-4-R3 - Proportion des charges financières liées à la trésorerie	Logique Logique %	oui null 10	OUI null 12,5	OUI null 12,5	OUI null 12,5
			117-1-3-5 - TRANSPARENCE ET MISE AUX NORMES DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES RENFORCÉES	117-1-3-5-R1 - Niveau d'intégration dans la comptabilité générale de l'Etat des actifs publics des SOA au niveau central 117-1-3-5-R2 - Régularité et respect des délais pour la production de compte de gestion de l'EPN 117-1-3-5-R3 - Régularité et respect des délais pour la production de compte de gestion de l'Etat 117-1-3-5-R4 - Régularité et respect des délais pour la production de compte de gestion des CTD 117-1-3-5-R5 - Délais des rapports d'exécution budgétaire (OGT) produits en cours d'année 117-1-3-5-R6 - Régularité et respect des délais pour la production de la loi de règlement 117-1-3-5-R7 - POURCENTAGE DES SOA AU NIVEAU CENTRAL DONT LES ACTIFS PUBLICS NON FINANCIERS SONT INTÉGRÉS DANS LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE L'ETAT	% % % % JOURS ANNÉE %	21 20 100 75 60 2017 0	0 40 100 80 60 2018 1	0 60 100 80 60 2019 16	0 80 100 100 60 2019 32
		117-1-3 - RENFORCER LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES ORGANISMES PUBLICS ET DES SOCIÉTÉS À PARTICIPATION PUBLIQUE							
Projets d'Investissement Public concernés 120 - RENFORCEMENT DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR (PHASE III) 315 - EXTENSION PORT TOAMASINA									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
129 - Contrôle Budgétaire et Financière	129-1 - RENFORCER LE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES	129-1-1 - ALLÉGER LE CONTRÔLE A PRIORI	129-1-1-1 - CONTRÔLE A PRIORI RENDU PLUS EFFICACE	129-1-1-1-R1 - TAUX DE COUVERTURE DES CRÉDITS ENGAGÉS PAR LE CONTRÔLE A PRIORI	%	15	10	8	7	
			129-1-1-2 - ORDONNATEURS FORMÉS EN VUE DE RENFORCEMENT DE LEURS CAPACITÉS	129-1-1-2-R1 - NOMBRE DE SEANCES DE FORMATIONS DES ORDSEC EFFECTUÉES	NOMBRE	10	6	4	3	
		129-1-2 - RENFORCER LES CONTRÔLES A POSTERIORI	129-1-2-1 - CONTRÔLE A POSTERIORI DEvenu SYSTÉMATIQUE	129-1-2-1-R1 - TAUX DE COUVERTURE DES CRÉDITS ENGAGÉS PAR LE CONTRÔLE A POSTERIORI	%	50	55	60	62	
			129-1-2-2 - AUDIT DES PROCÉDURES DE CHED RENFORCÉ	129-1-2-2-R1 - TAUX DE SERVICES AUDITÉS DANS LE CADRE DE PROCÉDURES CHED PAR RAPPORT À CEUX PROGRAMMÉS	%	80	85	87	88	
Projets d'Investissement Public concernés										
127 - RENFORCEMENT DU CONTROLE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS										
130 - Gestion Financière du Personnel de l'Etat	130-1 - RENFORCER LA GOUVERNANCE FINANCIERE ET BUDGETAIRE DU PERSONNEL DE L'ETAT	130-1-1 - OPTIMISER LA GESTION FINANCIERE DU PERSONNEL DE L'ETAT	130-1-1-1 - DOSSIERS DE PENSIONS TRAITÉS	130-1-1-1-R1 - NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS	%	+15% (par rapport à N-1)	29063	+15% (par rapport à N-1)	+15% (par rapport à N-1)	
			130-1-1-2 - DEFICIT DES CAISSES DE RETRAITE RÉDUIT	130-1-1-2-R1 - MONTANT DU DÉFICIT DE CAISSE DE RETRAITE	MILLIARD D'ARIARY	190	0	0	0	
			130-1-1-3 - DÉPENSES DE SOLDE EXÉCUTÉES DE MANIÈRE OPTIMALE	130-1-1-3-R1 - ETAT DE REGULARISATION DES PARTS PATRONALES	%	100	100	100	100	
				130-1-1-3-R2 - PROPORTION DE MASSE SALARIALE DANS LE BUDGET DE L'ETAT	%	5,1	5,1	5,69	5,69	
				130-1-1-3-R3 - TAUX DE LIQUIDATION DES RENTIERS RECENSES	%	50	50	50	75	
				130-1-1-4 - QUALITÉ DE SERVICE RENDU AUX USAGERS CONFORME AU STANDARD	130-1-1-4-R1 - TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS	%	60	0	0	0
				130-1-1-5 - AGENTS PLUS PERFORMANTS	130-1-1-5-R1 - TAUX DE REJET EN BAISE	%	inférieur à 15	<15	<10	<
		130-1-2 - RENFORCER LE MÉCANISME DE GESTION ET DE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES AGENS DE L'ETAT	130-1-1-6 - SERVICE DE QUALITE ET DE PROXIMITE	130-1-1-6-R1 - TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS AU NIVEAU DECONCENTRES	%	75	75	80	85	
			130-1-1-7 - ACCROISSEMENT DU DÉFICIT DES CAISSES DE RETRAITE MAITRISE	130-1-1-7-R1 - MONTANT DU DÉFICIT DE CAISSE DE RETRAITE	MILLIARD D'ARIARY	0	349	419	510	
			130-1-2-1 - ECART RÉDUIT ENTRE L'EFFECTIF BUDGÉTAIRE ET L'EFFECTIF RÉALISÉ EN FIN D'EXERCICE	130-1-2-1-R1 - POURCENTAGE DE L'EFFECTIF RÉALISÉ ET BUDGÉTAIRE EN FIN D'EXERCICE	%	95	0	0	0	
			130-1-2-2 - FICHIER UNIQUE DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE L'ETAT OPÉRATIONNEL	130-1-2-2-R1 - MARGE D'ERREUR ENTRE LE RECENSEMENT PHYSIQUE ET LES INFORMATIONS SUR LA BASE DE DONNÉES	%	0,5	0	0	0	
				130-1-2-2-R2 - ECART ENTRE LE RECENSEMENT PHYSIQUE ET LES INFORMATIONS SUR LA BASE DE DONNÉES	%	0	0	0	0	
				130-1-2-2-R3 - TAUX DE CORRELATION ENTRE L'EFFECTIF DÉCLARÉ PAR LES MINISTÈRES ET L'EFFECTIF SUR LA BASE DE DONNÉES	%	0	99,5	99,7	99,8	
				130-1-2-3 - PRÉVISION DE LA MASSE SALARIALE FIABLE	130-1-2-3-R1 - POURCENTAGE DE L'EFFECTIF RÉALISÉ ET BUDGÉTAIRE EN FIN D'EXERCICE	%	0	95	95	95
130-1-3 - AMÉLIORER LE CADRE ORAGANISATIONNEL, PHYSIQUE, LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION FINANCIÈRE DU PERSONNEL DE L'ETAT	130-1-3-1 - GESTION FINANCIÈRE DU PERSONNEL DE L'ETAT RÉPONDANT AUX ATTENTES DES USAGERS (ACCEUIL, CÉLÉRITÉ, DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS)	130-1-3-1-R1 - TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS PAR RAPPORT À L'ACCEUIL DU PERSONNEL DE LA DGGFPE	%	80	0	0	0			
		130-1-3-1-R2 - NOMBRE D'INITIATIVE DE REFORMES REALISES	Nombre	0	0	0	0			
	130-1-3-2 - GESTION FINANCIÈRE DU PERSONNEL DE L'ETAT MODERNE	130-1-3-2-R1 - NOMBRE D'INITIATIVE DE RÉFORME RÉALISÉ	NOMBRE	0	5	8	8			
Projets d'Investissement Public concernés										

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
196 - RENFORCEMENT ET MODERNISATION DE LA GESTION FINANCIERE DU PERSONNEL DE L'ETAT (DGGFPE)									
803 - Action sociale et développement	803-1 - CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LES APPUIS TRANSVERSAUX AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	803-1-1 - AMÉLIORER LE NIVEAU DE REVENU DES COUCHES VULNÉRABLES ET RESTAURER DES INFRASTRUCTURES SOCIALES D'UTILITÉ PUBLIQUE	803-1-1-1 - CONDITION DE VIE DE LA POPULATION AMÉLIORÉE	803-1-1-1-R1 - NOMBRE DE PROJETS RÉALISÉS	NOMBRE	95	110	186	210
		803-1-2 - AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES LOCALES ET LA CONCERTATION AU NIVEAU DES COMMUNES	803-1-2-1 - INFRASTRUCTURES PUBLIQUES (ROUTIÈRES, ÉCONOMIQUES, SOCIALES, HYDRAULIQUES) CONTRUITES OU RÉHABILITÉES	803-1-2-1-R1 - NOMBRE D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES RÉALISÉES	NOMBRE	17	22	24	26
Projets d'Investissement Public concernés									
101 - OPERATIONS DE MICROREALISATIONS 230 - APPUI AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET SOCIAL (PHASE II DES PROJETS APPUIS AUX COUCHES DEFAVORISEES ET HIMO DEVELOPPEMENT)									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
013 - Administration et Coordination	46 696	12 176	26 602	8 790	94 264	44 179	11 882	50 509	11 109	117 679	46 928	12 542	107 949	8 815	176 234	51 462	13 240	93 826	9 344	167 872
114 - Gestion du Budget	61 271	628 099	33 928	93 727	817 024	64 141	508 836	35 446	194 954	803 377	68 133	475 357	34 565	433 507	1 011 562	74 712	609 863	31 257	555 735	1 271 567
115 - Gestion Fiscale	61 042	8 369	0	6 700	76 111	64 172	7 692	0	5 246	77 109	68 165	7 935	0	4 353	80 453	74 753	8 412	0	4 614	87 779
116 - Douanes	31 661	4 868	0	10 076	46 606	33 961	4 769	0	6 782	45 512	36 075	5 055	0	4 257	45 387	39 560	5 359	0	4 513	49 432
117 - Trésor	63 495	140 018	0	5 037	208 550	66 710	201 247	0	2 446	270 403	70 861	17 176	0	2 446	90 484	77 702	18 149	0	2 593	98 444
129 - Contrôle Budgetaire et Financière	19 793	3 122	0	3 530	26 446	19 286	2 918	0	2 800	25 004	20 486	3 122	0	2 967	26 576	22 467	3 310	0	3 146	28 922
130 - Gestion Financière du Personnel de l'Etat	58 261	283 085	0	1 882	343 227	63 749	348 510	0	831	413 090	67 715	256 228	0	881	324 823	74 254	257 608	0	934	332 796
803 - Action sociale et développement	0	0	0	10 100	10 100	0	0	0	10 100	10 100	0	0	0	10 706	10 706	0	0	0	11 348	11 348
TOTAL	342 220	1 079 737	60 530	139 841	1 622 328	356 198	1 085 855	85 955	234 266	1 762 274	378 363	777 415	142 514	467 933	1 766 225	414 910	915 940	125 083	592 227	2 048 160

5. CONCLUSION

Perspective

Les actions du Ministère des Finances et du Budget concourent à la vision «Une bonne gouvernance financière qui impacte significativement sur le bien-être de la population».

Conformément au programme de mise en œuvre de la PGE et en cohérence avec le PND/PMO, les priorités du Ministère des Finances et du Budget se focalisent sur le redressement de l'économie et les reformes des finances publiques.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

25 - MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

1. INTRODUCTION

L'Agenda 2030 pour le développement durable auquel Madagascar a officiellement adhéré à l'instar des autres nations comprend 17 objectifs et 169 cibles qui visent à réaliser 3 accomplissements majeurs au cours des 15 prochaines années : mettre fin à l'extrême pauvreté ; lutter contre les inégalités et l'injustice ; régler le problème du changement climatique.

Il sied de signaler qu'avant même l'avènement des Objectifs de Développement Durable, Madagascar, face à l'urgence de la relance après 5 années de crise, s'est doté d'un Plan National de Développement (2015-2019), élaboré par le Ministère de l'Economie et du Plan. Ce cadre référentiel revêt les idées maîtresses véhiculées dans le Programme mondial, telles que « une jouissance partagée des fruits de la croissance, la préservation de l'environnement, l'accès de toutes les catégories de la population à l'éducation et à la santé ».

Dans cette perspective, le Ministère de l'Economie et du Plan a la responsabilité de suivre la mise en œuvre du PND et d'assurer l'intégration de l'Agenda 2030 dans le cadre de planification nationale.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Missions du Ministère

Le Ministère de l'Economie et du Plan (MEP) a pour principales missions d'assurer :

- La formulation et la gestion des politiques économiques ;
- La conception des mécanismes et outils d'appui au développement ;
- La planification, la coordination et le suivi-évaluation des programmes de développement ;
- La gestion du Système Statistique National, en tant qu'outil d'aide à la prise de décision.

- Grandes Orientations

Le Ministère de l'Economie et du Plan est chargé :

¿ Au titre de l'économie : de la conception, du pilotage, du suivi et de l'analyse de la politique de l'Etat en matière de gestion et de développement économiques ;

¿ Au titre du plan : de la planification, de la coordination et du suivi évaluation des programmes de développement du pays à moyen et long terme à tous les niveaux (national, sectoriel, régional et local) et, de la coordination de la coopération au développement ;

¿ Au titre de la statistique : de la conception, du pilotage ainsi que de la coordination et du suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de développement du Système Statistique National (SSN).

¿ Au titre de la recherche : d'appui institutionnel et de développement de partenariat en matière de recherches et d'études au service du développement économique et social de Madagascar.

- Stratégies

Au titre de la mission « Economie », le Ministère de l'Economie et du Plan assure :

¿ L'élaboration et la coordination de la politique économique et du cadrage macroéconomique ;

¿ La conception et l'opérationnalisation des modèles macroéconomiques pour appuyer les autorités à la prise de décision ;

¿ Le suivi et l'analyse conjoncturelle des indicateurs macroéconomiques ;

- ¿ L'élaboration des notes conjoncturelles pour éclairer et orienter les choix et décisions du Gouvernement en matière de politique économique ;
- ¿ -La prévision et le cadrage macroéconomique nécessaires à la préparation des Lois des Finances et aux négociations avec les Partenaires Techniques et Financiers ;
- ¿ La gestion des bases d'informations sur la situation de l'économie internationale et nationale dans différents secteurs ;
- ¿ L'élaboration du Rapport sur la situation Économique et Financière de Madagascar.

Au titre de la mission « Planification », le Ministère de l'Economie garantit :

- ¿ La conduite des études prospectives ainsi que le processus de planification stratégique et opérationnelle du développement du pays à l'horizon du moyen et du long terme dans différents domaines ;
- ¿ La coordination des politiques et stratégies sectorielles, garantissant ainsi la cohérence des activités des différents acteurs de développement avec les objectifs macroéconomiques et sectoriels pour parvenir à un développement durable et inclusif ;
- ¿ L'intégration des diverses dimensions (population, genre, environnementale, territoriale, TIC, etc.) dans les politiques sectorielles et régionales ;
- ¿ L'élaboration et la mise en cohérence des politiques et stratégies sectorielles ainsi que des plans de développement des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ;
- ¿ Le suivi et l'analyse des indicateurs liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) ;
- ¿ La mobilisation et la mise en place des ressources financières requises pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable du pays. Dans ce cadre, elle participe aux différentes négociations avec les Institutions Financières Internationales et les différents partenaires au développement ;
- ¿ Le suivi-évaluation de la mise en œuvre des programmes de développement à tous les niveaux à travers la conception et l'opérationnalisation du Système National Intégré de Suivi-Evaluation (SNISE) suivant l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- ¿ La conception du plan stratégique et des Projets Annuels de Performance (PAP) du Ministère ;
- ¿ L'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Evaluation ;
- ¿ L'analyse des Aides Extérieures ainsi que l'élaboration du Rapport sur la Coopération au Développement (RCD) ;
- ¿ L'alignement et l'harmonisation des stratégies d'intervention des partenaires au développement par rapport aux besoins nationaux ;
- ¿ Le suivi des programmes et projets du Ministère avec les Partenaires Techniques et financiers ;
- ¿ Le renforcement des capacités techniques de tous les acteurs de développement en matière de planification et suivi-évaluation

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
014 - Administration et Coordination	014-1 - PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE ET EFFICIENTE	014-1-1 - ASSURER LE PILOTAGE MINISTÉRIEL ET LE PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET À LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCONOMIE	014-1-1-1 - PILOTAGE MINISTÉRIEL PERFORMANT	014-1-1-1-R1 - TAUX DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PTA ET DU PASP	TAUX	100	100	100	100
			014-1-1-2 - COORDINATION EFFICACE DES SERVICES DÉCONCENTRÉS	014-1-1-2-R1 - TAUX DE RÉALISATION DES PTA	TAUX	100	100	100	100
			014-1-1-3 - LA GESTION DE LA PASSATION DES MARCHÉS EST AMÉLIORÉE ET TRANSPARENTE						

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		014-1-2 - RENFORCER L'UTILISATION DES MOYENS EN VUE D'UNE COORDINATION EFFECTIVE DU MINISTÈRE	014-1-2-1 - SYSTÈME DE GRH MODERNE ET PERFORMANT	014-1-2-1-R1 - TAUX D'EFFECTIVITÉ DE LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE GRH	TAUX	50	75	100	100
			014-1-2-2 - CADRE JURIDIQUE DU MINISTÈRE ASSURÉ	014-1-2-2-R1 - TAUX DE RÉALISATION	TAUX	100	100	100	100
			014-1-2-3 - LES RESSOURCES FINANCIÈRES GÉRÉES À BOND ÉCONOMIQUE	014-1-2-3-R1 - TAUX D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	TAUX	100	100	100	100
			014-1-2-4 - SUIVI SANITAIRES DES MOYENS HUMAINS RENFORCÉ	014-1-2-4-R1 - TAUX D'EXÉCUTION	TAUX	100	100	100	100
			014-1-2-5 - LA GESTION DE LA PASSATION DES MARCHÉS EST AMÉLIORÉE ET TRANSPARENTE	014-1-2-5-R1 - TAUX D'EXÉCUTION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS	TAUX	100	100	100	100
			014-1-2-6 - SYSTÈME D'INFORMATION OPÉRATIONNEL	014-1-2-6-R1 - TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS	TAUX	100	100	100	100
			014-1-2-7 - LE PATRIMOINE DU MEP VALORISÉ ET GÉRÉ RATIONNELLEMENT	014-1-2-7-R1 - POURCENTAGE DES STRUCTURES RESTAURÉS ET SAUVÉGARDÉS	TAUX	100	100	100	100
		014-1-3 - DEVELOPPER LES CAPACITES DES RESPONSABLES SUR LA COORDINATION ET LA PLANIFICATION DES OUTILS DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	014-1-2-8 - STRUCTURES RGPH OPÉRATIONNELLES	014-1-2-8-R1 - TAUX DE RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES PROGRAMMÉS	TAUX	100	100	100	100
			014-1-3-1 - LA MISE À DISPOSITION D'UN CDMT ELABORE, A JOUR ET COHERENT						
			014-1-3-2 - LA RESPONSABILISATION DES ACTEURS DANS LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EST AMÉLIORÉE						

Projets d'Investissement Public concernés

205 - APPUI INSTITUTIONNEL DU MEP
224 - PROJET D'APPUI AUX ACTIVITÉS DU CDMT DU MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

604 - Economie	604-1 - RÉHABILITER L'ADMINISTRATION, INSTAURER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET ASSURER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE ET AUGMENTER L'ESPACE BUDGÉTAIRE	604-1-1 - ASSURER LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION ET LE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT	604-1-1-1 - SYSTÈME NATIONAL INTÉGRÉ DE SUIVI-EVALUATION (SNISE) DISPOSANT DES INFORMATIONS FIABLES ET SUIVANT L'APPROCHE DE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS (GAR), OPÉRATIONNEL À TOUTS LES NIVEAUX	604-1-1-1-R1 - NOMBRE DE RAPPORT DISPONIBLE POUR LE SYSTÈME NATIONAL INTÉGRÉ DE SUIVI-EVALUATION (SNISE)	NOMBRE	1	1	1	1	
			604-1-1-2 - POLITIQUE, STRATÉGIES ET MÉCANISMES POUR LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES DÉVELOPPÉS							
			604-1-1-3 - POLITIQUE, STRATÉGIES ET MÉCANISMES POUR LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES DÉVELOPPÉS	604-1-1-3-R1 - NOMBRE DE DOCUMENTS DE POLITIQUES ET STRATÉGIES DISPONIBLE	NOMBRE	2	2	2	2	
		604-1-2 - RENFORCER LE SYSTÈME STATISTIQUE	604-1-2-1 - MISE À DISPOSITION DES ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT D'INFORMATION ET DE DONNÉES À JOUR ET FIABLES ASSURÉ	604-1-2-1-R1 - NOMBRE DE RAPPORTS D'ENQUÊTES STATISTIQUES DISPONIBLES	NOMBRE	2	2	2	2	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
			604-1-3-1 - OUTILS ET MÉCANISMES D'ÉCLAIRAGE ET DE CADRAGE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE CONÇUS ET DISPONIBLES	604-1-3-1-R1 - NOMBRE D'OUTILS D'ANALYSE ÉCONOMIQUE DISPONIBLES ET OPÉRATIONNELS	NOMBRE	4	4	4	4
		604-1-3 - DÉVELOPPER DES POLITIQUES PUBLIQUES ORIENTÉES VERS L'EFFICACITÉ, L'EFFICIENCE ET L'ÉQUITÉ ET ASSURER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE ET AUGMENTER L'ESPACE BUDGÉTAIRE	604-1-3-2 - OUTILS D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ÉLABORÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES MOBILISÉES	604-1-3-2-R1 - NOMBRE D'OUTILS DE POLITIQUES PUBLIQUES DISPONIBLES	NOMBRE	2	2	2	2
			604-1-3-3 - OUTILS ET MÉCANISMES D'ÉCLAIRAGE ET DE CADRAGE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE CONÇUS ET DISPONIBLES						
Projets d'Investissement Public concernés									
186 - SUIVI DES PROGRAMMES D'URGENCE 201 - RECENSEMENT ET STATISTIQUE (RENFORCEMENT DES CAPACITES STATISTIQUES A MADAGASCAR) 206 - OUTILS D'ANALYSES ECONOMIQUES 208 - MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE COOPERATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES 210 - DEVELOPPEMENT DES MECANISMES DE MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES 219 - MISE EN OEUVRE DE POLITIQUES CONJONCTURELLES 222 - ENQUÊTE PAR GRAPPES À INDICATEURS MULTIPLES (MICS)									
612 - Planification	612-1 - PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE ET EFFICIENTE	612-1-1 - RENFORCER LA PLANIFICATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À CARACTÈRE INCLUSIF ET DURABLE À TOUS LES NIVEAUX	612-1-1-1 - LES CADRES DE PLANIFICATION DE DÉVELOPPEMENT À MOYEN ET LONG TERME SONT INCLUSIFS ET DURABLES	612-1-1-1-R1 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT À LONG TERME INTÉGRANT LES DIMENSIONS TRANSVERSALES DISPONIBLES	NOMBRE	0	1	-	-
			612-1-1-2 - LES CADRES DE PLANIFICATION NATIONAUX, SECTORIELS ET RÉGIONAUX SONT EN SYNERGIE	612-1-1-2-R1 - NOMBRE DE NOTES D'ANALYSE SUR LA SYNERGIE SECTORIELLE ET RÉGIONALE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ÉLABORÉES	NOMBRE	18	4	10	4
			612-1-1-3 - LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT EST RENFORCÉE						
		612-1-2 - Réhabiliter l'administration, instaurer l'autorité de l'Etat et assurer la stabilité macroéconomique et augmenter l'espace budgétaire	612-1-2-1 - Le Dividende Démographique est paramétré dans la planification sectorielle						
			612-1-2-2 - La transition démographique est cernée dans le temps et dans l'espace						
Projets d'Investissement Public concernés									
207 - PROJET DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL (PRDR) 209 - ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EVALUATION (PNEVAL) 214 - RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION SECTORIELLE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MOBILISATION DES RESSOURCES INTERIEURES 215 - RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION REGIONALE POUR L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS DE DEVELOPPEMENT 216 - PLANIFICATION STRATEGIQUE DE LA VISION MADAGASCAR 2045 218 - PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT SECTEUR PRIVE ET EMPLOI (PDSPE):PNUD 220 - MISE EN OEUVRE NATIONALE DE L'INDICE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL 221 - SUIVI ET EVALUATION DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT 223 - PLANIFICATION DU PROCESSUS DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
014 - Administration et Coordination	5 745	2 798	1 695	2 407	12 644	5 938	3 127	0	2 531	11 596	6 307	3 347	0	2 850	12 504	6 918	3 616	0	2 965	13 499
604 - Economie	0	1 785	44 501	2 326	48 612	0	1 787	2 722	2 677	7 186	0	1 882	2 375	2 596	6 853	0	1 929	150	2 494	4 573
612 - Planification	0	90	0	342	432	0	129	3 380	2 800	6 309	0	134	0	2 963	3 097	0	140	0	3 369	3 509
TOTAL	5 745	4 673	46 196	5 075	61 689	5 938	5 043	6 102	8 008	25 091	6 307	5 363	2 375	8 408	22 453	6 918	5 685	150	8 828	21 581

5. CONCLUSION

Le Ministère de l'Economie et du Plan vise à amener Madagascar vers un développement inclusif et durable, sous un leadership ferme et soutenable, capable de réduire toutes formes de disparités et de dualités tant au niveau spatial qu'au niveau sectoriel et ce, à travers un système de gouvernance économique accepté et applicable par tous.

A ce titre, le Ministère de l'Economie et du Plan, fournira au Gouvernement des éléments de réflexion et/ou d'analyse sur le « que faire » et par la suite des éléments de réponses sur le « comment faire » afin que le pilotage soit orienté vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, et ce, à travers la mise en œuvre des Programmes du Plan National de Développement.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

32 - MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION, DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DES LOIS

1. INTRODUCTION

Conformément à son appellation, le Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail, de l'emploi et des Lois Sociales (MFPRATELS) s'occupe de quatre (4) domaines principaux: (i) Fonction Publique, (ii) Modernisation de l'Administration ; (iii) Travail et les Lois Sociales et (iv) la promotion de l'emploi.

Actuellement, l'ensemble de la Fonction Publique se plaint d'un système qui ne répond plus à ses attentes et aspirations, ni à celles des citoyens. Ce système ne peut en aucun cas satisfaire les exigences d'une Administration œuvrant au service de développement du pays. Il s'agit, entre autres de :

- (i) altération progressive des conditions et de l'environnement de travail ;
- (ii) carence chronique de compétences et de performance (incohérence entre les compétences et les exigences des postes);
- (iii) absence de planification en matière de ressources humaines (déséquilibre entre les effectifs des contractuels et des fonctionnaires);
- (iv) désorganisation de tout le système de gestion des postes et des effectifs (gestion largement manuelle).

En matière de modernisation de l'Administration, s'inscrivant dans la vision du Plan National de Développement, notamment dans l'atteinte de l'Axe stratégique 1, à savoir: « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale », le processus de réforme au niveau de l'Administration publique revête une importance capitale. L'Administration Publique qui, pour remplir sa mission et atteindre l'objectif de bonne gouvernance, se doit d'avoir à sa disposition des personnels performants et des ressources matérielles suffisantes en qualité et en quantité. Une coordination efficace et unificatrice des projets de réforme issus des différents départements ministériels et institutions est en outre nécessaire pour que la réforme de l'Administration avec un grand A puisse être un pilier du développement.

En ce qui concerne le « Travail et Lois Sociales », depuis l'adhésion à l'OIT en 1960, Madagascar a ratifié 42 conventions de l'OIT dont huit (8) sur les huit (8) Conventions fondamentales et quatre (4) sur les quatre (4) Conventions de gouvernance (prioritaires). Cependant, l'application effective de ces conventions est conditionnée par la mise en cohérence des textes nationaux qui reste à poursuivre, la prise en compte de ces conventions par les Tribunaux et cours lors de la survenance de litiges de travail qui doit être généralisée, ainsi que par une vulgarisation à plus grande échelle des textes ainsi que des droits et obligations qui en découlent.

Dans tous les secteurs, la faible observation de droits considérés comme fondamentaux au niveau des assises internationales se pose à des degrés différents. La déféction des conditions de l'emploi se manifeste sous différentes formes et est générée par diverses circonstances. L'on relève généralement le manquement de l'observation de la législation et de la réglementation du travail ou de la législation sociale en général, la méconnaissance des textes juridiques en vigueur, le caractère informel de l'activité recourant à la main-d'œuvre salariée, les lacunes du dialogue social, la négligence des mesures d'hygiène, de sécurité, de santé au travail et d'environnement. Enfin, la situation de précarité sociale et monétaire amène souvent de nombreux travailleurs à être beaucoup plus flexibles par rapport aux conditions de travail.

En 2012, le nombre des enfants travailleurs dans le pays a atteint les 000, dont 80% sont soumis aux pires formes de travail (exploitation sexuelle à des fins commerciales, travail dans les mines et les carrières, travail domestique abusif et dangereux). Compte tenu de la situation économique du pays, où 92% de la population vivent sous le seuil de la pauvreté, une dégradation de la situation est à prévoir.

Le Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants (PNA), adopté en 2004 et programmé pour 15 ans, constitue le document cadre pour les activités à mener à Madagascar pour la lutte contre le travail des enfants. Il préconise l'intervention de différents acteurs institutionnels sous le leadership du Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail, de l'Emploi et des Lois Sociales (MFPRATELS) qui coordonne les actions de lutte contre le travail des enfants au niveau National.

La structure du marché du travail à Madagascar et la forte proportion d'emplois dans les secteurs de l'économie informelle impliquent que la grande majorité des travailleurs n'est pas couverte par le système de sécurité sociale. Les systèmes institutionnels de sécurité sociale ne couvrent le plus souvent qu'une partie des

travailleurs du secteur moderne public et privé. Le taux de couverture sociale des travailleurs du secteur formel reste encore très faible ; sur les 65.557 entreprises enregistrées, seules 21.423 c'est-à-dire 32,67% ont effectué leurs adhésions à un organisme de prévoyance sociale, et les 16,81% seulement s'affilient à des Services Médicaux du travail. La structure multipolaire du système qui se traduit par la multiplicité des institutions et des départements en charge des différents volets de la protection sociale, ne favorise pas, par ailleurs, son fonctionnement harmonieux.

Par ailleurs, les actions entreprises en matière de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA ne touchent que partiellement les travailleurs de l'économie informelle, en particulier ceux en milieu rural. Le fonctionnement du système de protection sociale est handicapé par la multiplicité des structures notamment les départements ministériels en charge de la protection sociale, posant ainsi un réel problème de coordination.

De tout ce qui précède, le MFPRATELS priorise la dynamisation de l'Inspection du Travail et Lois sociales tout en renforçant ses capacités matérielles, humaines, techniques, et financières.

Madagascar se caractérise par un chômage relativement faible de 1,3% en 2012 .Le plus important est en milieu urbain où il s'élève à 3,4 % alors qu'il est quasiment inexistant en milieu rural (0,7 %). Parmi les chômeurs, 62 % sont des jeunes primo-demandeurs (qui tentent d'obtenir leur premier emploi) âgés de 22,7 ans en moyenne (30,3 ans pour les anciens occupés c'est-à-dire ceux qui ont perdu leur emploi). « INSTAT 2012 »

Le retour de la mission emploi marquera le CDMT 2019-2021 du Ministère. L'emploi représente la contribution humaine à l'activité de production et chaque individu au chômage a le droit de rechercher un emploi répondant à ses qualifications en vue d'assurer son employabilité. C'est dans ce sens que le Ministère met l'accent sur la création d'emploi décent pour l'amélioration des conditions de vie de la population, dans le cadre d'un marché de travail ouvert au dialogue social.

Eu égard à tous ces problèmes, le Décret 2018-558 du 18 juin 2018 assigne au MFPRATELS le mandat de leader pour les résoudre. En tant que tel, il est attendu que l'Etat devrait lui fournir les moyens tant humains, matériels et surtout financiers pour l'aider à mener à terme et dans les meilleures conditions ses missions.

Malheureusement, jusqu'à maintenant, il demeure parmi les départements ministériels les moins nantis. Cette situation conduit à la funeste constatation que « le Ministère de la Fonction Publique, de la

Réforme de l'administration, du Travail, de l'Emploi et des Lois Sociales est le "PARENT PAUVRE DE L'ADMINISTRATION

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Conformément au Décret 2018-558 du 18 juin 2018, relatif aux attributions du MFPRATELS, couvrant trois axes du PND (axe 1, 3 et 4), le ministère s'est fixé les objectifs de :

- (i) Elaborer et de mettre en œuvre un programme de réforme de la Fonction Publique et de l'Administration pour la rendre plus efficace puis l'effectivité de l'administration de proximité ;
- (ii) Assurer que les règles du marché du travail favorisent la compétitivité tout en protégeant les droits fondamentaux des travailleurs et de leur sécurité sociale ;
- (iii) Etablir une stratégie de communication efficace et efficiente avec les partenaires sociaux afin de maintenir une paix sociale durable dans un objectif de productivité et d'amélioration des conditions de travail.
- (iv) Concevoir et mettre en œuvre un cadre normatif relatif à la gestion de la migration des travailleurs
- (v) Faciliter la participation du monde professionnel dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion du plein emploi, en mettant en place un dispositif de formation ouvert aux partenaires techniques et financiers ;
- (vi) concevoir et mettre en œuvre les stratégies d'appui à l'insertion et à la réinsertion professionnelle effective de la population active ;
- (vii) concevoir et mettre en œuvre les stratégies de soutien à la revalorisation, à la professionnalisation des métiers ruraux.

Les moyens humains qui constituent l'élément central de la Fonction Publique, sont primordiaux et priment sur les autres moyens dont dispose l'Administration pour mettre en œuvre son développement et pour assumer efficacement ses missions. A ce titre, les lignes conductrices qui dirigent la Politique Nationale de la Fonction Publique sont axées sur 5 objectifs :

- (i) Revaloriser les ressources humaines publiques par l'amélioration de leur condition et environnement professionnel ainsi que la maîtrise de leur gestion ;
- (ii) Moderniser le système de gestion des ressources humaines de l'Etat par l'introduction des moyens modernes tant matériels que technologiques et juridiques ;
- (iii) Dépolitiser l'Administration par une séparation rationalisée entre la fonction technique ou administrative et la fonction politique ainsi que l'

instauration d'un système d'évaluation axée sur la performance ;

(iv) Restructurer la fonction publique et la gestion des agents de l'Etat afin d'assurer le développement économique et social du pays ;

(v) Assurer la transversalité du MFPRATELS dans la gestion des ressources humaines publiques afin d'instaurer un mécanisme de pilotage, d'arbitrage et d'harmonisation des actions.

Aussi, il fait également sienne « la promotion du travail décent pour que chaque homme puisse travailler dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité ». Cet engagement est issu de la priorité 2 du PPTD «Améliorer la productivité du travail par la promotion du dialogue social, les principes et droits fondamentaux au travail et la protection sociale». C'est dans cette optique que l'application des normes et droits fondamentaux des travailleurs est importante dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, il a été jugé nécessaire d'aligner les priorités du programme du Ministère sur les aspects fondamentaux du défi de la promotion du travail décent, à savoir :

(i) la promotion et l'application des principes et droits fondamentaux au travail, (ii) la promotion du dialogue social, (iii) l'extension et le renforcement du système de protection sociale et la lutte contre le VIH SIDA dans le monde du travail (iv) l'harmonisation du Programme Pays pour le Travail Décent 2015-2019 (PPTD 2015-2019), (v) l'élaboration de la Politique Nationale de la Migration liée au Travail et (vi) la mise en place d'une base de données fiable en matière de migration et de marché du travail.

Par ordre de priorité, figure parmi les stratégies mentionnées dans le PNA (Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants) :

1. l'amélioration du cadre juridique et légal et l'application de la législation

2. l'appui aux agents de contrôle de l'application des textes réglementaires sur les lieux de travail à travers des renforcements de capacité, d'échange d'expériences et surtout de dotation de moyens matériels adéquats;

3. le raffermissement et l'amélioration de la sensibilisation et de la mobilisation sociale permettant la conscientisation des parents, de la communauté et des autorités pour opérer un changement de comportement en faveur de la lutte contre le travail des enfants. A noter tout particulièrement l'existence des Comités Régionaux de Lutte contre le travail implantés dans les régions dont la mission est pareille à celle du CNLTE au niveau régional

4. le renforcement de capacité des membres des organisations de la société civile qui interviennent dans la prise en charge des enfants victimes;

5. la conduite d'études pour appréhender d'une manière pragmatique et chiffrée les Pires Formes de Travail des Enfants existantes à Madagascar ;

6. la fourniture d'alternatives pour soutenir les enfants dans leur passage à l'éducation ou à la formation professionnelle afin de soutenir leur réadaptation et leur réinsertion sociale.

7. La dynamisation de l'inspection du Travail et des Lois Sociales.

La Promotion de l'emploi à travers la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) traduit un choix adopté par le Ministère pour placer l'emploi comme un levier majeur de développement et de promouvoir des impacts directs dans la vie quotidienne de la population afin de mieux combattre la pauvreté à travers une croissance durable plus équilibrée qui bénéficie aux pauvres. D'où la fixation de l'enjeu du plein emploi, la réduction de chômage, la promotion de l'approche genre, la protection des vulnérables, l'adéquation de la formation à l'emploi.

Pour se faire, il faut progresser dans :

(i) le renforcement de l'employabilité des jeunes ainsi que dans l'amélioration de la gouvernance de l'emploi. Il faudra, pour cela que :

a. L'élargissement de l'accès des groupes sociaux sensibles au marché de l'emploi est facilité.

b. Les jeunes en quête d'emploi ont des informations disponibles à tous les niveaux structurels de l'Etat.

c. Les dispositifs d'orientation sur l'emploi sont plus performants.

(ii) L'Appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes et des sans Emploi, il s'agit d'assurer l'organisation des séquences de formation, en partenariat avec les communautés, les artisans et les partenaires techniques et financiers, et avec ces mêmes partenaires dans le cadre de la Professionnalisation des Petits Métiers et de la Promotion de l'Auto-emploi, des études et descentes sur terrains dans les 22 régions s'imposent pour que le Ministère puisse mettre en œuvre des séquences de formation et accompagne les démarches d'insertion professionnelle de ces groupes ciblés

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
015 - Administration et Coordination	015-1 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION EFFICACE ET HARMONIEUSE AU SEIN DU MFPRATLS	015-1-1 - RENDRE EFFECTIVE LA FONCTION PUBLIQUE DE PROXIMITE	015-1-1-1 - L'ACCES AUX SERVICES DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES EST EFFECTIF SUR TOUT LE TERRITOIRE	015-1-1-1-R1 - Nombre de régions ayant accès aux services de la Fonction Publique , du Travail et des Lois Sociales	NOMBRE	23	23	23	23
			015-1-1-2 - MARCHÉS APPROUVÉS CONFORMÉMENT À LA LOI N° 2004	015-1-1-2-R1 - Taux de marchés approuvés	%	100	100	100	100
			015-1-2-1 - LA GESTION DU PERSONNEL RÉPOND AUX BESOINS D'EXCELLENCE DU MINISTÈRE	015-1-2-1-R1 - Taux des dossiers traités à temps	%	90	90	100	100
		015-1-2 - AMÉLIORER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE ET MANAGÉRIALE ET ASSEOIR LA CULTURE DE L'EXCELLENCE	015-1-2-2 - OUTILS DE PLANIFICATION APPROPRIÉS PAR TOUS LES DÉPARTEMENTS DU MINISTÈRE	015-1-2-2-R1 - Nombre de départements bénéficiant le renforcement de capacité en matière de planification	NOMBRE	3	3	3	3
			015-1-2-3 - HARMONISATION DES TEXTES D'ORDRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRES RENTRANT DANS LES MISSIONS DU MFPRATLS	015-1-2-3-R1 - Taux des textes harmonisés	%	100	100	100	100
			015-1-2-4 - FLUIDITÉ DE LA COMMUNICATION ASSURÉE	015-1-2-4-R1 - Taux de médiatisation de toutes les événements survenus au sein du MFPTLS	%	75	85	90	90
			015-1-2-5 - L'INFORMATISATION RÉPOND AUX BESOINS DE GESTION ET D'ACCÈS À L'INFORMATION DU MINISTÈRE	015-1-2-5-R1 - taux d'accessibilité à l'information du Ministère	%	75	75	80	80
015-1-2-6 - COORDINATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET TECHNIQUE DES ORGANISMES RATTACHÉS	015-1-2-6-R1 - GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET TECHNIQUE DES ORGANISMES RATTACHÉS COORDONNÉS	%	0	100	100	100			
Projets d'Investissement Public concernés									
074 - MISE EN PLACE D'UNE BIBLIOTHÈQUE ÉLECTRONIQUE EN MATIÈRE DE FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES									
075 - DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE POINTAGE ÉLECTRONIQUE									
083 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES DU PROGRAMME TRANSVERSAL									
084 - DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DU SUIVI ÉVALUATION AU SEIN DU MFPTLS									
128 - Réforme de l'Administration	128-1 - REVALORISER L' ADMINISTRATION PUBLIQUE EN AUGMENTANT LA PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS À TRAVERS UNE COORDINATION DES PROJETS DE RÉFORME DE QUALITÉ	128-1-1 - MODERNISER LE SYSTÈME DE LA GESTION DES ARCHIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE	128-1-1-1 - RELEVÉS DE SERVICES AUTOMATISÉS	128-1-1-1-R1 - nombre des actes codifiés et numérisés	NOMBRE	10000	15000	20000	25000
			128-1-1-2 - Système de gestion des archives modernisé, informatisé et fonctionnel au niveau central ou régional	128-1-1-2-R1 - Nombre de region impliqué	NOMBRE	0	3	4	4
			128-1-1-3 - Collaboration et participation active des acteurs de Réforme	128-1-1-3-R1 - Nombre des ministère et institutions participant à la structure interministérielle	NOMBRE	0	20	30	40
		128-1-2 - COORDONNER LES PROJETS DE RÉFORMES DE TOUS LES MINISTÈRES ET LES INSTITUTIONS	128-1-2-1 - PROJETS CONTRIBUANT AUX OBJECTIFS DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET REPERTORIÉS AU NIVEAU DU COS PREA	128-1-2-1-R1 - Taux de projets contribuant à la simplification des Procédures et Zero papier	%	25	75	80	100

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		128-1-3 - CONTROLER LE RECRUTEMENT DES AGENTS NON ENCADRÉS DE L'ETAT ET ALIGNER AU POSTE BUDGETAIRE	128-1-3-1 - RECRUTEMENT DES AGENTS NON ENCADRÉS ALIGNÉ AUX POSTES BUDGÉTAIRES DISPONIBLES	128-1-3-1-R1 - Ratio entre recrutement des agents non encadres recrutes dans les normes et effectif des demandes d'emplois EFA	%	4	3	1	1
		128-1-4 - CONTRIBUTUER À LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET À L'ORIENTATION AUX RELATIONS AVEC LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC	128-1-4-1 - ACCESSIBILITE DU PUBLIC ET DES AGENTS DE L'ETAT AUX PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	128-1-4-1-R1 - Taux de procédure disponible selon le type de service	%	40	20	20	20
		128-1-5 - ASSURER LA RÉGULATION ET NORMALISATION DU SERVICE PUBLIC	128-1-5-1 - REPROFILAGE QUALITATIF DES AGENTS DE L'ETAT	128-1-5-1-R1 - Nombre de Ministère pilote ayant réalisé le reprofilage qualitatif des agents de l'Etat	NOMBRE	3	0	1	1
		128-1-6 - ASSURER LE PILOTAGE DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	128-1-6-1 - PILOTAGE DES OPÉRATIONS INTERMINISTÉRIELLES EN MATIÈRE DE REFORME DE L'ADMINISTRATION ASSURÉ	128-1-6-1-R1 - nombre de réunion relatif au pilotage et management de la réforme de l'administration publique effectué	NOMBRE	2	2	2	3
		128-1-7 - CONTRIBUTUER À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ETAT	128-1-7-1 - LES DONNÉES RELATIVES AUX AGENTS DE L'ETAT SONT DISPONIBLES ET EXPLOITABLE DANS UN SYSTÈME INFORMATISÉ EN VUE D'UNE GESTION DE RESSOURCES HUMAINES DE L'ETAT PLUS SAINÉ	128-1-7-1-R1 - taux d'intégration des données relatives aux agents de l'Etat dans un système informatisé	%	50	75	100	100
		128-1-8 - PROMOUVOIR L'ADMINISTRATION SUR LA DISTRIBUTION DES EQUIVALENCES ET LA BANCARISATION DES SALAIRES DES AGENTS DE L'ETAT	128-1-8-1 - PRODUCTION D'OUTILS COLLABORATIFS AUTHENTIFIÉS ET SECURISÉS	128-1-8-1-R1 - Nombre d'outils collaboratifs produits selon les 6 thèmes de la dématérialisation et interopérabilité	NOMBRE	10	6	8	8

Projets d'Investissement Public concernés

- 036 - GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEEC)
- 078 - REVALORISATION DU PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE DU MFPTLS
- 085 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES SUR LA REFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
- 086 - TRANSITION VERS LE PORTAIL ADMINISTRATION NUMERIQUE SECURISE
- 087 - PROJET D'APPUI A LA REFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

131 - Promouvoir une fonction publique professionnelle moderne, intégrée et centrée sur le service public	131-1 - MODERNISER ET COORDONNER LA GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE.	131-1-1 - ASSURER LA COORDINATION ET LE PILOTAGE DES ACTIONS RELATIVES À LA FONCTION PUBLIQUE POUR LA RENDRE PLUS PERFORMANTE	131-1-1-1 - SYNERGIE ET COHÉRENCE DES ACTIONS ASSURÉES	131-1-1-1-R1 - Nombre d'ateliers impliquant les syndicats et les DRH tenus 131-1-1-1-R2 - Nombre des actions menées dans le cadre de la vulgarisation et de la visibilité de la réalisation de la PNEOP	NOMBRE	4	5	6	7
		131-1-2 - PROMOUVOIR L'ÉTHIQUE ET RESTAURER LA DISCIPLINE AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE	131-1-2-1 - RÈGLES DÉONTOLOGIQUES DE L'ADMINISTRATION RESPECTÉES PAR LES AGENTS DE L'ETAT ET SYSTÈME DISCIPLINAIRE EFFICACE	131-1-2-1-R1 - Taux de codes distribués par rapport au nombre des agents de l'Etat 131-1-2-1-R2 - Effectif des agents jugés par le Codis	NOMBRE	0	5	7	9
		131-1-3 - MODERNISER LE SYSTÈME DE GESTION ADMINISTRATIVE DES CARRIÈRES DES AGENTS DE L'ETAT	131-1-3-1 - SYSTÈME ET OUTILS DE GESTION ADMINISTRATIVE DES CARRIÈRES DES AGENTS DE L'ETAT MODERNISÉS	131-1-3-1-R1 - Taux de mise en place d'une base de données fiable 131-1-3-1-R2 - Nombre des dossiers traités	NOMBRE	20	35	45	55
		131-1-4 - PROMOUVOIR L'APPROCHE PAR COMPÉTENCE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ETAT	131-1-4-1 - CAPACITÉS DES AGENTS DE L'ETAT RENFORCÉES	131-1-4-1-R1 - Taux d'agents bénéficiant d'un renforcement de compétences	%	20	55	50	45
		131-1-4-2 - RECRUTEMENT DES AGENTS DE L'ETAT ASSAINIS	131-1-4-2 - RECRUTEMENT DES AGENTS DE L'ETAT ASSAINIS	131-1-4-2-R1 - Taux d'incohérences identifiées 131-1-4-2-R2 - Taux d'agent de l'Etat bénéficiant de renforcement des capacités	%	0	20000	20000	20000
		131-1-4-3 - EQUIVALENCE ADMINISTRATIVES DES TITRES COHÉRENTE AVEC LE CLASSEMENT HIÉRARCHIQUE DES FONCTIONNAIRES	131-1-4-3 - EQUIVALENCE ADMINISTRATIVES DES TITRES COHÉRENTE AVEC LE CLASSEMENT HIÉRARCHIQUE DES FONCTIONNAIRES	131-1-4-3-R1 - Taux d'incohérences identifiées	%	15	30	40	50
					%	0	15	20	25
					%	10	12	13	14

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
		131-1-5 - GARANTIR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AGENTS DE L'ETAT (ENAM)	131-1-5-1 - QUALITE DES SERVICES PUBLICS ET CAPACITE DES AGENTS DE L'ETAT DANS LES NORMES DE PROGRAMME DE FORMATION ORGANISE SUIVANT LE RECADRAGE PEDAGOGIQUE	131-1-5-1-R1 - Formation suivant les normes appropriées par les agents de l'Etat	%	0	95	100	100	
		131-1-6 - Renforcer la réforme de l'Administration à travers les formations initiales et continues des agents de l'Etat (INFA)	131-1-6-1 - Réforme de l'Administration effective	131-1-6-1-R1 - Nombre des agents formés	NOMBRE	0	1300	1300	1300	
Projets d'Investissement Public concernés										
088 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES DES STRUCTURES RESPONSABLES DE LA GESTION DE LA FOP										
089 - CONTRIBUTION A LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE PHASE I										
607 - Promouvoir la croissance économique par l'emploi décent	607-1 - PROMOUVOIR L'EMPLOI DECENT ET PRODUCTIF	607-1-1 - PROMOUVOIR L'EMPLOI DÉCENT PAR L'INTENSIFICATION DU PARTENARIAT PUBLIC	607-1-1-1 - PARTENARIATS ENTRE LE MEETFP ET LES ACTEURS PRIVÉS CONCLUS INTENSIFIÉS ET	607-1-1-1-R1 - ACCORDS SIGNÉS	NOMBRE	5	5	8	8	
		607-1-2 - GÉRER ET SÉCURISER LA MIGRATION PROFESSIONNELLE	607-1-2-1 - MAIN D'OEUVRE FORMÉE À L'EMPLOI À L'ÉTRANGER EN RESPECTANT LES DROITS DES TRAVAILLEURS ET LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES	607-1-2-1-R1 - NOMBRE D'AGENTS FORMÉS À L'EMPLOI À L'ÉTRANGER	NOMBRE	100	0	0	0	
		607-1-3 - RENFORCER LES CAPACITÉS DES ACTIFS (JEUNES, SANS EMPLOI, SALARIÉS, AUTO	607-1-3-1 - PRODUCTIVITÉ DES ACTIFS OCCUPÉS AMÉLIORÉE ET ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE VALORISÉS	607-1-3-1-R1 - NOMBRE D'ACTIF CIBLÉS	NOMBRE	4200	4200	5300	6600	
			607-1-3-2 - JEUNES QUALIFIÉS/CHÔMEURS FORMÉS, INSÉRÉS ET ACCOMPAGNÉS	607-1-3-2-R1 - NOMBRE DES JEUNES CHOMEURS QUALIFIÉS À UN EMPLOI POTENTIEL	NOMBRE	850	850	1500	2000	
			607-1-3-3 - JEUNES DESCOLARISÉS ET GROUPES VULNÉRABLES DEVENUS ENTREPRENEURS QUALIFIÉS ET PROFESSIONNELS	607-1-3-3-R1 - NOMBRE DES JEUNES DESCOLARISÉS ET VUNERABLES QUALIFIÉS À L'ENTREPREUNARIAT	NOMBRE	150	150	175	200	
			607-1-3-5 - Informations sur le MT disponible	607-1-3-5-R1 - Information sur le marché du travail disponible	%	0	100	100	100	
		607-1-4 - METTRE EN RELATION LE MONDE PROFESSIONNEL ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL	607-1-3-6 - METTRE EN RELATION LES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES OFFRS D'EMPLOI RECUES	607-1-3-6-R1 - NOMBRE DE MISE EN RELATION EFFECTUEE	NOMBRE	0	300	350	400	
			607-1-4-1 - Informations nécessaires à la promotion de l'emploi et à l'insertion professionnelle produites et diffusées (QNEF)	607-1-4-1-R1 - Système de bases de données opérationnel et à jour	%	0	50	75	100	
Projets d'Investissement Public concernés										
158 - PROJET DE CREATION ET DE PROTECTION DE L'EMPLOI										
824 - Promouvoir l'insertion et la reconversion du travail	824-1 - CONTRIBUER À LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT	824-1-1 - INTENSIFIER LES ACTIONS RELATIVES À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS FONDAMENTALES DES TRAVAILLEURS VULNÉRABLES	824-1-1-1 - MÉCANISME DE TRANSITION DES ACTIVITÉS INFORMELLES VERS CELLES DES FORMELLES EFFECTIF	824-1-1-1-R1 - Pourcentage des activités informelles recensées transformées en activités formelles	%	45	53	60	73	
			824-1-1-2 - VISIBILITE DE LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT AMÉLIORÉE	824-1-1-2-R1 - Augmentation de travailleurs en relation avec les entités oeuvrant sur la promotion du travail décent	%	15	27	27	20	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		824-1-2 - RENFORCER LA GESTION DE LA MIGRATION NATIONALE ET TRANSNATIONALE LIÉE AU TRAVAIL	824-1-2-1 - TRAVAILLEURS DÉPLACÉS PROTÉGÉS CONTRE LE NON RESPECT DE LEURS DROITS	824-1-2-1-R1 - Pourcentage des travailleurs déplacés enregistrés au sein de la Direction protégés	%	20	30	40	50
			824-1-2-2 - ENTRÉE ET SORTIE DES TRAVAILLEURS DÉPLACÉS RÉGULARISÉS ET CONTROLÉES	824-1-2-2-R1 - Nombre de Permis et Contrat de travail des travailleurs déplacés régularisés	NOMBRE	9200	9300	9400	9500
			824-1-2-3 - INFORMATIONS SUR LE PROFIL MIGRATOIRE MADAGASCAR ET SUR LE MONDE DU TRAVAIL PUBLIÉS	824-1-2-3-R1 - Nombre de publications annuelles effectuées	NOMBRE	4	1	2	3
			824-1-2-4 - Suivi des activités des bureaux de placement privés national et/ou transnational effectué						
		824-1-3 - ASSURER LA COORDINATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DÉCENT 2015-2019	824-1-3-1 - SYNERGIE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DÉCENT 2015	824-1-3-1-R1 - Taux de participation des entités concernées par le PPTD	%	95	100	0	0
			824-1-3-2 - PROMOTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS ASSURÉE	824-1-3-2-R1 - Pourcentage des travailleurs recensés bénéficiant de promotion sociale	%	0	63	69	84
Projets d'Investissement Public concernés									
068 - APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'INSERTION ET DE LA RECONVERSION DU TRAVAIL									
080 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES									
826 - Promotion de l'inspection et de l'administration du Travail	826-1 - ASSURER LE PILOTAGE DE L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL ET LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT	826-1-1 - AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DANS LE MONDE DU TRAVAIL PAR LA PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL	826-1-1-1 - RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL TRIPARTITE DANS LE MONDE DU TRAVAIL	826-1-1-1-R1 - Nombre de structures rédynamisées et mises en place	NOMBRE	10	12	16	22
			826-1-1-4 - Promouvoir le dialogue social aux droits fondamentaux (INTRA)	826-1-1-4-R1 - Nombre des travailleurs formés	NOMBRE	0	270	360	360
		826-1-2 - PARVENIR À RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT MALGACHE EN MATIÈRE DE NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL EN FAVEUR DU TRAVAIL DÉCENT	826-1-2-1 - ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT MALGACHE EN MATIÈRE DE NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL HONORÉS	826-1-2-1-R1 - Pourcentage d'engagements respectés	%	100	100	100	100
		826-1-3 - INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS	826-1-3-1 - ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS HARMONISÉES ET RENFORCÉES	826-1-3-1-R1 - Pourcentage d'atteinte des objectifs du PNA	%	10	10	10	10
		826-1-4 - PROMOUVOIR LE TRAVAIL DÉCENT PAR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE REHAUSSEMENT DE NIVEAU DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS	826-1-4-1 - PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE VIH ET LE SIDA DANS LE MONDE DU TRAVAIL ÉTABLI	826-1-4-1-R1 - pourcentage des entreprises, Ministère et Institution, Association et ONG possédant un Plan d'Action de Lutte	%	25	25	25	25
			826-1-4-2 - SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIAL EXISTANT MODERNISÉ ET ÉTENDU AUX TRAVAILLEURS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET INDÉPENDANTE	826-1-4-2-R1 - Taux de couverture de la sécurité sociale	%	0	25	35	50
826-1-5 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION DE TRAVAIL MODERNISÉE ET PROCHE DES USAGERS	826-1-5-1 - ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ MISE EN PLACE ET MODERNISÉE EN MATIÈRE DE TRAVAIL ET LOIS SOCIALES	826-1-5-1-R1 - Taux de disponibilité et d'accès à l'information en matière de travail et lois sociales	%	100	100	100	100		
Projets d'Investissement Public concernés									
081 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES SUR LES STRUCTURES DE L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL									
082 - CONSOLIDATION DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
015 - Administration et Coordination	12 703	5 508	0	1 779	19 990	14 192	6 674	0	2 449	23 314	15 070	6 961	0	2 668	24 699	16 529	7 402	0	2 935	26 866
128 - Réforme de l'Administration	0	158	0	353	511	0	202	0	443	645	0	260	0	451	712	0	310	0	515	825
131 - Promouvoir une fonction publique professionnelle moderne, intègre et centrée sur le service public	0	434	0	267	701	0	493	0	267	760	0	546	0	275	821	0	573	0	263	836
607 - Promouvoir la croissance économique par l'emploi décent	0	805	0	1 903	2 709	0	609	0	1 506	2 115	0	624	0	1 518	2 142	0	669	0	1 482	2 151
824 - Promouvoir l'insertion et la reconversion du travail	0	175	0	99	274	0	150	0	164	314	0	167	0	165	332	0	177	0	161	338
826 - Promotion de l'inspection et de l'administration du Travail	0	1 127	0	242	1 369	0	1 122	0	267	1 390	0	1 277	0	273	1 550	0	1 294	0	263	1 556
TOTAL	12 703	8 207	0	4 642	25 552	14 192	9 250	0	5 095	28 537	15 070	9 835	0	5 350	30 255	16 529	10 425	0	5 618	32 572

5. CONCLUSION

Dans le souci de satisfaire les usagers de l'Administration Publique, et de la modernisation de celle-ci engagé par le Gouvernement, le Ministère en charge de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail, de l'Emploi et des Lois Sociales se positionne en tant que leader en matière de réformes de la gestion des ressources humaines (secteur public et privé) ainsi qu'à la réduction du taux de chômage. Ainsi le Ministère confirme ses défis afin de mettre en place avec tous les partenaires « Une Administration Publique innovante levier du développement »

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

34 - MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

1. INTRODUCTION

Madagascar est un pays doté de nombreux atouts en termes de ressources et d'opportunités de développement. Nous citerons sa biodiversité, ses ressources minières, ses ressources halieutiques, et surtout son grand potentiel agricole avec plus de 30 millions d'hectares de terres exploitables, ainsi que d'une main d'œuvre jeune et abondante.

Suivant ses attributions et missions, le Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé (MIDSP) est chargé de mettre en œuvre la Politique Générale de l'Etat (PGE), notamment le développement de l'entrepreneuriat en général et celui des industries en particulier. Il occupe une position délicate en termes de spécialisation sectorielle et joue un rôle majeur dans la croissance économique et le développement durable et inclusif du pays, entre autre, en contribuant la transformation de sa structure économique.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Malgré l'abondance de ses ressources et de l'existence d'innombrables potentialités pour se développer, Madagascar fait encore partie des Pays les moins avancés. Dans le contexte actuel et compte tenu des enjeux économiques aussi bien au niveau national qu'international, l'objectif global du MIDSP est de faire du secteur privé, et en particulier l'industrie, un réel moteur d'une croissance économique forte, durable et équitable avec un haut niveau de création d'emplois.

Conformément aux directives gouvernementales pour des actions publiques plus efficaces ayant plus d'impacts à la population, et compte tenu des priorités du Ministère de part ses politiques, les grandes lignes de nos actions se présentent comme suit :

- Amélioration de l'environnement du travail et des capacités du Ministère pour assurer un service efficace et de proximité
- La mise en œuvre de la politique de développement industriel à travers la mise en place effective de cadres institutionnels y afférents
- Diversification des activités économiques à travers le développement de chaînes de valeur, de projets d'industrialisation rurale ; et d'une décentralisation effective des activités industrielles
- Promotion de l'innovation et du transfert de technologie
- Amélioration de la compétitivité des industries pour augmenter nos parts de marchés au niveau national, régional et international
- Amélioration du cadre et des conditions favorable à la promotion de l'entrepreneuriat à Madagascar, et celui des coopératives en particulier
- Amélioration de l'environnement des affaires et de la promotion des investissements, aussi bien directs étrangers que locaux.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
051 - Administration et Coordination	051-1 - DISPOSER D'UNE ADMINISTRATION PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE	051-1-1 - ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE DES RESSOURCES HUMAINES DU MIDSP	051-1-1-1 - RESSOURCES HUMAINES PLUS COMPÉTENTES ET PERFORMANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES SECTORIELLES DU MIDSP	051-1-1-1-R1 - NOMBRE DE CERTIFICATS ET/OU DE DIPLÔMES OCTROYÉS AUX AGENTS DU MIDSP	NOMBRE	150	150	150	150
			051-1-1-2 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MIDSP AMÉLIORÉE	051-1-1-2-R1 - EQUILIBRE DES EFFECTIFS PAR RAPPORT AUX MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DE CHAQUE DIRECTION	POURCENTAGE DE SATISFACTION DE CHAQUE DIRECTION	75% à 80%	80% à 90%	90% à 95%	90% à 95%
		051-1-2 - ASSURER LA VISIBILITÉ ET LA DÉMATÉRIALISATION AU SEIN DU MIDSP À TRAVERS LES NTIC	051-1-2-1 - COORDINATION ET SUIVI EFFICACES DES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DU MIDSP	051-1-2-1-R1 - NOMBRE ET QUALITÉ DES DOCUMENTS RÉDIGÉS	NOMBRE	3	3	3	3
			051-1-2-2 - INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DU MIDSP FACILEMENT ACCESSIBLES	051-1-2-2-R1 - NOMBRE DE PARUTIONS D'ARTICLES ET D'ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES COUVERTS	NOMBRE	500	500	500	500
			051-1-2-3 - OUTILS DE PRISE DE DÉCISION PERFORMANTS DISPONIBLES	051-1-2-3-R1 - BASES DE DONNÉES (INDUSTRIES, INVESTISSEURS, FILIÈRES INDUSTRIELLES, ENTREPRISES, COOPÉRATIVES, ...)	NOMBRE	1	1	1	1
		051-1-3 - ASSURER L'UTILISATION RATIONNELLE ET EFFICACE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES	051-1-3-1 - GESTION DES DÉPENSES RENFORCÉE ET AMÉLIORÉE	051-1-3-1-R1 - TAUX D'ENGAGEMENT PAR RAPPORT AU TAUX DE RÉGULATION	POURCENTAGE	0,9	0,95	0,98	0,98
			051-1-3-2 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (MATÉRIELS, INFRASTRUCTURES,...) ET DE LA PRÉSENCE DU MIDSP	051-1-3-2-R1 - AUGMENTATION DES PATRIMOINES DU MIDSP SELON LES BESOINS	POURCENTAGE	0,85	0,9	0,95	0,98
051-1-4 - AMÉLIORER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL POUR LE SECTEUR PRIVÉ ET LES INDUSTRIELS ET ASSURER SA MISE EN APPLICATION.	051-1-4-1 - TEXTES LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DU DOMAINE INDUSTRIEL VULGARISÉS ET FACILEMENT ACCESSIBLES	051-1-4-1-R1 - NOMBRE DE TEXTES MISE À DISPOSITION DU PUBLIC	POURCENTAGE PAR RAPPORT AUX TEXTES MISES EN VIGUEUR	80% à 85%	85% à 90%	90% à 95%	90% à 95%		
Projets d'Investissement Public concernés									
194 - PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITE MATERIELLE ET HUMAINES: « RENFORCEMENT DE CAPACITE DES DIRIS ET DE LEURS ANTENNES » (FORMATION)									
198 - DEVELOPPEMENT DES ZONES D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SOUTIEN TECHNIQUE ET JURIDIQUE									
203 - APPUI À LA VALORISATION DES FILIÈRES PORTEUSES SÉLECTIONNÉES ET AU DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS PRIVÉS / INDUSTRIELS DANS LE RESSORT TERRITORIAL DES DIRECTIONS INTER RÉGIONALES DE L'INDUSTRIE ET DE LEURS ANTENNES									
204 - APPUI A LA RESTRUCTURATION DES SOCIETES A PARTICIPATION ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX									
205 - RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES, MATERIELLES ET HUMAINES									
605 - Industrie	605-1 - Doter Madagascar d'un tissu industriel dynamique et compétitif	605-1-1 - RÉHABILITER ET RENTABILISER LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RATTACHÉES AU MIDSP	605-1-1-1 - RELANCE DES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ENTREPRISES PUBLIQUES RATTACHÉES AU MIDSP À TRAVERS LEUR REDYNAMISATION	605-1-1-1-R1 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT DE NOUVEAU OPÉRATIONNELLES	POURCENTAGE	60% à 65%	65% à 70%	70% à 75%	75% 80%
			605-1-1-2 - MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ENTREPRISES PUBLIQUES RATTACHÉES AU MIDSP	605-1-1-2-R1 - NOUVEAUX STATUTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ENTREPRISES PUBLIQUES RATTACHÉES AU MIDSP ÉLABORÉS ET ADOPTÉS	POURCENTAGE SELON LES ÉTUDES EFFECTUÉES	1	1	1	1
		605-1-2 - PROMOUVOIR LES FILIÈRES INDUSTRIELLES	605-1-2-1 - VOLUME DES INVESTISSEMENTS DANS LES FILIÈRES INDUSTRIELLES EN CROISSANCE	605-1-2-1-R1 - VOLUME DES INVESTISSEMENTS	POURCENTAGE	5% à 10%	10% à 15%	15% à 20%	20% à 25%
			605-1-2-2 - NOUVELLES FILIÈRES INDUSTRIELLES À DÉVELOPPER IDENTIFIÉES	605-1-2-2-R1 - NOMBRE DE NOUVELLES FILIÈRES	POURCENTAGE	3% à 5%	5% à 8%	8% à 10%	10% à 13%

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		605-1-3 - PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE DES ZONES DÉDIÉES	605-1-3-1 - MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS SUR LES ZONES DÉDIÉES EN AUGMENTATION	605-1-3-1-R1 - NOMBRE D'INVESTISSEURS INTÉRESSÉS	POURCENTAGE SELON LES SENSIBILISATIONS	60% à 65%	65% à 70%	70% à 75%	75% à 80%
			605-1-3-2 - SITES POTENTIELS POUR ZONES DÉDIÉES IDENTIFIÉS PAR RÉGION	605-1-3-2-R1 - NOMBRE DE SITES IDENTIFIÉS	NOMBRE	5	5	5	5
		605-1-4 - REMETTRE À NIVEAU LE TISSU INDUSTRIEL MALAGASY	605-1-4-1 - VALEUR DES EXPORTATIONS DES PRODUITS INDUSTRIELS MALAGASY EN HAUSSE	605-1-4-1-R1 - AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES EXPORTATIONS DE PRODUITS INDUSTRIELS MALAGASY	POURCENTAGE	3% à 5%	5% à 8%	8% à 10%	10% à 13%
			605-1-4-2 - VALEUR AJOUTÉE DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MALAGASY AMÉLIORÉE	605-1-4-2-R1 - NOMBRE D'UNITÉS DE TRANSFORMATION CRÉÉES ET EN RÉG.	POURCENTAGE SELON LES FORMATIONS ET LES SENSIBILISATIONS RÉALISÉES	70% à 75%	75% à 80%	80% à 85%	85% à 90%
			605-1-4-3 - COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES LOCALES AMÉLIORÉE	605-1-4-3-R1 - DIMINUTION DES COÛTS DE PRODUCTION	POURCENTAGE	3% à 5%	5% à 8%	8% à 10%	10% à 12%
Projets d'Investissement Public concernés									
188 - CONTRIBUTION A LA REMISE A NIVEAU ET L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES INDUSTRIES MALGACHES									
199 - NORMALISATION DE L'IMPLANTATION INDUSTRIELLE A MADAGASCAR									
621 - Développement du Secteur Privé	621-1 - FAIRE DU SECTEUR PRIVÉ LE PRINCIPAL VECTEUR DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS	621-1-1 - INSTAURER LA CULTURE DE CONCERTATION ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ	621-1-1-1 - RÉFORMES NÉCESSAIRES POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES IDENTIFIÉES	621-1-1-1-R1 - NOMBRE DE RÉFORMES MISES EN ŒUVRE	NOMBRE	1	1	1	1
			621-1-1-2 - DISPOSITIFS DPP SECTORIEL ET RÉGIONAL MISES EN PLACE	621-1-1-2-R1 - NOMBRE DE PROBLÈMES DU SECTEUR PRIVÉ RÉSOLUS	POURCENTAGE DES PROBLÈMES RÉSOLUS	60% à 65%	65% à 70%	70% à 75%	75% à 80%
		621-1-2 - INSTAURER UN ENVIRONNEMENT PROPICES AUX ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES ET AUX INVESTISSEMENTS	621-1-2-1 - NOMBRE DES INVESTISSEMENTS (LOCAUX ET IDES) EN AUGMENTATION	621-1-2-1-R1 - VOLUME DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	POURCENTAGE	40% à 45%	45% à 50%	50% à 55%	55% à 60%
			621-1-2-2 - ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES EN CROISSANCE	621-1-2-2-R1 - NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES	POURCENTAGE SELON LES SENSIBILISATIONS	70% à 75%	75% à 80%	80% à 85%	85% à 90%
Projets d'Investissement Public concernés									
197 - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES FILIERES INDUSTRIELLES, DE L'AGRO INDUSTRIE ET DE L'AGROBUSINES LOCAL									
200 - INFRASTRUCTURE D'APPUI A L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES ET DES FEMMES DANS LES REGIONS									
201 - AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES: PROMOTION ET INSTITUTIONNALISATION DU DIALOGUE PUBLIC PRIVÉ ET DU DIALOGUE SECTORIEL DANS TOUTES LES RÉGIONS DE MADAGASCAR									
202 - RENFORCEMENT DES ACTIVITES DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
TOTAL	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null

PROGAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
051 - Administration et Coordination	3 862	3 714	0	1 755	9 331	3 958	4 375	0	2 465	10 798	4 205	4 624	0	2 099	10 928	4 610	4 894	0	2 512	12 016
605 - Industrie	0	170	670	717	1 557	0	170	0	194	364	0	194	0	200	394	0	209	0	200	409
621 - Développement du Secteur Privé	0	225	0	400	625	0	225	0	669	894	0	262	0	1 195	1 457	0	282	0	957	1 239
TOTAL	3 862	4 109	670	2 872	11 513	3 958	4 770	0	3 328	12 056	4 205	5 080	0	3 494	12 779	4 610	5 385	0	3 669	13 664

5. CONCLUSION

Le dynamisme des activités entrepreneuriales et le progrès industriel sont des assises fondamentales du développement économique d'un pays. Sans entrepreneurs visionnaires et innovants et sans une industrialisation effective, il ne peut y avoir de création de richesses, ni une augmentation de valeurs ajoutées ni des créations d'emplois durables et décents.

Les défis sont énormes et la tâche ardue dans l'atteinte de objectifs, dont le plus important serait de transformer la structure de notre économie et de porter la part du secteur industriel à plus de 20% du PIB si elle a toujours stagné autour des 15% depuis plus de 50ans. Pour ce faire, il est plus qu'important de doter le Ministère des moyens et ressources en rapport à ses défis et aux missions qui lui incombent.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

35 - MINISTÈRE DU TOURISME

1. INTRODUCTION

Madagascar, une destination mondialement reconnue pour sa gestion durable et l'exceptionnelle richesse de son patrimoine naturel, culturel et humain, tel est la vision du Gouvernement. De ce fait, il dotera le secteur tourisme d'un cadre institutionnel réglementaire de référence, d'infrastructure moderne et de qualité pour un secteur plus compétitif et responsable générant des retombés socio-économiques.

En effet, une politique mettant en place un environnement de confiance pour les investisseurs, la sécurité des touristes ainsi que la professionnalisation des métiers du tourisme sera instauré pour une croissance accéléré et durable du secteur.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Afin de stimuler la croissance du secteur vers un développement intégré, ordonné et harmonieux, le ministère s'est fixé comme objectifs :

- L'amélioration de l'accessibilité de la destination Madagascar et de ses zones touristiques prioritaires ;
- L'accroissement de la visibilité de la destination au niveau national et international ;
- La gestion durable effective de la destination ;
- La facilitation des investissements touristiques ;
- L'accroissement de la compétitivité des offres et prestations touristiques.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
040 - Administration et Coordination	040-1 - MISE EN PLACE D'UNE ADMINISTRATION RESPONSABLE ET EFFICACE	040-1-1 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS	040-1-1-1 - PRESTATION DES SERVICES PUBLICS RENFORCÉE	040-1-1-1-R1 - Taux de renforcement des services publics	%	100	100	100	100	
				040-1-1-1-R2 - Taux de renforcement des service publique	%	100	100	100	100	
Projets d'Investissement Public concernés										
104 - RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET MATERIELLES										
105 - AMELIORATION ET DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION TOURISTIQUE										
314 - INNOVATIONS SECTORIELLES POUR LA FORMATION EN ALTERNANCE A MADAGASCAR (ISFAM)										
618 - Administration, normalisation et formalisation du secteur tourisme	618-1 - PÉRENNISER UN SYSTÈME D'ADMINISTRATION ET DE GESTION EFFICACE DU TOURISME	618-1-2 - AMENAGER ET GÉRER EFFICACEMENT LES PATRIMOINES TOURISTIQUES	618-1-2-1 - LES PATRIMOINES TOURISTIQUES SONT VALORISÉS ET PROMUS	618-1-2-1-R1 - Nombre de patrimoines valorisés	NOMBRE	10	16	22	28	
			618-1-3 - Développer les compétences des metiers du tourisme	618-1-3-1 - l'emploi direct lié au tourisme ont augmenté	618-1-3-1-R1 - Nombre d'emploi direct	NOMBRE	53750	58000	65750	74000
Projets d'Investissement Public concernés										
106 - REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNALISANTE AUX METIERS TOURISTIQUE										

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
619 - Aménagement et développement du secteur tourisme	619-1 - FAIRE DU TOURISME UN LEVIER EFFICACE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL POUR MADAGASCAR	619-1-1 - AUGMENTER LES RECETTES TOURISTIQUES	619-1-1-1 - VIGNETTES TOURISTIQUES ONT AUGMENTÉS	619-1-1-1-R1 - Montant de vignettes	NOMBRE	1725	1950	2250	2500
		619-1-2 - Développer le tourisme national et renforcer la visibilité de la destination sur les marchés internationaux cibles	619-1-2-1 - Le nombres de visiteurs étranger dans les parcs nationaux et Aires protégés ont augmentés	619-1-2-1-R1 - Nbre de visiteurs étranger dans les parcs et aires protégés 619-1-2-1-R2 - Nombre de touristes visitants madagascar	NOMBRE	165000	0	0	0
Projets d'Investissement Public concernés									
107 - MODERNISATION DU SYSTEME DE CONTROLE DES ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES ET DU SUIVI DES ACTIVITES TOURISTIQUES									
108 - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'APPUI AUX INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES									
310 - MISE EN PLACE ET OPERATIONALISATION DE L'OBSERVATOIRE DU TOURISME									
311 - APPUI À L'AMÉLIORATION DE LA VISIBILITÉ ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DE LA DESTINATION									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
040 - Administration et Coordination	2 661	2 133	1 215	2 584	8 593	2 760	3 226	1 859	3 150	10 995	2 932	3 675	1 931	3 400	11 938	3 217	4 053	2 004	3 663	12 937
608 - Développement du tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
618 - Administration, normalisation et formalisation du secteur tourisme	0	364	0	590	954	0	367	0	590	957	0	367	0	590	957	0	367	0	590	957
619 - Aménagement et développement du secteur tourisme	0	2 435	0	1 560	3 995	0	2 523	0	1 260	3 783	0	2 461	0	1 260	3 721	0	2 473	0	1 260	3 733
TOTAL	2 661	4 932	1 215	4 734	13 542	2 760	6 115	1 859	5 000	15 734	2 932	6 503	1 931	5 250	16 616	3 217	6 893	2 004	5 513	17 627

5. CONCLUSION

Le tourisme est un secteur pourvoyeur de devises, d'emplois et figure parmi les secteurs à forte valeur ajouté. Ce qui le place comme étant un levier de développement. Ainsi le développement de ce secteur annonce le développement même du pays.

Ainsi, l'instauration d'un cadre réglementé se doit d'être une priorisation ainsi que l'amélioration de l'accessibilité et de la compétitivité au niveau international tout en offrant aux touristes des infrastructures et des prestations répondant aux normes internationaux.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

36 - MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

1. INTRODUCTION

Depuis 1980, Madagascar s'est lancé dans la libéralisation économique. L'interventionnisme Etatique laissait place à la libre concurrence qui est devenu une règle d'or pour animer l'initiative individuelle moteur du développement économique. Cette politique désengage l'Etat de la sphère de production.

Malgré l'adoption par le parlement en juin 2015 de la nouvelle loi sur les garanties et protection des consommateurs, face aux agissements illicites des professionnels malintentionnés, les consommateurs malgaches ne sont pas encore en mesure de défendre leurs droits ni de porter plainte.

Madagascar est un pays à vocation agricole. Le climat et la nature des sols favorisent le développement de plusieurs types de cultures notamment d'exportation. Malheureusement, nos produits agricoles font souvent face à des problèmes de refoulement et de retrait sur le circuit de distribution, notamment en Union Européenne : ceux-ci sont dus soit à la qualité même du produit soit au non-respect des normes sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs, compte tenu du rôle primordial joué par le secteur privé, le MCC projette de promouvoir le Partenariat Public – Privé et les organismes rattachés à travers la mise en place d'un environnement stratégique et institutionnel qui permette aux Chambres de Commerce et d'Industrie de Madagascar et de leur Fédération de prospérer et d'être un vecteur efficace de croissance.

Sur le marché international, les barrières tarifaires disparaissent petit à petit, laissant place aux exigences de plus en plus strictes en matière de normes et d'évaluation de la conformité ; ce qui constitue un facteur limitant l'expansion des exportations. La faiblesse des infrastructures qualité pour le contrôle officiel constitue une des raisons majeures entraînant ce manque de conformité donc du non compétitivité des produits Malagasy sur le marché international.

Des services officiels très peu efficaces en termes de moyens humains, financiers et techniques qui laissent les importateurs sceptiques sur les valeurs des résultats. Et ce sont les exportateurs malagasy qui en pâtissent : soit ils doivent refaire les évaluations de la conformité (analyses, inspection, ...) soit ils doivent dès le départ payer d'autres organismes privés (laboratoires, certificateurs ...) plus performant et plus chers.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

Le Ministère du Commerce et de la Consommation est chargé de la conception, de l'élaboration, de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de commerce et de consommation. Il est notamment chargé de mettre en œuvre la politique de l'Etat, en matière de la promotion des exportations, de gestion de la concurrence du suivi de l'approvisionnement au profit de l'économie nationale, ainsi que de la compétitivité et de l'intégration de Madagascar dans l'économie mondiale.

- Grandes Orientations

La protection économique et la sécurité des consommateurs, La régulation concurrentielle des marchés,
La promotion du partenariat entre l'Etat et le secteur privé,
La promotion des investissements privés nationaux et étrangers, Le renforcement de la compétitivité nationale,
La promotion des échanges commerciaux ;
L'intégration progressive de Madagascar dans l'économie régionale et internationale ;

L'intégration environnementale dans les politiques sectorielles du Ministère dans une optique de développement durable.

- Stratégies

La concrétisation de la vision du MCC se fera à travers trois axes stratégiques :
 Promouvoir la bonne gouvernance
 Renforcer la compétitivité nationale et la sécurité des Consommateurs.
 Renforcer l'intégration progressive de Madagascar au niveau régionale et internationale.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
037 - Administration et Coordination	037-1 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE	037-1-1 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ORIENTÉE VERS L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ	037-1-1-1 - TAUX DES RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES EST À BON ESCIENT	037-1-1-1-R1 - Taux d'exécution budgétaire	%	95	95	97	97	
Projets d'Investissement Public concernés										
185 - PROMOTION ET RENFORCEMENT DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS 193 - AMELIORATION DE L'ACCES AU MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES MALAGASY 194 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES 195 - VULGARISATION ET FORMATION SUR LE DISPOSITIF JURIDIQUE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS AU NIVEAU DES REGIONS 196 - APPUI A LA MISE A NIVEAU DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX ET DES ORGANISMES RATTACHES 197 - APPUI A LA MISE EN PLACE DE LA BONNE GOUVERNANCE ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE 201 - AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES DU MINISTERE 203 - MISE EN PLACE DE PLATE FORME EN LIGNE POUR LA GESTION DES STOCKS ET DE PRIX DES PPN À MADAGASCAR 204 - RENFORCEMENT DES SERVICES DE LA METROLOGIE LEGALE POUR UNE MESURE SAIN ET LOYALE DANS LE COMMERCE										
614 - Commerce Intérieur	614-1 - RENFORCER LA COMPÉTIVITÉ NATIONALE ET LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS	614-1-1 - ASSURER L'ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ ET LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS	614-1-1-1 - SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS PRÉSERVÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL PROMU	614-1-1-1-R1 - Taus de produits respectant les dispositions en vigueur 614-1-1-1-R2 - Taux produits conformes	% %	60 60	60 60	60 60	60 60	
Projets d'Investissement Public concernés										
187 - ACCREDITATION DU LABORATOIRE DE CHIMIE ET DE MICROBIOLOGIE 189 - RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS 205 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ ET APPUI À LA PROMOTION COMMERCIALE										
615 - Commerce Extérieur	615-1 - RENFORCER L'INTÉGRATION PROGRESSIVE DE MADAGASCAR DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	615-1-1 - DÉVELOPPER LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS	615-1-1-1 - INTÉGRATION INTENSIVE DE MADAGASCAR DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	615-1-1-1-R1 - Nombre de Réunions assitées	NOMBRE	18	18	22	24	
Projets d'Investissement Public concernés										
182 - APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE 183 - PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE L'INTEGRATION REGIONALE (PROCOM) 184 - PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DE L'INTEGRATION REGIONALE 188 - APPUI A LA MISE EN PLACE DE L'AUTORITE NATIONALE DES MESURES CORRECTIVES 190 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE DES SERVICES 191 - IDENTIFICATION ET PROMOTION DES FILIERES PORTEUSES 192 - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU COMMERCE DURABLE 199 - PROMOTION DE LA FACILITATION DES ECHANGES A MADAGASCAR 200 - PROJET DE SOUTIEN AUX ARRANGEMENTS DE MISE EN OEUVRE 202 - COORDINATION ET OPTIMISATION DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES AUXQUELLES MADAGASCAR PREND PART 206 - FACILITE L'ACCES AU COMMERCE - SADC										

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
037 - Administration et Coordination	8 563	17 936	0	1 526	28 026	10 152	22 248	0	1 331	33 731	10 783	23 626	0	1 772	36 181	11 825	24 993	0	1 925	38 743
606 - Commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
613 - Consommation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
614 - Commerce Intérieur	0	131	0	345	476	0	142	0	255	397	0	142	0	275	417	0	172	0	275	447
615 - Commerce Extérieur	0	164	6 908	1 027	8 098	0	179	8 487	1 331	9 997	0	179	4 396	1 016	5 591	0	219	3 742	1 016	4 977
TOTAL	8 563	18 231	6 908	2 898	36 600	10 152	22 569	8 487	2 917	44 125	10 783	23 947	4 396	3 063	42 189	11 825	25 384	3 742	3 216	44 167

5. CONCLUSION

Le Ministère du Commerce et de la Consommation s'arroge comme vision globale : « Le Commerce au service de la compétitivité et au profit de la population ».

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

37 - MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

1. INTRODUCTION

Le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions a pour principe de contribuer à l'affirmation de l'identité culturelle, de la souveraineté nationale et de l'apaisement politique Malagasy afin de favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie politico-économique et sociale et de susciter la promotion de la communication et de l'information pour un développement durable.

De plus, compte tenu des défis économiques et sociaux définis dans la PGE/PNT/PMO, l'efficacité de la relation publique et interinstitutionnelle dépend entre autres la qualité de la gouvernance des affaires publiques, le respect de l'état de droit et de la démocratie dans notre pays et qui constitue ainsi un gage de stabilité politique, de développement socio-économique et de paix. L'harmonisation d'actions des institutions suivies d'une politique de communication interinstitutionnelle et d'information et d'éducation citoyenne sont indispensables pour acquérir l'efficacité des pouvoirs publics.

Le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions a pour principe de contribuer à l'affirmation de l'identité culturelle, de la souveraineté nationale et de l'apaisement politique Malagasy afin de favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie politico-économique et sociale et de susciter la promotion de la communication et de l'information pour un développement durable.

De plus, compte tenu des défis économiques et sociaux définis dans la PGE/PNT/PMO, l'efficacité de la relation publique et interinstitutionnelle dépend entre autres la qualité de la gouvernance des affaires publiques, le respect de l'état de droit et de la démocratie dans notre pays et qui constitue ainsi un gage de stabilité politique, de développement socio-économique et de paix. L'harmonisation d'actions des institutions suivies d'une politique de communication interinstitutionnelle et d'information et d'éducation citoyenne sont indispensables pour acquérir l'efficacité des pouvoirs publics.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions est chargé de :

- Promouvoir des communications institutionnelles, de masses et interpersonnelles libres, neutres, et plurielles favorisant l'éducation et renforcement de la culture de la citoyenneté responsable e du patriotisme, l'unité et la cohésion sociale ainsi que le développement ;
- Développer en collaboration interinstitutionnelle plus équilibrée, plus harmonisée, plus durable et plus fort impact sur l'intérêt général entre les pouvoirs publics, les partis politiques et les forces civiles de la société permettant d'avoir une meilleure visibilité, efficacités et redevabilité de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique publique. Il contribue également à la recherche des conditions permettant d'assurer une atmosphère sociale, politique, économique apaisée et favorable à la reconstruction nationale d'une part, et d'autre part reconquérir une plus grande confiance des citoyens aux pouvoirs publics.
- Grandes Orientations

Le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions vise à :

- Instaurer une démocratie porteuse de stabilité politique et de progrès socio-économique selon le principe de liberté d'information, d'opinion et d'expression, de communication, de presse ;
- Développer la culture de citoyenneté responsable et du patriotisme ;
- Promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit aux fins de préserver les intérêts généraux ;
- Prévenir et gérer les conflits et faire de Madagascar un havre de paix.
- Stratégies

S'agissant du secteur Communication, le Ministère intervient au :

- Développement des Médias et la libre circulation des informations auprès de la population ;
- Développement des infrastructures audio-visuelles.

S'agissant du secteur Relations avec les Institutions, le Ministère contribue à :

- L'application effective de la bonne gouvernance, la promotion de la démocratie et le respect des droits fondamentaux pour un environnement socio-économiques sain :
- La mise en œuvre d'un mécanisme d'observation de la vie publique afin de promouvoir la culture de transparence et de redevabilité, le respect de l'expression de la volonté de la population à différent niveau.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
030 - Administration et Coordination	030-1 - PROCÉDER À LA COORDINATION ET À L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE À TOUTS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION	030-1-1 - GÉRER EFFICACEMENT LES PATRIMOINES DU MINISTÈRE	030-1-1-1 - LA LISTE ET LA SITUATION DE PATRIMOINE DU MINISTÈRE RÉPERTORIÉS AU NIVEAU CENTRAL, RÉGIONAL ET LA PROCÉDURE DE MISE À JOUR ENTAMÉE.	030-1-1-1-R1 - NOMBRE DE TERRAIN, IMMEUBLES, INFRASTRUCTURES RECENSES	NOMBRE	20	30	40	40
		030-1-2 - GÉRER ET DEPLOYER D'UNE MANIÈRE EFFICIENTE LES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE	030-1-2-1 - AGENTS RECRUTÉS EN EFA ET ECD RÉGULARISÉS	030-1-2-1-R1 - NOMBRE DE RAPPORTS D'ACTIVITÉS DISPONIBLES 030-1-2-1-R2 - TAUX D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	NOMBRE POURCENTAGE	12 95	15 95	20 95	20 95
		030-1-3 - COORDONNER ET APPUYER LES ACTIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE LA NTIC DU MCRI	030-1-3-1 - LES ACTIONS PROGRAMMÉES DU MINISTÈRE APPROPRIÉES AUX MOYENS ALLOUÉS (RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES) ET MISES EN SYNERGIE	030-1-3-1-R1 - NOMBRE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU MINISTÈRE	NOMBRE	10	11	12	12
		030-1-4 - ASSURER L'UTILISATION RATIONNELLE ET RENTABLE DES RESSOURCES ALLOUÉES EN FAISANT DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE LA PLANIFICATION ET DU SUIVI-EVALUATION.	030-1-4-1 - UTILISATION OPTIMALE ET EFFICACE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	030-1-4-1-R1 - TAUX D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	POURCENTAGE	98	98	98	98
Projets d'Investissement Public concernés									
070 - MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'ADMINISTRATION ET A LA COORDINATION DES SERVICES DU MCRI									
212 - Média	212-1 - CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS ET LA LIBRE CIRCULATION DES INFORMATIONS AUPRÈS DE LA POPULATION.	212-1-1 - ELABORER UNE POLITIQUE STRATÉGIQUE DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT	212-1-1-1 - DES INFORMATIONS, DE BASE DE DONNÉES, DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT SONT COLLECTÉES, CAPITALISÉS, VULGARISÉS ET DIFFUSÉS EN VUE D'UNE MEILLEURE PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.	212-1-1-1-R1 - NOMBRE DE DISPOSITIFS D'AUTORÉGULATION ET DE RÉGULATION DE MÉDIAS OPÉRATIONNELS	NOMBRE	20	30	40	40

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		212-1-2 - RÉGULER LES MÉDIAS PROFESSIONNELS	212-1-2-1 - LES DISPOSITIFS D'AUTORÉGULATION (ORDRE DE JOURNALISTES) ET DE RÉGULATION (ANRCM, OBSERVATOIRE DE LA PRESSE...) DES MÉDIAS SONT RÉFORMÉS ET OPÉRATIONNELS	212-1-2-1-R1 - TAUX D'IMPLANTATION	POURCENTAGE	60	70	80	80
			212-1-2-2 - LE CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE RÉGISSANT LES MÉDIAS EST MIS EN APPLICATION À TRAVERS UN PROCESSUS INCLUSIF	212-1-2-2-R1 - NOMBRE DES AGENTS DONT LA SITUATION ADMINISTRATIVE EST RÉGULARISÉE	NOMBRE	80	85	85	85
			212-1-2-3 - LES TEXTES RÉGISSANT LES MÉTIERS DANS LE SECTEUR COMMUNICATION SONT DISPONIBLES ET RESPECTÉS PAR TOUS LES ACTEURS (PATRONS DE PRESSE, JOURNALISTES, MAISONS DE PRODUCTION, AGENCES DE PUBLICITÉS, ETC.)	212-1-2-3-R1 - TAUX DE PERSONNES TOUCHÉES PAR LES MEDIAS	POURCENTAGE	50	60	70	70
		212-1-3 - AMÉLIORER L'ACCÈS DES CITOYENS À L'INFORMATION ET AUX PROGRAMMES DE QUALITÉ (METTRE LES TECHNOLOGIES.../CNV)	212-1-3-1 - LES ACTEURS DE MÉDIA CAPABLE D' EXERCER LE MÉTIER DANS LA RÈGLE DE L'ART (ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE)	212-1-3-1-R1 - TAUX D'INFORMATIONS ACCESSIBLES AU CITOYENS	POURCENTAGE	50	60	70	70
			212-1-3-2 - QUALITÉ DE PROGRAMME ET DE PRODUCTION RÉPONDANT AUX ATTENTES DES AUDITEURS ET DES TÉLÉSPECTATEURS	212-1-3-2-R1 - NOMBRE DE SUPPORTS DE COMMUNICATION REpondant AU "POURQUOI" ET AU "COMMENT FAIRE" CONÇUS	NOMBRE	50	55	65	65
			212-1-3-3 - DES CENTRES D'INFORMATIONS DE RÉFÉRENCE REDYNAMISÉS (ANTA...)	212-1-3-3-R1 - NOMBRE DE DOCUMENTS DE PROJETS ÉLABORÉS	NOMBRE	2	5	10	10
			212-1-3-4 - DES CENTRES ET DES CORPS D'ANIMATION RURALE REDYNAMISÉS	212-1-3-4-R1 - NOMBRE DES ÉMISSIONS TVM DIFFUSÉES	NOMBRE	100	200	250	250
			212-1-3-5 - LES CITOYENS SONT ÉDUQUÉS AU CIVISME, À LA CITOYENNETÉ, À LA PAIX SOCIALE ET AU DÉVELOPPEMENT	212-1-3-5-R1 - NOMBRE DES INFORMATIONS, DE BASE DE DONNÉES, DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT COLLECTÉES, CAPITALISÉS, VULGARISÉS ET DIFFUSÉS	NOMBRE	10	15	25	25
Projets d'Investissement Public concernés									
213 - Développement des infrastructures Radio et Télévision	213-1 - DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AUDIO-VISUELLES	213-1-1 - PROCÉDER AU LANCÉMENT DE PROCÉDURE DE LA NUMÉRISATION DES STUDIOS.	213-1-1-1 - L'AUDIOVISUEL PUBLIC (TVM/RNM) EST PRÉPARÉ À LA MIGRATION NUMÉRIQUE	213-1-1-1-R1 - TAUX D'AVANCEMENT DU BASCULEMENT VERS LA NUMÉRIQUE	POURCENTAGE	119	200	250	250
			213-1-1-2 - DES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES DE COMMUNICATION DÉVELOPPÉES ET DES MATÉRIELS AUDIO-VISUELS REDÉPLOYÉS RATIONNELLEMENT	213-1-1-2-R1 - NOMBRE DES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES, MATÉRIELS ET DES LOCAUX DE L'ORTM RÉHABILITÉS	NOMBRE	100	150	200	200
		213-1-2 - CONSTRUIRE DE NOUVEAUX SITES TECHNIQUES	213-1-2-1 - DES STATIONS MODERNES APPROPRIÉES À LA NTIC	213-1-2-1-R1 - NOMBRE DES NOUVEAUX SITES TECHNIQUES CONSTRUITS	NOMBRE	82	90	95	95
Projets d'Investissement Public concernés									
052 - DEVELOPPEMENT STATIONS COMPLEXES AUDIO-VISUELLES FARITANY 068 - PROGRAMME DE MIGRATION VERS LA DIFFUSION NUMERIQUE 069 - PROGRAMME DE RENOVATION DE LA MAISONS ORTM									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
821 - Coordination des relations avec les Institutions	821-1 - CONTRIBUER A L'APPLICATION EFFECTIVE DE LA BONNE GOUVERNANCE, LA PROMOTION DE LA DEMOCRATIE ET LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX POUR UN ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE SAIN	821-1-1 - PROMOUVOIR LA VALEUR DEMOCRATIQUE ET CELLE RELATIVE A L'ETAT DE DROIT	821-1-1-1 - RESOLUTIONS RETENUES LORS DES ETATS GENERAUX POUR L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE ET DES ORGANES DE CONTRÔLES DES FINANCES PUBLIQUES.	821-1-1-1-R1 - NOMBRE DES ORGANES DE CONTRÔLE RÉORGANISÉS	NOMBRE	10	10	15	15
		821-1-2 - PROMOUVOIR LA COHESION DES ACTIONS DES INSTITUTIONS D'ETAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE PUBLIQUE	821-1-2-1 - FACILITATION DU PROCESSUS D'ADOPTION DE PROMULGATION ET DE PUBLICATION DES PROJETS DE TEXTES A CARACTERE LEGISLATIF ET/OU REGLEMENTAIRES.	821-1-2-1-R1 - DEGRE DE SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES	POURCENTAGE	60	60	70	70
		821-1-3 - ASSURER ET PROMOUVOIR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'INFORMATION DANS LE CADRE DES LOIS ET REGLEMENTS	821-1-3-1 - PLATEFORMES DE DIALOGUE PERMANENTES MISES EN PLACE ET OPERATIONNELLES	821-1-3-1-R1 - NOMBRE DE PLATEFORMES DE DIALOGUE PERMANENTES MIS EN PLACE	NOMBRE	3	5	20	20
Projets d'Investissement Public concernés									
822 - Promotion de la bonne gouvernance et participation citoyenne	822-1 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN MÉCANISME D'OBSERVATION DE LA VIE PUBLIQUE AFIN DE PROMOUVOIR LA CULTURE DE TRANSPARENCE ET DE REDEVABILITE, LE RESPECT DE L'EXPRESSION DE LA VOLONTÉ DE LA POPULATION A DIFFÉRENT NIVEAU.	822-1-1 - PROMOUVOIR LE SYSTÈME DE VOLONTARIAT POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT	822-1-1-1 - PROMOTION DU DIALOGUE INTER ACTEURS INSTITUTIONNELS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX	822-1-1-1-R1 - NOMBRE DE CONVENTIONS DEPARTENARIAT/PROTOCOLE D'ACCORD SIGNE	NOMBRE	4	6	6	6
		822-1-2 - METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME POUR RÉINSTITAURER LA CULTURE DE DIALOGUE ENTRE LES DIRIGÉANTS LOCAUX ET LEURS POPULATIONS	822-1-2-1 - PLATEFORME DE DIALOGUE PERMANENT MISE EN PLACE ET OPERATIONNELLE	822-1-2-1-R1 - NOMBRE DE PLATEFORME DE DIALOGUE PERMANENTE MISE EN PLACE	NOMBRE	3	5	20	20
		822-1-3 - PROMOTION DE LA PARTICIPATION DES CITOYENS DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES ;	822-1-3-1 - STRUCTURE DE COORDINATION DES SOCIÉTÉS CIVILES MISE EN PLACE ET FONCTIONNELLE	822-1-3-1-R1 - NOMBRE DES ONG OU ASSOCIATION APPUYEES	NOMBRE	3	5	5	5
Projets d'Investissement Public concernés									
	822-2 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE	822-2-1 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ORIENTÉE VERS L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ	822-2-1-1 - TAUX DES RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES EST À BON ESCIENT	822-2-1-1-R1 - TAUX DE RESSOURCES FINANCIERES UTILISEES A BON ESCIENT	PORCENTAGE	60	70	100	100
Projets d'Investissement Public concernés									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018				LFI 2019				Prév 2020				Prév 2021							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL					
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT						
030 - Administration et Coordination	5 654	6 889	0	750	13 293	5 945	7 789	0	850	14 584	6 317	8 247	0	960	15 524	6 929	8 758	0	996	16 683
TOTAL	5 654	6 889	0	750	13 293	5 945	7 789	0	850	14 584	6 317	8 247	0	960	15 524	6 929	8 758	0	996	16 683

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
212 - Média	0	144	0	0	144	0	161	0	0	161	0	189	0	0	189	0	194	0	0	194
213 - Développement des infrastructures Radio et Télévision	0	0	0	5 603	5 603	0	0	0	6 070	6 070	0	0	0	6 306	6 306	0	0	0	6 633	6 633
821 - Coordination des relations avec les Institutions	0	70	0	0	70	0	74	0	0	74	0	97	0	0	97	0	100	0	0	100
822 - Promotion de la bonne gouvernance et participation citoyenne	0	100	0	0	100	0	106	0	0	106	0	121	0	0	121	0	121	0	0	121
TOTAL	5 654	7 203	0	6 353	19 210	5 945	8 130	0	6 920	20 995	6 317	8 654	0	7 266	22 237	6 929	9 173	0	7 629	23 731

5. CONCLUSION

A l'issu des actions entreprises pour l'atteinte des différents objectifs établis, le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions a pour finalité d'instaurer des institutions fortes, Etat fort et redevable et en mesure de promouvoir un développement équilibré et pérenne par le biais des Médias développés et libre circulation des Informations auprès de la Population.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

41 - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

1. INTRODUCTION

Favorisé par de bonnes ressources en terre et en eau, le secteur Agriculture, Elevage de Madagascar a un fort potentiel de croissance. Il pourrait en effet sortir une grande partie de la population rurale hors de la pauvreté. Avec des améliorations en matière de technologie, de productivité et de gestion, ce secteur garantirait la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et offrirait des revenus suffisants pour les ménages ruraux.

Il pourrait offrir aux marchés nationaux ainsi qu'aux marchés d'exportation une gamme de produits diversifiée, et être compétitif et résilient aux chocs économiques internes et externes. La valeur ajoutée de la transformation et la fabrication diversifiée permettrait de créer des emplois pour les ménages non-agricoles.

La superficie physique des exploitations agricoles est estimée environ à 2 millions d'hectares sur les 35 millions d'hectares potentiels propices à l'extensification des cultures vivrières, aux grandes cultures et autres grandes productions. L'extensification est une alternative pour le pays à accélérer la croissance agricole en augmentant la productivité.

Le secteur contribuera principalement à l'axe 3 du PND et respectera les principes qui y sont énoncés : « Les politiques mises en œuvre dans le cadre de cet axe 3 devront ainsi prioriser les mesures de nature à améliorer l'attractivité de l'environnement des affaires, la promotion du pays comme terre privilégiée d'investissements internationaux, la politique d'appui et de développement du secteur privé, garantie de la création d'emplois de qualité, décents et pérennes, le focus sur le développement des secteurs dits stratégiques et porteurs (tourisme, agriculture, élevage et pêche, industries extractives, BTP, transports et infrastructures stratégiques). De ce fait, l'Axe 3 aura à apporter du soutien au plan d'investissement des entreprises, de la relance des activités prioritaires et des secteurs de relais au développement.

L'alignement des activités du secteur par rapport au PND peut se résumer comme suit :

Axe 3 : Croissance inclusive et ancrage territorial du développement

Programme 3.1 : Développement des secteurs stratégiques et/ou des filières porteuses

Objectif 3.1.1 : Identifier, exploiter et renforcer les secteurs porteurs et les filières à hautes valeurs ajoutées

Sous-objectif 3.1.1.2 : Etendre et moderniser l'agriculture intensive et tournée vers le marché international

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

Concevoir, mettre en œuvre et coordonner la Politique Générale de l'Etat dans le domaine du développement agricole de l'élevage ainsi qu'en matière de recherche agricole recherchant en priorité la sécurité alimentaire et nutritionnelle en tenant compte du contexte de changements climatiques.

- Grandes Orientations

Au niveau régional, Madagascar s'est engagé à mettre en œuvre sa politique de développement Agricole en cohérence avec le Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture en Afrique (ou PDDAA /CAADP). En s'alignant ainsi sur le PDDAA, Madagascar s'engage à réaliser un taux de croissance agricole annuelle de 6% et d'allouer au moins 10% de son budget national au secteur Agricole selon la Convention de Maputo et confirmé par celle de Malabo.

En terme d'alignement au niveau national, le processus s'accommode avec la Lettre de Politique Agriculture Elevage et Pêche (LPAEP) qui a pour ambition de fédérer les acteurs des trois sous-secteurs Agriculture, Elevage et Pêche autour d'une vision, horizon 2025, d'une politique et de principes communs.

L'objectif global du secteur est de réduire le taux de pauvreté de la population, vivant en dessous du seuil de 1,25 USD par jour en passant de 82% à 20% en 2025, d'avoir un taux de croissance annuelle pour le secteur AEP de 6% s'il n'est que 2,6 % actuellement et de faire progresser les investissements privés dans les trois sous secteurs.

- Stratégies

La LPAEP sera mis en œuvre à travers le Programme Sectoriel AEP (PSAEP) suivant 5 grands axes opérationnels :

1. Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et d'exploitation des ressources
2. Augmentation continue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs
3. Contribution à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle et la réduction des risques pour les vulnérables
4. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation
5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs.

Le PSAEP tiendra compte des interventions menées dans le cadre la mise en œuvre des autres politiques ou stratégies sectorielles existantes ou en cours de formulation telles que le Programme National de Nutrition (PNN), la Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT), la Loi foncière, la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes(SNGRC), la Lettre de Politique de Décentralisation et Déconcentration (LP2D), la Loi sur les investissements et la Résolution Rio+20, afin de respecter les synergies, les complémentarités ou les subsidiarités dans les actions publiques.

Un Plan National d'Investissement de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (PNIAEP) découlant des ces axes stratégiques, définit le cadre pour l'identification des priorités et la planification des investissements qui contribueront à la lutte contre la pauvreté et à soutenir la croissance inclusive à l'horizon 2020.

L'opérationnalisation budgétaire de ces axes stratégiques dans le cadre du CDMT 2018 – 2020 sera érigée autour de trois programmes :

- Administration et Coordination
- Agriculture
- Elevage

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
061 - Administration et Coordination	061-1 - Améliorer la gouvernance et l'environnement institutionnel du secteur agriculture et élevage	061-1-1 - Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur agriculture et élevage	061-1-1-1 - Gouvernance du secteur améliorée	061-1-1-1-R1 - Taux de performance annuel du Ministère	%	55	60	65	65
		061-1-2 - Renforcer la capacité des acteurs pour la mise en œuvre du PSAEP	061-1-2-2 - Performance améliorée	061-1-2-2-R1 - Nombre d'agents formés 061-1-2-2-R2 - Acteurs formés	NOMBRE NOMBRE	325 0	0 350	0 350	0 350
Projets d'Investissement Public concernés									
294 - INVENTAIRE, REHABILITATION, ET RENOVATION DU PATRIMOINE D DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE									
411 - Agriculture	411-1 - Développer l'Agriculture tournée vers le marché national et international	411-1-1 - Promouvoir des systèmes de production agricoles améliorés et compétitifs	411-1-1-1 - Conditions de vie des ménages producteurs améliorées	411-1-1-1-R1 - Nombre d'OP et ménages bénéficiaires	NOMBRE	55000	60000	60000	60000

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		411-1-2 - Structurer le monde rural et faire des aménagements intégrés	411-1-2-1 - Infrastructures rurales viabilisées et mécanisation agricole promue	411-1-2-1-R1 - Superficies hydro-agricoles irriguées	HECTARE	37000	20000	20000	20000
			411-1-2-2 - Services d'appui aux producteurs améliorés	411-1-2-2-R1 - Montant de subvention allouée aux producteurs	MILLIONS D'ARIARY	17635	34918	48856	48856

Projets d'Investissement Public concernés

154 - PROGRAMME DE LUTTE ANTI-EROSIVE
158 - LUTTE ANTIACRIDIDIENNE
172 - AJUSTEMENT SECTORIEL DEVELOPPEMENT RURAL ET APPUI AUX SERVICES AGRICOLES
180 - FONDS D'ENTRETIEN DES RESEAUX HYDROAGRIQUES
225 - PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE MENABE ET MELAKY
229 - PROGRAM DE SOUTIEN AUX POLES DE MICRO ENTREP. RURALES ET AUX ECONOMIES REGION DE M CAR (PROSPERER)
238 - APPUI AU RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS PAYSANES ET SERVICES AGRICOLES
252 - PROJET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE RIZICOLE SUR LES HAUTES TERRES
257 - PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE (FORMAPROD)
265 - REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES (PRIASO)
270 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE
272 - AGROSYLVICULTURE AUTOUR D'ANTANANARIVO (ASA)
276 - AMENAGEMENT HYDROAGRIQUE DE BEBOKA
279 - PROJET D'APPUI AMELIORATION PRODUCTIVITE AGRICOLE A M CAR
296 - DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET SECURITE ALIMENTAIRE (ASARA)
299 - PROJET DES JEUNES ENTREPRENEURS RURAUX DU MOYEN OUEST (PROJERMO)
300 - PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET SECURISATION FONCIERE
301 - EXTENSION PERIMETRE BAS MANGOKY II
305 - RENOVATION DES ETABLISSEMENT PUBLICS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE
306 - AMENAGEMENT RIZICOLE DANS LES POLES DE PRODUCTION A M/CAR
307 - APPUI A LA MECANISATION AGRICOLE
309 - PROMOTION DES TECHNIQUES AGROECOLOGIQUES ET DE L'ARBORESTERIE FRUITIERE
314 - PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE (PPF)
316 - PROJET DE REHABILITATION DU SYSTEME D'IRRIGATION ET GESTION DE BASSINS VERSANTS SUD OUEST LAC ALAOTR
317 - PROJET D'AGRICULTURE DURABLE PAR UNE APPROCHE PAYSAGE (PADAP)
320 - PROGRAMME PAYS VOLET AGRICULTURE
321 - POLICY AND HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT (PHRD) BVPI
324 - PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES (AFAFI)
326 - APPUI A LA MISE EN PLACE DU CENTRE GEO INFORMATIQUE APPLIQUE AU DEVELOPPEMENT RURAL (CGARD)
329 - PRODUCTION RIZ ET ENGRAIS
339 - ADAPTATION DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES AUX CHANGEMENT CLIMATIQUE (PRADA)
341 - PROJET SATREPS
344 - PROGRAMME DE COOPERATION AGRICOLE
345 - PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES (AFAFI) - SUD
346 - PDFA - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES
347 - PROGRAMME ENTREPRENEURIAT DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE - BAD
349 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES
351 - PROJET DE PROMOTION DES FILIERES VEGETALES DE RENTE ET VIVRIERES
357 - POLE INTEGRE DE CROISSANCE AGRO INDUSTRIELLE DANS LE SUD (PICAS)
358 - PROJET SUFFISANCE ALIMENTAIRE PAR LA FOURNITURE DE TRACTEURS
359 - FOOD FOR PROGRESS
360 - PROJET DE DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF DES SERVICES AGRICOLES COMPOSANTE 2 : MISE EN PLACE DES ANTENNES REGIONALES DE FDA
361 - PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX_ « PARCCS »
366 - N9_PROMOTION DU DEVELOPPEMENT RURAL PAR L'APPROCHE JAPONAISE SEIKATSU KAIZEN
367 - N7_APPUI A LA REALISATION DU RECENSEMENT AGRICOLE
369 - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT RIZICOLE
371 - PROJET DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU PERIMETRE DE DABARA
372 - PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES (AFAFI) - CENTRE

412 - Elevage	412-1 - Développer l'Elevage orienté vers le marché	412-1-1 - Accroître la productivité et la production animale	412-1-1-1 - Filières d'élevage promues	412-1-1-1-R1 - Nombre d'éleveurs appuyés et encadrés	NOMBRE	90	90	95	95
		412-1-2 - Améliorer l'accès aux marchés nationaux et relancer l'exportation	412-1-2-1 - Produits d'élevage mis aux normes et améliorés	412-1-2-1-R1 - Nombre d'infrastructures normalisées mises en place	NOMBRE	4	24	23	22

Projets d'Investissement Public concernés

354 - PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE A CYCLE COURT (APPUI AU FILIERE PETIT RUMINANT AVICOLE ET APICOLE)
355 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES
362 - N10_APPUI A LA PROMOTION DE L'ELEVAGE FAMILIAL ET AU RENFORCEMENT DES GROUPEMENTS DES FEMMES RURALES
363 - N15_APPUI A LA VALORISATION DES POTENTIELS GENETIQUES DES PETITS RUMINANTS
364 - N12_VIGILANCE DES LABORATOIRES VETERINAIRES AUX MALADIES EXOTIQUES
365 - N13 : AMELIORATION DE LA PRODUCTION ANIMALE PAR LE RESPECT DE LA PROTECTION ET DU BIEN-ETRE DES ANIMAUX
368 - S/C-303-CONFORMITE DES SERVICES VETERINAIRES AUX NORMES INTERNATIONALES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
370 - N7_EXTENSION DU SYSTEME D'IDENTIFICATION ELECTRONIQUE DES BOVINS A MADAGASCAR									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
061 - Administration et Coordination	22 649	12 679	0	1 150	36 478	23 522	13 690	0	1 000	38 212	24 990	14 831	0	915	40 736	27 397	15 768	0	915	44 080
411 - Agriculture	0	5 744	298 114	63 619	367 477	0	5 928	392 080	64 306	462 314	0	6 409	576 319	66 243	648 972	0	6 759	502 013	66 442	575 214
412 - Elevage	0	739	0	3 750	4 489	0	1 324	0	6 050	7 374	0	1 020	0	5 537	6 557	0	1 070	0	8 973	10 043
TOTAL	22 649	19 162	298 114	68 519	408 444	23 522	20 941	392 080	71 356	507 899	24 990	22 261	576 319	72 695	696 265	27 397	23 597	502 013	76 330	629 337

5. CONCLUSION

La concrétisation des efforts du Gouvernement dans le contexte du développement rural en général, et de la sécurisation alimentaire et nutritionnelle en particuliers nécessite mobilisation des ressources adéquates. Pour ce faire, une synergie des actions devrait parvenir à l'atteinte des défis et perspectives assignés au département en charge de l'agriculture et de l'élevage :

¿ Mobiliser l'ensemble des acteurs, avec l'adoption de l'approche genre, autour des objectifs du secteur tout en accordant une importance au processus de décentralisation et de déconcentration à travers une démarche d'approche programme ;

¿ Obtenir une croissance agricole de 6% par an ;

Au moins 10% du budget National consacrer pour l'Agriculture

- Optimiser l'utilisation des ressources disponibles afin d'obtenir des résultats directs pour la population ;

- Rendre disponibles, accessibles et compétitifs les produits Agricoles sur les marchés intérieurs et extérieurs ;

- Renforcer la résilience des systèmes de production Agricoles pour faire face aux changements climatiques et favoriser les pratiques agricoles durables permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

43 - MINISTÈRE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PÊCHE

1. INTRODUCTION

Le secteur des Ressources Halieutiques et de la Pêche joue un rôle très important dans le secteur rural et dans l'économie du pays. La place prépondérante qu'occupe ce secteur est justifiée par son classement parmi les 5 principaux secteurs porteurs et par sa contribution de l'ordre de 7% du PIB. C'est un des pourvoyeurs de devises pour le pays par le biais de paiement de redevance obligatoire pour les navires étrangers pêchant dans les eaux sous juridiction malagasy d'une part, et par les exportations de produits halieutiques d'autre part.

En outre, ce secteur génère des recettes provenant des redevances issues de l'exportation de produits halieutiques (pêche thonière, pêche crevettière et collecte de produits) de l'ordre de 10 Milliards d'Ariary par an. Par conséquent, pour lui permettre d'assurer un développement durable, il lui est attribué des allocations budgétaires.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

• Mission du Ministère

Le Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche a pour mission de concevoir, mettre en œuvre, coordonner la politique de l'Etat Malagasy dans le domaine de gouvernance de l'océan, des ressources halieutiques et de la pêche.

• Grandes Orientations

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (ODD14). Le secteur Pêche et Aquaculture contribuera significativement à trois des cinq axes stratégiques du Plan national de Développement (PND), à savoir le renforcement de la gouvernance (axe 1), la croissance inclusive (axe 3), et la valorisation du capital naturel (axe 5), à travers une démarche combinant

- l'ancrage territoriales des actions pour un plus grand impact sur la population,
- l'approche par filière porteuse pou rendre plus efficiente la création de richesse,
- l' inclusivité pour renforcer la lutte contre la pauvreté et
- le partenariat publique-privé pour stimuler l'investissement productif dans le secteur

• Stratégies

Dans un contexte où la capacité d'intervention et d'investissement publique reste limitée, la politique sectorielle de la Pêche et Aquaculture cherchera la cohérence et l'efficacité de ses actions, à travers les stratégies suivantes :

- De la primauté de la préservation des ressources, au regard de son exploitation
- De l'accès réglementé et responsable aux ressources naturelles
- De la mise en œuvre des principes d'une bonne gouvernance du secteur
- De la nécessité de prioriser les actions, à travers les pôles et les filières prioritaires

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF 2018	LF 2019	Prév 2020	Prév 2021	
033 - Administration et Coordination	033-1 - BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR HALIEUTIQUE	033-1-1 - Gérer de manière efficiente les ressources du Ministère	033-1-1-1 - BUDGET DU MINISTERE BIEN GERE	033-1-1-1-R1 - Taux d'absorption de budget	%	100	100	100	100	
		033-1-2 - Promouvoir une gouvernance transparente et responsable	033-1-1-2 - SITUATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL EN REGLE	033-1-1-2-R1 - Personnel productif	NOMBRE	700	750	800	800	
			033-1-2-1 - GOUVERNANCE RENFORCEE	033-1-2-1-R1 - Secteur halieutique développé	NOMBRE	1	1	1	1	
			033-1-2-2 - TEXTES LEGISLATIFS MIS A JOUR ET RESPECTES	033-1-2-2-R1 - Code de la Pêche et de l'Aquaculture	NOMBRE	0	0	0	0	
Projets d'Investissement Public concernés										
059 - Administration et Coordination	059-1 - Gérer les ressources du SEMer	059-1-1 - Gérer les ressources financières et patrimoines et coordonner les activités administratives du SEMer	059-1-1-1 - Ressources financières bien gérées et les activités administratives bien coordonnées	059-1-1-1-R1 - Taux de réalisation annuelle	Pourcentage	100%	100%	100%	100%	
			059-1-1-2 - Patrimoine mis en place et géré	059-1-1-2-R1 - Acquisition et entretien des matériels	POURCENTAGE	100%	100%	100%	100%	
		059-1-2 - Optimiser la gestion des ressources humaines du SEMer	059-1-2-1 - Ressources humaines bien gérées	059-1-2-1-R1 - Taux de réalisation annuelle	Pourcentage	100%	100%	100%	100%	
		059-1-3 - Coordonner les activités du cabinet	059-1-3-1 - Missions effectuées et relations externes traitées	059-1-3-1-R1 - Missions effectuées et dossiers traités	Pourcentage	100%	100%	100%	100%	
Projets d'Investissement Public concernés										
004 - RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES DES DELEGATIONS REGIONALES										
005 - SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION										
408 - Développement de la pêche et des ressources halieutiques	408-1 - DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	408-1-1 - ACCROITRE LA PRODUCTIVITE ET AMELIORER LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE DU SECTEUR	408-1-1-2 - ACTIVITES AU NIVEAU REGIONAL CONSOLIDÉES	408-1-1-2-R1 - DRRHP consolidées	NOMBRE	22	22	22	22	
			408-1-1-3 - PECHE ET AQUACULTURE DEVELOPPEES	408-1-1-3-R1 - Taux de production augmenté	%	0.04	0.05	0.06	0.06	
		408-1-2 - SATISFACTION DES BESOINS DU MARCHÉ NATIONAL EN PRODUITS HALIEUTIQUES ET ACCROISSEMENT SIGNIFICATIF DE L'EXPORTATION	408-1-1-4 - EPN OPERATIONELS	408-1-2-1 - COMMERCIALISATION DES PRODUITS APPUYÉE	408-1-2-1-R1 - Document de stratégie de marketing et de commercialisation élaboré	NOMBRE	0	1	1	1
			408-1-3 - AMELIORER LA SECURITE SOCIALE, ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DE LA POPULATION ET SOUTIEN DE LEUR RESILIENCE AUX ALÉAS ET CATASTROPHES	408-1-3-1 - RESILIENCE DES VULNERABLES RENFORCÉE	408-1-3-1-R1 - Manuel sur l'adaptation, la résilience et l'atténuation face au changement climatique élaboré	NOMBRE	2	2	0	0
		408-1-4 - GERER RATIONNELLEMENT ET DURABLEMENT ET PRÉSERVER LES RESSOURCES HALIEUTIQUES	408-1-4-1 - ENVIRONNEMENT MARIN ET LACUSTRE SAUVEGARDE ET RESSOURCES PROTEGEES	408-1-4-1-R1 - PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ELABORE	NOMBRE	2	2	2	2	
Projets d'Investissement Public concernés										
232 - SWIOFISH										
235 - PECHE ET AQUACULTURE DURABLES A MADAGASCAR										
236 - PARTENARIAT DANS LE SECTEUR DE LA PECHE - APPUI SECTORIEL										
237 - RENFORCEMENT DE L'AUTORITE SANITAIRE HALIEUTIQUE COMPETENTE (RASHC)										
238 - RELANCE DE LA PECHE CONTINENTALE (RPC)										
239 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE DANS LA REGION DE BOENY										
240 - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA VALORISATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES										
241 - RELANCE DE L'AQUACULTURE										

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
410 - Sécurisation de la Mer et de ses Ressources	410-1 - Organiser la gouvernance de la mer et ses ressources	410-1-1 - Instaurer la cohérence structurelle et technique pour gestion durable de la mer et de ses ressources	410-1-1-1 - souveraineté dans l'espace maritime malagasy instaurée	410-1-1-1-R1 - Instruments d'institution de la souveraineté mise en place	%	100	100	100	100
		410-1-2 - Améliorer les flux d'informations pour la sécurisation de la mer et de ses ressources	410-1-2-1 - Informations et base de données mises en place et gérées efficacement	410-1-2-1-R1 - Système de base de données mis en place et à jour	%	100	100	100	100
		410-1-3 - Manager les activités du SEMer	410-1-3-1 - Activités planifiées et évaluées; acteurs supervisés	410-1-3-1-R1 - Stratégies de planification et suivi-évaluation opérationnelles	%	100	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018				LFI 2019				Prév 2020				Prév 2021							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
033 - Administration et Coordination	3 325	7 818	0	0	11 143	4 837	9 045	0	0	13 882	5 139	9 427	0	0	14 566	5 635	10 025	0	0	15 660
059 - Administration et Coordination	1 411	1 518	0	1 456	4 385	0	312	0	1 252	1 564	0	347	0	1 315	1 662	0	367	0	1 381	1 748
408 - Développement de la pêche et des ressources halieutiques	0	1 141	42 917	5 978	50 036	0	1 983	46 935	7 931	56 849	0	2 153	48 027	8 327	58 507	0	2 247	47 452	8 743	58 443
410 - Sécurisation de la Mer et de ses Ressources	0	114	0	0	114	0	398	0	0	398	0	535	0	0	535	0	569	0	0	569
TOTAL	4 737	10 591	42 917	7 434	65 679	4 837	11 738	46 935	9 183	72 693	5 139	12 462	48 027	9 642	75 270	5 635	13 209	47 452	10 124	76 420

5. CONCLUSION

Le Ministère des Ressources halieutiques et de la Pêche a pour vision : Madagascar en 2025, s'appuie sur une production halieutique compétitive et durable pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et conquérir les marchés d'exportation. Pour y faire face, le secteur organisera ses interventions autour de sept objectifs spécifiques suivants:

- Promouvoir une gouvernance transparente et responsable.
- Garantir la gestion durable des exploitations et la préservation des ressources halieutiques
- Accroître la productivité et la contribution économique du secteur
- Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pêcheurs et des aquaculteurs, et renforcer leurs résiliences aux aléas et catastrophes
- Satisfaire les besoins du marché national en poisson, et accroître significativement l'exportation - Promouvoir une gouvernance transparente et responsable.
- Instaurer la cohérence structurelle et technique pour gestion durable de la mer et de ses ressources
- Améliorer les flux d'informations pour la sécurisation de la mer et de ses ressources

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

44 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCOLOGIE ET DES FORÊTS

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND, Madagascar s'est fixé une vision très ambitieuse : « Bâtir un nouveau Madagascar fort et aussi léguer aux générations futures un pays apaisé, uni et prospère, qui aura réussi à devenir un leader mondial de la valorisation et de la préservation de son immense capital naturel en se basant sur une croissance forte et inclusive au service du développement équitable et durable de tous les territoires ». Une telle vision requiert la prise en compte de défis transformationnels transversaux et multidimensionnels à travers les différents programmes.

La réussite de cette vision pour le Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts (MEEF) est conditionnée par deux pôles indissociables : d'une part, la pérennisation financière de la gestion environnementale, et d'autre part, le respect de la bonne gouvernance et des principes qui soutiennent cette dernière : redevabilité, transparence, efficacité et efficacité, ouverture aux autres avis et manifestations d'expression, pro-activité, lutte contre la corruption et application des textes.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

Le Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts (MEEF) a comme mission « la sauvegarde et la valorisation de notre environnement et ressources/capitales naturelles uniques pour le bien-être de la population Malagasy et le développement durable du pays », suivant le Décret N° 2016-298 du 26 avril 2016.

Le Ministère a la charge de :

- Développer et/ou mettre à jour des instruments politiques, stratégiques et juridiques pour améliorer la gouvernance environnementale, écologique et forestière ;
- Assurer de manière coordonnée la prise en considération de la dimension environnementale dans les politiques de développement au niveau des secteurs et des collectivités décentralisées;
- Renforcer la lutte contre le changement climatique en vue d'une économie résiliente et d'un développement à faible émission de carbone ;
- Consolider les systèmes des évaluations environnementales ;
- Promouvoir toute action de prévention, de sensibilisation, d'études et de recherche en matière de lutte contre la pollution de l'air, de l'eau, des sols et de la mer ainsi que leurs sources ;
- Augmenter la superficie des Aires protégées tant marines que terrestres et assurer la pérennisation de leur gestion pour la préservation et la valorisation de la biodiversité au profit du développement de l'écotourisme, et de l'amélioration des conditions de vie de la population environnante ;
- Réduire le processus de dégradation des ressources naturelles ;
- Mieux gérer les ressources naturelles et veiller à leur valorisation rationnelle et transparente ;
- Augmenter la superficie et le potentiel forestiers ;
- Assurer le maintien et la valorisation des services écologiques des écosystèmes ;
- Assurer le contrôle et le suivi de l'utilisation des ressources naturelles ;
- Contribuer au contrôle des usages de la mer et à la surveillance des zones côtières ;
- Faire bénéficier la population des bienfaits de la gestion durable et participative et des aires protégées, des zones marines et côtières, ainsi que de valorisation de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- Mobiliser les citoyens, le secteur privé, la Société Civile, les ONGs et les Partenaires Techniques et Financiers pour une meilleure gestion de nos écosystèmes.

- Grandes Orientations

Au niveau global, Madagascar s'est engagé dans la réalisation des dix-sept objectifs de développement durable (ODD) les objectifs 8, 13, 14, 15 concernent directement les domaines d'intervention du MEEF.

Au niveau national, deux axes du PND touchent le MEEF dont :

L'Axe 1 « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale » a pour optique d'instaurer un Etat fort capable de gouverner les autres, et de se gouverner lui-même ». Les principes de bonne gouvernance doivent être de règle dans la gestion durable des ressources naturelles.

L'Axe 5 : « Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes » part du constat que la croissance économique du pays est fortement tributaire de la situation de l'environnement et du capital naturel. En effet, du fait de la place unique de Madagascar dans la biodiversité mondiale, la préservation et la valorisation de son capital naturel sont un enjeu majeur de développement pour Madagascar. A cet effet, l'axe 5 mettra l'accent sur la mise en place d'un dispositif et de stratégies appropriés et bien ciblés capables de préserver le capital naturel, de réduire les effets négatifs du changement climatique et de renforcer la résilience des populations et des territoires concernés.

Tenant compte de ces cadrages internationaux et nationaux, le MEEF assigne comme mission « Sauvegarder et valoriser notre environnement et nos ressources naturelles uniques pour le bien être de la population malagasy et le développement durable du pays ». A cet effet, une Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement durable a été adoptée, intégrant les objectifs nationaux aux opportunités et engagements internationaux. Cette politique cadre avec les règles et principes généraux édictés par la Charte de l'Environnement Malagasy actualisée. Les lois relatives à la refonte du Code des Aires Protégées et la création de la Chaine spéciale de lutte contre le trafic du bois de rose et/ou du bois d'ébène et répression des infractions relatives au bois de rose et bois d'ébène ont été promulguées. Par ailleurs, la Politique Forestière est en cours de mise à jour. D'autres textes juridiques et réglementaires sont en cours d'élaboration entre autres le Code Forestier, le Code de l'Environnement.

- Stratégies

Madagascar a procédé à l'élaboration de deux documents de cadrage à savoir le Programme National de Développement et son Plan de Mise en œuvre (PMO), qui sont les documents de base de la « Politique Forestière » et la « Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable (PNEDD) » du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts.

Ces deux politiques ont pour vision respective " de 2015 - 2030 tous les acteurs et toutes les compétences s'organisent ensemble pour que le capital-forêt malgache soit géré de façon durable et responsable, afin d'en faire un des piliers du développement socio-économique de Madagascar. En 2030 le but est que la valorisation du capital naturel aurait contribué à réduire la pauvreté des 40 millions de Malagasy et renforcée la résilience climatique du pays sera stimuler à travers l'économie verte tenant compte de la préservation et de la valorisation des biodiversité et les paysages .

Conformément au mandat confié au MEEF, quatre programmes ont été validés au niveau du MEEF pour la mise en œuvre du CDMT 2018-2020 :

- 017 : Administration et Coordination
- 701 : Gestion Durable des Ressources Naturelles des Ecosystèmes
- 703 : Développement du Reflexe Environnemental
- 704 : Assurer l'intégrité des écosystèmes Malagasy.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
017 - Administration et Coordination	017-1 - OG44- 017.AMÉLIORER LES CADRES DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT ECOLOGIE ET FORÊTS	017-1-1 - OS AMÉLIORER LES CADRES TECHNIQUES MATÉRIELS ET HUMAINS	017-1-1-1 - Les cadres techniques, matériels et humains du MEEF sont améliorés	017-1-1-1-R1 - THEMES DISPOSES	NOMBRE	25	30	31	33
			017-1-1-2 - Les bâtiments sont réhabilités et /ou construit	017-1-1-1-R2 - Techniciens forestiers et environnementaux sortants de l'école d'Angavokely	NOMBRE	null	15	20	20
		017-1-2 - OS OPÉRATIONNALISER LE DISPOSITIF DE FORMATION POUR LE MEEF ET RÉOUVERTURE DE L'ECOLE A ANGAVOKELY	017-1-1-2-R1 - BATIMENTS ADMINISTRATIFS DU MEEF REHABILITE ET/OU CONSTRUIT	NOMBRE	2	2	2	2	
Projets d'Investissement Public concernés									
111 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES 120 - CONSTRUCTION DES NOUVEAUX BUREAU ET LOGEMENTS DE TEEF (BREVILLE ET ANDRIBA) ET ACHAT DE CINQ MOTO DONT UN POUR SRC ,DEUX POUR TEEF ET DEUX POUR CEEF MAEVATANANA ET KANDREHO									
701 - Gestion durable des ressources naturelles	701-1 - OG44-701.PROTEGER, CONSERVER ET VALORISER DURABLEMENT LE CAPITAL NATUREL LES ÉCOSYSTÈMES	701-1-1 - OS44-701.1 DÉVELOPPER LA GESTION RATIONNELLE ET DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES RESSOURCES NATURELLES	701-1-1-1 - LA GESTION RATIONNELLE ET DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES RESSOURCES NATURELLES EST DÉVELOPPÉE	701-1-1-1-R1 - SUPERFICIE REBOISÉE/RESTAURÉE	HA	25000	35000	40000	45000
			701-1-1-1-R2 - CONTRÔLES EFFECTUES	NOMBRE	500	550	550	600	
			701-1-1-1-R3 - PEPINIÈRES INSTALLÉES	NOMBRE	100	150	200	250	
			701-1-1-1-R4 - SUIVIS ÉCOLOGIQUES EFFECTUES	NOMBRE	45	64	78	84	
Projets d'Investissement Public concernés									
059 - FONDATION POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA BIODIVERSITÉ DE M/CAR 085 - PROG D'AMÉLIOR CONDITION DE VIE ET DE LA RÉSILIENCE DES POP VULNER 094 - PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT 095 - FONDS D'INVESTISSEMENT PARCS NATIONAUX 099 - RENFORCEMENT DES CONDITIONS ET CAPACITÉS D'ADAPTATION DURABLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A MADAGASCAR 100 - RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DUES A LA DÉFORESTATION ET DÉGRADATION DES FORÊTS (REDD+) 101 - RENFORCER LA RÉSILIENCE DU SECTEUR RIZ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 102 - DÉVELOPPEMENT DURABLE A DIANA 109 - AMÉLIORATION DES CAPACITÉS D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES COMMUNAUTÉS RURALES 112 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATERIELLES ET HUMAINES 113 - PROJET DE RENFORCEMENT DES AIRES PROTÉGÉES ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LA RÉGION DIANA (KOBABY) 114 - RESTAURATION FORESTIÈRE ET LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE 117 - GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES TERRES DANS LE MOYEN OUEST 118 - CONSERVATION DES ESPÈCES CLEES ENDEMIQUES MENACÉES ET DE VALEUR ÉCONOMIQUE 125 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES À REMPLIR LES OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES MONDIALES DANS LE CADRE DES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 126 - RENFORCEMENT DU RÉSEAU DES NOUVELLES AIRES PROTÉGÉES DE MADAGASCAR 128 - SUIVI ET RESTAURATION ÉCOLOGIQUES DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS DÉGRADÉS DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA 131 - PROJET DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE PAR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ 132 - PROGRAMME PROTECTION ET RÉHABILITATION DES SOLS POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (ProSol) 133 - ENVIRONNEMENT									
703 - Développement du Reflexe Environnemental	703-1 - OG44-703.DÉVELOPPER LE REFLEXE ENVIRONNEMENTAL	703-1-1 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES POLITIQUES, PROGRAMMES, PROJETS DE DÉVELOPPEMENT	703-1-1-1 - LES INVESTISSEMENTS SONT COMPATIBLES AVEC L'ENVIRONNEMENT	703-1-1-1-R1 - PLAINTES ENVIRONNEMENTALES TRAITÉES	NOMBRE	38	40	42	44
			703-1-2 - PROMOUVOIR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DE LA POPULATION VIS À VIS DE L'ENVIRONNEMENT	703-1-2-1 - LES ÉCOGESTES DEVIENNENT DES QUOTIDIENS DE LA POPULATION	NOMBRE	15	17	20	23
		703-1-3 - ASSURER LA GESTION RATIONNELLE DES POLLUTIONS	703-1-3-1 - DISPOSITIFS DE GESTION DE POLLUTION MIS EN PLACE ET OPÉRATIONNELS SUIVIS DANS TOUT MADAGASCAR	NOMBRE	null	4	4	4	
Projets d'Investissement Public concernés									
105 - PROMOTION DE L'ÉCOCITOYENNETÉ A MADAGASCAR									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
121 - DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE VALORISATION DES DECHETS A MADAGASCAR 122 - INTEGRATION DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS TOUS LES DOMAINES 124 - REHABILITATION ET PROTECTION DES SOLS 129 - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS PIP									
704 - Maintien des fonctions écologiques des écosystèmes malagasy	704-1 - OG44-XXX.ASSURER L'INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES MALAGASY	704-1-1 - PROMOUVOIR LA GESTION INTEGREE DES ZONES ECOLOGIQUEMENT POTENTIELLES	704-1-1-2 - LES ZONES ECOLOGIQUEMENTS POTENTIELLES SONT GERES D'UNE MANIERE DURABLE	704-1-1-2-R1 - BASSINS VERSANT CRITIQUES AMENAGES 704-1-1-2-R2 - GUIDES DE PSE ELABOREES	NOMBRE	100	100	100	100
		704-1-2 - PROMOUVOIR LE MÉCANISME DE FINANCEMENT INNOVANT BASÉ SUR LA VALORISATION DES BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	704-1-2-1 - LES MECANISMES DE FINANCEMENTS INNOVANT ET DURABLE SONT DEVELOPPES ET VULGARISES	704-1-2-1-R1 - GUIDES DE PSE ELABOREES	NOMBRE	2	2	2	2
Projets d'Investissement Public concernés 098 - PROMOTION DE LA FABRICATION ARTISANALE DE SAC EN MATIERE VEGETALE 115 - AMENAGEMENT ET GESTION INTEGREE DES BASSINS VERSANTS CRITIQUES D'ANDEKALEKA DE TSIAZOMPANIRY ET DE MAHAJAMBA 116 - RESTAURATION ET CONSERVATION DES VESTIGES DE FORETS DES HAUTES TERRES (FORETS TAPIA DE REGIONS ITASY 123 - MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES ECOSYSTÈMES AU NIVEAU DES 22 RÉGIONS DE MADAGASCAR 127 - RESTAURATION DE L'ÉCOSYSTÈME DE SATRANA ET RAPHIA ET DE RAPHIA DANS LES RÉGIONS BOENY ET DIANA AU NORD OUEST DE MADAGASCAR 130 - PROMOTION DE PAIEMENT DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
017 - Administration et Coordination	13 544	1 896	0	2 846	18 286	14 043	2 268	0	721	17 032	14 916	2 385	0	1 936	19 237	16 354	2 496	0	1 457	20 307
701 - Gestion durable des ressources naturelles	0	1 169	52 418	8 991	62 578	0	1 617	60 667	11 158	73 931	0	1 739	55 671	8 189	65 599	0	1 868	46 671	9 073	57 612
703 - Développement du Reflexe Environnemental	0	80	0	406	486	0	183	0	843	1 026	0	198	0	1 418	1 616	0	213	0	1 227	1 440
704 - Maintien des fonctions écologiques des écosystèmes malagasy	0	56	0	899	955	0	71	0	1 071	1 142	0	80	0	2 940	3 020	0	89	0	3 449	3 538
TOTAL	13 544	3 201	52 418	13 142	82 305	14 043	4 139	60 667	13 793	93 131	14 916	4 402	55 671	14 483	89 472	16 354	4 666	46 671	15 207	82 898

5. CONCLUSION

D'ici 2030, le MEEF vise un environnement et un capital naturel de Madagascar fournissant des bénéfices durables aux populations du pays, tout en préservant leur intégrité.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

51 - MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES HYDROCARBURES

1. INTRODUCTION

Dans sa perspective, le CDMT est un outil idéal pour concourir à une meilleure planification des dépenses publiques et pour baser les choix d'allocations sur les vues de résultats de chaque ministère. Aussi, il permet de mettre en place un processus transparent de planification financière et de préparation du budget visant à allouer les ressources aux priorités stratégiques en assurant une discipline budgétaire d'ensemble. En ce sens son rôle s'avère nécessaire pour un meilleur fonctionnement du Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Les Résultats attendus dans le secteur de l'Énergie, suivant les thématiques prioritaires de la Politique Générale du Gouvernement, consistent à « disposer d'Infrastructures structurantes densifiées, qui seront en appui à la croissance ». Cela est confirmé par le Plan National de Développement (PND) pour la période 2015-2019 en son axe stratégique 3 : « croissance inclusive et ancrage territoriale de développement ». Les principaux défis à relever consistent à fournir de l'énergie au moindre coût pour soutenir la croissance économique ainsi que le développement durable et inclusif. Cela à travers une meilleure efficacité énergétique et une valorisation de la gestion des ressources stratégiques.

Le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (51) a pour mission la conception et la mise en œuvre de la politique sectorielle « Énergie » ainsi que celle du secteur aval des « Hydrocarbures » du Gouvernement, afin d'assurer un approvisionnement en énergie satisfaisant la demande, de meilleure qualité et à moindre coût, dans l'objectif global d'une Énergie durable pour TOUS.

Pour se faire, il dispose une Mission 510 (Énergie) composée de trois programmes à savoir 031 Administration et Coordination ; 203 Développement des Infrastructures électriques et des Ressources d'énergie locales, ainsi que le programme 204 Développement du secteur pétrolier et des biocarburants.

Ainsi, le présent CDMT (2019-2021) met en exergue les actions prioritaires devant être budgétisées pour la réalisation des missions assignées au Ministère. Ces actions tendent vers l'amélioration de l'accès à l'électricité en milieu rural et Urbain, au développement des infrastructures électriques des sites à forte valeur ajoutée, et aux projets convergeant vers la transition et l'efficacité énergétiques ainsi que l'amélioration de la gouvernance du secteur Énergie. Afin d'y parvenir, tout en respectant les principes de la sincérité et de l'annualité budgétaire; la programmation sur le moyen terme (2019-2021) du budget au sein du Ministère est axée essentiellement à la priorisation des crédits alloués pour la réhabilitation et la construction des sites hydroélectriques. En effet, le projet d'aménagement du site hydroélectrique de Ranomafana sur l'Ikopa en est une illustration concrète, notamment avec une augmentation de 46,6% du crédit pour l'exercice à venir (157 151 795 000 Ariary).

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
031 - Administration et coordination	031-1 - RENFORCER LA BONNE GOUVERNANCE	031-1-1 - AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE							
		031-1-2 - RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE							
Projets d'Investissement Public concernés									
163 - ACTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT EN MATIERE D'ACCES A L'EAU, A L'ASSAINISSEMENT ET L'ELECTRICITE									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
	031-2 - RENFORCER LES PRESTATIONS DE SERVICES PUBLICS	031-2-1 - PROMOUVOIR LA PRODUCTIVITE DES AGENTS DU MINISTERE	031-2-1-1 - LA CONTRIBUTION ACTIVE DES AGENTS DU MINISTERE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE EST MISE EN PLACE	031-2-1-1-R1 - TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE	%	0	100	100	100	
Projets d'Investissement Public concernés										
163 - ACTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT EN MATIERE D'ACCES A L'EAU, A L'ASSAINISSEMENT ET L'ELECTRICITE										
203 - Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locales	203-1 - DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET RESSOURCES D'ÉNERGIE LOCALE	203-1-1 - SATISFAIRE LA DEMANDE INTERIEURE	203-1-1-1 - LES RESSOURCES D'ÉNERGIES LOCALEMENT DISPONIBLES SONT UTILISÉES EFFICACEMENT	203-1-1-1-R1 - Economie de bois	M3	1500	2000	2500	2500	
			203-1-1-2 - ACCÈS À L'ÉNERGIE DURABLE POUR TOUS	203-1-1-1-R2 - Taux d'accès en électricité	%	17	18	19	19	
		203-1-2 - GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES D'ÉNERGIES LOCALES	203-1-2-1 - LES ÉNERGIES DE SUBSTITUTION AU BOIS ÉNERGIE SONT DÉVELOPPÉES	203-1-1-2-R1 - Taux d'accès en électricité	%	17	18	19	19	
			203-1-2-2 - LA POLITIQUE ÉNERGETIQUE EST BIEN CADRÉE	203-1-2-1-R1 - Biogaz	%	1	2	3	3	
				203-1-2-1-R2 - Déchets agricoles non transformés	%	1	2	3	3	
				203-1-2-1-R3 - Déchets agricoles transformés	%	1.5	3	4.5	4.5	
				203-1-2-1-R4 - Ethanol	%	2	4	6	6	
				203-1-2-2-R1 - Les objectifs atteints	NOMBRE	6	7	8	8	
Projets d'Investissement Public concernés										
054 - ELECTRIFICATION RURALE 085 - PIC II : POLES INTEGRES DE CROISSANCE II/ENERGIE 088 - PROGRAMME DE GOUVERNANCE DU SECTEUR ENERGIE 091 - DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET ALTERNATIVES PHASE 2 (XI È FED) 092 - PROJET ANDEKALEKA 093 - PROJET ELECTRIFICATION RURALE PAR LES ENERGIES RENOUVELABLES 095 - PAGOSE 097 - PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE HYDROELECTRIQUE DE RANOMAFANA SUR L'IKOPA (SINOHYDRO) 098 - PROJET RENFORCEMENT RESEAUX DE TRANSPORT ENERGETIQUE ANTANANARIVO 101 - PROGRAMME DE MAITRISE DE L'ENERGIE ET EFFICACITE ENERGETIQUE PHASE 1 144 - PROJET DE GESTION DURABLE DE LA FILIERE BOIS ENERGIE 145 - ENERGY ACCES EXPANSION 146 - PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE SITES HYDROELECTRIQUES 147 - REDRESSEMENT ET RESTRUCTION DE LA JIRAMA PHASE N 160 - PROGRAMME D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES RURAUX ISOLES PAR SYSTEME SOLAIRE DOMESTIQUE 164 - PROJET DE CENTRALES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE À PARTIR DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 165 - SCALING SOLAR 166 - LEAST-COST ELECTRICITY ACCESS DEVELOPMENT PROJECT - LEAD 167 - LABORATOIRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES A L'UNIVERSITE DE TOLIARY										
204 - Développement du secteur pétrolier et des biocarburants	204-1 - DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PETROLIER ET DES BIOCARBURANTS	204-1-1 - CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AUX NOUVEAUX OPÉRATEURS ET INVESTISSEURS AFIN DE DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES INFRASTRUCTURES	204-1-1-1 - NOUVELLES INFRASTRUCTURES CRÉÉES	204-1-1-1-R1 - ATP octroyée	UNITÉ	35	40	45	45	
			204-1-2 - PRÉSERVER LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT RELATIF À TOUTES OPÉRATIONS ET INSTALLATIONS	204-1-2-1 - OPÉRATIONS SÉCURISÉES ET SANS INCIDENTS	204-1-2-1-R1 - Incidents signalés	UNITÉ	0	10	8	8
		204-1-3 - ASSURER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS DE TOUS LES CONSOMMATEURS À DES PRODUITS ET DES SERVICES DE QUALITÉ ET DE PRIX AUX MEILLEURES CONDITIONS DE PROXIMITÉ EFFECTIVE	204-1-3-1 - VENTE DE PRODUITS DE QUALITÉ AUX MEILLEURS PRIX	204-1-3-1-R1 - Doléances recus sur un supcon d'adultération	UNITÉ	80	75	70	70	
			204-1-4 - ENCOURAGER ET FACILITER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES D'HYDROCARBURES	204-1-3-2 - DISTRIBUTION DE PRODUITS EXTRAITS ET TRANSFORMÉS LOCALEMENT	204-1-3-2-R1 - Districts desservis	NOMBRE	8	12	10	10
				204-1-4-1 - Produits extraits, transformés et consommés	M3	7000	10000	15000	15000	
Projets d'Investissement Public concernés										
102 - MISE EN PLACE ET APPUI A LA CREATION D'UNITE DE RAFFINAGE HUILE LOURDE TSMIRORO 103 - MISE EN PLACE ET APPUI A LA CREATION INFRASTRUCTURE DE STOCKAGE STRATEGIQUE 148 - GESTION ET TRAITEMENT DE DECHETS D'HYDROCARBURES										

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
149 - INSTALLATION D'UNITÉS DE PRODUCTION DE BIOCARBURANTS 150 - INSTALLATION D'UNITÉS DE PRODUCTION DE BIOGAZ DANS LES CENTRES URBAINS DE MADAGASCAR 151 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
031 - Administration et coordination	916	0	0	0	916	1 946	3 971	0	2 492	8 410	2 065	4 225	0	2 322	8 613	2 265	4 472	0	2 200	8 937
203 - Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locales	0	556	115 828	19 472	135 856	0	407	122 967	9 387	132 761	0	430	368 644	10 355	379 429	0	465	317 130	11 509	329 104
204 - Développement du secteur pétrolier et des biocarburants	0	296	0	3 776	4 072	0	186	0	2 777	2 963	0	203	0	2 713	2 916	0	214	0	2 451	2 665
TOTAL	916	852	115 828	23 248	140 844	1 946	4 564	122 967	14 657	144 135	2 065	4 859	368 644	15 390	390 958	2 265	5 151	317 130	16 160	340 706

5. CONCLUSION

Tout compte fait le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (MEH) est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique nationale de l'Energie ainsi que celle des Hydrocarbures du Gouvernement, afin d'assurer un approvisionnement en énergie satisfaisant la demande, de meilleure qualité et à moindre coût. Reconnaissant l'importance du rôle de ce secteur dans le développement socioéconomique du pays, le Gouvernement Malagasy a élaboré la Nouvelle Politique de l'Energie (NPE) de 2015 à 2030, qui recommande une combinaison d'approche technologique et de méthodes préservant et développant les ressources naturelles énergétiques du pays. Ce processus consiste à développer un mix énergétique associant les énergies renouvelables (dont en particulier l'hydroélectricité), les hydrocarbures et autres ressources thermiques, en exploitant au mieux toutes les possibilités d'expansion et d'interconnexion de réseaux ainsi que de mini-réseaux sur la base des principes de moindre coût et de la rentabilité technologique, ce qui permettra de contribuer à la réalisation de cette vision.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

52 - MINISTÈRE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE

1. INTRODUCTION

Un des secteurs clés pour le développement socio-économique, le secteur eau potable, assainissement et hygiène, vise à atteindre les objectifs du développement durable (ODD).

Actuellement, des millions de personnes continuent encore de parcourir des kilomètres pour trouver de l'eau. Les femmes et les enfants consacrent des heures de marche pour puiser de l'eau. Or, les taux d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu rural à Madagascar sont respectivement de 25% et 36%. Le retard de Madagascar est notamment dû à un manque d'investissement accordé à ce secteur. La mise en œuvre de ce type de programme représente de grands pas en avant afin de faire évoluer la situation dans la bonne direction. Malgré, l'eau potable est encore un luxe pour la majorité de la population Malagasy. Or, le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde.

A Madagascar, les déficits en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement ont un impact majeur sur la santé, sur l'éducation, sur l'économie ainsi que sur l'environnement.

Le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène souffre actuellement non seulement de la modicité de ressources qui lui sont allouées, mais aussi des difficultés de mobilisation de celles-ci.

Les ressources financières allouées au secteur restent insuffisantes par rapport aux besoins, alors que la contribution de l'Etat dans les investissements représente une part importante dans le financement du secteur EAH, nous citons l'insuffisance des budgets alloués par le gouvernement aux secteurs EAH par rapport au budget national et PIB. Madagascar affiche une régression progressive des dépenses publiques allouées au secteur eau, assainissement et hygiène depuis la crise de 2009, selon les lois de finances, même si le montant engagé dans le secteur a connu une légère reprise en 2013 et 2017.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère :

- Eau et Assainissement ;

Grandes Orientations :

- Approvisionnement de la population en eau potable en aménageant de nouveaux points d'eau (borne fontaine, forage, puits modernes) et en réhabilitant ceux existants ;
- Développement de la Gestion Intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
- Elimination de la défécation à l'air libre ;
- Amélioration et promotion de l'Hygiène corporelle (LMS, menstruel) ;
- Gestion des eaux usées, excréta et des déchets solides (ordures ménagères...) ;
- Rationalisation des structures administratives avec proposition de mesures en vue de renforcer la bonne gouvernance ;
- Optimisation de la gestion du budget acquis ;
- Promotion du 3P;
- Recherche de financements indispensable à la réalisation des activités et projets prévus.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
032 - Administration Et Coordination	032-1 - RENFORCER LA BONNE GOUVERNANCE	032-1-1 - AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE	032-1-1-1 - RESSOURCES PUBLIQUES OPTIMISÉES	032-1-1-1-R1 - Taux d'exécution budgétaire	%	10	100	100	100
				032-1-1-1-R2 - Directions et services contrôlés et suivis	NOMBRE	10	35	35	35
		032-1-2 - RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE	032-1-2-1 - Performance des personnels augmentée	032-1-2-1-R1 - Délai de traitement de dossiers	JOUR	2	1	1	1
Projets d'Investissement Public concernés									
143 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES 162 - PROMOTION DU SECTEUR WASH PAR LA COMMUNICATION 163 - ACTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT EN MATIERE D'ACCES A L'EAU, A L'ASSAINISSEMENT ET L'ELECTRICITE									
205 - Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement	205-1 - ASSURER L'ACCÈS UNIVERSEL EN MATIÈRE D'EAU POTABLE, AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT ET À LA PROMOTION DE L'HYGIÈNE	205-1-1 - MISE EN PLACE DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT	205-1-1-1 - NOUVELLES INFRASTRUCTURES CONSTRUITES	205-1-1-1-R1 - Forage effectué	NOMBRE	40	30	30	30
				205-1-1-1-R2 - Pipeline	UNITÉ	1	1	1	1
		205-1-2 - AMÉLIORER L'ACCÈS A L'EAU POTABLE	205-1-2-1 - NOUVEAUX POINTS D'EAU CONSTRUITS	205-1-2-1-R1 - Nouveaux points d'eau additionnels	NOMBRE	444	434	434	450
		205-1-3 - METTRE EN ŒUVRE ET A L'ÉCHELLE L'APPROCHE ATPC AINSI QUE RENFORCER LES CAMPAGNES DE DIFFUSION DES MESSAGES CLÉS WASH	205-1-3-1 - VILLAGES SDPA - MESSAGES CLÉS WASH ENTENDUS ET PRATIQUÉS	205-1-3-1-R1 - Village SDAL	NOMBRE	1113	1280	1308	1410
Projets d'Investissement Public concernés									
056 - APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 065 - PROGRAMME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL (PAEAR) 080 - CONSTRUCTION DE FORAGE AU SUD DE MADAGASCAR 086 - SECTEUR EAU 11ÉFED 088 - PROJET D'ELABORATION DE SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT DE HUIT VILLES SECONDAIRES 090 - EAU ET ASSAINISSEMENT 152 - DEVELOPPEMENT DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU 153 - DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU POTABLE 154 - PROMOTION DE L'HYGIENE 155 - DEVELOPPEMENT DE L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT 156 - MISE EN PLACE D'UN LABORATOIRE NATIONAL D'ANALYSE DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT, HYGIENE 157 - ALIMENTATION EN EAU DANS LE SUD (AES) 158 - EVACUATION DES EAUX USEES ET DES ORDURES VILLE ANTANANARIVO (SAMVA) 159 - REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DANS LES COMMUNES PERIPHERIQUES D'ANTANANARIVO (APIPA) 160 - ADDUCTION EN EAU POTABLE EN PIPELINE PHASE N									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
TOTAL	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null	null

PROGAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
032 - Administration Et Coordination	4 847	6 266	0	6 623	17 735	4 879	3 366	0	9 626	17 871	5 180	4 092	0	19 840	29 113	5 682	5 085	0	29 425	40 192
205 - Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement	0	3 372	39 966	46 563	89 901	0	4 197	48 056	71 272	123 525	0	4 542	29 443	121 857	155 841	0	4 880	23 023	156 970	184 873
TOTAL	4 847	9 637	39 966	53 186	107 636	4 879	7 563	48 056	80 898	141 396	5 180	8 634	29 443	141 697	184 954	5 682	9 965	23 023	186 395	225 065

5. CONCLUSION

En guise de conclusion, ce Cadrage de Dépenses à Moyen Terme résume la mission du Ministère qui consiste à assurer l'exploitation rationnelle des ressources en eau et l'alimentation en eau potable ; la salubrité de l'agglomération et le bien-être de la population.

Il s'agit de garantir une meilleure qualité de vie de la population, dans un climat de sérénité et du respect des Droits de l'Homme, en considérant l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement et d'hygiène comme une des priorités fondamentales de tout être humain.

Finalement, la coordination des actions des acteurs en termes d'adduction d'eau, de promotion de l'hygiène, et de développement en matière d'assainissement facilite l'accès de la population en milieu urbain aux services d'eau potable, de la gestion des déchets solides, des déchets liquides et excréta ainsi qu'à la promotion de l'hygiène.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

53 - MINISTÈRE DES MINES ET DU PÉTROLE

1. INTRODUCTION

Il est bien connu que Madagascar regorge de ressources naturelles, minières et pétrolières. Le peuple Malagasy espère que l'exploitation desdites ressources ait des retombées positives sur leur vie quotidienne. Le Ministère des Mines et du Pétrole joue un rôle essentiel dans l'atteinte de cet objectif. En effet, il régule et gère le secteur extractif de manière à l'assainir et à le professionnaliser.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

L'objectif du Ministère des Mines et du Pétrole est de renforcer les prestations de service public, de renforcer la gestion et l'administration des ressources minérales en améliorant l'application du cadre légal et réglementaire. Pour ce faire, le Ministère a aligné son plan stratégique suivant les objectifs le concernant dans le PND, à savoir :

en son axe 1 : « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale »

et en son axe 3 : « Croissance inclusive et ancrage territorial du développement ».

Le renforcement de la gestion, de l'administration des ressources minérales et de la mise en place des services de proximité constitue une priorité pour le Ministère. Cette priorité est basée sur l'identification et la traçabilité des produits miniers et pétroliers au niveau national. C'est dans cette optique que le Ministère appuie les services déconcentrés par :

la création de nouveaux bureaux régionaux et/ou inter-régionaux de l'administration minière

la mise en place des services de la police des Mines au niveau régionale et inter-régionales

La présence de ses services assure l'efficacité du secteur entraînant des retombées qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie de la population locale.

La vision du Ministère est résumée par la phrase suivante : « un secteur minier et pétrolier, secteur pourvoyeur de ressources ». Il est attendu que :

les retombées contribuent à améliorer les conditions de vie de la population locale et à favoriser la modernisation du tissu industriel ;

les recettes générées soient utilisées d'une manière transparente, équitable et prudente.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
019 - Administration et Coordination	019-1 - GERER EFFICACEMENT LES REVENUS ET LES FLUX MONÉTAIRES DANS LE SECTEUR EXTRACTIF	019-1-1 - APPUYER LES SERVICES DECONCENTRÉS	019-1-1-1 - AUGMENTATION DES RECETTES	019-1-1-1-R1 - Taux de croissance des redevances, des ristournes et de ramassage	Taux (%)	1,2	1,2	1,5	1,8
			019-1-1-2 - APPUI À LA GESTION, CONTRÔLE ET SUIVI DES ACTIVITÉS MINIÈRES	019-1-1-2-R1 - Nombre de nouvelles directions créées	NOMBRE	4	4	4	4

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		019-1-2 - AMÉLIORER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET ASSURER SA MISE EN APPLICATION	019-1-2-1 - PROJET DE LOI MISE EN COHERENCE AVEC LES AUTRES TEXTES DE LOIS	019-1-2-1-R1 - Nombre de texte vérifié et approuvé au niveau du CRDA	NOMBRE	20	20	20	20
			019-1-2-2 - TEXTES RÉGLEMENTAIRE VULGARISÉS ET FACILEMENT ACCESSIBLES	019-1-2-2-R1 - Nombre de texte réglementaire mise à la disposition du public	TEXTES (LOI, DÉCRET, ARRÊTÉ, DÉCISION, NOTE DE SERVICE, ...)	20	30	40	40
		019-1-3 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	019-1-3-1 - RESSOURCES HUMAINES COMPÉTENTES ET PERFORMANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SECTORIELLE DU MPMP	019-1-3-1-R1 - Nombre de formation et de renforcement de capacité suivi par les agents du Ministère	Nombre	15	20	25	25
			019-1-3-2 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AMÉLIORÉE	019-1-3-2-R1 - Nombre de dossiers administratifs du personnel mis à jour	Nombre	400	400	450	500
		019-1-4 - ASSURER LA DÉMATÉRIALISATION ET L'E-GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF	019-1-4-1 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (TECHNIQUES, MATÉRIELS, INFRASTRUCTURES,...) ET DE LA PRÉSENCE DU MPMP	019-1-4-1-R1 - Taux d'augmentation des patrimoines du MPMP	Taux (%)	30	40	40	40
			019-1-4-2 - OUTILS DE PRISE DE DÉCISION PERFORMANTS DISPONIBLES	019-1-4-2-R1 - Taux de fiabilité de la base de donnée	Taux (%)	40	50	60	70
		019-1-5 - RÉHABILITER ET RENTABILISER LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORGANISMES RATTACHÉES AU MPMP	019-1-5-1 - MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ENTREPRISES PUBLIQUES RATTACHÉES AU MPMP	019-1-5-1-R1 - Taux de réalisation de la mise en conformité des statuts des sociétés d'Etat et Entreprises publiques rattachées au MPMP	Taux (%)	30	50	60	70
			019-1-5-2 - RELANCE DES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ENTREPRISES PUBLIQUES RATTACHÉES AU MPMP	019-1-5-2-R1 - Nombre des Sociétés d'Etat et Entreprises publiques rattachées au MPMP opérationnelles	NOMBRE	3	3	4	4
		019-1-6 - ASSURER L'UTILISATION RATIONNELLE ET EFFICACE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES	019-1-6-1 - GESTION DES DÉPENSES	019-1-6-1-R1 - Taux de réalisation par rapport aux taux d'engagement	Taux (%)	90	90	90	90
			019-1-6-2 - INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DU MINISTÈRE	019-1-6-2-R1 - Nombre d'articles et des couvertures médiatiques	NOMBRE	200	225	250	250
			019-1-6-3 - SUIVI DES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DU MPMP	019-1-6-3-R1 - Taux de suivi des activités et réalisations du MPMP	Taux (%)	80	80	80	80
			019-1-6-4 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (TECHNIQUES, MATÉRIELS, INFRASTRUCTURES,...) ET DE LA PRÉSENCE DU MPMP	019-1-6-4-R1 - Taux d'augmentation des patrimoines du MPMP	Taux (%)	30	35	40	50

Projets d'Investissement Public concernés

090 - MISE EN ŒUVRE DU DATACENTER NATIONAL, DÉMATÉRIALISATION ET E-GOUVERNANCE DU SECTEUR MINIER ET PÉTROLIER
096 - PLAN DE REPRISSE DES ACTIVITÉS EN CAS DE SINISTRE DU MINISTÈRE DES MINES ET DU PÉTROLE (DISASTER RECOVERY PLAN)
103 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELS, HUMAINES ET TECHNIQUE DU MINISTÈRE AUPRÈS DE LA PRÉSIDENTE CHARGÉE DES MINES ET DU PÉTROLE

217 - Développement du secteur pétrolier	217-1 - AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES	217-1-1 - ACCROÎTRE LES RECETTES PÉTROLIÈRES	217-1-1-1 - DÉTERMINATION DES DIFFÉRENTS TYPES DE RECETTES PAR RAPPORT AUX ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES	217-1-1-1-R1 - Nombre de type de recette recensé et applicable en relation avec les activités pétrolières	NOMBRE	10	10	15	15
			217-1-1-2 - PROMOTION DES BLOCS PÉTROLIÈRES	217-1-1-2-R1 - Nombre de bloc pétrolier en phase d'exploration	Nombre cumulé	30	40	50	50
		217-1-2 - DISPOSER DES TEXTES ADÉQUATS RÉGISSANT LE SECTEUR PÉTROLIER	217-1-2-1 - MISE À JOUR DES TEXTES EXISTANTS EN MATIÈRE DE PÉTROLE	217-1-2-1-R1 - Nombre de textes existants concernant le secteur pétrolier mis à jour	TEXTES (LOI, DÉCRET, ARRÊTÉ, DÉCISION, NOTE DE SERVICE, ...)	30	30	30	30
			217-1-2-2 - EXISTENCE DES PROJETS DE TEXTES RELATIFS AU SECTEUR PÉTROLIER	217-1-2-2-R1 - Nombre de projet de textes relatifs au secteur pétrolier rédigés	Nombre	30	30	30	30

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
Projets d'Investissement Public concernés									
105 - RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES MATERIELLES ET TECHNIQUE									
609 - Développement du secteur Minier	609-1 - DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER	609-1-1 - PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS DU SECTEUR MINIER	609-1-1-1 - INTÉGRATION DES MINES ARTISANALES ET DES PETITES MINES DANS LE SECTEUR FORMEL	609-1-1-1-R1 - Nombre de petites entreprises minières en règle vis-à-vis de l'administration	NOMBRE	1200	1400	1600	1600
			609-1-1-2 - RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS MINIERS	609-1-1-2-R1 - Taux de croissance des investisseurs	Taux (%)	8	10	14	18
		609-1-2 - AUGMENTER LES RECETTES MINIÈRES	609-1-2-1 - ATTRACTION DES PETITS ET GRANDS INVESTISSEURS MINIERS	609-1-2-1-R1 - Taux de croissance des demandes de permis minières	Taux (%)	15	20	25	30
			609-1-2-2 - APPLICATION DES QUOTES PART INSCRIT DANS LE NOUVEAU CODE MINIER	609-1-2-2-R1 - Taux de reversement et répartition des recettes fiscales au niveau du Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole	Taux (%)	85	85	90	90
Projets d'Investissement Public concernés									
091 - PROFESSIONNALISATION DES PETITES MINES									
095 - PROJET DE CADRE DE GESTION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE									
100 - TRANSFERT DES RESSOURCES GEOLOGIQUES EN RESERVES MINIERES									
101 - FORMALISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ACTIVITES DES LAPIDAIRES ET COMMERCANTS ET INCITATION À LA VALORISATION LOCALE DES PIERRES PRECIEUSES ET DES PIERRES FINES									
102 - RENFORCEMENT DE CAPACITES MATERIELLES, TECHNIQUES ET HUMAINES DES DIRECTIONS TECHNIQUES									
104 - IDENTIFICATION ET TRACABILITE DES PRODUITS MINIERES									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
019 - Administration et Coordination	3 012	5 454	0	1 744	10 210	3 293	5 818	0	2 089	11 200	3 499	6 156	0	2 222	11 877	3 840	6 512	0	2 042	12 394
217 - Développement du secteur pétrolier	0	230	0	0	230	0	260	0	400	660	0	290	0	500	790	0	314	0	764	1 078
609 - Développement du secteur Minier	0	240	2 248	1 910	4 398	0	252	2 000	2 389	4 641	0	290	0	2 400	2 690	0	314	0	2 572	2 886
TOTAL	3 012	5 924	2 248	3 654	14 838	3 293	6 330	2 000	4 878	16 501	3 499	6 736	0	5 122	15 357	3 840	7 140	0	5 378	16 358

5. CONCLUSION

Ainsi, afin d'exploiter les ressources minières et pétrolières de manière optimale et durable, le Ministère des Mines et du Pétrole requiert la promotion des investissements directs privés nationaux comme internationaux tout en impliquant la participation et l'encadrement des collectivités territoriales décentralisées. Dans cette perspective, la contribution du secteur minier et pétrolier dans le PIB national pourra atteindre le taux de 7% en 2019.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

61 - MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

1. INTRODUCTION

Dans le cadre du retour à l'ordre constitutionnel et la relance de l'économie le gouvernement de Madagascar a adopté des directives pour que les programmes ministériels soient en phase et en cohérence avec les documents cadres de référence finalisés.

Sur la base de la Politique Générale de l'Etat (PGE) 2014 les ministères chargé des travaux publics (MTP) et chargé des transports (MTM) ont élaboré un document provisoire de 'Politique Sectorielle des Transports' dans lequel ont été formulés pour chaque ministère :

- Les enjeux et vision,
- Les missions et structuration,
- Les principaux objectifs et orientations,
- Les plans d'actions.

Depuis 2015 le MTP a formalisé le chiffrage de ses stratégies conformément à la politique Nationale de Développement (PND) et son plan de mise en œuvre (PMO). Il en est de même pour le cadre logique et les indicateurs usuels de performance.

C'est à ce titre que le document 'Stratégies et Programme d'Actions 2015-2019' du MTP a été élaboré en conformité avec ces documents de référence ; le chiffrage ayant été mis à jour périodiquement en fonction des directives dont celles de la Coordination des Bailleurs et Investisseurs (CBI).

L'adoption en 2016 d'un 'Cadre de Dépenses à Moyens Termes' (CDMT), qui n'était pas disponible pour le cadrage économique et budgétaire de la programmation des ministères sectoriels, est destinée à ajuster le processus en cours en améliorant la visibilité budgétaire.

L'exercice consistera fondamentalement à concilier la démarche de programmation stratégique du PND dont 'l'approche consiste à évaluer les besoins sans contrainte de disponibilité des fonds' et celle du CDMT qui comporte des contraintes budgétaires.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

Sur le plan statutaire « le MTP est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre et du suivi de la politique générale de l'Etat en matière de travaux Publics ». Cette mission principale du MTP, en tant que maître d'ouvrage du réseau des routes nationales, est prescrite par la Loi n° 98 026 du 20 janvier 1999 portant Charte Routière.

Ses principales attributions visent à « doter le pays d'infrastructures routières nécessaires à son développement économique » (selon une approche territoriale intersectorielle).

De façon spécifique le MTP met en œuvre des activités connexes et mesures d'accompagnement visant à optimiser les résultats, telles que :

- « la recherche et la négociation de financements,
- les renforcements de capacité des acteurs sectoriels,
- l'élaboration des normes,
- Les activités socio-environnementales ».
- Grandes Orientations

Les documents de référence sont relayés sur le plan sectoriel par les documents de stratégies et programmes au niveau des institutions et ministères, coordonnés à travers les instruments et de cadrage et de suivi évaluation. A cet effet les activités mis en œuvre par le MTP se rapportent à l'axe stratégique PND3 « Croissance inclusive et ancrage territorial du développement ». Mais le MTP dans sa nouvelle stratégie entend également contribuer aux autres composantes d'objectifs et défis du PND et particulièrement : bonne gouvernance, redevabilité, lutte contre la corruption, décentralisation (axe 1), création d'emploi (axe 3 et 4). La mission principale du MTP, en tant que maître d'ouvrage du réseau des routes nationales, est prescrite par la Loi n° 98 026 du 20 janvier 1999 portant Charte Routière. Ses principales attributions visent à « doter le pays d'infrastructures routières nécessaires à son développement économique ».

- Stratégies

En termes de stratégies l'objectif général (spécifique pour le PND3) est la contribution au « renforcement des infrastructures d'épaulement et structurante » à travers notamment « la densification des infrastructures de transport ».

Cela signifie que le MTP se doit en priorité de garder le réseau routier structurant (RN2, RN4, RN6, RN7) en bon état, puis assurer un bon maillage de l'ensemble du réseau.

D'où les objectifs spécifiques définis par le MTP qui sont :

- de maintenir le réseau des routes nationales (RN) en bon état de circulation dont « zéro nid de poule » pour le réseau structurant,
- d'assurer la connectivité du réseau des routes rurales (RR) pour le désenclavement des zones de production ; ce qui implique l'effectivité d'une stratégie sectorielle de développement des routes rurales,

- d'assurer une mise en œuvre adéquate des mesures connexes (environnementales, normatives...) et d'accompagnement (communication, renforcement de capacité, facilitation...).

2.1- Les objectifs sous sectoriels

L'objectif général (spécifique pour le PND3) est la contribution au « renforcement des infrastructures d'épaulement et structurante » à travers notamment « la densification des infrastructures de transport ».

Cela signifie que le MTP se doit en priorité de garder le réseau routier structurant (RN2, RN4, RN6, RN7) en bon état, puis assurer un bon maillage de l'ensemble du réseau.

D'où les objectifs spécifiques définis par le MTP qui sont :

- de maintenir le réseau des routes nationales (RN) en bon état de circulation et en priorisant le réseau structurant et le développement des espaces de croissance,
- d'assurer la connectivité du réseau des routes rurales (RR) pour le désenclavement des zones de production ; ce qui implique l'effectivité d'une stratégie concertée de développement des routes et infrastructures rurales,
- d'assurer une mise en œuvre adéquate des mesures connexes (environnementales, normatives...) et d'accompagnement (communication, renforcement de capacité, facilitation...)

2.2-Les résultats attendus

Pour les activités physiques principales:

Tenant compte du Gap des réalisations des trois premières années de programmation du PND les indicateurs de résultats ont été revus à la baisse et/ou décalés

- Développement du réseau routier national (RN) pour porter la partie en bon état de 30% à 50% en 2021 (dont RNP à 90%), avec connectivité optimum du réseau des Routes Rurales (RR)
- Routes nationales revêtues (dont upgrading) en augmentation de 30% en 2021 pour atteindre 7 000 km
- Indicateur de désenclavement des communs passants de 40% à 60%, dans l'hypothèse d'une stratégie effective de développement du réseau de transport rural,
- Taux de couverture maximum de l'entretien courant (dont 100% sur les RN) avec un niveau de service normalisé.

2.3-Cadrage macroéconomique

La synthèse des projets programmés ci-après constituent la dernière version actualisée du SPA pour tenir compte:

- de l'insuffisance des ressources budgétaires sur les exercices 2015 et 2017,
- de l'inclusion de la période glissante avec horizon 2021 (échéance du CDMT)
- des ajustements des linéaires Km, coûts unitaires et délais d'exécution,
- des rajouts / retraits de projets selon les priorités.
- Le nouveau programme 2018 – 2021 a été établi sur la base du scénario PMO-PND et des données prévisionnelles connues (MFB, INSTAT...), soient:
- Prévision de taux de croissance du PIB de 4,4% en 2017 à 6% en 2021 (contre 10% dès 2019 dans le PND initial),
- PIB moyen (au prix courant) sur la période : environ 36 500 Mds Ar
- Niveau du taux d'investissement passant de 18% en 2015 à + 39% en 2019.
- Le niveau de financement des programmes ci-après (Investissements, maintenances, activités connexes) vise à optimiser le développement routier et n'est pas basé sur la disponibilité, la capacité de mobilisation et d'absorption des ressources. Cette approche, préconisée par le PND, a été recentrée suite :

- aux financements effectifs attendus des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) qui restent modérés jusqu'à ce jour;
- aux cadrages budgétaires (CDMT) qui limitent les financements internes contrairement à l'approche budget de programme.
- Tenant compte de l'état du réseau routier le coût global des programmes routiers a été cadré dans la fourchette de 4 à 5% du PIB ; la référence étant de 2% du PIB des pays en voie de développement pour un réseau en bon et moyen état

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
020 - Administration et Coordination	020-1 - ADMINISTRATION PUBLIQUE ET TERRITORIALE EFFICIENTE ET EFFICACE	020-1-1 - OPTIMISER LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET LE CONTRÔLE DE GESTION BASÉ SUR LES PERFORMANCE	020-1-1-1 - Priorisation des investissements à réaliser par année	020-1-1-1-R1 - Les investissements sont priorisés	%	65	null	null	null
			020-1-1-2 - Maîtrise des informations relatives aux divers indicateurs et suivi-évaluation des projets	020-1-1-2-R1 - Information maîtrisée	%	75	null	null	null
			020-1-1-3 - Renforcement des capacités du professionnel des acteurs du sous secteur BTP	020-1-1-3-R1 - Capacité renforcée	%	75	null	null	null
			020-1-1-4 - RAPPORT DE PERFORMANCE DES INDICATEURS D'ACTIVITES	020-1-1-4-R1 - Pourcentage de performance des indicateurs d'activités	%	null	70	80	100
			020-1-1-5 - RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PROFESSIONNEL DES ACTEURS DU SECTEURS BTP	020-1-1-5-R1 - Pourcentage des Personnels touchés à la formation	%	null	100	100	100
			020-1-2 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DES POLITIQUES DE L'ETAT EN MATIERE DE TRAVAUX PUBLICS	020-1-2-1 - Documents établis	NOMBRE	3	null	null	null
			020-1-2-1 - Proportion des zones économiques connectées aux réseaux routiers	%	null	65	65	65	
Projets d'Investissement Public concernés									
348 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 349 - PROGRAMME DE REFORMES DE LA GESTION DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS									
058 - Administration et Coordination	058-1 - Assurer l'utilisation rationnelle des ressources allouées au ministère à travers une administration et une coordination efficace et efficiente pour l'atteinte de ses missions	058-1-1 - Assurer et améliorer le fonctionnement de l'administration centrale et déconcentrée	058-1-1-1 - Administration en matières d'infrastructures et de projets présidentiels assurée	058-1-1-1-R1 - Nombre d'agents formés dans la direction générale d'infrastructures et de projets présidentiels	Nombre	1	2	2	2
				058-1-1-1-R2 - Nombre de matériels mobiliers, roulants acquis en matières d'infrastructures et de projets présidentiels	Nombre	17	19	19	19
			058-1-1-2 - Ressources gérées de manières efficaces et efficientes pour l'atteinte des objectifs	058-1-1-2-R1 - Taux d'exécution budgétaire	TAUX	90	90	90	90
Projets d'Investissement Public concernés									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
206 - Développement des infrastructures routières	206-1 - CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE EN DESSERVANT LES PÔLES ECONOMIQUES ET LES ZONES DE PRODUCTION	206-1-1 - CONSTRUIRE ET REHABILITER LE RESEAU ROUTIERS	206-1-1-1 - AMELIORER L' EFFICACITE ET LA QUALITE DE LA CIRCULATION DES BIENS ET DES PERSONNES	206-1-1-1-R1 - Routes réhabilitées et/ou reconstruites	KM	4500	null	null	null	
			206-1-1-2 - DESENCLAVEMENT DES ZONES DEPRIMEES ET REÇULEES	206-1-1-1-R2 - Ouvrages d'art entretenus	UNITÉ	20	null	null	null	
		206-1-2 - Assurer l'integration des dimensions sociales et environnementales	206-1-2-1 - Les projets routiers sont réalisés avec des mesures de sauvegarde environnementales et sociales appropriées	206-1-2-R1 - Routes rétablies après passage des catastrophes naturels	%	95	null	null	null	null
				206-1-2-R2 - Zones désenclavées	%	45	null	null	null	null
				206-1-2-1-R1 - Projet avec étude d'impact environnemental réalisé	NOMBRE	15	null	null	null	null
206-1-3 - REHABILITER et/ou CONSTRUIRE LE RESEAU DES ROUTES NATIONALES (RN)	206-1-3-1 - PROGRESSION DU LINEAIRE DE ROUTES NATIONALES ET UNITES D'OUVRAGES D'ART REHABILITEES	206-1-3-1-R1 - Km de routes réhabilités et/ou construites	KM	null	600	1000	12000			
		206-1-3-1-R2 - Pourcentage des ouvrages d'art réhabilités et/ou construits	%	null	60	90	100			
206-1-4 - MAINTENIR LE RESEAU DES ROUTES NATIONALES (RN) ET STRUCTURANTES EN BON ETAT	206-1-4-1 - PROGRESSION DU LINEAIRE Km DE ROUTES EN BON ETAT	206-1-4-1-R1 - Pourcentage des routes nationales non-revêtues en bon état	%	null	20	30	40			
		206-1-4-2 - POURCENTAGE DU RESEAU DES ROUTES NATIONALES (RN) BUTIME EN BON ETAT	206-1-4-2-R1 - Pourcentage des Routes nationales structurantes en bon état	%	0	65	75	90		
			206-1-4-2-R2 - Pourcentage des Routes nationales revêtues non structurantes en bon état	%	0	35	50	60		

Projets d'Investissement Public concernés

211 - DEGATS CYCLONIQUES - PROGRAMME DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERS ET D'ENTRETIEN ROUTIER
237 - CONSTRUCTION RN 43 SAMBAINA - FARATSIHO - SOAVINANDRIANA
247 - ETUDES ET TRAVAUX DE LA RN 5 SOANIERANA IVONGO-MANANARA
304 - REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES PAIR
310 - PROJET HIMO
314 - RN9 PHASE II
318 - RECONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART
326 - ETUDES DE LA RECONSTRUCTION DU PONT FIHERENANA
327 - AIDE D'URGENCE POST CATASTROPHE
346 - CONSTRUCTION DE ROUTES DISTRICT AMBOHIDRATRIMO
369 - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES ROUTES NATIONALES
376 - RÉHABILITATION DE LA RN.5 TOAMASINA - SOANIERANA/IVONGO (163 KM)
378 - RÉHABILITATION DE LA RNS.57 HELLVILLE - AÉROPORT FASCÈNE (11,5 KM)
381 - SUIVI ET EVALUATION ENVIRONNEMENTAL DES PROJETS ROUTIERS
383 - REHABILITATION DES RUES DES CHEFS LIEUX DES FARITANY _PHASE II
391 - RN2 - PORT TOAMASINA (AFECC)
392 - AMENAGEMENT DE CORRIDOR ET DE FACILITATION DU COMMERCE
393 - TRAVAUX DE BITUMAGE DE LA RN5A ENTRE AMBILOBE ET VOHEMAR (CHINE)
394 - TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE LA RNS5 ENTRE MANANARA - NORD ET MAROANTSETRA
395 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES PONTS DE MANGORO (PK 94+200) ET D'ANTSAPAZANA/ANTSIRINALA (PK105+460) DE LA RN2
396 - MODERNISATION RESEAU ROUTIER RN6 et RN13

215 - Développement des infrastructures	215-1 - REALISER LES ENGAGEMENTS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LA REALISATION DES PROJETS STRUCTURANTS POUR UN DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	215-1-1 - Stimuler les échanges interrégionaux et nationaux	215-1-1-1 - Des Projets d'Urgence Présidentiel Réalisés	215-1-1-1-R1 - Nombre estimatif de population bénéficiaire des PUPs	Nombre	150000	160000	180000	180000
				215-1-1-1-R2 - Pourcentage d'apurement progressive de la liste des Infrastructures de Promesses Présidentielles	%	80	90	100	100
		215-1-2 - Planifier et coordonner les besoins et projets nationaux d'infrastructures dans les courts, moyens et longs termes	215-1-2-1 - Durabilité, efficacité et efficience des infrastructures assurée	215-1-2-1-R1 - Nombre de projets mis en œuvre suivant le document de planification et les dispositifs réglementaires préétablis	Nombre	1	1	1	1

Projets d'Investissement Public concernés

250 - EQUIPEMENT CENTRE DE CONFERENCE INTERNATIONALE (PHASE III)
258 - PROJET DE REHABILITATION DE ROUTES POUR DESENCLAVEMENT
270 - REHABILITATION ROUTE IVATO-TSARASAOTRA ET BOULEVARD DE L'EUROPE-VILLAGE DE LA FRANCOPHONIE
272 - EXTENSION AEROPORT IVATO (RFI BANI)
275 - CONSTRUCTION AUTOROUTE IVATO-AMBOHITRIMANJAKA
287 - PROJET DE CREATION DE GRANDES ARTERES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
308 - ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS (PNDE)									
309 - PROJET DE REHABILITATION DES VOIES URBAINES									
218 - Gestion du patrimoine routier	218-1 - OPTIMISER LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE A TRAVERS L'ENTRETIEN COURANT ET LES MESURES DE SAUVEGARDE DU RESEAU ROUTIER	218-1-1 - ASSURER LA MISE EN ŒUVRE ADEQUATE DES MESURES CONNEXES ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES	218-1-1-1 - EFFICIENCE DE LA GESTION DES PROJETS	218-1-1-1-R1 - Gestion des projets routiers améliorée	%	75	null	null	null
		218-1-2 - ASSURER L'ENTRETIEN ET LE BON ETAT DE SERVICE DES BACS	218-1-2-1 - BACS ENTRETENUS ET FONCTIONNELS 12 MOIS SUR 12	218-1-2-1-R1 - Bacs entretenus	UNITÉ	3	null	null	null
		218-1-3 - MAINTENIR LE RESEAU ROUTIER ET STRUCTURANTES EN BON ETAT	218-1-3-1 - PRATICABILITE DU RESEAU ROUTIER TOUTE L'ANNEE	218-1-3-1-R1 - Routes entretenues 218-1-3-1-R2 - Ouvrages d'art et de franchissement entretenus	KM UNITÉ	10000 15	null null	null null	null null
		218-1-4 - ASSURER L'ENTRETIEN ET LE BON ETAT DES BACS	218-1-4-1 - BACS ENTRETENUS ET FONCTIONNELS 12 mois sur 12	218-1-4-1-R1 - Proportion des bacs en bon état	%	null	100	100	100
		218-1-5 - MAINTENIR LE RESEAU ROUTIER EN BON ETAT	218-1-5-1 - PRATICABILITE DU RESEAU ROUTIER TOUTE L'ANNEE	218-1-5-1-R1 - Pourcentage des Ouvrages d'art et de franchissements entretenus 218-1-5-1-R2 - Km des routes entretenues 218-1-5-1-R3 - Pourcentage des communes accessible par voie de surface toute l'année	% KM %	0 0 0	100 12000 55	100 12000 60	100 12000 70
Projets d'Investissement Public concernés									
385 - GESTION DES BACS 387 - TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DES OUVRAGES D'ART 388 - FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER (PHASE III) 389 - ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE 390 - CHANTIER ECOLE									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
020 - Administration et Coordination	6 801	3 962	0	793	11 555	7 093	6 570	0	1 260	14 923	7 536	6 968	0	2 401	16 905	8 262	7 387	0	3 430	19 079
058 - Administration et Coordination	0	3 259	0	0	3 259	0	1 178	0	0	1 178	0	1 255	0	0	1 255	0	1 330	0	0	1 330
206 - Développement des infrastructures routières	0	118	400 362	56 200	456 680	0	124	513 668	102 044	615 836	0	132	797 603	130 283	928 018	0	140	785 791	121 050	906 981
215 - Développement des infrastructures	0	0	199 211	37 609	236 819	0	0	189 967	49 756	239 723	0	0	96 330	16 508	112 838	0	0	300	23 620	23 920
218 - Gestion du patrimoine routier	0	994	0	14 320	15 314	0	988	0	9 590	10 578	0	1 051	0	21 590	22 642	0	1 114	0	31 221	32 336
TOTAL	6 801	8 333	599 573	108 922	723 628	7 093	8 860	703 635	162 650	882 237	7 536	9 406	893 933	170 783	1 081 658	8 262	9 971	786 091	179 322	983 646

5. CONCLUSION

Suite à la restructuration et à l'élargissement des activités du M.T.P.I., chargé des travaux publics et des infrastructures, des projets prioritaires majeurs se trouvent actuellement en déficit de financement, le GAP s'élève au total à quatre milliards quatre cent trente d'Ariary (4 430 Mds Ar) dont un milliard neuf cent soixante-six virgule quatre d'Ariary (1 966,4 Mds Ar) pour l'année 2019 ; Huit cent vingt un million virgule six d'Ariary (821,6 Millions Ar) pour l'année 2020 et un milliard six cent quarante-deux virgule trois d'Ariary (1 642,3 Mds Ar) pour l'année 2021.

Dans le cadre des travaux des infrastructures et des équipements et compte tenu du non-respect de l'engagement du Gouvernement Malagasy sur les accords de financement des projets financés par les bailleurs de fonds extérieur engendre le retard de l'exécution des projets et accumulation des arriérés de paiement.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

62 - MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS

1. INTRODUCTION

Le M2PATE dispose actuellement, de Six Politiques publiques dans son portefeuille, démontrant une forte volonté politique pour le développement des secteurs traités en son sein, à savoir :

La Politique Nationale de l'Aménagement du territoire (PNAT)

La Politique Nationale de l'Habitat (PNH)

La Politique Nationale de Développement Urbain (PNDU)

La Politique Nationale de Logement (PNL)

La Politique Nationale de Développement des Infrastructures et Equipements (PNDIE)

La Lettre de Politique Foncière (LPF)

Ces politiques sont interdépendantes pour orienter les interventions publiques dans ces secteurs et leur élaboration et leur mise en œuvre répondent aux enjeux et défis à relever dans la Politique Générale de l'Etat (PGE) et le PND.

Les infrastructures incluant une composante urbaine et de construction de logements sociaux sont, en effet, considérés comme secteurs moteurs stratégiques capables d'induire des effets d'entraînement significatifs sur le reste du système économique selon le PND, et l'aménagement du territoire et la sécurisation foncière comme levier de développement.

Aussi, dans un souci d'aménagement de territoire efficient, l'élaboration de la première Politique Nationale de Développement Urbain (PNDU) a marqué un grand début au développement de l'urbanisme à Madagascar. Dans sa mise en œuvre, des infrastructures de mobilité urbaine et de désenclavement sont développées, et ce pour garantir une fluidité de la circulation urbaine et péri-urbaine. Toujours dans cette optique, les grandes villes bénéficient d'un aménagement urbain, ce qui permet d'implanter des infrastructures répondant aux normes de l'urbanisation effective. Afin d'assurer une amélioration et une bonne gestion des infrastructures et des équipements à Madagascar, « une Politique Nationale de Développement des Infrastructures et Equipements (PNDIE) » verra le jour cette année. Elle englobe la mise en place des cadrages juridiques adéquats aux infrastructures et équipements, gage du respect des normes et du développement harmonieux et durable. La lettre de Politique Nationale sur le Logement, élaborée pour la première fois à Madagascar, définit l'accès au logement comme un droit fondamental devant être acquis par tous les citoyens. Elle constitue un cadre juridique et réglementaire impératif pour le développement du logement à Madagascar. Elle est accompagnée par une réelle volonté des autorités gouvernementales et en particulier de M2PATE, à faire des problèmes du logement une priorité nationale. Aussi, la production du logement génère des initiatives à tous les niveaux bien que le développement du secteur logement réponde en grande partie au développement de l'urbanisme à Madagascar.

Ceci occasionne non seulement des crédits au logement de la part des institutions financières mais elle facilite l'industrialisation grâce à la multiplication des entreprises du bâtiment et des entreprises de commerce et de service. Le développement de ce secteur contribue largement à l'essor économique national à travers la création d'emploi.

La Politique sectorielle sur le foncier est basée sur la Nouvelle Lettre de politique Foncière de 2015 qui a été élaborée en cohérence avec les orientations politiques du gouvernement. Elle accélère les opérations de sécurisation foncière massive à la fois rationnelle et harmonisée, un défis que le Ministère s'est fixé dans le but, d'une part, de résoudre les problèmes liés au foncier, mais aussi, d'autre part de faire du foncier un levier du développement pour la mise en œuvre du PND grâce à la sécurisation des droits.

Plus précisément, la politique foncière a pour finalité de contribuer :

- à la consolidation et la reproduction de l'agriculture familiale
- à la valorisation durable et le respect des ressources naturelles renouvelables,
- au développement urbain inclusif et harmonisé
- à la régulation des investissements agricoles, miniers et touristiques
- au développement des collectivités décentralisées
- au maintien de la paix sociale
- à l'inclusion de tous, quel que soit leur sexe, leur âge, leurs ressources, dans le processus d'accès à la terre, de sécurisation des droits légitimes et de valorisation de la terre.

Sa mise en œuvre se fera par la promotion des opérations domaniales concertées, par la promotion de l'administration territoriale déconcentrée grâce à l'implantation de circonscriptions de l'administration foncière et de guichets fonciers. Ce qui permet par la suite la délivrance accélérée des documents demandés par les usagers.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

La mission principale mission du Ministère est de rendre « Madagascar un pays moderne et développé par l'aménagement harmonieux de l'ensemble du territoire, l'optimisation des infrastructures et la sécurisation foncière rationnelle »

Les « Missions » structurant le Ministère sont :

- « Domaine et Sécurisation Foncière »
- « Aménagement du Territoire »
- « Grands Travaux d'Infrastructures et Equipements »

- Grandes Orientations

« Territoires terrestre et maritime Malagasy planifiés, gérés et équipés de façon inclusive, équitable et transparente »

"Une gestion foncière concertée et transparente, une planification inclusive de l'usage des espaces et un accès sécurisé à la terre pour tous, hommes et femmes, permettant un développement socio-économique durable, porté par la population, ouvert aux investissements, et ancré dans les dynamiques locales."

« Instaurer des villes bien planifiées, plus sûres, résilientes, inclusives, équitables, durables et identitaires pour la société Malagasy; des villes qui assureront pleinement leurs fonctions de fournisseur de services, de moteur de développement économique et de structuration du territoire national»

- Stratégies

Les engagements du Président de la République déterminent les stratégies à entreprendre qui sont :

- Mise en place des Infrastructures structurantes ;
- Développement harmonieux, équitable et durable des territoires ;
- Eradication de la pauvreté.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
018 - Administration et Coordination	018-1 - Assurer l'utilisation rationnelle des ressources allouées au ministère à travers une administration et une coordination efficace et efficiente pour l'atteinte de ses missions	018-1-1 - Assurer et améliorer le fonctionnement de l'administration centrale et déconcentrée	018-1-1-1 - Pilotage stratégique et opérationnel optimale des activités du service foncier	018-1-1-1-R1 - Taux d'effectivité des rapports périodiques de suivis 018-1-1-1-R2 - Nombre de missions de suivis et de contrôles effectués (activités et services) 018-1-1-1-R3 - Nombre de textes compilés et édités	PORCENTAGE NOMBRE NOMBRE	100 10 1500	100 11 null	100 12 null	100 12 null
			018-1-1-2 - Ressources gérées de manières efficaces et efficientes pour l'atteinte des objectifs	018-1-1-2-R1 - Taux d'exécution budgétaire	PORCENTAGE	90	90	90	90
			018-1-1-3 - Administration du domaine et sécurisation foncière assurée	018-1-1-3-R1 - Nombre d'agents formés au niveau de la direction générale du foncier 018-1-1-3-R2 - Nombre de bâtiments construits et/ou réhabilités relatif au développement du foncier 018-1-1-3-R3 - Nombre de matériels mobiliers, roulants relatifs à la sécurisation foncière acquis	NOMBRE NOMBRE NOMBRE	200 10 2	30 null null	25 null null	25 null null
Projets d'Investissement Public concernés									
021 - Administration et Coordination	021-1 - Assurer l'utilisation rationnelle des ressources allouées au ministère à travers une administration et une coordination efficace et efficiente pour l'atteinte de ses missions	021-1-1 - Assurer et améliorer le fonctionnement de l'administration centrale et déconcentrée	021-1-1-1 - Pilotage stratégique et opérationnel optimale des activités du ministère et de son administration	021-1-1-1-R1 - Nombre de missions de suivis et de contrôles effectués (activités et services) 021-1-1-1-R2 - Nombre de textes compilés et édités 021-1-1-1-R3 - Taux d'effectivité des rapports périodiques de suivis	Nombre Nombre Taux (%)	8 1000 100	8 1000 100	10 1000 100	10 1000 100
			021-1-1-2 - Ressources gérées de manières efficaces et efficientes pour l'atteinte des objectifs	021-1-1-2-R1 - Nombre d'agents formés en matière d'administration 021-1-1-2-R2 - Nombre de matériels mobiliers, roulants acquis par la direction générale de l'administration	Nombre Nombre	8 27	8 null	10 null	20 null
			021-1-1-3 - Administration de l'aménagement du territoire assuré	021-1-1-3-R1 - Nombre d'agents formés au sein de la direction générale de l'aménagement de territoire 021-1-1-3-R2 - Nombre de bâtiments construits et/ou réhabilités à l'aménagement de territoire 021-1-1-3-R3 - Nombre de matériels mobiliers, roulants acquis pour la direction générale de l'aménagement de territoire	Nombre Nombre Nombre	50 7 35	15 8 null	20 10 null	20 12 null
Projets d'Investissement Public concernés									
302 - APPUI A L'EFFICACITE ET A L'EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION POUR UNE GESTION TRANSPARENTE ET OPTIMALE DES RESSOURCES									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
207 - Aménagement et équipement des villes	207-1 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE NATIONAL	207-1-1 - Renforcer la planification, l'organisation et la structuration des territoires	207-1-1-1 - Les territoires nationaux, régionaux et communaux sont organisés et planifiés	207-1-1-1-R1 - Taux de couverture en outil de planification du territoire national et des CTD 207-1-1-1-R2 - Nombre de CTD (régions, districts, communes) dotés en outils de planification	Taux (%) NOMBRE	33 0	null 6	null 7	null 10
			207-1-1-2 - Les Villes sont résilientes, sûres et forces motrices du développement économique	207-1-1-2-R1 - Nombre de territoires urbains et périurbains dotés d'un environnement propice au développement socio-économique 207-1-1-2-R2 - Nombre de travaux d'urbanisme réalisés au niveau des CTD 207-1-1-2-R3 - Nombre de territoires urbains et périurbains bénéficiaires de travaux d'urbanisme	Nombre NOMBRE NOMBRE	12 0 null	null 7 7	null 10 10	null 10 10
			207-1-1-3 - Les informations sur l'Aménagement du Territoire sont capitalisées, diffusées et utilisées par tous les acteurs publics, privés et la population	207-1-1-3-R1 - Nombre d'entités bénéficiant les informations affinées sur le territoire 207-1-1-3-R2 - Nombre de régions ou communes dotés d'un système de collectes et d'échanges de Base de données territoriales	Nombre NOMBRE	15 0	null 2	null 3	null 4
		207-1-2 - Promouvoir la mise en valeur des territoires, d'équipement et de l'habitat	207-1-2-1 - Les Collectivités Territoriales Décentralisées sont dotées en infrastructures structurantes et en équipements de base	207-1-2-1-R1 - Nombre de Collectivités dotées d'infrastructures, d'équipements et de construction de logement sur la base de la nouvelle norme établies	Nombre	8	12	15	15
			207-1-2-2 - Les zones à fortes potentialités de développement sont valorisées	207-1-2-2-R1 - Nombre de pôles ou zones économiques créés et aménagés 207-1-2-2-R2 - Nombre de pôles ou zones économiques identifiés	Nombre NOMBRE	10 0	null 3	null 3	null 3
		Projets d'Investissement Public concernés 231 - PROGRAMME GRAND ANTANANARIVO 255 - ELABORATION ET MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE URBAINE 262 - PROGRAMME INTEGRE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION D'ANTANANARIVO (PIAAA) 263 - PROJET D'APPUI ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES D'EQUILIBRE (PADEVE) 264 - PROJET D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX 266 - REGULARISATION DU PLATEAU CONTINENTAL 267 - REHABILITATION DES VILLES COTIERES (EX : REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE LA VILLE DE MAHAJANGA EN PARTENARIAT AVEC LA REGION BOENY) 268 - PIC 2 : CORRIDOR - POLES INTEGRES DE CROISSANCE 269 - MISE EN PLACE ET APPUI AUX SERVICES DECONCENTRES DU MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE EN CHARGE DES PROJETS PRESIDENTIELS, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'EQUIPEMENT 279 - PROJET D'ELABORATION DE SCHEMAS DIRECTEURS DE DEVELOPPEMENT DE L'AXE ECONOMIQUE ANTANANARIVO-TOAMASINA 281 - PROGRAMME PARTICIPATIF D'AMELIORATION DES BIDONVILLES A MADAGASCAR 282 - PROJET LALANKELY III 283 - PROGRAMME D'APPUI A LA PROMOTION DU LOGEMENT 284 - CREATION ET VIABILISATION DE ZONES ECONOMIQUES SPECIALES A MADAGASCAR 285 - PROJET GRAND SUD 286 - AMENAGEMENT INTEGRE DE 66 VILLAGES RURAUX PILOTES DANS LES REGIONS DE MADAGASCAR 291 - PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE ET DE RESILIENCE DU GRAND ANTANANARIVO (PRODUIR) 293 - GOUVERNANCE URBAINE 304 - DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE BASE DE DONNEES ET DES CANAUX DE DIFFUSION DES INFORMATIONS TERRITORIALES 305 - VALORISATION ET SAUVEGARDE DU CANAL DES PANGALANES 306 - MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ET STRATEGIE NATIONALE DU LOGEMENT 311 - ROCADÉ ANTANANARIVO 314 - ELABORATION ET MISE EN OEUVRE DES SCHEMAS DIRECTEURS ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE MARITIME 319 - DOTATION DES OUTILS DE PLANIFICATIONS TERRITORIALES ET DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES							
409 - Domaine et sécurisation foncière	409-1 - Promouvoir la sécurisation foncière massive sur l'étendue du territoire national	409-1-1 - Moderniser l'administration foncière	409-1-1-1 - Service foncier modernisé	409-1-1-1-R1 - Nombre de services fonciers restructurés et équipés en matériels (informatiques, techniques, mobiliers de bureaux) 409-1-1-1-R2 - Nombre de Guichets Uniques mis en place 409-1-1-1-R3 - Nombre de Guichets Uniques mis en place et/ou réhabilités	NOMBRE NOMBRE NOMBRE	8 8 null	null null 9	null null 10	null null 10
			409-1-2 - Mettre en oeuvre le programme foncier national	409-1-2-1 - Propriété foncière sécurisée	409-1-2-1-R1 - Nombre de titres fonciers établis	Nombre	16000	17000	18000

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		409-1-3 - Mettre en oeuvre la gestion foncière décentralisée	409-1-3-1 - Guichets fonciers opérationnels performants, parcelles certifiées	409-1-3-1-R1 - Nombre de Communes appuyées à la sécurisation foncière massive	Nombre	100	25	30	30
				409-1-3-1-R2 - Nombre de communes accompagnées et appuyés à la mise en place de guichets fonciers	Nombre	150	null	null	null
				409-1-3-1-R3 - Nombre de guichets fonciers appuyés, suivis et contrôlés	Nombre	500	15	20	25
	409-1-4 - Mettre en oeuvre le programme topographie foncière	409-1-4-1 - Documents topographiques fonciers informatisés, PLOFs Fiables élaborés et Inventaire de statuts de terre	409-1-4-1-R1 - Nombre de délimitations des terrains inventoriées ou opérations de bornages effectuées	409-1-4-1-R2 - Nombre de plans topographiques numérisés ou nombre de dématérialisation des données topographiques réalisée	Nombre	680	null	null	null
				409-1-4-1-R3 - Nombre de documents topographiques délivrés	Nombre	256250	null	null	null
				409-1-4-1-R4 - Nombre de documents Topographiques numérisés	NOMBRE	null	40000	45000	50000
	409-1-5 - Effectuer la réforme et assurer la sécurisation foncière	409-1-5-1 - Foncier réformé et sécurisé	409-1-5-1-R1 - Nombre de producteurs ASA sécurisés	409-1-5-1-R2 - Nombre de bénéficiaires de sécurisation foncière	Nombre	10000	null	null	null
					NOMBRE	null	177000	218000	270000

Projets d'Investissement Public concernés
253 - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION FONCIERE
254 - ASA FONCIER
277 - PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME ET A LA SECURISATION FONCIERE
297 - REGULARISATION DES ARRIERES DE TVA DANS LE CADRE DU PROJET MCA EXPIRE EN 2009
298 - PROGRAMME TOPOGRAPHIQUE FONCIER
312 - PROGRAMME FONCIER NATIONAL
313 - PROGRAMME DE DECENTRALISATION FONCIERE
315 - OPERATION D'IMMATRICULATION COLLECTIVE

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
018 - Administration et Coordination	0	3 120	0	0	3 120	0	3 375	0	0	3 375	0	3 624	0	0	3 624	0	3 872	0	0	3 872
021 - Administration et Coordination	12 767	16 940	0	2 028	31 735	13 140	7 749	0	2 049	22 938	13 961	8 197	0	2 310	24 468	15 314	8 658	0	4 306	28 278
207 - Aménagement et équipement des villes	0	0	141 595	32 824	174 419	0	0	183 972	31 436	215 408	0	0	164 737	26 542	191 279	0	0	174 144	23 264	197 408
409 - Domaine et sécurisation foncière	0	0	9 586	8 255	17 841	0	0	9 518	9 833	19 351	0	0	6 095	16 633	22 728	0	0	4 408	20 188	24 596
TOTAL	12 767	20 060	151 181	43 107	227 115	13 140	11 124	193 490	43 318	261 072	13 961	11 821	170 832	45 484	242 098	15 314	12 530	178 552	47 758	254 154

5. CONCLUSION

Perspective

Pour conclure, ces politiques concourent à la mise en œuvre du PND à travers l'axe 1 qui est « la promotion de la bonne gouvernance, la transparence et l'efficacité de la déconcentration » et

l'axe 3, « croissance inclusive et un ancrage territorial du développement ».

L'axe 1 se traduit par le renforcement du système de contrôle et du suivi-évaluation, l'adoption de la culture axée sur le résultat dans tout le processus de mise en œuvre des activités au sein du Ministère et son exécution budgétaire. Afin de soulever les problèmes liés à la déconcentration effective, le Ministère participe à la promotion de la gestion de proximité grâce à l'appui des services techniques déconcentrés et la responsabilisation de leurs agents. Force est de constater que l'existence de cadres législatifs régissant toutes les attributions du Ministère, la mise en œuvre des politiques et des orientations nationales ayant trait sur l'aménagement du territoire, les infrastructures et le logement permettent un bon cadrage et une meilleure coordination des programmes d'investissement public ainsi qu'une harmonisation de la gestion des espaces de croissance.

L'axe 3 « une croissance inclusive et un ancrage territorial du développement » est conforté par la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Suivant les attributions du M2PATE, il se manifeste par la promotion de l'administration territoriale déconcentrée, l'amélioration du fonctionnement des services publics, le développement de la culture de redevabilité à travers la réalisation de grandes infrastructures publiques. Ce qui va garantir une attractivité économique pour les investisseurs privés et permettre ainsi de booster les retombées économiques des différentes localités.

Bref, « Madagascar sera un pays moderne et développé par l'aménagement harmonieux de l'ensemble du territoire, l'optimisation des infrastructures et la sécurisation foncière rationnelle »

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

63 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MÉTÉOROLOGIE

1. INTRODUCTION

A travers la Circulaire n° 02-MFB/SG/DGB du 30 Janvier 2017, le Ministère des Finances et du Budget, dans le cadre de la poursuite de la réforme sur les finances publiques, émet à toutes les Institutions et à tous les Départements ministériels les dispositions à mettre en œuvre pour la programmation budgétaire à moyen terme 2018-2020.

Ainsi, à l'instar des autres Institutions et Ministères, le Ministère des Transports et de la Météorologie, a mis en place une équipe CDMT, composée du Coordonnateur des Programmes (CdP), de tous les Responsables de Programme (RdP), des Responsables chargés de la Planification, des ressources humaines et des affaires financières, et des Techniciens issus de chaque secteur, afin d'élaborer le CDMT 2018-2020 du Ministère des Transports et de la Météorologie, lequel, pour assurer la cohérence dans la mise en œuvre des politiques publiques tout en reflétant la culture de résultats et de transparence budgétaire, se réfère des documents stratégiques PND, PMO, PME et stratégies sectorielles. Ce CDMT, tout en restant dans ce contexte, a été mis à jour pour son glissement à la période 2019-2021.

En résumé, le secteur des transports est d'une importance capitale pour le développement économique et social de Madagascar, d'abord par son rôle de soutien aux secteurs productifs (agriculture, élevage et pêche) et au développement des échanges commerciaux, et ensuite par sa contribution non négligeable aux devises de l'Etat à travers l'industrie touristique, génératrice d'une variété de services lucratifs (hôtels, restauration, guide, etc).

Par ailleurs, dans le monde, la compréhension de la météorologie, en tant que telle, est son statut de prévisionniste par excellence de nature à fournir une information scientifique fiable et à temps répondant aux attentes croissantes des citoyens, de l'Etat et des acteurs économiques dans les domaines de la météorologie et du climat, en soulignant ses missions de prévision face aux aléas climatiques, de l'appui aux navigations aérienne, maritime et fluviale, et ce, afin de mettre l'accent sur les missions de sécurité des personnes et des biens, dans tous ses aspects (vigilances et avertissement, aide à la décision, ... etc)

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Missions du Ministère :

Tel qu'il est stipulé dans le décret n° 2016-297 du 26 avril 2016, fixant les attributions du Ministre des Transports ainsi que l'organisation générale de son Ministère, le Ministère des Transports est chargé de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de la coordination de la Politique de l'Etat en matière de Transports et de la Météorologie.

Dans le cadre de ses attributions, le Ministre des Transports et de la Météorologie est chargé notamment de :

- ¿ l'élaboration des politiques en matière des Transports et de la Météorologie et de la définition, en conséquence, des orientations stratégiques en conformité avec l'Objectif du Développement Durable (ODD), la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan National de Développement (PND) ;
- ¿ la mise en place d'un cadre incitatif facilitant les activités des investisseurs et des opérateurs dans la perspective du Partenariat Public-Privé (PPP) ;
- ¿ l'assurance d'une meilleure circulation des biens et des personnes à travers la mobilité de la connectivité ;
- ¿ l'élaboration et la mise en œuvre de la sécurité et de la sûreté des transports ;
- ¿ l'élaboration des règles régissant l'exploitation des transports routier, maritime, fluvial et aérien ;
- ¿ l'étude, la conception et la gestion des infrastructures de transports ;
- ¿ la gestion des infrastructures météorologiques ;
- ¿ la mise en place des normes pour une bonne gouvernance dans le secteur des transports et de la Météorologie ;
- ¿ l'anticipation pour la protection des biens et des personnes des effets néfastes des aléas climatiques et météorologiques pour la sauvegarde de l'

environnement ;

- ¿ la favorisation à l'employabilité dans le secteur des transports et de la météorologie ;
- ¿ la contribution aux échanges scientifiques et techniques en matière de transport, de météorologie et d'hydrologie aux niveaux national et international ;
- ¿ l'assurance de la promotion et du développement du secteur ;
- ¿ l'exercice de la tutelle technique sur les agences de régulation des transports et organismes rattachés ainsi que des organismes publics relevant du secteur des transports.

Visions :

Le Ministère des Transports et de la Météorologie, ses agences de régulation et organismes rattachés ont pour devise: « la Fiabilité, la Sécurité et la Pro activité pour tous modes de transport confondus, et la Compétitivité pour tous opérateurs », pour le bien-être de tous.

Le sous-secteur de la météorologie, incontournable pour les transports et le tourisme, outre son utilité transversale, vise à atteindre des performances de fiabilité et d'accessibilité des produits qu'il fournit et à faire du secteur météorologique un prestataire météorologique de référence dans l'Océan Indien et l'Afrique de l'Est en 2020.

Objectifs :

L'objectif global du secteur des transports au regard des nouvelles orientations et développements récents se présente comme suit : développer des infrastructures intégrées et services de transport performants pour soutenir la croissance économique et le bien-être social.

Cet objectif global couvre les objectifs complémentaires ci-après :

- ¿ assurer la mobilité des personnes et des biens dans des conditions satisfaisantes de fiabilité, de sécurité, de confort, de coût et de préservation de l'environnement ;
- ¿ accroître la compétitivité internationale du système de transport malgache ;
- ¿ améliorer l'efficacité et les performances techniques, organisationnelles et financières des industries et opérateurs du secteur.

L'objectif global du secteur météorologie au regard des nouvelles orientations est le développement du système de météorologie. Il repose sur les objectifs stratégiques suivants :

- ¿ Améliorer l'accès aux informations météorologiques et hydrologiques
- ¿ Assurer la diffusion des informations aux usagers
- ¿ Mettre aux normes internationales les réseaux des stations d'observation météorologique (collecte, traitement, stockage)
- ¿ Fournir les prévisions du temps et du climat fiables et déclencher les alertes à temps, pour réduire les impacts des catastrophes naturelles
- ¿ Appuyer toutes activités relatives à la vulnérabilité et à l'adaptation au changement climatique
- ¿ Appuyer les secteurs porteurs à tirer la partie maximale des forces météorologiques bénéfiques et créatrices de richesses

Stratégies globales :

Ainsi, le Ministère des Transports et de la Météorologie afin d'atteindre les objectifs assignés à ses missions s'est fixé les principales orientations stratégiques suivantes :

- la priorisation des réhabilitations des infrastructures aux niveaux appropriés. Cette option fondamentale s'applique dans la mesure où les infrastructures de transport tous modes confondus et de météorologie restent en général en mauvais état.
- les réformes institutionnelles :
 - ¿ Concentration du rôle du Ministère des Transports et de la Météorologie sur la planification stratégique, la surveillance et la coordination du secteur (fonctions régaliennes) ;
 - ¿ Désengagement de l'administration des activités opérationnelles ;
 - ¿ Renforcement et opérationnalisation des organismes rattachés (ACM, APMF, ATT, ...)
 - ¿ Renforcement de capacités d'exécution du secteur privé local

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF 2018	LF 2019	Prév 2020	Prév 2021
022 - Administration et Coordination	022-1 - ASSURER LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE DU MINISTERE ET LA BONNE GESTION DES RESSOURCES	022-1-1 - ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION DU SECTEUR	022-1-1-1 - LA BONNE GESTION DU SYSTEME DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE EST ASSUREE	022-1-1-1-R1 - Nombre de marchés montés dans les délais requis	NOMBRE	25	25	25	25
			022-1-1-2 - LA BONNE GOUVERNANCE EST EFFICIENTE ET EFFECTIVE A TOUS LES NIVEAUX	022-1-1-1-R2 - Nombre de textes réglementaires adoptés et mis en place	NOMBRE	5	5	5	5
			022-1-1-2-R1 - Pourcentage de réalisation des objectifs du PTA	%	80	85	90	90	
		022-1-2 - RENFORCER LES CAPACITES EN RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES DU DEPARTEMENT	022-1-2-1 - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL AMELIORE	022-1-2-1-R1 - Nombre de bâtiments administratifs construits ou réhabilités	NOMBRE	3	3	3	3
			022-1-2-2 - PERFORMANCE DES AGENTS AMELIOREE	022-1-2-1-R2 - Nombre de structures équipées en outil de travail	NOMBRE	12	12	12	12
			022-1-2-2-R1 - Taux d'exécution budgétaire	%	92	93	94	95	
022-1-2-2-R2 - Nombre d'Agents formés	NOMBRE	10	10	10	10				
Projets d'Investissement Public concernés									
330 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES									
331 - AMELIORATION DE LA FLUIDITE DE LA CIRCULATION ROUTIERE PAR UN SYSTEME DE TRANSPORT INTELLIGENT									
208 - Transports Routier et Ferroviaire	208-1 - Développer des infrastructures intégrées et services de transport performants pour soutenir la croissance économique et le bien-être social	208-1-1 - AMELIORER LA SECURITE DES TRANSPORTS TERRESTRES	208-1-1-1 - CIRCULATION DES BIENS ET PERSONNES EN TOUTE SECURITE	208-1-1-1-R1 - Taux de réduction d'accidents mortels sur la route	%	1	1	1	1.5
			208-1-2-1 - INFRASTRUCTURES ET MOYENS DE PRODUCTION AUX NORMES	208-1-2-1-R1 - Nombre de gares routières construites dans l'année	NOMBRE	2	2	2	2
		208-1-3 - AMELIORER LE SYSTEME DES TRANSPORTS TERRESTRES	208-1-2-1-R2 - Nombre de gares ferroviaires réhabilitées dans l'année	NOMBRE	null	2	2	3	
			208-1-2-1-R3 - Longueur de voie réhabilitée dans l'année	KM	null	40	40	40	
208-1-3-1 - SERVICE DE QUALITE OFFERT AUX USAGERS	208-1-3-1-R1 - Nombre de véhicules soumis aux visites techniques	NOMBRE	150000	165000	175000	185000			
	208-1-3-1-R2 - Tonnage de marchandises transportées sur rail	Tonnes	null	250000	250000	250000			
208-1-3-1-R3 - Nombre de voyageurs transportés sur rail	NOMBRE	null	165000	175000	175000				
Projets d'Investissement Public concernés									
285 - REPARATION DE DEGATS CLIMATIQUES									
332 - LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE									
333 - PROJET DE VIABILISATION DU RESEAU FERROVIAIRE NORD									
334 - AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE RESEAU SUD									
335 - CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL									
340 - TRANSPORT CONNECTIVITY									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
341 - EQUIPEMENT EN WAGONS, LOCOMOTIVES, MOTEUR ET SERVICE									
209 - Transports Maritime, Fluvial et Aérien	209-1 - ASSURER UN SYSTEME DES TRANSPORTS MARITIME, FLUVIAL ET AERIEN EFFICACE CONTRIBUANT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.	209-1-1 - DEVELOPPER LE TRANSPORT AERIEN	209-1-1-1 - SECURITE ET SURETE DU TRANSPORT AERIEN AMELIORES	209-1-1-1-R1 - Nombre d'accidents et/ou incidents de l'aviation civile 209-1-1-1-R2 - Nombre d'aérodromes certifiés et/ou homologués	NOMBRE	8	5	5	5
			209-1-1-2 - NOMBRE DE TRAFIC AERIEN AUGMENTE	209-1-1-2-R1 - Nombre de cargo (vol combiné et tout cargo) desservant Madagascar 209-1-1-2-R2 - Nombre de lignes aériennes exploités	NOMBRE	3	4	5	5
		209-1-2 - DEVELOPPER LES TRANSPORTS MARTIME ET FLUVIAL	209-1-2-1 - EXPLOITATION DES VOIES NAVIGABLES INTERIEURES AMELIOREE	209-1-2-1-R1 - Nombre d'embarcations exploitant les voies navigables intérieures 209-1-2-1-R2 - Nombre de ports fluvial réhabilités et/ou aménagés 209-1-2-1-R3 - Nombre de textes réglementaires régissant le transport fluvial adoptés 209-1-2-1-R4 - Nombre d'accidents et incidents	NOMBRE	15	16	17	17
			209-1-2-2 - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS MARITIMES MISES AUX NORMES	209-1-2-2-R1 - Nombre d'Etablissements de signalisation maritime réhabilités et/ou aménagés 209-1-2-2-R2 - Nombre de ports réhabilités et/ou aménagés 209-1-2-2-R3 - Nombre de touchées de navires long-courriers	NOMBRE	17	18	19	19
			209-1-2-3 - REGLEMENTATION DES TRANSPORTS MARITIME ACTUALISEE	209-1-2-3-R1 - Nombre de textes réglementaires régissant le transport maritime adoptés	NOMBRE	null	null	null	null
					NOMBRE	1	1	1	2
Projets d'Investissement Public concernés 317 - SECURISATION DES EMPRISES AEROPORTUAIRES 336 - PROJET DE REHABILITATION DES PORTS SECONDAIRES 337 - AMENAGEMENT, REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES AERODROMES 338 - AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SUR LES FLEUVES NAVIGABLES									
211 - Développement météorologique	211-1 - Développer des services hydrométéorologiques réduisant la vulnérabilité socio-économique à la variabilité du climat et au Changement climatique	211-1-1 - Améliorer la fourniture des services climatologiques pour les secteurs clés de développement	211-1-1-1 - Les produits d'information climatologique adaptés aux secteurs clés sont disponibles	211-1-1-1-R1 - Nombre de produits adaptés aux secteurs clés	NOMBRE	24	36	48	48
		211-1-2 - Améliorer l'appui hydrométéorologique à la gestion des risques de catastrophe	211-1-2-1 - Le système d'alerte en temps réel est mise en place et/ou renforcé	211-1-2-1-R1 - Nombre de bulletins et avis d'alerte émis	NOMBRE	70	84	98	98
		211-1-3 - Améliorer les systèmes d'acquisition des données et de dissémination des informations hydrométéorologiques	211-1-3-1 - Le système d'informations hydrométéorologiques répond aux normes internationales	211-1-3-1-R1 - Densité du réseau d'acquisition des données	%	60	70	80	80
			211-1-3-2 - Les services hydrométéorologiques sont décentralisés au niveau régional	211-1-3-2-R1 - Les services hydrométéorologiques sont décentralisés au niveau régional	NOMBRE	8	12	15	18
Projets d'Investissement Public concernés 339 - DEVELOPPEMENT D'INFORMATION ET DE SERVICE CLIMATOLOGIQUE POUR L'ADAPTATION ET LA RESILIENCE DES SECTEURS CLES									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
022 - Administration et Coordination	3 821	2 827	0	3 250	9 898	4 067	3 033	0	3 787	10 887	4 322	3 243	0	3 909	11 474	4 741	3 398	0	4 108	12 247
208 - Transports Routier et Ferroviaire	0	9 152	19 239	14 620	43 011	0	8 496	33 281	19 711	61 488	0	11 300	62 131	20 072	93 503	0	11 966	170 498	20 976	203 440
209 - Transports Maritime, Fluvial et Aérien	0	3 399	0	9 250	12 649	0	5 150	0	6 970	12 120	0	3 082	0	8 111	11 193	0	3 303	0	8 672	11 975
211 - Développement météorologique	0	1 048	0	1 055	2 103	0	1 239	0	1 314	2 553	0	1 399	0	1 279	2 678	0	1 497	0	1 283	2 780
TOTAL	3 821	16 425	19 239	28 175	67 660	4 067	17 918	33 281	31 782	87 048	4 322	19 023	62 131	33 371	118 847	4 741	20 164	170 498	35 040	230 443

5. CONCLUSION

A travers ses quatre programmes, le Ministère des Transports et de la Météorologie met en œuvre les ressources disponibles afin de :

- contribuer à l'atteinte :
 - ¿ des Objectifs 9 et 13 de l'Objectif du Développement Durable (ODD)
 - ¿ des Défis 11 et 16 de la Politique Générale de l'Etat (PGE)
 - ¿ des Objectifs des Programmes 3.2 et 5.2 respectivement des Axes Stratégiques 3 et 5 du PND
- développer des infrastructures intégrées et services de transport et d'hydrométéorologique performants pour soutenir la croissance économique et le bien-être social.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

66 - MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

1. INTRODUCTION

Durant le processus d'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme, certains outils de développement ont été retenus comme les Plan National de Développement, Plan de Mise en Œuvre...

Dans le PND, le Ministère des Postes, des Télécommunications et du Développement Numérique (MPTDN) se trouve dans l'axe stratégique N°3 qui est la croissance inclusive et ancrage territorial du développement.

Avec le projet présidentiel « Le numérique pour tous », tous les secteurs du pays sont engagés à mettre les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication en avant pour faire de ce dernier l'ultime outil pour atteindre des objectifs bien définis, notamment le développement du pays en utilisant le numérique, ainsi que les objectifs du développement durable.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

2-1- Objectifs

Ainsi, les objectifs du MPTDN étant de développer l'économie numérique pour une croissance inclusive durable, de moderniser les réseaux d'accès aux Tics dans les zones rurales (utilisation intensive des Technologies de l'Information et de la Communication et mise en place d'infrastructures appropriées), de renforcer l'accessibilité aux NTIC, de mettre en place des centres d'informations numériques auprès des établissements scolaires et publication systématique des chiffres clés du numérique

Le MPTDN a bâti sa politique sectorielle par la réalisation de deux missions :

- la mission Poste et télécommunication (code 660) qui comporte deux programmes : Administration et coordination (code 023) et Appui à l'extension de la couverture postale (code 214),
- la mission TIC (code 670) » comprend aussi deux programmes : Administration et coordination (code 043) et Développement des réseaux d'accès aux TIC dans les zones rurales (code 210)

Les objectifs globaux de chaque programme de MPTDN sont d'assurer la gestion rationnelle et rentable des ressources humaines, financières et matérielles ainsi que la politique sectorielle du ministère ; d'améliorer l'efficacité et la qualité des services des télécommunications et du développement numérique, de développer des réseaux d'accès aux TICs et d'améliorer la couverture postale.

Afin d'atteindre les objectifs globaux, ces missions visent les objectifs spécifiques suivants : Programmer, budgétiser, gérer et suivre les ressources financières, Humaines et matérielles ; assurer le pilotage de la politique du Ministère ; mettre en œuvre le développement numérique ; offrir un système de communication efficace et abordable ; assurer un système de communication efficace et abordable ; assurer la régulation du secteur postal et faire assurer le service postal universel.

2-2-Stratégies

En ce qui concerne les stratégies, le Ministère se focalise sur les axes suivants :

- Améliorer et promouvoir le développement du numérique, garantir l'accès aux numériques ;
- Promouvoir un cadre réglementaire incitatif pour le développement des infrastructures et des services numérique ;
- Piloter la convergence des services, des réseaux et des terminaux
- Renforcer la capacité des ressources humaines ;
- Orienter, coordonner la politique du gouvernement dans le sous-secteur « développement numérique »

- Coordonner tous projets ou activités liés au numérique
- Définir l'orientation technique et fonctionnelle pour tous projets numériques
- Définir le plan de développement numérique
- Représenter Madagascar auprès des organisations internationales traitant des télécommunications et du développement numérique
- Fixer la politique générale et les orientations stratégiques du sous-secteur du développement numérique

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
023 - Administration et Coordination	023-1 - ASSURER LA GESTION RATIONNELLE ET RENTABLE DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES AINSI QUE LA POLITIQUE SECTORIELLE DU MINISTÈRE	023-1-1 - PROGRAMMER, BUDGÉTISER, GÉRER ET SUIVRE LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET MATÉRIELLES	023-1-1-1 - RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES BIEN GÉRÉES	023-1-1-1-R1 - Taux de Satisfaction des GAC	%	100	100	100	100	
		023-1-2 - ASSURER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DU MINISTÈRE	023-1-2-1 - MINISTÈRE BIEN PILOTÉ ET BIEN COORDONNÉ	023-1-2-1-R1 - Moyenne de taux de réalisation de tous les GAC	%	80	80	80	80	
Projets d'Investissement Public concernés										
043 - Administration et Coordination	043-1 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUES	043-1-1 - METTRE EN ŒUVRE LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE	043-1-1-1 - AGENCE NATIONALE DU NUMÉRIQUE (A2N) MISE EN PLACE	043-1-1-1-R1 - Textes législatifs, réglementaires ou Documents Techniques	NOMBRE	1	1	0	0	
		043-1-2 - OFFRIR UN SYSTÈME DE COMMUNICATION EFFICACE ET ABORDABLE	043-1-2-1 - POINTS D'ACCÈS OPÉRANTS MISE EN PLACE	043-1-2-1-R1 - Nombre total de point d'accès opérants	NOMBRE	164	158	158	158	
Projets d'Investissement Public concernés										
210 - Développement des réseaux d'accès aux TIC dans les zones rurales	210-1 - DÉVELOPPER DES RÉSEAUX D'ACCÈS AUX TICS	210-1-1 - ASSURER UN SYSTÈME DE COMMUNICATION EFFICACE ET ABORDABLE	210-1-1-1 - POINTS D'ACCÈS OPÉRATIONNELS	210-1-1-1-R1 - Nombre total de point d'accès opérationnel	NOMBRE	30	30	50	50	
Projets d'Investissement Public concernés										
059 - DEVELOPPEMENT DE L'ACCES AUX TIC - NUMERIQUE DANS LES ZONES RURALES 060 - MODERNISATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION DE MADAGASCAR										
214 - Appui à l'extension de la couverture postale	214-1 - AMÉLIORER LA COUVERTURE POSTALE	214-1-1 - ASSURER LA RÉGULATION DU SECTEUR POSTAL	214-1-1-1 - AUTORITÉ DE RÉGULATION INSTALLÉE	214-1-1-1-R1 - Autorité opérationnelle	NOMBRE	1	1	1	1	
			214-1-1-2 - CONCURRENCE AU NIVEAU DU SECTEUR POSTAL GARANTIE	214-1-1-2-R1 - Bureaux des opérateurs suivis et contrôlés	NOMBRE	20	20	20	20	
		214-1-2 - FAIRE ASSURER LE SERVICE POSTAL UNIVERSEL	214-1-2-1 - BUREAUX DE POSTE OPÉRATIONNELS DANS LA ZONE RURALE	214-1-2-1-R1 - Bureaux opérationnels	NOMBRE	10	10	12	12	
Projets d'Investissement Public concernés										

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
023 - Administration et Coordination	895	766	0	0	1 661	1 568	926	0	0	2 494	1 668	986	0	0	2 654	1 830	1 045	0	0	2 875
210 - Développement des réseaux d'accès aux TIC dans les zones rurales	0	0	0	4 788	4 788	0	0	77 924	5 298	83 222	0	0	94 580	5 563	100 143	0	0	0	5 841	5 841
TOTAL	895	766	0	4 788	6 449	1 568	926	77 924	5 298	85 716	1 668	986	94 580	5 563	102 797	1 830	1 045	0	5 841	8 716

5. CONCLUSION

Afin d'assurer un système de communication efficace et abordable , le Ministère préconise un plan d'activités orienté sur 3 axes stratégiques spécifiques :

- Environnement, cadre juridique et règlementaire respectant les normes internationales
- Inclusion numérique et financière
- Renforcement des capacités (Appui à tout programme de formation et de projet d'incubation dans le domaine numérique,...)

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

71 - MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

1. INTRODUCTION

Compte tenu de la réforme entamée depuis 2018 relative à la réduction des programmes du Ministère, le cadrage du CDMT 2019-2021 consiste à une continuité et surtout la consolidation de cette vision. Ainsi, la structure programmatique reste inchangée et se répartie selon les 4 programmes suivants :

- Programme 1 : 024 Administration et coordination
- Programme 2 : 508 Fournitures de soins de santé de qualité
- Programme 3 : 505 Lutte contre les Maladies
- Programme 4 : 506 Santé de la Mère et de l'Enfant

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

Le Ministère de la Santé Publique est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi de l'application de la Politique Gouvernementale en matière de santé. Les missions du Ministère de la Santé Publique s'inscrivent dans la stratégie de réduction de toute forme d'exclusion sanitaire et de la nouvelle perspective de couverture santé universelle.

Grandes Orientations

- Priorité à la santé maternelle et infantile ; intensifier le programme élargi de vaccinations ;
- Lutte contre les principales maladies transmissibles, non transmissibles et surveillance épidémiologique ;
- Développement de l'approche communautaire harmonisée dans tous les programmes de santé
- Renforcement de l'appropriation du système de santé sur la base de la bonne gouvernance
- Renforcement des mécanismes de financement et de gestion
- Développement des Ressources Humaines (effectif, capacité et compétence)
- Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des infrastructures sanitaires et des intrants.

Stratégies

Sur le plan stratégique, le Ministère de la Santé Publique dispose actuellement d'un document stratégique « Plan de Développement du Secteur Santé (PDSS) 2017-2019 » qui découle du Plan National de Développement (PND) dans son axe 4 Capital humain adéquat au processus de développement. Il est articulé aussi à la Politique Générale de l'Etat. La mise en œuvre du PDSS en question doit concourir à la réalisation de la vision suivante « En 2030, l'ensemble de la population malgache est en bonne santé dans un environnement sain, ayant une vie meilleure et productive ».

A la lumière des problèmes identifiés, six axes prioritaires ont été retenus : (i) l'amélioration de l'offre de services et de l'utilisation de soins intégrés à tous les niveaux ; (ii) la stimulation de la demande de services et de l'utilisation des soins à tous les niveaux ; (iii) le renforcement de l'organisation et de la gestion du système de santé ; (iv) l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant ; (v) le renforcement de la lutte contre les maladies ; et (vi) la promotion des comportements sains et protection de la santé.

Par ailleurs, face à l'insuffisance des ressources allouées au secteur, le Ministère de la Santé focalisera des efforts importants sur les priorités suivantes : extension de la Couverture santé universelle, le renforcement du Système de Santé et l'accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale.

Le suivi des réalisations se fera à travers des revues semestrielles et annuelles. Une évaluation se fera à mi-parcours et à la fin du quinquennat.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
024 - Administration et Coordination	024-1 - DÉVELOPPER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE ET MANAGÉRIALE DU SYSTÈME DE SANTÉ	024-1-1 - ASSURER LA MOBILISATION DES MOYENS POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ	024-1-1-1 - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES DU SYSTÈME DE SANTÉ MOBILISÉES DE FAÇON EFFICACIE	024-1-1-1-R1 - Nombre de structures de santé réhabilitée selon les normes/an	NOMBRE	10	10	10	10
			024-1-1-2 - MOBILISATION DES MOYENS HUMAINS DU SYSTÈME DE SANTÉ ASSURÉE	024-1-1-2-R1 - Pourcentage de CSB mises aux normes en Ressources Humaines en quantité et en qualité	%	55	60	65	70
		024-1-2 - ASSURER LE PILOTAGE DU SYSTÈME DE SANTÉ	024-1-2-1 - PILOTAGE DU SYSTÈME DE SANTÉ ASSURÉE	024-1-2-1-R1 - Taux moyen de réalisations physiques du PTA dans toutes les structures de santé	%	50	55	60	65
Projets d'Investissement Public concernés									
027 - APPUI AU RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL 072 - AMELIORATION DE L'ORGANISATION ET DE LA GESTION DU SYSTEME DE SANTE 082 - APPUI A L'OPERATIONNALISATION DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE EN SANTE 083 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES DU PROGRAMME 024									
505 - Lutte contre les maladies	505-1 - PROMOUVOIR LA LUTTE CONTRE LES MALADIES	505-1-1 - --RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES , EPIDEMIQUES ET NEGLIGEES --	505-1-1-1 - MALADIES EMERGENTES ET NEGLIGEES REDUITES	505-1-1-1-R1 - TAUX DE COUVERTURE THERAPEUTIQUE EN TMM	%	82	84	85	85
			505-1-1-2 - PREVENTION ET PRIS EN CHARGE CORRECTE DES CAS DE PALUDISME, TUBERCULOSE ET VIH/ SIDA RENFORCES	505-1-1-2-R1 - PROPORTION DES PERSONNES VIVANTS AVEC LE VIH (PV VIH) SOUS ARV	%	90	90	90	90
				505-1-1-2-R2 - TAUX DE SUCCES DES TPB+ CONFIRMES	%	84.5	85	85.5	86
				505-1-1-2-R3 - PROPORTION DE CAS PALUDISME SIMPLE CONFIRMES PARMI LES MALADES VUS EN CONSULTATION EXTERNE DES CSB	%	4.5	4	3.5	2
			505-1-1-3 - SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQUE RENFORCEES						
			505-1-2 - RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES Y COMPRIS LA PREVENTION DU HANDICAP	505-1-2-1 - LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES RENFORCES	505-1-2-1-R1 - TAUX DEMORBIDITE DE HANDICAP DANS LES FS	%	7.5	9	11
	505-1-3 - ASSURER LES RIPOSTES AUX PANDEMIES, EPIDEMIES MAJEURES ET AUTRES SITUATION D'URGENCE DE SANTE PUBLIQUE	505-1-3-1 - GESTION DES RISQUES SANITAIRES LIEES AUX URGENCES/ CATASTROPHES ASSURES	505-1-3-1-R1 - PROPORTION DES VICTIMES PRIS EN CHARGE PAR RAPPORT AU NOMBRE DE POPULATION DU SECTEUR	%	70	75	80	70	
Projets d'Investissement Public concernés									
025 - APPUI AUX PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES 028 - INTERVENTION AUX EPIDEMIES ET CATASTROPHES (Ex-Equipes Sanitaires Mobiles) 075 - REDUCTION DES EMISSIONS NON INTENTIONNELLES DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (UPOPS) ET DE LA MERCURE 084 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES du programme 505 087 - PRÉVENTION DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES ET HANDICAP AU DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION (EX APPUI AUX PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES) 090 - SECTEUR SANTE 091 - PROJET D'ELIMINATION DES MALADIES TROPICALES NEGLIGEES 092 - REPONSES AUX EPIDEMIES ET AUX CRISES 093 - PROMOTION DE LA SANTE TOUT AU LONG DU CYCLE DE LA VIE 095 - URGENCES SANITAIRES									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
506 - Survie et développement de la mère et de l'enfant	506-1 - ASSURER LA SURVIE DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT	506-1-1 - RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DE LA MALNUTRITION	506-1-1-1 - OFFRE DE SERVICE DE PREVENTION DE LA MALNUTRITION RENFORCEE	506-1-1-1-R1 - TAUX DES ENFANTS AYANT RECUS EN VITAMINE A	%	98	98	98	98	
			506-1-1-2 - PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AGEES MOINS DE 5 ANS MALNUTRIES AIGUES ASSUREES	506-1-1-1-R2 - TAUX DES ENFANTS 12 A 59 MOIS DEPARASITES	%	98	98	98	98	
			506-1-2-1 - AUGMENTATION DES FS ET SITES COMMUNAUTAIRES APPLIQUANT LA PCIME	506-1-2-R1 - TAUX DE GUERISON DES ENFANTS MALNUTRIES AIGUES SEVERES PRISE EN CHARGE DANS LES CRENAS	%	0.75	0.75	0.75	0.85	
		506-1-2 - RENFORCER LES INTERVENTIONS PREVENTIVES ET CURATIVES A HAUT IMPACT RELATIVES A LA SANTÉ DE L'ENFANT	506-1-3 - AMÉLIORER L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA MÈRE ET DU NOUVEAU-NÉ	506-1-2-1 - AUGMENTATION DES FS ET SITES COMMUNAUTAIRES APPLIQUANT LA PCIME	506-1-2-1-R1 - POURCENTAGE DES CSB APPLIQUANT LA PCIME	%	25	30	35	28
				506-1-3-1 - SERVICES DE SANTÉ DE LA MÈRE ET DU NOUVEAU-NÉ SONT UTILISÉS PAR LA POPULATION	506-1-3-1-R1 - Taux de Consultation Périnatale 4	%	40	45	50	55
		506-1-4 - RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES MALADIES ÉVITABLES PAR LA VACCINATION	506-1-5 - PROMOUVOIR LA PLANIFICATION FAMILIALE	506-1-3-2 - MÈRES ET NOUVEAUX NÉS BÉNÉFICIENT DE SOINS DE QUALITÉ	506-1-3-2-R1 - Proportion de FS offrant le Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence	%	47	57	67	35
				506-1-4-2 - VACCINS DE QUALITÉ DISPONIBLES À TOUS LES NIVEAUX	506-1-3-2-R2 - NOMBRE DES FS AYANT DES AGENTS DE SANTE FORMES EN SONJ	NOMBRE	1090	1290	1490	1500
		506-1-4 - RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES MALADIES ÉVITABLES PAR LA VACCINATION	506-1-5 - PROMOUVOIR LA PLANIFICATION FAMILIALE	506-1-4-3 - ENFANTS DE 0-11 MOIS COMPLÈTEMENT VACCINÉS	506-1-4-2-R1 - Proportion des Formations Sanitaires	%	81	85	90	50
				506-1-4-4 - MALADIES ÉVITABLES PAR LA VACCINATION SURVEILLÉE	506-1-4-3-R1 - Nombre d'enfants non vaccinés	NOMBRE	16324	8162	4081	7000
		506-1-5 - PROMOUVOIR LA PLANIFICATION FAMILIALE	506-1-5 - PROMOUVOIR LA PLANIFICATION FAMILIALE	506-1-5-1 - UTILISATION DES SERVICES DE PLANIFICATION FAMILIALE AUGMENTÉE	506-1-4-4-R1 - Taux de PFA non polio	%	8	8.5	9	9
				506-1-5-2 - POPULATION BÉNÉFICIAIRE DES INFORMATIONS COMPLÈTES EN PF	506-1-5-1-R1 - Proportion de Formations Sanitaires offrant des Méthodes de Longue Durée (MLD)	%	65	67	70	73
				506-1-5-3 - UTILISATION DES SERVICES AMIS DES JEUNES AUGMENTÉ	506-1-5-2-R1 - Nombre de nouveaux utilisateurs	%	657121	670263	683668	1968683
Projets d'Investissement Public concernés										
022 - APPUI A LA POLITIQUE DE SURVIE DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT (EX BIEN ETRE DE LA FAMILLE)										
073 - APPUI AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION										
085 - PROJET RETARD DE CROISSANCE										
088 - PROJET TIPTOP										
094 - LUTTE CONTRE LE POLIOMIELITE										
508 - Fourniture des soins de santé de qualité	508-1 - AMÉLIORER L'OFFRE ET L'ACCESSIBILITÉ DE LA POPULATION AUX SERVICES DE QUALITÉ	508-1-1 - AMÉLIORER L'OFFRE ET L'ACCESSIBILITÉ DE LA POPULATION AUX SERVICES HOSPITALIERS	508-1-1-1 - LA PRISE EN CHARGE CORRECTE AU NIVEAU DES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE EST ASSURÉE	508-1-1-1-R1 - Taux de guérison au niveau hospitalier	%	85	87.5	90	95	
			508-1-2-1 - APPROVISIONNEMENT CONTINUE EN INTRANTS DE SANTÉ AU NIVEAU DES FORMATIONS SANITAIRES EST ASSURÉ	508-1-2-1-R1 - Pourcentage des commandes honorées	%	87	90	95	95	
		508-1-3 - PROPORTION DES BONS DE SOINS AUX DÉMUNIS AU NIVEAU DES CSB	508-1-3-1 - OFFRE ET ACCESSIBILITÉ DE LA POPULATION AUX SERVICES DE SANTÉ DE BASE DE QUALITÉ AMÉLIORÉS	508-1-3-1-R1 - Taux d'utilisation de consultation externe des formations sanitaires de base (CSB)	%	38.5	39.5	40.5	38.5	
Projets d'Investissement Public concernés										
023 - Appui à la Politique Nationale Pharmaceutique										
024 - APPUI AU SYSTEME HOSPITALIER DE REFERENCE										
026 - Développement des Districts Sanitaires et Santé de Base (ex Appui aux districts sanitaires)										
030 - Réhabilitation, Construction, Equipement des infrastructures										
068 - APPUI AU SYSTEME HOSPITALIER UNIVERSITAIRE										

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
086 - Projet de renforcement des capacités matérielles et humaines du programme 508									
089 - NORMALISATION DES ACTES DE TRANFUSIONS SANGUINE A MADAGASCAR									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
024 - Administration et Coordination	199 468	15 188	693	19 980	235 329	214 031	17 723	1 275	13 747	246 777	227 356	20 618	1 390	50 068	299 433	249 321	24 398	820	56 467	331 007
502 - Fourniture de services de santé de base	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
503 - Fourniture de services de santé hospitaliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
504 - Fourniture de médicaments, consommables et autres produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
505 - Lutte contre les maladies	0	1 164	21 093	5 177	27 434	0	1 253	155 693	19 860	176 806	0	1 667	147 533	21 574	170 774	0	2 179	164 270	23 626	190 076
506 - Survie et développement de la mère et de l'enfant	0	7 261	36 545	7 235	51 040	0	8 262	55 412	13 165	76 838	0	9 028	44 721	9 478	63 227	0	9 901	40 004	14 631	64 536
508 - Fourniture des soins de santé de qualité	0	39 521	10 011	21 571	71 104	0	41 488	1 255	27 341	70 084	0	50 322	300	29 852	80 474	0	61 250	300	58 682	120 232
TOTAL	199 468	63 134	68 342	53 962	384 907	214 031	68 727	213 635	74 113	570 506	227 356	81 635	193 944	110 972	613 907	249 321	97 729	205 394	153 406	705 850

5. CONCLUSION

Le Ministère de la santé publique déploie des efforts importants pour renforcer le système de santé afin d'asseoir un système efficient, redevable avec une bonne gestion et une bonne gouvernance. La couverture en santé universelle que le Ministère a instaurée depuis cette année 2017 permettra de promouvoir l'accès aux soins de santé à toutes les couches de la population, ce qui est d'une importance. De même pour la santé mère-enfant, les efforts seront concentrés aux activités qui tendent vers les ODD. Parallèlement, la lutte contre les maladies et l'amélioration de l'offre de soins seront poursuivies.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

75 - MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

1. INTRODUCTION

La jeunesse est une force en présence et d'un avenir inestimable. Elle représente un capital humain et un partenaire incontournable pour un développement effectif.

Les jeunes constituent un facteur déterminant pour un changement social, un développement économique et un progrès technique. Cependant à Madagascar leur situation requiert une attention particulière.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère :

.Améliorer la qualité de la gouvernance du secteur jeunesse et sport ;

.Promouvoir le développement soutenu et durable de la jeunesse malgache en diapason avec les objectifs du développement durable ;

.Promouvoir le développement soutenu et durable du sport et des activités physiques et motrices.

- Grande orientations :

Orientation 1. Instaurer un environnement politico-juridique, socio-économique, culturel et environnemental, favorable au développement et à la participation des jeunes Malagasy, sur tous les aspects de la vie afin qu'ils deviennent des citoyens responsables et actifs.

Orientation 2. Soutenir tous les jeunes à s'investir pour leur autonomie et leur participations inclusives dans la vie de la société et de la Nation, tout en développant et en renforçant les structures d'encadrement offrant des services adaptés et couvrant tous les niveaux.

- Stratégies

1. Renforcement de la compétence nationale dans les domaines de la jeunesse et des sports à tous les niveaux ;

2. Renforcer l'efficacité de l'administration de la jeunesse et des sports ;

3. Amélioration de la santé et du bien-être social des enfants et des personnes adultes grâce aux bienfaits des activités physiques et motrices conformément aux recommandations de la charte internationale révisée de l'éducation physique et du sport ;

4. Appui à l'émergence des viviers considérables et intarissables des jeunes talents sportifs à l'échelon régional et local ;

5. Appui au développement soutenu et coordonné du sport de haut niveau pour faire en sorte que Madagascar devienne une grande nation sportive émergente en Afrique ;

6. Réduction des risques et des fléaux portant atteinte à la pleine jouissance des droits et au bien-être social des adolescents et des jeunes ;

7. Appui à la promotion des emplois jeunes ;

8. Renforcement de la participation des jeunes dans la consolidation de la paix et le développement durable ;

9. Renforcement de la compétence nationale dans les domaines de la jeunesse et des sports ;

10. Renforcement de l'efficacité nationale dans les domaines de la jeunesse et des sports.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
045 - Administration et Coordination	045-1 - AMELIORER LA QUALITE DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR JEUNESSE ET SPORT	045-1-1 - RENFORCER LA COMPETENCE NATIONALE DANS LES DOMAINES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS A TOUS LES NIVEAUX	045-1-1-1 - CADRES SPORTIFS FORMÉS AVEC DES DISPOSITIFS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (PPC) EN PARTENARIAT AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF	045-1-1-1-R1 - Nombre de manuel de formation élaboré avec des dispositifs de perfectionnement professionnel continu (PPC)	NOMBRE	70	70	70	70
			045-1-1-2 - CADRES EN ADMINISTRATION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS FORMÉS AVEC DES DISPOSITIFS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (PPC)	045-1-1-2-R1 - Nombre de manuel de formation élaboré avec des dispositifs de perfectionnement professionnel continu (PPC)	NOMBRE	80	80	80	80
			045-1-1-3 - TECHNICIENS LOCAUX/COMMUNAUTAIRES DANS LES DOMAINES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS FORMÉS AVEC DES DISPOSITIFS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU AU NIVEAU RÉGIONAL ET LOCAL (FORMATION DÉCENTRALISÉE)	045-1-1-3-R1 - Nombre de techniciens locaux/communautaires dans les domaines de la jeunesse et des sports sont formés avec des dispositifs de perfectionnement professionnel continu au niveau régional et local (formation décentralisée)	NOMBRE	300	300	300	300
		045-1-2 - RENFORCER L'EFFICACITE DE L'ADMINISTRATION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	045-1-2-1 - PARTENARIATS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS RENFORCÉS EN RÉPONSE À L'AGENDA DE 2020 AVEC LE COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE, LA DÉCLARATION DE BERLIN DE L'UNESCO ET AUX ENGAGEMENTS MONDIAUX POUR LA JEUNESSE	045-1-2-1-R1 - Nombre de partenariats internationaux en matière de la jeunesse et des sports renforcés en réponse à l'agenda de 2020 avec le Comité International Olympique, la Déclaration de Berlin de l'UNESCO et aux engagements mondiaux pour la jeunesse (dividende démographique)	NOMBRE	1	1	1	1
			045-1-2-2 - SERVICES CENTRAUX ET DÉCONCENTRÉS DU MINISTÈRE DOTÉS EN BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS ADÉQUATS	045-1-2-2-R1 - Nombre des Bâtiments et équipements adéquats	NOMBRE	7	7	8	8
			045-1-2-3 - SYSTÈME DE GESTION DES MOYENS ET DES RESSOURCES DU MINISTÈRE AMÉLIORÉ	045-1-2-3-R1 - Taux d'efficacité des moyens et des ressources du Ministère	%	1	1	1	1
			045-1-2-4 - SERVICE D'AUDIT INTERNE ET DE SUIVI-ÉVALUATION INSTALLÉ ET FONCTIONNEL	045-1-2-4-R1 - Nombre de service d'audit interne et de suivi-évaluation installé et fonctionnel	NOMBRE	2	2	2	2
Projets d'Investissement Public concernés									
075 - MISE EN OEUVRE DES REFORMES DE L'ADMINISTRATION AU NIVEAU DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
301 - Sports	301-1 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT SOUTENU ET DURABLE DU SPORT ET DES ACTIVITES PHYSIQUES ET MOTRICES	301-1-1 - ASSURER L'EMERGENCE DES VIVIERS CONSIDERABLES ET IDENTIFIABLES DES JEUNES TALENTS SPORTIFS A L'ECHELON REGIONAL ET LOCAL	301-1-1-1 - JEUNES TALENTS SPORTIFS MALGACHES ENCADRÉS ET ACCOMPAGNÉS VERS LE HAUT NIVEAU	301-1-1-1-R1 - Nombre de proportion des jeunes talents sportifs malgaches encadrés et accompagnés vers le haut niveau	NOMBRE	600	1000	1200	1200
			301-1-1-2 - CAPACITÉ DES FÉDÉRATIONS EN CHARGE DU SPORT SCOLAIRE ET DU SPORT UNIVERSITAIRE RENFORCÉE DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DE LA RELÈVE SPORTIVE	301-1-1-2-R1 - Nombre des fédérations en charge du sport scolaire et du sport universitaire renforcée dans le cadre de la préparation de la relève sportive	NOMBRE	60	100	120	120
			301-1-1-3 - ECOLES, DES COMMUNAUTÉS, DES ÉGLISES DOTÉES D'UNE ECOLE DE SPORT ET DE LA VIE (ESV) AUTONOME ET PERFORMANTE	301-1-1-3-R1 - Nombre de proportion des écoles, des communautés, des Églises dotées d'une Ecole de Sport et de la Vie (ESV) autonome et performante	NOMBRE	60	100	120	120
			301-1-1-4 - ENFANTS ET DES JEUNES MALGACHES AYANT ACCÈS À DES SERVICES D'ENCADREMENT SPORTIF CONTINU	301-1-1-4-R1 - Nombre de proportion des enfants et des jeunes malgaches ayant accès à des services d'encadrement sportif continu	NOMBRE	5000	20000	35000	35000
		301-1-2 - GARANTIR LE DEVELOPPEMENT SOUTENU ET COORDONNE DU SPORT DE HAUT NIVEAU POUR FAIRE EN SORTE QUE MADAGASCAR DEVIENNE UNE GRANDE NATION SPORTIVE EMERGENTE EN AFRIQUE	301-1-2-1 - FÉDÉRATIONS SPORTIVES DOTÉES DE CAPACITÉ DE PLANIFICATION, DE GESTION ET DE SUIVI-ÉVALUATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT QUADRIENNAL À 07 COMPOSANTES (GOUVERNANCE, PRÉPARATION DE LA RELÈVE SPORTIVE, ENCADREMENT ET FORMATION, NUTRITION/MÉDECINE DU SPORT	301-1-2-1-R1 - Nombre de proportion des fédérations sportives dotées de capacité de planification, de gestion et de suivi-évaluation d'un plan de développement quadriennal à 07 composantes (gouvernance, préparation de la relève sportive, encadrement et formation, nutrition/médecine du sport et antidopage, équipements et installations de base...)	NOMBRE	3	3	4	4
			301-1-2-2 - ATHLÈTES ACCOMPAGNÉS ET TRAITÉS AVEC LE STATUT DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU	301-1-2-2-R1 - Nombre d'athlètes accompagnés et traités avec le statut des athlètes de haut niveau	NOMBRE	40	40	40	40
			301-1-2-3 - ATHLÈTES MALGACHES PERFORMANT AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES (RATIO ENTRE NOMBRE DES ATHLÈTES PARTICIPANTS ET LES PALMARÈS OBTENUS)	301-1-2-3-R1 - Le taux de performance des athlètes malgaches aux compétitions internationales (ratio entre nombre des athlètes participants et les palmarès obtenus)	%	0.05	0.1	0.3	0.3
			301-1-2-4 - FÉDÉRATIONS SPORTIVES DOTÉES D'INFRASTRUCTURES AUX NORMES ET D'ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ	301-1-2-4-R1 - Nombre de proportion des fédérations sportives dotées d'infrastructures aux normes et d'équipements de qualité	NOMBRE	3	3	4	4

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		301-1-3 - AMELIORER LA SANTE ET LE BIEN-ETRE SOCIAL DES ENFANTS ET DES PERSONNES ADULTES GRACE AUX BIENFAITS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET MOTRICES (CHARTRE INTERNATIONALE REVISEE DE L'EDUCATION PHYSIQUE, DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT UNESCO, 2015)	301-1-3-1 - FONCTIONNAIRES ET DES AGENTS DE L'ETAT AYANT ACCÈS AUX SERVICES DU SPORT D'ENTRETIEN DE QUALITÉ (EN MILLIERS D'INDIVIDUS)	301-1-3-1-R1 - Nombre des fonctionnaires et des agents de l'Etat ayant accès aux services du sport d'entretien de qualité (en milliers d'individus)	NOMBRE	33000	66000	99000	99000
			301-1-3-2 - ENFANTS AYANT ACCÈS À DES SERVICES D'ÉDUCATION MOTRICE DE QUALITÉ (EN MILLIERS)	301-1-3-2-R1 - Nombre d'enfants ayant accès à des services d'éducation motrice de qualité (en milliers)	NOMBRE	40000	120000	150000	150000
			301-1-3-3 - VILLAGES TRANSFORMÉS EN « ZONES DE PAIX ET DE PROSPÉRITÉ » GRÂCE AU POTENTIEL MOBILISATEUR ET FÉDÉRATEUR DU SPORT	301-1-3-3-R1 - Nombre de proportion des villages transformés en « zones de paix et de prospérité » grâce au potentiel mobilisateur et fédérateur du sport (Sport pour tous)	NOMBRE	22	44	66	66
Projets d'Investissement Public concernés									
072 - PROJET DE MISE EN PLACE DES ECOLES DE SPORT DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE RELEVÉ SPORTIVE A MAD									
081 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU									
083 - EQUIPEMENT MATERIELS PALAIS DES SPORTS									
084 - APPUI À LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE									
087 - EX-070 APPUI AU PROGRAMME SPORTS ETUDE									
312 - Jeunesse et Loisirs	312-1 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT SOUTENU ET DURABLE DE LA JEUNESSE MALGACHE EN DIAPASON AVEC LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	312-1-1 - ACCROITRE LE TAUX DE PARTICIPATION DES JEUNES DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	312-1-1-1 - ACCROISSEMENT DE LA PROPORTION DES JEUNES ENGAGÉS ET RESPONSABILISÉS AU SERVICE DU CIVISME, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA PAIX	312-1-1-1-R1 - Nombre de proportion des jeunes engagés et responsabilisés au service du civisme, de la citoyenneté et de la paix	NOMBRE	30000	100000	120000	120000
			312-1-1-2 - CENTRES DE JEUNES DONT LA CAPACITÉ RENFORCÉ DANS LA PROMOTION DES SERVICES ÉDUCATIFS D'INSERTION SOCIALE DES JEUNES DÉFAVORISÉS (VULNÉRABLES) DES JEUNES PONTETIELLEMENT À RISQUE CONTRE LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	312-1-1-2-R1 - Nombre de proportion de centres de jeunes dont la capacité est renforcée dans la promotion des services éducatifs d'insertion sociale des jeunes défavorisés (vulnérables) qui sont des jeunes pontetiellement à risque contre la paix et le développement durable (en milliers)	NOMBRE	6	10	12	12
			312-1-2-1 - ENVIRONNEMENT JURIDICO-POLITIQUE ET CULTUREL FAVORABLE À LA PROMOTION DE LA SANTÉ DE REPRODUCTION DES ADOLESCENTS (SRA) INSTITUÉ ET FONCTIONNEL	312-1-2-1-R1 - Nombre d'environnement juridico-politique et culturel favorable à la promotion de la santé de reproduction des adolescents (SRA) institué et fonctionnel	NOMBRE	1	1	1	1
		312-1-2 - REDUIRE LES RISQUES ET LES FLEAUX PORTANT ATTEINTE À LA PLEINE JOUISSANCE DES DROITS ET AU BIEN-ETRE SOCIAL DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES	312-1-2-2 - ADOLESCENTS ET DES JEUNES PROTÉGÉS CONTRE LES FLÉAUX DE TOUTES SORTES (TABAGISME, TRAITE DE PERSONNES, VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE, DROGUE, PROSTITUTION INFANTO-JUVÉNILE...)	312-1-2-2-R1 - Nombre de proportion des adolescents et des jeunes protégés contre les fléaux de toutes sortes (tabagisme, traite de personnes, violences basées sur le genre, drogue, prostitution infanto-juvénile...)	NOMBRE	30000	100000	120000	120000
			312-1-2-3 - ADOLESCENTS ET DES JEUNES ÉDUQUÉS ET ACCOMPAGNÉS EN MATIÈRE DE LA SANTÉ DE REPRODUCTION	312-1-2-3-R1 - Nombre de proportion des adolescents et des jeunes éduqués et accompagnés en matière de la santé de reproduction	NOMBRE	30000	100000	120000	120000

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
		312-1-3 - ASSURER LA PROMOTION DES EMPLOIS-JEUNES	312-1-3-1 - CENTRES DE JEUNES CAPABLES D'ASSUMER EFFICACEMENT LEUR MISSION D'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES	312-1-3-1-R1 - Nombre de proportion de centres de jeunes capables d'assumer efficacement leur mission d'insertion socio-économique des jeunes	NOMBRE	22	22	22	22
			312-1-3-2 - JEUNES ENTREPRENEURS FORMÉS	312-1-3-2-R1 - Nombre des jeunes entrepreneurs	NOMBRE	900	900	900	900
Projets d'Investissement Public concernés 077 - APPUI AU PROGRAMME DE PROTECTION DE LA JEUNESSE 078 - CONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT DES CENTRES DES JEUNES 079 - ADOLESCENTS ET JEUNES 082 - SPORT ET LOISIR, SUPPORT DE BONNE GOUVERNANCE ET DE LA PAIX 085 - REFORME DU SYSTEME DE COORDINATION DES ACTIVITES RELATIVES A LA PROMOTION DE LA JEUNESSE AU NIVEAU DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS 086 - EX-068 PROGRAMME DE PROMOTION EN ENTREPRENARIAT DES JEUNES									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018				LFI 2019				Prév 2020				Prév 2021							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
045 - Administration et Coordination	10 994	6 185	0	1 178	18 357	11 126	7 195	0	1 740	20 060	11 822	7 866	0	0	19 688	12 964	8 575	0	0	21 539
301 - Sports	0	1 811	89	4 019	5 919	0	2 460	300	4 001	6 761	0	2 465	300	4 582	7 347	0	2 464	300	5 312	8 076
302 - Jeunesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
312 - Jeunesse et Loisirs	0	1 130	1 349	2 661	5 140	0	1 440	3 281	2 619	7 340	0	1 446	0	4 196	5 642	0	1 445	0	3 905	5 350
TOTAL	10 994	9 126	1 438	7 858	29 416	11 126	11 095	3 581	8 360	34 162	11 822	11 777	300	8 778	32 677	12 964	12 484	300	9 217	34 965

5. CONCLUSION

- Madagascar deviendra une Grande Nation Sportive émergente en Afrique à l'horizon 2030 dans au moins sept disciplines olympiques ; il sera doté des viviers considérables et intarissables des talents sportifs à l'échelon local et régional ;
- D'ici 2025, la présente Politique Nationale de la Jeunesse Malagasy se donne comme vision : « Une Jeunesse Malagasy compétente, engagée, solidaire et épanouie, jouissant pleinement de ses droits, et assumant ses devoirs de citoyen dans le cadre du Développement Durable de Madagascar »

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

76 - MINISTÈRE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

1. INTRODUCTION

Le Ministère de Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme est chargé d'améliorer les conditions socio-économiques de la population, de mettre en place un dispositif de protection et de promotion de la femme, du genre et des minorités, de concevoir et de coordonner et de mettre en place un cadre d'orientation générale en matière de protection sociale en faveur de ménages en situation de vulnérabilité.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du Ministère

762. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Grandes Orientations :

Les interventions et les stratégies du ministère s'articuleront sur les domaines ci-après :

- Protection sociale
- Promotion de la femme
- Inclusion des personnes en situation de handicap
- Amélioration des statuts des personnes âgées et protection des droits de l'enfant.

Stratégies

Afin de mener à bien ses missions et attributions, le Ministère met en œuvre les axes stratégiques suivants :

- La réduction de l'exécution sociale,
- Le renforcement de la solidarité nationale,
- La lutte contre la vulnérabilité de la population,
- L'amélioration des conditions de vie de la population,
- L'accès de la population pauvre et vulnérable aux services sociaux de base,
- L'intégration de la population vulnérable au processus de développement,
- La promotion des droits Humaines,
- La mise en place des mécanismes et des stratégies efficaces de prévention et de prise en charges des atteintes aux droits de personnes vulnérables.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
066 - Administration et coordination	066-1 - OG PR1. PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE	066-1-1 - OSPR1.1. INSTAURER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ORIENTÉE VERS L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ	066-1-1-1 - TAUX DES RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES EST À BON ESCIENT	066-1-1-1-R1 - Taux d'exécution budgétaire	%	100	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés									
068 - CONSTRUCTION, REHABILITATION ET EQUIPEMENTS DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS									
083 - APPUI A LA MISE EN PLACE DE LA BONNE GOUVERNANCE									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
085 - APPUI A LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION AU SEIN DU MINISTERE									
828 - Population et développement	828-1 - OG PR2. PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE LA POPULATION	828-1-1 - OSPR2.1. METTRE EN PLACE UN CADRE ET SYSTEME DE PROTECTION ADAPTES AUX BESOINS DE L'ENFANT	828-1-1-1 - SYSTEME DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE, VULNERABLES ET PRIVÉS DE SOINS PARENTAUX AMÉLIORÉ	828-1-1-1-R1 - Nombre de dispositifs d'accueil et d'appui opérationnel	%	20	25	25	25
		828-1-2 - OSPR2.2. RÉDUIRE L' EXCLUSION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES	828-1-2-1 - DROITS DES PERSONNES AGÉES VALORISÉS 828-1-2-2 - DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH) PROMUS	828-1-2-1-R1 - Nombre de PA bénéficiaires 828-1-2-2-R1 - Nombre de séance de sensibilisation effectué	NOMBRE	5.000	8.000	11.000	11.000
		828-1-3 - OSPR2.3. INTÉGRER LE CAPITAL HUMAIN DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIALE	828-1-3-1 - DOCUMENTS DE CADRAGE RELATIF À LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT SOCIALE EXISTANT 828-1-3-2 - POPULATION SENSIBILISÉE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION CITOYENNE						
Projets d'Investissement Public concernés 069 - PROTECTION DE L'ENFANT 071 - POPULATION ET DEVELOPPEMENT 074 - PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES 077 - AMELIORATION DU STATUT DES PERSONNES AGEES 078 - AMELIORATION DES DROITS ET PROTECTION DE L'ENFANT 084 - PROMOTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DE LA POPULATION									
829 - Genre et développement	829-1 - Améliorer le statut socio-économique et juridique de la femme	829-1-1 - Renforcer les mécanismes existants pour la promotion du genre	829-1-1-1 - Mécanismes pour la promotion du genre renforcés	829-1-1-1-R1 - Nombre de dispositifs sur l'égalité du genre vulgarisés	NOMBRE	3	4	4	4
		829-1-2 - Renforcer l'appui aux victimes de violences basées sur le Genre	829-1-2-1 - Prise en charge et accompagnement des victimes renforcée	829-1-2-1-R1 - Nombre de victimes de VBG prise en charge	NOMBRE	4.000	4.000	4.000	4.000
Projets d'Investissement Public concernés 071 - PROMOTION DE L'EGALITE DU GENRE ET DE L'EFFICIENCE ECONOMIQUE DE LA FEMME 072 - EGALITE DE SEXE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME									
830 - Protection sociale	830-1 - Réduire le nombre de la population en situation d'extrême pauvreté	830-1-1 - Renforcer le mécanisme existant relatif aux programmes de protection sociale	830-1-1-1 - Cadre de référence relatif aux programmes de protection sociale amélioré	830-1-1-1-R1 - Nombre de cadre de référence opérationnel	NOMBRE	2	2	2	2
		830-1-2 - Prendre en charge et accompagner les ménages très pauvres et victimes de chocs	830-1-2-1 - Ménages victimes de chocs appuyés	830-1-2-1-R1 - Nombre de ménages bénéficiaires appuyés	NOMBRE	10.000	10.000	10.000	10.000
Projets d'Investissement Public concernés 059 - PROJET PILOTE RELATIF A L'AMELIORATION DE CADRE DE VIE DE L'HABITAT 070 - RENFORCEMENT DE LA REINSERTION SOCIOECONOMIQUE DANS LES REGIONS 075 - POLITIQUE SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE 076 - APPUI AUX MENAGES TRES PAUVRES ET VULNERABLES 080 - FILETS SOCIAUX DE SECURITE									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
025 - Administration et Coordination	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
066 - Administration et coordination	6 017	8 068	0	2 955	17 040	6 297	9 496	0	3 200	18 993	6 690	11 402	0	5 246	23 338	7 332	13 825	0	6 040	27 197
807 - Genre et Développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
813 - Promotion de l'Amélioration de condition de vie de la Population	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
814 - Action Sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
815 - Famille et Enfance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
828 - Population et développement	0	112	5 782	4 043	9 938	0	119	9 442	4 265	13 826	0	155	0	5 863	6 018	0	210	0	8 302	8 512
829 - Genre et développement	0	112	1 927	2 181	4 220	0	119	2 000	920	3 039	0	155	0	2 903	3 058	0	212	0	3 194	3 406
830 - Protection sociale	0	112	5 127	4 057	9 296	0	119	13 799	5 615	19 533	0	153	7 745	5 169	13 067	0	210	9 853	8 322	18 385
TOTAL	6 017	8 405	12 836	13 236	40 494	6 297	9 853	25 241	14 000	55 391	6 690	11 865	7 745	19 182	45 482	7 332	14 457	9 853	25 858	57 500

5. CONCLUSION

Perspectives :

Afin de mieux coordonner les actions du ministère, les politiques suivantes seront principalement considérées :

- o Politique Nationale de la Protection de l'Enfant
- o Politique Nationale de la Promotion du Genre
- o Politique Nationale sur le Développement Social de la Population
- o Stratégie Nationale de Lutte contre le Mariage des Enfants
- o Stratégie Nationale de la Protection Sociale
- o Plan d'Action National sur le Genre et le Développement

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

81 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1. INTRODUCTION

Après l'adoption du Plan Sectoriel de l'Éducation qui prévoyait un programme ambitieux de réformes, le ministère déploiera des efforts importants pour redresser de façon significative le système éducatif, conformément aux objectifs de développements durable ou ODD. Dans cette optique, le Ministère de l'Éducation Nationale s'est engagé à instaurer un nouveau système de gestion budgétaire, entamé avec le Ministère des Finances et du Budget, qui est le Cadre des dépenses à Moyen Termes pour soutenir les axes stratégiques dans le PSE.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère

Le Ministère de l'Éducation Nationale met en œuvre et exécute la politique générale de l'Etat en matière d'Éducation Nationale et d'Alphabétisation. A ce titre, il veille particulièrement à la réforme de tout le système éducatif national pour répondre aux besoins actuels et futurs de la Nation.

Il est notamment chargé :

- d'assurer une éducation de qualité pour tous les malgaches et de lutter l'analphabétisme et la Pauvreté ;

- de créer un système d'éducation fondamentale et préscolaire performant ;

- d'améliorer le système d'enseignement secondaire ;

- de mettre en place une stratégie permettant d'éliminer l'analphabétisme des adolescents et des adultes ;

- de promouvoir le développement des savoirs fondamentaux, du civisme et du savoir-faire

Indispensables à l'essor économique, social et culturel de Madagascar ;

- de diffuser ces savoirs par tous les moyens vers les différentes couches de la population malgache, en vue de résoudre leur problème pratique dans le sens du progrès.

En outre, il exerce la tutelle directe des établissements éducatifs publics et privés relevant de son domaine de compétence, ainsi que des organismes sous tutelle ou rattachés dont l'objet est lié à l'éducation.

- Grandes Orientations

Les interventions et les stratégies du ministère s'articuleront sur les axes ci-après :

- Extension et amélioration de l'offre publique d'enseignement préscolaire d'1 an pour les enfants de 5 ans

- Renforcement de la qualité de la formation des éducateurs

- Allègement des charges parentales

- Formation continue des enseignants

- Développement de la santé scolaire au niveau des établissements

- Accroissement de l'offre éducative

- Amélioration et augmentation des capacités d'accueil des lycées

- Recrutement de nouveaux enseignants

- Dotation des budgets conséquents pour le fonctionnement des établissements scolaires (Caisses écoles)

- Alimentation scolaire dans les régions défavorisées (cantines scolaires)

- Mise en place de centres d'alphabétisation.

- Dotation de kits des enseignants et des kits scolaires.
- Formation des enseignants nouvellement recrutés
- Recrutement des enseignants FRAM

- Stratégies

La stratégie du Ministère rentre dans l'Axe 4 « Capital humain adéquat au processus de développement » du PND et se décline à travers trois actions prioritaires qui sont :

- la garantie d'une éducation de qualité pour tous,
- la réduction significative de l'analphabétisme
- l'amélioration de la satisfaction des usagers et de la fonctionnalité du système éducatif.

Le PIE étant terminée, l'équipe du Ministère a pris comme référence les objectifs sectoriels annoncés dans le PSE.

L'élaboration du PSE a assuré les cohérences de la stratégie du Ministère avec les ODD et l'agenda Education 2030. Ainsi, le développement du CDMT 2018-2020 en collaboration avec le MFB et particulièrement la Direction Générale du Budget a concrétisé le cadrage budgétaire et la programmation financière du Plan sectoriel de l'Education ; avec pour objectif de faire valoir les priorités stratégiques du secteur éducatif.

Le PSE propose une réforme de l'éducation fondamentale avec un cycle de neuf ans pouvant constituer une éducation terminale pour le monde de travail ou une entrée vers des études plus longues dans des filières générales ou techniques et professionnelles. L'orientation générale de la réforme est claire, il s'agit de ramener le collège actuel au sein d'un ensemble fondamental. La réforme tient également compte du nombre très majoritaire d'enseignants recrutés par les communautés, dits « enseignants FRAM », et prévoit de faire évoluer progressivement leur statut. Cette réforme propose enfin une modification importante du calendrier scolaire pour l'adapter aux réalités du monde rural et faire coïncider d'ici la rentrée 2022 la saison des pluies, la période de soudure et les grandes vacances. En favorisant une gestion de proximité des services éducatifs, le PSE annonce une responsabilisation des services techniques déconcentrés- y compris les comités de gestion des établissements (FEFFI).

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
067 - Administration et coordination	067-1 - OG 067-PROMOUVOIR LA GESTION ET LA GOUVERNANCE POUR MIEUX TRANSFORMER LES RESSOURCES EN RESULTATS	067-1-1 - OS067.1-AMÉLIORER LA GOUVERNANCE AU NIVEAU DU MEN CENTRAL ET STD	067-1-1-1 - R067.1.1- Pilotage, reporting et coordination des différents niveaux du MEN amélioré	067-1-1-1-R1 - Pourcentage des cadres formés en pilotage, reporting et coordination	%	30	30	30	30
		067-1-2 - OS067.2-OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET AUTRES	067-1-2-1 - R067.2.1- Gestion du personnel administratif/ enseignant et des ressources financières, matérielles et mobilières amélioré	067-1-2-1-R1 - Pourcentage des cadres formés en gestion du personnel administratif/enseignant et des matérielles	%	30	30	30	30
Projets d'Investissement Public concernés									
152 - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ADMINISTRATIVES 160 - DEVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ET PROMOTION DE L'EDUCATION NUMERIQUE 161 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES (DAAF) 164 - DEVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE PLANIFICATION DE L'EDUCATION									
313 - Education préscolaire	313-1 - OG 313-DÉVELOPPER PROGRESSIVEMENT UN ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE DE QUALITÉ	313-1-1 - OS313.1-ETENDRE ET AMÉLIORER L'OFFRE PUBLIQUE D'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE	313-1-1-1 - R313.1.1- CENTRES D'ACTIVITÉS PRÉSCOLAIRES FONCTIONNELS	313-1-1-1-R1 - Pourcentage d'écoles primaires publiques et communautaires avec CAP	%	51	52	53	54
		313-1-2 - OS313.2-PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE	313-1-2-1 - R313.2.1- EDUCATEURS CERTIFIÉS ET OPÉRATIONNELS	313-1-2-1-R1 - Pourcentage d'éducateurs certifiés et opérationnels	%	30	30	30	40

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF 2018	LF 2019	Prév 2020	Prév 2021
Projets d'Investissement Public concernés									
153 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELS ET HUMAINS - DEPA 154 - PROMOTION DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE									
314 - Education fondamentale de 9 ans	314-1 - OG 314-PERMETTRE À CHAQUE ENFANT MALGACHE D'ÂGE SCOLAIRE, SANS EXCLUSION, DE BÉNÉFICIER D'UNE ÉDUCATION FONDAMENTALE DE 9 ANS	314-1-1 - OS314.1- AMÉLIORER L'ACCÈS, L'ÉQUITÉ ET LA RÉTENTION DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	314-1-1-1 - R314.1.1- STRUCTURES D'ACCUEIL LIÉES À L'EF FONCTIONNELLES	314-1-1-1-R1 - Nombre de salles de classe nouvellement construites et réhabilitées au niveau du fondamental fonctionnelles (Etat et communautés)	SALLE DE CLASSE	161	161	161	160
			314-1-1-2 - R314.1.2- CHARGES PARENTALES RELATIVES À L'EF ALLÉGÉES	314-1-1-2-R1 - Pourcentage des EF dotés des enseignants recrutés	%	26	26	26	26
		314-1-2 - OS314.2-PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	314-1-2-1 - R314.2.1- ENSEIGNANTS ET ENCADREURS DE L'EF CERTIFIÉS ET OPÉRATIONNELS	314-1-2-1-R1 - Nombre d'ENF subventionnés formés 314-1-2-1-R2 - Nombre d'enseignants non fonctionnaires subventionnés formés 314-1-2-1-R3 - Pourcentage des enseignants formés 314-1-2-1-R4 - Pourcentage des enseignants formés	NOMBRE NOMBRE NOMBRE	4481 4481 4481	4208 4208 4208	5581 5581 5581	6000 6000 5581
			314-1-2-2 - R314.2.2- RENDEMENT SCOLAIRE DE L'EF AMÉLIORÉ	314-1-2-2-R1 - Pourcentage des admis au BEPC (admis/3ème)	%	45	46	47	49
Projets d'Investissement Public concernés									
104 - APPUI A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN MATIERE DE NUTRITION 135 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION A MADAGASCAR (AQUEM) 138 - PROGRAMME D'APPUI AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE - EDUCATION (PASSOBA) 140 - PROGRAMME DE COOPERATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE MADAGASCAR ET L'UNICEF 141 - CONSTRUCTION EPP 144 - AMELIORATION DES STANDARDS DE NUTRITION YK201 PROJET 2 145 - PROJET D'APPUI A LA GESTION PARTICIPATIVE ET DECENTRALISEE DE L'ECOLE 147 - EDUCATION POUR TOUS PHASE II 149 - EDUCATION DE BASE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN (PAEB) 156 - DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 159 - PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC (PAPSP) : EDUCATION 162 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES (DGEFA)									
315 - Education non formelle	315-1 - OG 315-PROMOUVOIR L'ÉDUCATION NON FORMELLE	315-1-1 - OS315.1-RÉDUIRE L'ANALPHABÉTISME	315-1-1-1 - R315.1.1- NOMBRE DE PERSONNES, JEUNES ET ADULTES QUI SUIVENT DES COURS D'ALPHABÉTISATION AUGMENTÉ	315-1-1-1-R1 - Taux d'accroissement du nombre de personnes' jeunes et adultes qui suivent	%	4	5	5	5
			315-1-2-1 - R315.2.1- ENFANTS/JEUNES VULNÉRABLES MOINS DE 16 ANS EXCLUS DU SYSTÈME SCOLAIRES INTÉGRÉS ET/OU RETENUS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF FORMEL	315-1-2-1-R1 - Nombre d'enfants réinsérés dans le système formel	NOMBRE	38409	46195	53572	6000
		315-1-3 - OS315.3-PROMOUVOIR L'ÉDUCATION AU CIVISME ET À LA CITOYENNETÉ	315-1-3-1 - R315.3.1- NOMBRE DE POPULATION ÉDUQUÉE À LA VIE FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE AUGMENTÉ	315-1-3-1-R1 - Taux d'accroissement du nombre de population éduquée à la vie familiale et communautaire	%	3	3	3	3
Projets d'Investissement Public concernés									
157 - DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE									
316 - Enseignement secondaire générale	316-1 - OG 316-DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL	316-1-1 - OS316.1-AMÉLIORER L'ACCÈS, L'ÉQUITÉ ET LA RÉTENTION AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL	316-1-1-1 - R316.1.1- Structures d'accueil de l'ESG fonctionnelles	316-1-1-1-R1 - Taux de transition effective dans l'ESG	%	60,67	60,76	60,84	61,13
			316-1-1-2 - R316.1.2- Condition d'apprentissage dans l'ESG amélioré	316-1-1-2-R1 - Nombre moyen d'élèves par enseignant	RATIO	27	27	27	28
		316-1-2 - OS316.2-AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL	316-1-2-1 - R316.2.1- Enseignants et encadreurs de l'ESG certifiés et opérationnels	316-1-2-1-R1 - Pourcentage des enseignants et encadreurs de l'ES certifiés et diplômés	%	31,14	40,47	59,20	60
316-1-2-2 - R316.2.2- Rendement scolaire de l'ESG amélioré	316-1-2-2-R1 - Pourcentage des admis au BACC (admis/Terminale)		%	42	44	46	48		

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020
Projets d'Investissement Public concernés								
158 - DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE								
163 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES (DGESFM)								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
067 - Administration et coordination	699 552	16 543	0	28 727	744 823	796 339	18 816	0	36 539	851 694	845 881	26 271	0	52 475	924 626	927 596	35 025	0	56 313	1 018 934
305 - Enseignement fondamental 1er cycle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
313 - Education préscolaire	0	2 888	0	6 686	9 574	0	3 923	0	5 429	9 352	0	3 936	0	6 871	10 807	0	3 758	0	7 759	11 517
314 - Education fondamentale de 9 ans	0	117 268	149 691	63 541	330 500	0	127 304	82 367	102 883	312 553	0	139 959	62 463	192 922	395 344	0	158 051	58 043	292 326	508 420
315 - Education non formelle	0	842	0	2 820	3 661	0	1 242	0	4 367	5 609	0	1 483	0	5 130	6 613	0	1 538	0	6 163	7 701
316 - Enseignement secondaire générale	0	1 865	0	9 120	10 985	0	2 529	0	10 967	13 496	0	5 857	0	15 102	20 959	0	8 175	0	16 301	24 476
TOTAL	699 552	139 405	149 691	110 894	1 099 542	796 339	153 814	82 367	160 185	1 192 705	845 881	177 506	62 463	272 500	1 358 350	927 596	206 547	58 043	378 861	1 571 047

5. CONCLUSION

Le présent CDMT du MEN est axé sur les principes de l'ODD, de l'agenda Education 2030, de la PGE, du PND et de la PSE. Ainsi, les prévisions des indicateurs et budgétaires de ce CDMT tiennent compte des réalités et contextes socio-économiques du pays. En effet, plusieurs chantiers de réformes du secteur de l'éducation dépendent de la planification sincère à travers ce CDMT.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

83 - MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. INTRODUCTION

La République de Madagascar, comptait environ 23 millions d'habitants en 2013. Cette population majoritairement jeune (plus de 60%), vit principalement en milieu rural (environ 65%), mais la tendance s'inversera d'ici une dizaine d'années en faveur du milieu urbain en raison de l'urbanisation croissante (environ 5% par an). La moitié de cette population vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette population est par ailleurs caractérisée par un faible capital humain et le phénomène de sous-emploi et d'emplois précaires pour ceux qui sont occupés. En matière d'éducation, Madagascar fait encore actuellement face à une déscolarisation massive qui aboutit inexorablement à la prolifération du secteur informel, le tout débouchant sur une spirale sans fin de pauvreté

Pour faire face à ces défis socio-économiques majeurs, le gouvernement s'est engagé à faire de Madagascar un pays émergent à l'horizon 2030. En effet, un Plan National de Développement (PND) a été élaboré et qui vise en son Axe 4 « Capital humain adéquat au processus de développement » la revalorisation du capital humain en tant que le levier et bénéficiaire du processus de développement pour ramener le pays sur le sentier d'une croissance économique forte, soutenue, inclusive et solidaire, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement.

Aussi, le CDMT METFP résume les orientations et les stratégies définies dans la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PNEFP) et le Plan Sectoriel de l'Education volet EFTP. Il a justement pour ambition de programmer les activités du Ministère pour développer les compétences de l'ensemble de la population malagasy, jeunes et adultes, à l'horizon 2022 et ainsi faciliter leur insertion dans le monde du travail.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

2.1. Mission du Ministère

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle élabore et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière de développement des compétences et de l'employabilité des ressources humaines du pays aussi bien pour les jeunes mais aussi les personnes actives en situation d'emploi.

Il est notamment chargé de :

- ¿ Piloter la réforme la mise en œuvre et le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle tout en favorisant la participation du monde professionnel et des partenaires sociaux dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique et stratégies du Gouvernement en matière de développement des compétences tant au niveau national que sectoriel;
- ¿ Développer les compétences des jeunes pour produire le capital humain nécessaire et suffisante au développement durable du pays sur les plans technique, technologique, économique, social et environnemental ;
- ¿ Développer l'employabilité des jeunes déscolarisés, des jeunes en quête d'emploi ainsi que des actifs, pour une insertion professionnelle réussie, selon une logique de formation professionnelle tout au long de la vie ;
- ¿ Valoriser les Acquis de l'Expériences professionnelle ;
- ¿ Concevoir et mettre en œuvre les stratégies d'insertion et de réinsertion professionnelle effective et durable de la composante active de la population que ce soit en qualité de salarié ou d'auto-employé.

En outre, il exerce la tutelle directe des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle publics et privés relevant de son domaine de compétence, ainsi

que des organismes sous tutelle ou rattachés dont l'objet est lié à l'enseignement technique et la formation professionnelle.

2.2. Grandes Orientations

Pour que Madagascar soit solidement installée dans une économie en croissance forte, une croissance solidaire et socialement équilibrée et ayant réussi à enrayer l'accroissement du chômage et du sous-emploi à l'horizon 2020, le METFP s'engage à :

- ¿ Impliquer les partenaires sociaux à la gouvernance de l'ETFP/DC à tous les niveaux (national, sectoriel, local) ;
- ¿ promouvoir l'égalité d'accès de tout citoyen à l'ETFP avec l'élimination des facteurs d'exclusion sociale et de discrimination, notamment de genre et envers les groupes vulnérables par la création et ou normalisation des 30 établissements publics (LTP, CFP) par an, situés dans des zones à fort potentiel de création d'emploi ;
- ¿ reconnaître les offres de formation privées et les divers modes de développement de compétences (formation en alternance, par apprentissage ou en entreprise) établies en relation étroite avec les organisations économiques et professionnelles locales;
- ¿ améliorer la qualité et la pertinence des offres de formation pour répondre au besoin en emplois potentiels et prévisibles des cinq (05) secteurs prioritaires et faire émerger le capital humain susceptible de valoriser l'ensemble des richesses du pays dans une optique de développement durable ;
- ¿ l'amélioration de l'insertion professionnelle des formés par l'implication des partenaires sociaux dans tout le processus de mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation.

2.3. Stratégies

L'opérationnalisation de la PNEFP et du CDMT implique la mise en œuvre sur toute la période considérée de stratégies multi-secteurs et multi-domaines à savoir :

- ¿ Partenariat Public-Privé : Le partenariat étroit entre pouvoirs publics, partenaires privés et partenaires sociaux intervenant au niveau de l'ensemble du processus d'ETFP/DC, depuis la conception, le pilotage, la mise en œuvre et le financement de la formation constitue le principe fondamental de la mise en œuvre de l'ETFP/DC ;
- ¿ Un système d'information actualisé, pertinent et fonctionnel : les interrelations existantes entre les demandes de compétences des entreprises, des secteurs d'activité, de la population et l'ETFP/DC sera analysées pour pouvoir anticiper les besoins en développement des compétences;
- ¿ Autonomie des établissements: Les établissements d'ETFP publics sont administrés de manière autonome et partenariale favorisant le développement d'une capacité d'initiative locale tant au niveau d'une offre diversifiée de formation que de la collecte de fonds additionnels ;
- ¿ Politique de développement des établissements privés : L'ETFP est dispensé dans les établissements publics ou privés qui ont les mêmes droits à l'habilitation à la certification et à la formation. Elle comprend également tous les modes non formels ou informels d'acquisition des compétences au plus proche de la situation de travail

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
049 - Administration et Coordination	049-1 - CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE CENTRALE ET TERRITORIALE POUR UNE MEILLEURE EFFICIENCE ET EFFICACITE DES ACTIONS PUBLIQUES	049-1-1 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	049-1-1-1 - AUGMENTER LE NOMBRE DE FORMÉS INSÉRÉS DANS L'ÉCONOMIE FORMELLE	049-1-1-1-R1 - TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES FORMÉS PAR RAPPORT AUX ÉTABLISSEMENTS REFORMÉS	POURCENTAGE	0,45	0,5	0,55	0,6
		049-1-2 - REFORMER POUR UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE ET REDEVABLE	049-1-2-1 - AMÉLIORER LE TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS	049-1-2-1-R1 - Taux de satisfaction des usagers	POURCENTAGE	0,4	0,5	0,6	0,65
Projets d'Investissement Public concernés									
159 - RENFORCEMENT DE CAPACITE MATERIELLE ET HUMAINE									
160 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE INFORMATIQUE SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION									
161 - APPUI A LA FORMATION TECHNIQUE PROFESSIONNELLE-SECTEUR BTP									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
309 - Formation Professionnelle et Technique	309-1 - PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE /DEVELOPPEMENT DE LA PERTINENCE DES COMPETENCE (ETFP/DC) POUR UNE MEILLEURE EMPLOYABILITE DES FORMES	309-1-1 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PERTINENCE DES FORMATIONS	309-1-1-1 - FORMATION ET CERTIFICATION STRUCTURÉES ET ARTICULÉES EN ADÉQUATION À L'EMPLOI	309-1-1-1-R1 - NOMBRE DE FORMÉS SUIVANT LA MÉTHODOLOGIE APC	NOMBRE	10200	20400	30600	30600
		309-1-2 - ELARGIR L'ACCÈS À LA FORMATION À TOUT CITOYEN	309-1-2-1 - DISPOSITIF DE FORMATION EFFICACE ET EFFICIENT	309-1-2-1-R1 - DÉPENSE TOTALE EN FORMATION EN % DU PIB 309-1-2-1-R2 - TAUX D'ABANDON/REDOUBLEMENT 309-1-2-1-R3 - TAUX D'ACHÈVEMENT	NOMBRE NOMBRE NOMBRE	0,55 10 90	0,55 8 92	0,56 6 94	0,57 4 96
Projets d'Investissement Public concernés									
152 - DEVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE D'INFORMATION ET COMMUNICATION 162 - DOTATION D'EQUIPEMENTS AUX ETABLISSEMENTS 163 - INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS SCOLAIRES 164 - FORMATION AUX METIERS DE L'ETFP 165 - INFOMATISATION DES ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS 166 - FONDS DE FINANCEMENT FORMAPRO PUBLIC-PRIVE									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
049 - Administration et Coordination	21 817	3 585	5 301	3 485	34 188	25 620	3 559	8 328	6 388	43 896	27 216	3 731	0	5 778	36 725	29 847	3 929	0	6 580	40 356
309 - Formation Professionnelle et Technique	0	13 051	400	10 126	23 577	0	17 012	1 859	15 800	34 671	0	18 110	3 861	17 519	39 490	0	19 222	4 007	17 882	41 111
TOTAL	21 817	16 636	5 701	13 611	57 765	25 620	20 571	10 187	22 188	78 567	27 216	21 841	3 861	23 297	76 215	29 847	23 151	4 007	24 462	81 467

5. CONCLUSION

L'élaboration du présent document de CDMT s'est basée sur :

- ¿ Le plan d'action de la PNEFP ;
- ¿ Le plan Sectoriel de l'Education (PSE),
- ¿ Le document préparé pour la Conférence Des Bailleurs et des Investisseurs.

En effet, la PNEFP est une politique ambitieuse dont la mise en œuvre est obligatoire pour amener le pays sur la voie de le développement des compétences et de l'employabilité des ressources humaines

et amorcer la diminution du taux de chômage d'une part et contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie malgache d'autre part. Les prévisions budgétaires de ce CDMT nous semblent réalistes compte tenu des augmentations engendrées par la mise en œuvre de la PNEFP. L'ETFP ne peuvent jouer leur rôle moteur dans ce processus que s'ils disposent de moyens en rapport avec les objectifs qui leur sont assignés.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

84 - MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1. INTRODUCTION

Conformément aux objectifs inscrits dans la politique Générale de l'Etat en matière d'Enseignement Supérieur et en tenant compte des programmes de mise en œuvre de la PND, le MESUPRES a continué d'œuvrer pour l'atteinte de son concept de base : « Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique : moteur de développement, par l'excellence et l'innovation ».

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

- Mission du Ministère :

840 : « Enseignement Supérieur »

Cette mission a pour objectif de produire des cadres supérieurs dans la contribution du développement du Pays.

850 : « Recherche Scientifique »

Cette deuxième mission a pour but de favoriser la recherche conformément au besoin socio-économique de Madagascar.

- Grandes Orientations

Les interventions et les actions s'articuleront sur les axes ci-après :

- Efficacité de basculement vers le système LMD ;

- Complémentarité positive entre les activités de recherches et les Ecoles doctorales à Madagascar et ;

- Atteinte de l'objectif de la paix sociale durable.

- Stratégies

La stratégie du Ministère rentre dans l'Axe 4 « Capital humain adéquat au processus de développement » du PND et se décline à travers les axes stratégiques ci-après :

-Adéquation entre formation et emploi ;

-Application de la stratégie nationale de la recherche ;

-Orientation des recherches vers l'utilisation de leur produits avec impact palpable au niveau de la population à l'exemple des vaccins vétérinaires à appliquer sur les volailles découverte dernièrement par l'Institut Malgaches des Vaccins Vétérinaires (IMVAVET).

-Organisation des examens nationaux (PARAMED ET BACC)

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
028 - Administration et Coordination	028-1 - CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION ET LA COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	028-1-1 - ASSURER LE PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIVITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	028-1-1-1 - PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIVITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AMÉLIORÉE	028-1-1-1-R1 - TAUX D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES HORS SOLDE	POURCENTAGE	8	15	20	20
			028-1-1-2 - SYSTÈME D'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AMÉLIORÉ	028-1-1-2-R1 - NOMBRE DE SYSTÈME D'INFORMATION OPÉRATIONNEL	NOMBRE/AN	3	4	5	5
			028-1-1-3 - RÉDUCTION DES TENSIONS SOCIALES	028-1-1-3-R1 - NOMBRE DE GRÈVE ET MENACES DE GRÈVE PAR UNIVERSITÉ RÉDUITES	NOMBRE	1	1	1	1
		028-1-2 - AMÉLIORER LA GESTION DE RESSOURCES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	028-1-2-1 - GESTION NORMALISÉE DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER	028-1-2-1-R1 - NOMBRE D'ANTENNES ÉVALUÉES	NOMBRE	12	14	16	16
			028-1-2-2 - PERFORMANCE ET PRODUCTIVITÉ DU PERSONNEL AMÉLIORÉ	028-1-2-2-R1 - DELAI DU TRAITEMENT DES DOSSIERS	HEURES	48	48	48	48
028-1-2-3 - PERFORMANCE ET PRODUCTIVITÉ DU PERSONNEL	028-1-2-3-R1 - TAUX D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	(%)	95	97	97	97			
Projets d'Investissement Public concernés 165 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES									
050 - Administration et Coordination	050-1 - CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION ET LA COORDINATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	050-1-1 - AMÉLIORER LA GESTION DE RESSOURCES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	050-1-1-1 - PERFORMANCE ET PRODUCTIVITÉ DU PERSONNEL AMÉLIORÉ	050-1-1-1-R1 - TAUX D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	POURCENTAGE	95	97	97	97
		050-1-2 - ASSURER LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE							
Projets d'Investissement Public concernés 167 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES									
310 - Enseignement Supérieur	310-1 - CONTRIBUER À LA REMISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	310-1-1 - ASSURER L'EMPLOYABILITÉ DES FORMÉS ET DES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	310-1-1-1 - OPÉRATIONNALISATION DES DIPLÔMÉS DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL	310-1-1-1-R1 - DÉLAI ENTRE OBTENTION DU POURCENTAGE DIPLÔME ETEMBAUCHE/NOMBRE DE PÔLE STAGE AND JOB ORGANISÉ CHAQUE ANNÉE/NOMBRE D'ATELIERS SUR L'ENTREPRENARIAT ORGANISÉ CHAQUE ANNÉE	POURCENTAGE	8	15	20	20
			310-1-2-1 - EFFECTIVITÉ DU SYSTÈME LMD	310-1-2-1-R1 - TAUX D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	POURCENTAGE	95	97	97	97
		310-1-2 - ASSURER UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE	310-1-2-2 - ASSURER LA RELÈVE DES ENSEIGNANTS	310-1-2-2-R1 - NOMBRE DE RELÈVE ENSEIGNANT RECRUTÉ ET OPÉRATIONNEL	NOMBRE	120	230	240	250
			310-1-2-3 - CONDITIONS D'ACCUEIL AMÉLIORÉES	310-1-2-3-R1 - NOMBRE D'ANTENNES ÉVALUÉES	NOMBRE	12	14	16	16
Projets d'Investissement Public concernés 143 - CONSTRUCTION/REHABILITATION/EQUIPEMENT DES INFRASTRUCTURES UNIVERSITAIRES ET DES C.N.R. 144 - MISE EN PLACE DE L'UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE DE MADAGASCAR - UNIM 146 - MISE EN PLACE DU RESEAU NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE : INFRASTRUCTURE ET 147 - CREATION, REHABILITATION, EQUIPEMENTS DES LABORATOIRES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE 148 - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES UNIVERSITAIRES 151 - MODERNISATION ET STANDARDISATION DES INFRASTRUCTURES DES UNIVERSITÉS ET IST 156 - CONSOLIDATION DU FONDEMENT DU SYSTÈME LMD 159 - PERENNISATION DES ECOLES DOCTORALES 163 - REHABILITATION DES LOCAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS D'ACCREDITATION ET D'ASSURANCE QUALITE 166 - PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR UN MEILLEUR EMPLOYABILITE (PAGESUPRE)									

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
311 - Recherche Scientifique	311-1 - METTRE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE	311-1-1 - METTRE EN ŒUVRE LES QUATRE (4) PLANS DIRECTEURS DE RECHERCHE (PDR)	311-1-1-1 - PROGRAMMES/PROJETS DE RECHERCHE RELATIVE AUX PDR EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU DEVELOPPEMENT FICELÉ	311-1-1-1-R1 - TAUX D'ACCÈS À L'INFORMATION	POURCENTAGE	95	97	97	97
			311-1-2-1 - PARTENARIAT DÉVELOPPÉ	311-1-2-1-R1 - NOMBRE D'ACCORDS DE PARTENARIAT CONCLU	NOMBRE	4	8	10	10
			311-1-2-2 - RÉSULTATS DE RECHERCHE VALORISÉS	311-1-2-2-R1 - NOMBRE DE BREVET DEPOSER A L'OMAPI	NOMBRE	15	17	25	25
Projets d'Investissement Public concernés									
145 - MISE EN PLACE DU FONDS COMPETITIFS									
150 - RECHERCHE ET REPEUPLEMENT DU PARC BOTANIQUE ET ZOOLOGIQUE DE TSIMBAZAZA									
164 - VALORISATION DES RESULTATS DE RECHERCHE									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018				LFI 2019				Prév 2020				Prév 2021							
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
028 - Administration et Coordination	117 370	94 851	0	1 833	214 054	113 461	126 338	0	1 833	241 632	120 522	132 982	0	1 996	255 500	132 166	140 623	0	2 105	274 894
050 - Administration et Coordination	0	4 928	0	400	5 328	0	4 998	0	400	5 398	0	6 190	0	400	6 590	0	6 820	0	400	7 220
310 - Enseignement Supérieur	0	1 291	396	18 234	19 921	0	1 393	103	15 273	16 769	0	1 535	0	14 932	16 467	0	1 680	0	16 760	18 440
311 - Recherche Scientifique	0	323	0	2 171	2 494	0	323	0	2 493	2 816	0	372	0	3 671	4 043	0	421	0	2 784	3 205
TOTAL	117 370	101 393	396	22 638	241 797	113 461	133 052	103	19 999	266 615	120 522	141 079	0	20 999	282 600	132 166	149 544	0	22 049	303 759

5. CONCLUSION

Ainsi, la recherche des capacités de gestion, le renforcement de la gouvernance et du pilotage des institutions universitaires à travers les plans directeurs et les projets d'établissement seront renforcés dans le cadre des réformes au niveau de l'enseignement supérieur. Dans cette optique, les sources de financement seront diversifiées à travers le développement de modes de financement alternatifs comme les fondations payantes, le renforcement de fond compétitifs pour la stimulation de la rénovation des formations, développement de partenariats public-privé et l'implication des collectivités décentralisées dans le financement des universités.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

86 - MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

1. INTRODUCTION

La culture malagasy est en elle-même, une représentation de l'unité dans la diversité. En effet, Madagascar est connue pour être un carrefour entre l'Asie et l'Afrique; et sa culture porte fortement l'empreinte de cette caractéristique.

Cette rencontre entre communautés de plusieurs origines a généré des valeurs et des références communes, qui constituent le fondement de la société et de la Nation Malagasy. En même temps, la diversité en est, elle-même, une des valeurs principales.

Cette unité dans la diversité, qui se reflète dans l'unité linguistique, une langue qui se décline en plusieurs variantes régionales, mais par le biais desquels tous les malagasy peuvent se comprendre. Elle se manifeste également à travers l'existence de 'trunks communs' dans les diverses formes d'expressions culturelles rencontrées dans les différentes localités de l'Ile.

Cette unité dans la diversité est le pilier du "Fihavanana", l'un des principaux concepts qui régit la société et la Nation Malagasy et à travers lequel se construisent la cohésion et la solidarité entre les individus et les communautés.

La culture s'érige ainsi comme un véritable atout pour le développement socio-économique de l'Ile. Mais, à défaut d'infrastructures culturelles, de structures et d'initiatives d'appui aux acteurs culturels, ..., celle-ci ne joue pas encore pleinement son rôle de levier du développement à dans le pays.

Jadis, les arts et les autres modes d'expression culturelle étaient pratiqués, à Madagascar, principalement comme passe-temps ou loisirs ; parfois à titre de participation aux animations durant des évènements, des cérémonies ou des fêtes. Ils étaient aussi pratiqués pour marquer une présence ou pour se faire une certaine place au sein de la société.

Mais, plus récemment, un véritable marché de la culture s'est petit à petit développé au sein de la société malagasy, souvent, grâce à l'évolution et l'accessibilité des nouvelles technologiques dans le domaine des multimédias.

De nos jours, de plus en plus d'artistes, et autres créateurs œuvrant dans le domaine culturel, commencent à faire de leurs passions un vrai métier et une source à part entière de revenu. Les produits d'arts visuels sont exposés et mis en vente dans des galeries, et mis en vente à travers différents canaux de distribution. Les concerts se multiplient et bénéficient de régies de plus en plus sophistiqués, notamment, depuis la modernisation des arènes de spectacle.

Mais, si quelques-uns arrivent à mettre en place des véritables entreprises pour faire évoluer leurs activités, en mettant en place des organisations plus ou moins complexes et en faisant appel à des professionnels (producteurs, impresarios, commerciaux, comptables, ...), la grande majorité continue à s'enliser dans l'amateurisme, avec des méthodes d'un autre âge.

L'industrie culturelle à Madagascar est encore à un stade embryonnaire. Les galeries d'arts visuels sont encore rares et le marché de ce type d'art est encore exigü.

De nombreux supports d'œuvres musicaux et de films circulent sur la place, mais la plupart du temps, à travers des circuits de distribution archaïques.

Du point de vue économique, le secteur culturel reste un secteur de repli, loin des attributs de l'industrie culturelle, où la plupart des acteurs se trouvent, à l'instar de la majorité des malagasy, dans une situation de précarité économique, voire de pauvreté.

L'artisanat à Madagascar est un secteur multi-facettes qui englobe plusieurs métiers ou corps de métier, allant de la briqueterie artisanale à l'orfèvrerie artisanale, en passant par la vannerie, le tissage de la soie ou du raphia, la menuiserie artisanale, l'ébénisterie, la ferronnerie, les services de réparation de petits outillages, etc.

Sur le plan conceptuel, il y a ainsi plusieurs catégories de métiers qui composent le "Tout" appelé "Artisanat", dont l'usage de la main dans l'activité (ou la production) est la caractéristique commune. A Madagascar, c'est l'artisanat d'art qui est le plus couramment connu et il y a une tendance à réduire le monde de l'artisanat à l'artisanat d'art.

Ainsi, les métiers de l'artisanat les plus médiatisés à Madagascar sont : l'ébénisterie, la marqueterie, la sculpture, la broderie, le tissage, la vannerie, la lapidairerie, etc. Pourtant d'autres métiers entrant dans la catégorie de l'artisanat sont très répandus dans le pays, notamment : la fabrication d'outils agricole (angady, machettes, ...), la menuiserie, la réparation de petit outillage, le métier de porteur, ..., que l'on rencontre dans tous les villages, même les plus reculés.

A cet effet, il est estimé vaguement que, à Madagascar, l'artisanat occupe plus de deux millions d'individus et fait vivre plusieurs centaines de milliers de ménages, répartis dans toute l'île. Mais, il ne s'agit que d'une estimation sommaire. On sait aussi vaguement que les artisans sont, en majorité, pauvres. En réalité, la population des artisans et les métiers exercés sont encore très mal cernés ; le nombre total d'artisans n'est pas connu (le chiffre de 2 millions souvent avancé est une estimation très vague), et encore moins leur répartition entre les métiers et entre les différentes localités, leur production ou leur revenu. Par ailleurs, la grande majorité des artisans malagasy sont dans une situation d'auto-emploi informel. Les unités de production artisanale un peu plus structurées, disposant d'ateliers ou de lieux aménagés et ayant recours à une main d'œuvre, sont très peu nombreuses. Les rares unités qui utilisent une main d'œuvre en appellent au cercle familial. La qualité des produits ou des services est moyenne. Les outils utilisés sont souvent des outils traditionnels, acquis par les propres moyens de l'artisan lui-même, après des mois ou des années d'économie. L'autofinancement est d'ailleurs la pratique la plus courante, que ce soit pour l'acquisition d'outils ou l'achat de matières premières, de même que pour les autres dépenses de production ou de commercialisation. Rares sont ceux qui ont recours aux emprunts. Quelques unités assez bien structurées, dans les branches de la broderie, de la vannerie, des pierres d'ornementation, ..., produisent des articles de qualité destinés à l'exportation. Mais, dans l'ensemble, les exportations sont minimes, par rapport à la production et les capacités productives existantes. L'artisanat reste, dans sa globalité, un secteur d'auto-subsistance, où les activités sont organisées au jour le jour, au gré des aléas de la conjoncture et des marchés, sans anticipation ni projection aucune et où l'artisan arrive difficilement à valoir un savoir-faire acquis et maintenu uniquement par la routine.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission du MCPASP

La vision du ministère s'énonce comme suit : « Un élan culturel pour un développement plus durable ». Dans cette optique, la culture devient un véritable levier pour le développement et les secteurs de la culture et de l'artisanat sont économiquement dynamiques.

Ainsi, les principales missions du ministère s'articulent autour des axes ci-après :

- ¿ Consolider la cohésion nationale par une campagne éducative sur les diversités culturelles au niveau national et par une campagne d'appropriation de la culture malgache par la population
- ¿ Promouvoir les valeurs culturelles dans les métiers d'arts et de production d'artisanats, dans les métiers de services (créatifs, manuels,...), dans l'industrie du loisir et dans les productions culturelles et médiatiques
- ¿ Valoriser les métiers d'arts/artisanat, de culture et de conservateurs de patrimoines locaux qui sont potentiellement des viviers d'emplois, notamment pour les jeunes, et développer la vision entrepreneuriale chez ceux qui exercent ces métiers
- ¿ Sauvegarder l'Héritage national par la diversification des sources de revenus des populations vivant autour des sites historiques, par la diversification des ressources utilisées dans les transformations artisanales avec un accent fort sur le recyclage et la récupération, et par l'éducation pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement.
- ¿ Faire du patrimoine culturel national une attraction touristique susceptible de contribuer à la rentrée de devises étrangères et à la création d'emplois.

STRATEGIES

Stratégie 1 : Alignement sur les orientations adoptées au niveau mondial et les valeurs universelles reconnues par l'ensemble de l'Humanité :

Cela se traduit par l'alignement avec les ODD, la ratification des conventions internationales relatives au domaine culturel ou autres traités ou accords économiques ayant une implication sur l'artisanat, ...

Madagascar a ratifié les principales conventions internationales relatives à la culture, notamment :

- La Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)
- La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)
- La Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)
- La Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972)
- La Convention sur la protection des droits d'auteur et droits voisins (1952, 1971)
- La Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels

(1970)

L'idée est de renforcer davantage les stratégies et les instruments légaux pour renforcer l'alignement avec ces orientations mondiales et valeurs universelles.

Stratégie 2 : Développement des infrastructures culturelles et les infrastructures essentiels pour l'artisanat

La diffusion des éléments culturels, pour mettre toute la population soit aux contacts de ceux-ci, reste l'objet immédiat des actions culturelles ; le but ultime étant de stimuler la créativité et l'innovation, pour améliorer la productivité et accélérer la croissance.

Pour cela, le développement des infrastructures culturelles (maisons de la culture, musées, lieux de représentation artistiques, salles de cinéma, ateliers artistiques, ...) est un impératif.

Par ailleurs, il en est de même pour l'artisanat dont le développement repose sur la disponibilité d'infrastructures tels que : les marchés, les centres d'approvisionnements, etc.

Stratégie 3 : Renforcement de l'interaction entre culture et artisanat

La recherche d'un lien entre plus étroit entre culture et artisanat semble se dessiner davantage comme faisant partie des grands choix stratégiques nationaux.

Il s'agit notamment d'explorer comment l'inspiration puisée dans la culture malagasy, ainsi que dans la confluence culturelle née de l'échange culturel avec le reste du monde, peut alimenter la créativité et la création dans le domaine de l'artisanat, notamment l'artisanat d'art. Il s'agit, par la suite, de faire en sorte que les activités initialement artisanales évoluent en projets d'envergure industrielle, susceptibles d'étoffer les potentialités économiques du Pays.

L'idée est aussi d'explorer comment l'expansion du savoir-faire malagasy peut davantage forger une culture d'excellence au sein de la société malagasy, en vue d'agrandir, encore plus, les potentialités économiques nationales.

Enfin, le tandem 'culture-artisanat' est une force pour la promotion de l'originalité et l'innovation deux concepts essentiels pour affronter une concurrence internationale de plus en plus féroce et trouver une place sur le marché mondial.

Stratégie 4 : Renforcement de la dimension économique de la culture et de l'Artisanat

Madagascar suit la tendance actuellement constatée à l'échelle mondiale, visant à voir la culture et de l'artisanat comme étant des branches d'activités économiques à part entière, où il y a des opportunités de revenu pour les populations et qui sont susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté.

En plus du rôle levier de la culture dans la productivité économique et le développement social, ce sont là les idées-clés de la stratégie à moyen terme du MCPASP.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
064 - Administration et Coordination	064-1 - PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE L'ETAT DANS LES DOMAINES DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT	064-1-1 - RENFORCER LES MECANISMES DE PILOTAGE ET DE COORDINATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DANS LES DOMAINES DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT	064-1-1-1 - RENFORCER LES CAPACITÉS DE COORDINATION AU SEIN DU MCPASP	064-1-1-1-R1 - Nombre d'actions de pilotage, soulignant les priorités de la politique de l'Etat dans les domaines de la culture et de l'artisanat, réalisées	NOMBRE	100	100	100	100
			064-1-1-2 - LES MECANISMES DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE L'ETAT DANS LES DOMAINES DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT SONT RENFORCÉS	064-1-1-2-R1 - Nombre d'actions de pilotage, soulignant les priorités de la politique de l'Etat dans les domaines de la culture et de l'artisanat, réalisées	NOMBRE	100	100	100	100
			064-1-1-3 - LES INSTRUMENTS DE PROGRAMMATION SONT MIS EN ŒUVRE AVEC RIGUEUR	064-1-1-3-R1 - Nombre d'instruments de programmation utilisés et régulièrement mis à jour	NOMBRE	3	4	5	5

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
			064-1-2-1 - L'OPERATIONNALITE DES DIFFERENTES UNITES ADMINISTRATIVES DU MCPASP EST AMELIOREE (SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL ET LOGISTIQUE)	064-1-2-1-R1 - Nombre d'unités opérationnelles au sein du MCPASP	NOMBRE	30	35	40	40
		064-1-2 - LES CAPACITÉS ADMINISTRATIVES DU MCPASP SONT RENFORCÉES	064-1-2-2 - LE MCPASP DISPOSE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION EFFICACE	064-1-2-2-R1 - Quantité de données et informations stockées dans le serveur du Ministère des plateformes d'échanges de données (à l'interne et avec les entités extérieures au Ministère)	Bits	10	15	20	20
			064-1-2-3 - LES RESSOURCES HUMAINES DU MCPASP SONT ADÉQUATES, EN NOMBRE ET EN COMPÉTENCE	064-1-2-3-R1 - Effectif total du personnel du MCPASP	NOMBRE	710	780	885	885
				064-1-2-3-R2 - Niveau de catégorie moyen du personnel du MCPASP	-	4	5	6	6
Projets d'Investissement Public concernés									
140 - BATIMENT CENTRAL DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT									
141 - GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES									
142 - CREATION D'UNE BASE DE DONNEES DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT									
155 - CONSTRUCTION/REHABILITATION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT CULTURE									
156 - CREATION D'UNE BASE DE DONNEES ET RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT									
616 - Artisanat	616-1 - L'ARTISANAT JOUR SON RÔLE D'AVANT-GARDE DANS LE PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT ET EST UN SECTEUR ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE ET VIABLE	616-1-1 - L'ARTISANAT EST UN SECTEUR ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE	616-1-1-1 - LE SYSTÈME DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX EST AMÉLIORÉ	616-1-1-1-R1 - Volume d'articles artisanaux commercialisés	NOMBRE	105	110	116	116
			616-1-1-2 - LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT SE PROFESSIONNALISENT	616-1-1-2-R1 - Nombre d'artisans formels en activité	NOMBRE	50000	100000	250000	250000
			616-1-1-3 - LE SECTEUR DE L'ARTISANAT EST RE-STRUCTURÉ	616-1-1-3-R1 - Valeur ajoutée moyenne des unités artisanales	%	7	7	7	7
		616-1-2 - L'ARTISANAT JOUE SON RÔLE DE VITRINE-MIRROIR DE LA CULTURE MALAGASY ET D'ANTI-CHAMBRE DE L'INDUSTRIE NATIONALE	616-1-2-1 - LES ARTICLES ARTISANAUX, VITRINES-MIRROIRS DE LA CULTURE MALAGASY, SONT MIS EN VALEUR	616-1-2-1-R1 - Etendue des variétés d'articles artisanaux, vitrines-miroirs de la culture malagasy, produits et commercialisés	NOMBRE	30	40	50	50
			616-1-2-2 - L'ARTISANAT JOUE SON RÔLE D'ANTI-CHAMBRE DE L'INDUSTRIE NATIONALE	616-1-2-2-R1 - Nombre d'unités initialement artisanales transformées en unités industrielles	NOMBRE	1	2	5	5
Projets d'Investissement Public concernés									
144 - REDYNAMISATION DES CHAMBRES DE METIERS									
146 - MISE EN PLACE D'UN REGISTRE DES METIERS ET DISTRIBUTION DE CARTES PROFESSIONNELLES D'ARTISANT									
159 - REORGANISATION DU MONDE DE L'ARTISANAT									
826 - Culture	826-1 - LE SECTEUR DE LA CULTURE JOUE PLEINEMENT SON RÔLE DE CATALYSEUR DU DÉVELOPPEMENT ET EST ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE	826-1-1 - LE SECTEUR DE LA CULTURE EST ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE	826-1-1-1 - LES BIENS CULTURELS (ŒUVRES ARTISTIQUES, BIENS CULTURELS PATRIMONIAUX, ...) ET LES DROITS Y AFFÉRENTS SONT PROTÉGÉS	826-1-1-1-R1 - Nombre de plaintes concernant l'utilisation abusives et le trafic de biens culturels enregistrés	NOMBRE	150	0	0	0
			826-1-1-2 - LE SECTEUR DE LA CULTURE EST DAVANTAGE PLUS STRUCTURÉ ET L'INDUSTRIE CULTURELLE SE DÉVELOPPE	826-1-1-2-R1 - Valeur ajoutée moyenne des entreprises culturelles	Ar	5000000	0	0	0
			826-1-1-3 - LES MÉTIERS DE LA CULTURE SE PROFESSIONNALISENT	826-1-1-3-R1 - Nombre d'entreprises culturelles actives	NOMBRE	150	0	0	0

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
		826-1-2 - LA CULTURE JOUE PLEINEMENT LE RÔLE DE CATALYSEUR DU DÉVELOPPEMENT	826-1-2-1 - LES ACTIONS CULTURELLES SONT PLUS ÉTENDUES ET PLUS VISIBLES	826-1-2-1-R1 - Nombre de secteurs intégrant la culture dans leurs stratégies	NOMBRE	5	0	0	0	
				826-1-2-1-R2 - Nombre et variétés d'actions culturelles répertoriées	NOMBRE	100	0	0	0	
				826-1-2-2 - LE PATRIMOINE CULTUREL - MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL - EST CONSERVÉ ET VALORISÉ	826-1-2-2-R1 - Nombre de biens culturels classés en patrimoine mondial	NOMBRE	2	0	0	0
				826-1-2-2-R2 - Nombre de biens culturels classés en patrimoine national	NOMBRE	418	0	0	0	
				826-1-2-2-R3 - Nombre de personnes prenant part aux actions de conservation, de valorisation et de capitalisation de biens culturels	NOMBRE	400000	0	0	0	
Projets d'Investissement Public concernés										
831 - Culture	831-1 - LE SECTEUR DE LA CULTURE JOUE PLEINEMENT SON RÔLE DE CATALYSEUR DU DÉVELOPPEMENT ET EST ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE	831-1-1 - LE SECTEUR DE LA CULTURE EST ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE	831-1-1-1 - LES BIENS CULTURELS (ŒUVRES ARTISTIQUES, BIENS CULTURELS PATRIMONIAUX, ...) ET LES DROITS Y AFFÉRENTS SONT PROTÉGÉS	831-1-1-1-R1 - Nombre de plaintes concernant l'utilisation abusives et le trafic de biens culturels enregistrés	NOMBRE	0	100	50	50	
			831-1-1-2 - LE SECTEUR DE LA CULTURE EST DAVANTAGE PLUS STRUCTURÉ ET L'INDUSTRIE CULTURELLE SE DÉVELOPPE	831-1-1-2-R1 - Valeur ajoutée moyenne des entreprises culturelles	Ar	0	7000000	10000000	10000000	
			831-1-1-3 - LES MÉTIERS DE LA CULTURE SE PROFESSIONNALISENT	831-1-1-3-R1 - Nombre d'entreprises culturelles actives	NOMBRE	0	250	500	500	
		831-1-2 - LA CULTURE JOUE PLEINEMENT LE RÔLE DE CATALYSEUR DU DÉVELOPPEMENT	831-1-2-1 - LES ACTIONS CULTURELLES SONT PLUS ÉTENDUES ET PLUS VISIBLES	831-1-2-1-R1 - Nombre de secteurs intégrant la culture dans leurs stratégies	NOMBRE	0	10	15	15	
				831-1-2-1-R2 - Nombre et variétés d'actions culturelles répertoriées	NOMBRE	0	150	250	250	
			831-1-2-2 - LE PATRIMOINE CULTUREL - MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL - EST CONSERVÉ ET VALORISÉ	831-1-2-2-R1 - Nombre de biens culturels classés en patrimoine mondial	NOMBRE	0	4	6	6	
		831-1-2-2-R2 - Nombre de biens culturels classés en patrimoine national	NOMBRE	0	493	543	543			
		831-1-2-2-R3 - Nombre de personnes prenant part aux actions de conservation, de valorisation et de capitalisation de biens culturels	NOMBRE	0	800000	1600000	1600000			
Projets d'Investissement Public concernés										
134 - CONSERVATION ET GESTIONS DES COLLECTIONS DES MUSEES 137 - NUMERISATION DES ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE 148 - REHABILITATION, AMENAGEMENT, SAUVEGARDE ET CAPITALISATION DU PATRIMOINE CULTUREL 149 - MISE EN PLACE DU QUATRIEME RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE ET D'ANIMATION CULTURELLE (CLAC) DE MADAGASCAR (PHASE 1) 152 - APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MALAGASY DU LIVRE 153 - APPUI A LA PRESERVATION ET A LA SAUVEGARDE DES SAVOIRS ET VALEURS DES COMMUNAUTES ETHNOCULTURELLES POUR UN DEVELOPPEMENT REGIONAL 154 - CENTRE DE RESSOURCE POUR LES ENTREPRISES CULTURELLES 157 - MAISONS DE LA CULTURE ET ESPACES CULTURELS 158 - MISE EN PLACE D'UN OFFICE DU PATRIMOINE CULTUREL										

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
064 - Administration et Coordination	3 973	3 960	0	1 900	9 833	4 108	4 522	0	2 489	11 118	4 363	4 865	0	2 613	11 841	4 784	5 192	0	2 744	12 720
616 - Artisanat	0	839	1 000	913	2 752	0	1 120	0	981	2 101	0	1 141	0	1 030	2 171	0	1 175	0	1 082	2 257
808 - Patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
809 - Création	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
826 - Culture	0	376	0	2 108	2 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
831 - Culture	0	0	0	0	0	0	343	0	3 064	3 408	0	356	0	3 218	3 574	0	377	0	3 379	3 756
TOTAL	3 973	5 175	1 000	4 921	15 069	4 108	5 985	0	6 534	16 627	4 363	6 362	0	6 861	17 586	4 784	6 744	0	7 204	18 732

5. CONCLUSION

Les actions du MCPASP contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD), auxquels Madagascar a entièrement souscrit, en particulier : l'Objectif 8. Accès à des emplois décents, l'Objectif 10. Réduction des inégalités, l'Objectif 11. Villes et communautés durables et l'Objectif 16. Justice et paix. Elles prennent aussi en considération le caractère transversal de la culture dans le développement, notamment dans l'atteinte de toutes les ODD.

Celles qui relèvent de la culture entrent pleinement dans le cadre du programme 4.6. "CULTURE ET PATRIMOINE, EXPRESSION DES VALEURS ET DE L'IDENTITE NATIONALE" du PND.

Celles qui se rapportent aux aspects économiques de la culture contribuent à l'AXE 3: 'CROISSANCE INCLUSIVE ...' ; PROGRAMME 3.1: 'DEVELOPPEMENT DES SECTEURS STRATEGIQUES ET/OU DES FILIERES PORTEUSES' du PND

Celles qui relèvent de l'artisanat contribuent à l'Axe stratégique 3 « CROISSANCE INCLUSIVE ET ANCRAGE TERRITORIAL DU DEVELOPPEMENT », notamment au programme 3.1. « DEVELOPPEMENT DES SECTEURS STRATEGIQUES ET/OU DES FILIERES PORTEUSES » du PND.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

91 - HAUT CONSEIL POUR LA DEFENSE DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT

1. INTRODUCTION

Le HCDDDED est un organe constitutionnel nouvellement créé, de vocation institutionnelle indépendant des autres institutions de l'État. Suivant l'article 43 de la Constitution « Le Haut Conseil pour la défense de la démocratie et de l'État de droit est chargé :

- D'observer le respect de l'éthique du pouvoir, de la démocratie et du respect de l'État de droit,
- De contrôler la promotion et la protection des droits de l'homme ».

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

L'article 4 de la loi n° 2015-001 relative au Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'État de Droit précise que « Dans ce cadre, le HCDDDED veille notamment :

- au respect effectif des valeurs démocratiques et de l'éthique;
- à la promotion et à la protection des droits fondamentaux;
- au respect de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance;
- (et) à formuler toute recommandation utile à toute Institution, tout organisme ou toute entité publique ou privée dans le cadre de ses domaines d'attributions.

Ses grandes orientations sont:

- Défendre des processus démocratiques pour passer du statut de régime hybride à celui de démocratie incomplète
- Défendre les droits, les libertés et les intérêts légitimes des individus contre les actes ou omissions illégaux et inexacts des organes de l'administration publique
- Défendre la population contre la violation des droits de l'homme
- Promouvoir la bonne gouvernance dans la conduite de toutes les affaires de l'État
- Développer les moyens et les capacités en protection et en sécurité

Le HCDDDED a la vision d'être l'ombudsman le plus efficace en Afrique. Sa mission est de renforcer le pouvoir des citoyens ainsi que la légitimité démocratique des institutions. Ses valeurs sont: "Performance, Réactivité, Exemplarité, Modernité". Ses objectifs sont:

- Renforcer la citoyenneté et les garanties juridiques
- Promouvoir la Gouvernance représentative et responsable
- Renforcer la Société civile et la participation populaire
- Consolider une démocratie typiquement malgache

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
832 - Démocratie	832-1 - RENFORCER LA CITOYENNETE ET LES GARANTIES JURIDIQUES	832-1-1 - RENFORCER L' INCLUSIVITE DE LA NATION ET DE LA CITOYENNETE	832-1-1-1 - La lutte contre l'apatride et de l'exclusion est menée	832-1-1-1-R1 - Pourcentage des apatrides réglés	%	0	50%	75%	75%
			832-1-2-1 - L'instauration de l'État de droit est renforcée	832-1-2-1-R1 - Nombre de sensibilisations 832-1-2-1-R2 - Nombre d'inégalités traitées 832-1-2-1-R3 - Nombre d'interventions positives sur les responsables publics 832-1-2-1-R4 - Nombre d'interpellations	Nombre Nombre Nombre Nombre	0 0 0 0	70 30 20 60	70 30 20 60	70 30 20 60
		832-1-2 - PARTICIPER ACTIVEMENT AU DEVELOPPEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT ET DE L'ACCES A LA JUSTICE	832-1-2-2 - La promotion de l'indépendance de la justice est renforcée	832-1-2-2-R1 - Nombre de protections traitées 832-1-2-2-R2 - Nombre de saisine du CSM 832-1-2-2-R3 - Nombre d'interventions contre les manipulations 832-1-2-2-R4 - Nombre d'interventions 832-1-2-2-R5 - Nombre des textes proposés	Nombre Nombre Nombre Nombre Nombre	0 0 0 0 0	100 300 10 100 15	100 300 10 100 15	100 300 10 100 15

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
			832-1-3-1 - La protection effective de la population est renforcée	832-1-3-1-R1 - Nombre de sensibilisations contre les violences physiques 832-1-3-1-R2 - Pourcentage d'augmentation du degré d'inclusivité 832-1-3-1-R3 - Nombre des mesures de prévention 832-1-3-1-R4 - Nombre de sensibilisations pour la protection - zones rouges	Nombre % Nombre Nombre	0 0 0 0	50 5% 80 10	50 5% 80 10	50 5% 80 10
			832-1-3-2 - La promotion des droits et libertés est renforcée	832-1-3-2-R1 - Nombre d'entités contrôlées 832-1-3-2-R2 - Pourcentage d'interventions sur les projets de grève 832-1-3-2-R3 - Pourcentage d'augmentation du degré de liberté	Nombre % %	0 0 0	200 100% 5%	200 100% 5%	200 100% 5%
			832-1-3-3 - Le traitement avec dignité de personnes privées de sa liberté est assuré	832-1-3-3-R1 - Nombre de contrôles 832-1-3-3-R2 - Pourcentage maximal de la détention préventive 832-1-3-3-R3 - Nombre d'enquêtes sur leurs traitements 832-1-3-3-R4 - Nombre des textes proposés	Nombre % Nombre Nombre	0 0 0 0	600 45% 300 10	600 40% 300 10	600 35% 300 10
			832-1-3-4 - Les possibilités de recours juridictionnel vont augmenter	832-1-3-4-R1 - Nombre de dossiers traités (arrestation ou de détention illégale) 832-1-3-4-R2 - Pourcentage des dossiers traités (victimes d'une violation des DH) 832-1-3-4-R3 - Nombre des dossiers traités (assistance juridique) 832-1-3-4-R4 - Nombre de recours sur la détention illégale	Nombre % Nombre Nombre	0 0 0 0	500 100% 5000 500	500 100% 5000 500	500 100% 5000 500
		832-1-3 - ACCOMPAGNER LES INSTITUTIONS DANS LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	832-1-3-5 - La protection des groupes vulnérables est assurée	832-1-3-5-RA - Nombre des textes proposés -droits des femmes et des enfants 832-1-3-5-RB - Nombre des textes proposés -protection des groupes vulnérables 832-1-3-5-RC - Nombre d'interpellations -discrimination et d'exclusion 832-1-3-5-R1 - Nombre d'interpellations -les droits des groupe vulnérables 832-1-3-5-R2 - Nombre d'interpellations -protection des groupes vulnérables 832-1-3-5-R3 - Nombre des textes proposés 832-1-3-5-R4 - Nombre de contrôles -procédures d'application 832-1-3-5-R5 - Nombre de sensibilisations -genre dans la sphère publique 832-1-3-5-R6 - Nombre de sensibilisations sur le CEDAW 832-1-3-5-R7 - Nombre de sensibilisations sur les objectifs des droits de l'homme 832-1-3-5-R8 - Nombre des dossiers traités -main-d'œuvre infantine 832-1-3-5-R9 - Procédures opérationnelles -procédures de plainte et de recours	Nombre Nombre Nombre Nombre Nombre Nombre Nombre Nombre Nombre Nombre Nombre Nombre Nombre BOOLÉEN (O/N)	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	3 3 100 100 100 100 10 50 5 5 10 1000 VRAI	3 3 100 100 100 100 10 50 5 5 10 1000 VRAI	3 3 100 100 100 100 10 50 5 5 10 1000 VRAI

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
		832-1-4 - FACILITER LA REALISATION DES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	832-1-4-1 - La protection du droit fondamental à toute personne d'être à l'abri de la faim est véhiculée	832-1-4-1-R1 - Nombre de propositions -droit d'être à l'abri de la faim	Nombre	0	3	3	3	
832-1-4-1-R2 - Nombre de propositions contre la malnutrition chronique	Nombre			0	3	3	3			
832-1-4-1-R3 - Pourcentage d'augmentation du degré à l'accès à l'eau potable	%			0	2%	2%	2%			
832-1-4-1-R4 - Pourcentage d'augmentation du degré de garantie des bien-être général	%			0	2%	2%	2%			
832-1-4-1-R5 - Pourcentage d'augmentation du degré de garantie des besoins vitaux	%			0	2%	2%	2%			
			832-1-4-2 - La protection du droit à la santé est renforcée	832-1-4-2-R1 - Nombre d'interpellations -niveau de vie suffisant et santé 832-1-4-2-R2 - Nombre d'interventions pour le meilleur état de santé 832-1-4-2-R3 - Pourcentage d'augmentation du degré de l'accès à la santé 832-1-4-2-R4 - Nombre d'interventions - assistance maternité 832-1-4-2-R5 - Nombre d'interventions - aide médicale	832-1-4-2-R1 - Nombre d'interpellations -niveau de vie suffisant et santé	Nombre	0	10	10	10
832-1-4-2-R2 - Nombre d'interventions pour le meilleur état de santé	Nombre				0	100	100	100		
832-1-4-2-R3 - Pourcentage d'augmentation du degré de l'accès à la santé	%				0	2%	2%	2%		
832-1-4-2-R4 - Nombre d'interventions - assistance maternité	Nombre				0	100	100	100		
832-1-4-2-R5 - Nombre d'interventions - aide médicale	Nombre				0	100	100	100		
			832-1-4-3 - La promotion de l'exclusivité du droit à l'éducation est renforcée	832-1-4-3-R1 - Nombre d'interpellations -Gratuité de l'enseignement 832-1-4-3-R2 - Nombre d'interpellations -l'exclusivité du droit à l'éducation 832-1-4-3-R3 - Nombre d'interpellations -caractère obligatoire et la gratuité de l'enseignement primaire	832-1-4-3-R1 - Nombre d'interpellations -Gratuité de l'enseignement	Nombre	0	10	10	10
832-1-4-3-R2 - Nombre d'interpellations -l'exclusivité du droit à l'éducation	Nombre				0	10	10	10		
832-1-4-3-R3 - Nombre d'interpellations -caractère obligatoire et la gratuité de l'enseignement primaire	Nombre				0	10	10	10		
			832-1-4-4 - La promotion du droit au travail et à la protection contre le chômage est assurée	832-1-4-4-R1 - Nombre d'interventions - privation de ses propres moyens de subsistance 832-1-4-4-R2 - Nombre d'interventions -liberté des syndicats et des associations 832-1-4-4-R3 - Nombre de contrôles -salaire égal pour un travail égal 832-1-4-4-R4 - Pourcentage d'augmentation du degré de couverture de la sécurité sociale 832-1-4-4-R5 - Nombre de recommandations -le droit au travail 832-1-4-4-R6 - Nombre de recommandations -le droit à la sécurité sociale 832-1-4-4-R7 - Nombre de négociations -droit de grève	832-1-4-4-R1 - Nombre d'interventions - privation de ses propres moyens de subsistance	Nombre	0	100	100	100
832-1-4-4-R2 - Nombre d'interventions -liberté des syndicats et des associations	Nombre				0	100	100	100		
832-1-4-4-R3 - Nombre de contrôles -salaire égal pour un travail égal	Nombre				0	20	20	20		
832-1-4-4-R4 - Pourcentage d'augmentation du degré de couverture de la sécurité sociale	%				0	5%	5%	5%		
832-1-4-4-R5 - Nombre de recommandations -le droit au travail	Nombre				0	3	3	3		
832-1-4-4-R6 - Nombre de recommandations -le droit à la sécurité sociale	Nombre				0	3	3	3		
832-1-4-4-R7 - Nombre de négociations -droit de grève	Nombre				0	10	10	10		
		832-1-4-5 - La promotion du droit au développement est menée	832-1-4-5-R1 - Nombre d'interventions -droit de disposer librement de leurs richesses 832-1-4-5-R2 - Nombre d'interventions -détérioration de l'environnement 832-1-4-5-R3 - Nombre de recommandations - réduction de la pauvreté 832-1-4-5-R4 - Augmentation du degré de participation 832-1-4-5-R5 - Nombre de recommandations -le droit au développement 832-1-4-5-R6 - Nombre de recommandations -répartition équitable de la richesse	832-1-4-5-R1 - Nombre d'interventions -droit de disposer librement de leurs richesses	Nombre	0	100	100	100	
832-1-4-5-R2 - Nombre d'interventions -détérioration de l'environnement	Nombre			0	10	10	10			
832-1-4-5-R3 - Nombre de recommandations - réduction de la pauvreté	Nombre			0	3	3	3			
832-1-4-5-R4 - Augmentation du degré de participation	%			0	5%	5%	5%			
832-1-4-5-R5 - Nombre de recommandations -le droit au développement	Nombre			0	3	3	3			
832-1-4-5-R6 - Nombre de recommandations -répartition équitable de la richesse	Nombre			0	3	3	3			

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
		832-1-4 - FACILITER LA REALISATION DES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	832-1-4-5 - La promotion du droit au développement est menée	832-1-4-5-R7 - Nombre de recommandations -clivages sociétaux	Nombre	0	3	3	3	
		832-1-5 - ACCROITRE L'ADHESION DE TOUS AUX IDEAUX DES DROITS DE L'HOMME, DE PAIX, DE NON-DISCRIMINATION, DE TOLERANCE, DE JUSTICE SOCIALE, DE COMPREHENSION ET DE RESPECT MUTUELS	832-1-5-1 - L'adhésion de tous aux idéaux des droits de l'homme va augmenter	832-1-5-1-R1 - Nombre d'ONG créées	Nombre	0	20	20	20	
				832-1-5-1-R2 - Nombre de dialogues	Nombre	0	5	5	5	
				832-1-5-1-R3 - Pourcentage d'augmentation du degré d'adhésion	%	0	5%	5%	5%	
				832-1-5-1-R4 - Nombre de recyclages des enseignants	Nombre	0	1	1	1	
				832-1-5-1-R5 - Pourcentage d'écoles impliquées	%	0	75%	85%	95%	
				832-1-5-1-R6 - Nombre de publications concernant les droits de l'homme	Nombre	0	50	50	50	
Projets d'Investissement Public concernés										
	832-2 - PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE REPRESENTATIVE ET RESPONSABLE	832-2-1 - PARTICIPER ACTIVEMENT A L'ORGANISATION DES ELECTIONS LIBRES ET TRANSPARENTES	832-2-1-1 - La promotion des élections libres et transparentes est renforcée	832-2-1-1-RA - Augmentation de la satisfaction des candidats envers les médias	%	0	10%	10%	10%	
				832-2-1-1-RB - Pourcentage de diminution des violences	Nombre	0	50%	75%	85%	
				832-2-1-1-RC - Nombre d'assistance électorale	Nombre	0	40	40	40	
				832-2-1-1-RD - Nombre d'accords de non agression effectués	Nombre	0	1	1	1	
				832-2-1-1-RE - Nombre des dossiers traités -infractions électorales	%	0	1000	1000	1000	
				832-2-1-1-RF - Nombre d'inculpations	Nombre	0	50	50	50	
				832-2-1-1-RG - Nombre d'interventions -système de gouvernement représentatif	Nombre	0	5	5	5	
				832-2-1-1-RH - Nombre d'interventions -liberté de faire campagne	Nombre	0	20	20	20	
				832-2-1-1-RI - Nombre d'interventions -élections libres et transparentes	Nombre	0	10	10	10	
				832-2-1-1-RJ - Nombre de contrôles - procédures d'inscription et de vote	Nombre	0	200	200	200	
				832-2-1-1-RK - Nombre de mesures pour éviter les obstructions	Nombre	0	20	20	20	
				832-2-1-1-RL - Nombre de procédures créées	Nombre	0	1	1	1	
				832-2-1-1-R1 - Nombre de projets de société	Nombre	0	40	40	40	
				832-2-1-1-R2 - Nombre de propositions contre les conflits électoraux	Nombre	0	2	2	2	
				832-2-1-1-R3 - Nombre de recommandations -meilleures pratiques	Nombre	0	3	3	3	
				832-2-1-1-R4 - Nombre de sensibilisations - composition sociale	Nombre	0	5	5	5	
				832-2-1-1-R5 - Nombre de sensibilisations -alternance politique	Nombre	0	10	10	10	
				832-2-1-1-R6 - Nombre de sensibilisations -participer à l'élection	Nombre	0	40	40	40	
				832-2-1-1-R7 - Nombre d'interventions	Nombre	0	20	20	20	
				832-2-1-1-R8 - Nombre d'interventions -couverture médiatique	Nombre	0	20	20	20	
				832-2-1-1-R9 - Nombre minimum des femmes candidats	Nombre	0	3000	3000	3000	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
		832-2-2 - PROMOUVOIR LE GOUVERNEMENT EFFICACE ET REACTIF	832-2-2-1 - La gestion des affaires publiques est améliorée	832-2-2-1-R1 - Nombre d'audits réalisés	Nombre	0	20	20	20	
				832-2-2-1-R2 - Pourcentage de diminution du nombres des infractions et irrégularités financières constaté	%	0	30%	15%	15%	
				832-2-2-1-R3 - Nombre de réformes proposées	Nombre	0	5	5	5	
				832-2-2-2 - Le degré d'implication de la population au fonctionnement des services publics va augmenter	832-2-2-2-R1 - Nombre de Procédures de consultations publiques élaboré	Nombre	0	10	10	10
					832-2-2-2-R2 - Nombre des consultations publiques systématiques	Nombre	0	10	20	30
					832-2-2-2-R3 - Pourcentage d'augmentation du degré de réactivité	%	0	50%	5%	5%
					832-2-2-2-R4 - Pourcentage d'augmentation des publications officielles	%	0	50%	5%	5%
					832-2-2-2-R5 - Pourcentage d'augmentation du degré de participation	%	0	50%	5%	5%
					832-2-2-2-R6 - Nombre des procédures opérationnelles - plainte et recours	Nombre	0	1	1	1
				832-2-2-3 - Des réformes pertinentes des structures de l'État sont priorisées	832-2-2-3-R1 - Nombre d'interventions -modernisation des institutions	Nombre	0	5	5	5
				832-2-2-3-R2 - Nombre de reformes proposées - structures de l'Etat	Nombre	0	5	5	5	
			832-2-2-4 - Le renforcement des contrôles des services publics est priorisé	832-2-2-4-R1 - Nombre d'interpellations -accessibilité et la fiabilité des services publics	Nombre	0	50	50	50	
				832-2-2-4-R2 - Nombre d'interpellations -obstructions administratives	Nombre	0	10	10	10	
				832-2-2-4-R3 - Nombre d'interpellations -services sociaux de base	Nombre	0	10	10	10	
				832-2-2-4-R4 - Nombre de propositions -utilisation des ressources publiques	Nombre	0	3	3	3	
				832-2-2-4-R5 - Pourcentage d'augmentation du degré de transparence	%	0	50%	5%	5%	
				832-2-2-4-R6 - Nombre des comptes apurés	Nombre	0	210	210	210	
				832-2-2-4-R7 - Nombre des missions LEAN effectuées	Nombre	0	10	10	10	
				832-2-2-4-R8 - Nombre d'interpellations -indépendance de la Cour des comptes	Nombre	0	3	3	3	
				832-2-2-4-R9 - Nombre de réformes proposées	Nombre	0	1	1	1	
			832-2-2-5 - La promotion de la gestion efficace de la dette publique est renforcée	832-2-2-5-R1 - Nombre de recommandations -gestion efficace de la dette publique	Nombre	0	3	3	3	
				832-2-2-5-R2 - Nombre de recommandations -capacité du gouvernement	Nombre	0	3	3	3	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
			832-2-3-1 - La promotion de la moralisation de la vie publique est renforcée	832-2-3-1-R1 - Nombre de contrôles -effectivité des sanctions	Nombre	0	20	20	20
				832-2-3-1-R2 - Nombre de coopérations avec le BIANCO	Nombre	0	10	10	10
				832-2-3-1-R3 - Pourcentage d'augmentation des OSC dans la lutte	%	0	10%	10%	10%
				832-2-3-1-R4 - Nombre de sensibilisations contre la corruption	Nombre	0	10	10	10
				832-2-3-1-R5 - Nombre de standards de service proposés	Nombre	0	50	50	50
				832-2-3-1-R6 - Nombre de dossiers traités -impunité	Nombre	0	500	500	500
		832-2-3 - PROMOUVOIR L'INTEGRITE DANS LA VIE PUBLIQUE	832-2-3-2 - La transparence des relations d'affaires avec le gouvernement est assurée	832-2-3-2-R1 - Nombre de réformes proposées -développement du secteur privé	Nombre	0	5	5	5
				832-2-3-2-R2 - Nombre de réformes proposées -réglementation des entreprises	Nombre	0	5	5	5
				832-2-3-2-R3 - Nombre de sensibilisations -forme de corruption politique	Nombre	0	5	5	5
				832-2-3-2-R4 - Pourcentage de diminution les circuits informels	%	0	40%	5%	5%
				832-2-3-2-R5 - Nombre d'enquêtes des responsables	Nombre	0	40	40	40
				832-2-3-2-R6 - Nombre d'interpellations -influence des entreprises sur la politique	Nombre	0	5	5	5
				832-2-3-2-R7 - Nombre de sensibilisations -transparence des relations d'affaires	Nombre	0	5	5	5

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
	832-3 - RENFORCER LA SOCIETE CIVILE ET LA PARTICIPATION POPULAIRE	E832-3-1 - RENFORCER LES MEDIAS DANS UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE	832-3-1-1 - La promotion de la liberté de la presse est effective	832-3-1-1-RA - Pourcentage d'interventions contre des lois restrictives	%	0	100%	100%	100%
				832-3-1-1-RB - Pourcentage d'interventions contre les intimidations ou obstructions	%	0	100%	100%	100%
				832-3-1-1-R1 - Nouveau support national utilisé	BOOLÉEN (O/N)	0	Oui	Oui	Oui
				832-3-1-1-R2 - Nombre d'interpellations contre la dominance ou la manipulation des médias	Nombre	0	10	10	10
				832-3-1-1-R3 - Nombre de réformes proposées -industrie médiatique	Nombre	0	2	2	2
				832-3-1-1-R4 - Nombre de sensibilisations -fonctionnement des médias	Nombre	0	3	3	3
				832-3-1-1-R5 - Nombre de sensibilisations -indépendance des médias	Nombre	0	5	5	5
				832-3-1-1-R6 - Nombre de sensibilisations -indépendance éditoriale	Nombre	0	2	2	2
				832-3-1-1-R7 - Nombre d'interpellations -efficacité des médias	Nombre	0	10	10	10
				832-3-1-1-R8 - Points maximaux sur la liberté de presse	Point	0	24	24	24
			832-3-1-1-R9 - Pourcentage d'interventions -Protection du droit de citoyen	%	0	100%	100%	100%	
	832-3-2 - DEVELOPPER LA PARTICIPATION POLITIQUE DES CITOYENS ET DES GROUPES DE CITOYENS	832-3-2-1 - Les impacts publics de l'existence de la société civile vont augmenter	832-3-2-1 - R1 - Nombre d'accords effectués	832-3-2-1-R1 - Nombre d'accords effectués	Nombre	0	20	20	20
				832-3-2-1-R2 - Nombre de réformes proposées	Nombre	0	1	1	1
				832-3-2-1-R3 - Nombre des OSC aidées	Nombre	0	10	10	10
				832-3-2-1-R4 - Pourcentage d'augmentation du nombres des OSC	%	0	5%	5%	5%
				832-3-2-1-R5 - Pourcentage d'augmentation des bénévoles	%	0	10%	10%	10%
				832-3-2-1-R6 - Pourcentage d'augmentation des femmes responsables	%	0	5%	5%	5%
				832-3-2-1-R7 - Pourcentage d'augmentation des impacts des association	%	0	3%	3%	3%
				832-3-2-1-R8 - Pourcentage d'augmentation de la participation des citoyens	%	0	5%	5%	5%
	832-3-3 - PARTICIPER A L'INSTAURATION DE LA DECENTRALISATION EFFECTIVE	832-3-3-1 - L'instauration de la décentralisation effective est priorisée	832-3-3-1-R1 - Nombre d'accords effectués -coopération des gouvernements locaux	832-3-3-1-R1 - Nombre d'accords effectués -coopération des gouvernements locaux	Nombre	0	40	40	40
				832-3-3-1-R2 - Nombre de renforcements -capacité des responsables régionaux	Nombre	0	1	1	1
				832-3-3-1-R3 - Nombre d'interpellations -degré d'indépendance	Nombre	0	10	10	10
				832-3-3-1-R4 - Nombre d'interpellations -responsabilités et des pouvoirs des gouvernements locaux	Nombre	0	7	7	7
				832-3-3-1-R5 - Nombre minimal des communes dans l'OPCI promoteur	Nombre	0	500	500	500
				832-3-3-1-R6 - Nombre d'interventions -diminution de contrôle	Nombre	0	10	10	10
				832-3-3-1-R7 - Nombre d'interventions -répartition de pouvoir le plus approprié	Nombre	0	20	20	20
				832-3-3-1-R8 - Nombre maximal de plaintes -services du gouvernement local	Nombre	0	1000	1000	1000
				832-3-3-1-R9 - Nombre d'interpellations -ressource nécessaire	Nombre	0	15	15	15

Projets d'Investissement Public concernés

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
	832-4 - CONSOLIDER UNE DEMOCRATIE TYPIQUEMENT MALGACHE RESPECT DES VALEURS DEMOCRATIQUES	832-4-1 - PROTEGER LES VALEURS ET L'IDENTITE MALGACHE DANS LE RESPECT DES VALEURS DEMOCRATIQUES	832-4-1-1 - L'intégration des valeurs et de l'identité malgache dans la démocratie est priorisée	832-4-1-1-R1 - Nombre de réflexions publiées	Nombre	0	5	5	5
			832-4-1-1-R2 - Augmentation du degré d'intégration des traditions dans la démocratie	%	0	20%	20%	20%	
			832-4-1-1-R3 - Nombre dialogues effectués	Nombre	0	3	3	3	
	832-4-2 - CONTRIBUER A LA SENSIBILISATION DES INFLUENCES EXTERIEURES POSITIVES SUR LA DEMOCRATIE DU PAYS	832-4-2-1 - Les impacts positifs des influences extérieures sur la démocratie du pays sont renforcés	832-4-2-1-R1 - Augmentation du nombre de postes occupés	Nombre	0	1	1	1	
			832-4-2-1-R2 - Nombre de participations -mouvement mondial	Nombre	0	2	2	2	
			832-4-2-1-R3 - Nombre de publications -développement normatif	Nombre	0	20	20	20	
			832-4-2-1-R4 - Nombre des bonnes pratiques relevées	Nombre	0	10	10	10	
			832-4-2-1-R5 - Nombre de sensibilisations - instruments internationaux	Nombre	0	2	2	2	
			832-4-2-1-R6 - Nombre de sensibilisations -adhésion de l'État aux valeurs et principes universels	Nombre	0	3	3	3	
			832-4-2-1-R7 - Nombre des bonnes pratiques proposées	Nombre	0	1	1	1	
			832-4-2-1-R8 - Nombre de publications sur les pratiques ciblées	Nombre	0	5	5	5	
	832-4-3 - RENFORCER L'IMPACT DEMOCRATIQUE DU PAYS A L'ETRANGER	832-4-3-1 - La ratification de Madagascar aux traités régionaux et aux traités de l'ONU sur les droits de l'homme va augmenter	832-4-3-1-R1 - Nombre de sensibilisations -déclaration spéciale acceptant la compétence des Cours africaines	Nombre	0	5	5	5	
			832-4-3-1-R2 - Nombre d'interpellations -dépôt de la ratification	Nombre	0	3	3	3	
			832-4-3-1-R3 - Nombre d'instruments ratifiés	Nombre	0	3	3	3	
Projets d'Investissement Public concernés									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
832 - Démocratie	0	0	0	0	0	0	2 200	0	0	2 200	0	2 332	0	0	2 332	0	2 472	0	0	2 472
TOTAL	0	0	0	0	0	0	2 200	0	0	2 200	0	2 332	0	0	2 332	0	2 472	0	0	2 472

5. CONCLUSION

Comme il s'agit du premier cadrage pour le cas du HCDDDED, la fixation des valeurs cibles devraient être améliorée suivant le résultat d'exécution budgétaire 2019. Il en est de même en ce qui concerne les pondérations de chaque objectif des programmes.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

92 - COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME

1. INTRODUCTION

La CNIDH est une Commission instituée en 2014 par la Loi n° 2014-007 du 22 juillet 2014 portant institution de la CNIDH. Ensuite, un Décret n° 2017-004 du 28 novembre 2017 fixant les modalités d'application de la Loi n° 2014-007 du 2014-007 a été édicté. Du fait que ce Décret n'a été finalisé que vers la fin de l'année 2017, le budget 2017 n'a pu être réalisé. Par conséquent, le budget de la CNIDH est budgétisé, et en cours de réalisation cette année 2018. De plus, la commission a effectué il y a quelque temps un budget rectificatif à cause de quelques modifications de budgétisation, d'ajout de comptes et de recettes et l'équilibre y afférent. De ce fait, la CNIDH n'a pu son budget à Cadre de dépenses à Moyen Terme que pour la prévision 2019-2020-2021.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

OBJECTIF:

La CNIDH a pour objectif de faire respecter, protéger et permettre l'exercice des droits de l'Homme incombant à notre pays, en ratifiant les instruments internationaux relatifs à ces droits et est tenu de créer des mécanismes pour en assurer la sauvegarde.

STRATÉGIES :

- Sensibiliser la population aux droits de l'Homme ;
- Se concentrer sur l'information du public, de son existence et des services que la Commission peut offrir ;
- Faire appel à des experts extérieurs pour réaliser la formation spécialisée des acteurs publics ;
- Coopérer avec les ONG locales, régionales et internationales afin d'échanger les expériences de chacune des Institutions nationales des droits de l'Homme ;
- Organiser des conférences de presse, des communiqués de presse, des encarts dans les journaux, des entretiens télévisés ou radiophoniques et messages de service public ;
- Rendre compte des activités de la Commission, en faisant preuve d'ouverture et de transparence ;
- Contraindre à la production de témoins et de preuves ;
- recueillir et analyser les éléments de preuves ;
- Mener des enquêtes comme de besoin, y compris inspecter les lieux de détention ;
- Établir une procédure générale dont on ne dévie pas, fixer des objectifs mesurables d'efficacité et de diligence, équitables dans la résolution des différends qui lui sont soumis ;
- Rendre officiellement une décision sur le fond de la requête et disposer des mesures consécutives en devant faire en sorte que la décision soit respectée.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021	
069 - Administration et Coordination	069-1 - Rehausser le niveau de Madagascar en matière de défense des droits de l'Homme à travers la CNIDH	069-1-1 - Renforcer la capacité institutionnelle en matière de défense des droits de l'Homme	069-1-1-1 - La défense des droits de l'Homme se développe dans le Pays	069-1-1-1-R1 - Nombre de textes vérifiés	Nombre	0	20	25	30	
				069-1-1-1-R2 - Nombre de participation aux manifestations, réunions et conférences régionales honorées	Nombre	0	10	12	15	
				069-1-1-1-R3 - Nombre des outils et instruments pour la défense des droits de l'Homme conçus	Nombre	0	5	6	7	
				069-1-1-1-R4 - Temps d'élaboration des rapports d'activités	Mois	0	4	3	2	
			069-1-1-1-R5 - Nombre de Conventions internationales ratifiées	Nombre	0	2	3	4		
			069-1-1-2 - Les antennes régionales sont mises en place	069-1-1-2-R1 - Nombre d'antennes régionales installées	Nombre	0	0	11	22	
		069-1-2 - Renforcer la capacité institutionnelle en matière de prévention de la torture	069-1-1-3 - Le mécanisme de prévention à la torture est mise en œuvre	069-1-1-3-R1 - Nombre d'atelier de concertation sur la prévention à la torture organisé	Nombre	0	5	4	2	
Projets d'Investissement Public concernés										
834 - Promotion et protection des Droits de l'Homme	834-1 - Réduire la violation des droits de l'Homme à Madagascar	834-1-1 - Sensibiliser et assurer la visibilité de Madagascar sur les droits de l'Homme	834-1-1-1 - La connaissance en matière des droits de l'Homme par la population Malagasy est améliorée	834-1-1-1-R1 - Taux de couverture national de la vulgarisation des droits de l'Homme	Taux	0	50%	80%	100%	
			834-1-2 - Identifier, collecter et traiter les cas de violation des droits de l'Homme dans le pays	834-1-2-1 - Les victimes de violation des droits de l'Homme obtiennent des conseils et sont dirigés vers le processus à suivre pour défendre leur droit	834-1-2-1-R1 - Nombre de dossiers traités et résolus	Nombre	0	120	130	150
			834-1-3 - Accompagner les victimes de violation des droits de l'Homme	834-1-3-1 - Les cas de violation des droits de l'Homme sont réduits	834-1-3-1-R1 - Nombre d'établissements pénitentiaires visités	Nombre	0	35	50	70
Projets d'Investissement Public concernés										

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
069 - Administration et Coordination	0	0	0	0	0	0	1 200	0	0	1 200	0	1 320	0	0	1 320	0	1 447	0	0	1 447
834 - Promotion et protection des Droits de l'Homme	0	0	0	0	0	0	800	0	0	800	0	800	0	0	800	0	800	0	0	800
TOTAL	0	0	0	0	0	0	2 000	0	0	2 000	0	2 120	0	0	2 120	0	2 247	0	0	2 247

5. CONCLUSION

La promotion et la protection des droits de l'Homme sont des objectifs essentiels que tous pays devraient poursuivre primordialement selon les Nations Unies. La CNIDH a existé depuis plusieurs années mais on n'a pas constaté de résultats significatifs. Cependant, depuis le début de l'année 2017, la CNIDH a été effectivement opérationnalisée.

De ce fait, la CNIDH a pour but de faire respecter les droits de l'homme par tout un chacun à travers ces quelques idées, à savoir :

- La ratification effective des traités ou conventions régionaux et internationaux par les dirigeants afin que lois et règlements y sont adéquats ;
- Tous les Malgaches sont sur le même pied d'égalité lors des résolutions des différends et qu'ils soient avisés de leur droit ;
- La pratique de la torture devrait être abolie ;
- Les réalisations de la Commission vont être reconnus localement et internationalement, à travers ses rapports d'activités.
- La CNIDH sera en mesure de donner des avis, des conseils et des recommandations au pouvoir public afin qu'il soit impliqué et en mesure de faire respecter les droits de l'Homme sur tout le territoire, envers et contre tout.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

93 - HAUTE COUR DE JUSTICE

1. INTRODUCTION

La Haute de Cour de Justice est un organe prévu par la Constitution en son chapitre IV. La Loi Organique 2014-043 du 09 Janvier 2015 relative à la Haute Cour de Justice a organisé tant sa composition que son fonctionnement.

Elle a un rôle juridictionnel sans pour autant qu'elle ne soit rattachée aux juridictions de droit commun. Son originalité vient de sa composition juridico-politique, impliquant son indépendance vis-à-vis du Ministère de la Justice.

La Loi Organique précitée a prévu, en son article 11, que les crédits nécessaires à son fonctionnement font l'objet de propositions budgétaires arrêtées conjointement par le Président de la Haute Cour de Justice et le Ministre chargé du Budget et des Finances et la dotation globale correspondante est incorporée au projet de Loi de Finances.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

Mission de la Haute Cour de Justice

La Haute Cour de Justice est la juridiction chargée de juger les hautes personnalités protégées par une immunité. Elle est la garantie que plus personne ne peut se soustraire à la loi. De ce fait, elle est, dans la mesure de sa fonction, un garant de l'ETAT DE DROIT et de la BONNE GOUVERNANCE en sanctionnant les faits et agissements déviants des hautes personnalités.

Grandes Orientations

Les grandes orientations sont principalement axées sur :

-Le renforcement de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de Droit par la sanction des actes délictueux des hauts responsables étatiques dans l'exercice de leur fonction ;

-La gestion optimale des ressources de la Haute Cour de Justice dans le souci de préserver son indépendance.

Stratégies

-Mettre en place une justice indépendante, juste et sévère à la fois dans le jugement des hautes personnalités pour être un modèle de Justice ;

-Mettre fin au sentiment d'impunité face aux agissements des hautes personnalités ;

-Créer un environnement de confiance aux yeux des citoyens et les autres partenaires sur la gestion des affaires de l'Etat ;

-Mettre à disposition de la structure les ressources adéquates pour permettre à la Cour d'assurer sa mission principale.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFR 2018	LFI 2019	Prév 2020	Prév 2021
070 - Administration et Coordination	070-1 - ASSURER LA GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE DANS LE SOUCI DE PRESERVER SON INDEPENDANCE	070-1-1 - ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE	070-1-1-1 - BUDGET DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE EXECUTE CONFORMEMENT AUX PRIORITES ET AU TAUX DE REGULATION DES DEPENSES	070-1-1-1-R1 - Taux d'exécution du budget de la Haute Cour de Justice	Taux	0	98	100	100
			070-1-1-2 - CAPACITES HUMAINES ET MATERIELLES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE RENFORCEES	070-1-1-2-R1 - Niveau de respect de la norme minimale en matière de mise à disposition de ressources humaines et matérielles de la Haute Cour de Justice	Pourcentage	0	70	80	98
Projets d'Investissement Public concernés									
001 - RENFORCEMENT DE CAPACITES MATERIELLES ET LOGISTIQUES DE LA HCJ									
835 - Pouvoir Juridictionnel à l'endroit des Hautes Personnalités/Gouvernants	835-1 - CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE L'ETAT DE DROIT	835-1-1 - ACCÉLÉRER ET SIMPLIFIER LES PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES DOSSIERS AU NIVEAU DES COURS ET TRIBUNAUX	835-1-1-1 - EFFECTIVITE DU JUGEMENT DES REQUETES SUR LES ACTES COMMIS PAR LES HAUTES PERSONNALITES/ GOUVERNANTS LIES A L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS	835-1-1-1-R1 - Taux des requêtes jugées au niveau de la Haute Cour de Justice	Taux	0	50	70	80
Projets d'Investissement Public concernés									

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2019-2021 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFR 2018					LFI 2019					Prév 2020					Prév 2021				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
070 - Administration et Coordination	0	0	0	0	0	0	472	0	120	592	0	519	0	35	554	0	571	0	35	606
835 - Pouvoir Juridictionnel à l'endroit des Hautes Personnalités/Gouvernants	0	0	0	0	0	0	2 977	0	0	2 977	0	2 995	0	0	2 995	0	3 021	0	0	3 021
TOTAL	0	0	0	0	0	0	3 449	0	120	3 569	0	3 514	0	35	3 549	0	3 592	0	35	3 627

5. CONCLUSION

Le respect de l'Etat de Droit et de la Bonne gouvernance passe par la valorisation de la Haute Cour de Justice, garantissant la censure des actes délictueux ou criminels des tenants du pouvoir dans la gestion des affaires de l'Etat. La Haute Cour de Justice est une des garanties réclamées par les partenaires de Madagascar.